NAISSANCES

1841
A
1860

Echaudelys 1841 1860 1er

ANNÉE 1841.

Le présent registre contenant Six *feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté par premier et dernier, et paraphé à chaque feuillet, par nous* Gabriel 1er Juge Suppléant *du Tribunal civil d'*Ambert *département du Puy-de-Dôme, pour servir à l'inscription des actes de Naissances, dans la Commune d'*Echandelys *pendant l'année mil huit cent quarante-un.*

Fait à Ambert, *le* Douze *décembre mil huit cent quarante.*

Chabrier

N°. 1er
2 janvier
Berthelay
Anne

L'an mil huit cent quarante un et le deux janvier a six heures du matin, pardevant nous joseph redon Maire et officier detat civil dela Commune d'echaudelis, Canton de Saint germain lherm, département Dupuy de dôme, est Comparus gilberte gachon Sage femme habitante lebourg d'echaudelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures dumatin est né un enfant du Sexe feminin en son domicile aulieu du moulin degery, Commune d'echaudelis, quelle nous presente et auquel elle a déclaré donner le prénom D'anne, lequel enfant est né de Marguerite amblard épouse d'antoine Berthelay, Cultivateur, habitant aulieu du moulin degery, Commune d'echaudelis, ledites déclaration et présentation faites en présence de pierre puyjdor agé de soixante dix sept ans et d'antoine anglade agé de soixante deux ans, Cultivateurs habitans lebourg d'echaudelis lequel avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de present acte que nous avons signé ledits jour et an. Redon Maire

N°. 2.
12 janvier
Sayet
Jean-Marie

L'an mil huit cent quarante un et le douze janvier à onze heures du matin pardevant nous joseph redon maire et officier detat civil de la Commune d'echaudelis Canton de Saint germain lherm, département de puy de dôme, est Comparus gilberte gachon Sage femme habitante lebourg d'echaudelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin est né un enfant du Sexe Masculin en son domicile aulieu de labat, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean-Marie, lequel enfant est né de Jeanne Majot épouse de guillaume Sayet, propriétaire, habitant aulieu de labat, en cette Commune lequel déclaration et présentation faites en présence de pierre puyjdor agé de soixante dix Sept ans et d'antoine anglade agé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitans lebourg d'echaudelis lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de present acte que nous avons signé ledits jours et an. Redon Maire

N°. 3
25 janvier
Bravard
Guillaume

L'an mil huit cent quarante un et le Vingt Cinq janvier a dix heures du soir, pardevant nous joseph redon Maire et officier de letat civil dela Commune d'echaudelis, Canton de Saint germain lherm, département Dupuy de dôme, est Comparus gilberte gachon Sage femme, habitante lebourg d'echaudelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a sept heures du soir est né un enfant du Sexe Masculin aulieu de labat, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de guillaume, lequel enfant est né de Marie Majot épouse de jean Bravard, propriétaire, habitant aulieu de labat, en cette Commune lequel déclaration et présentation faites en présence de pierre puyjdor agé de soixante dix Sept ans et d'antoine anglade agé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitans lebourg d'echaudelis, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite de present acte que nous avons signé ledits jours et an. Redon Maire

N.° 4
4 Février
Champroux
Marguerite

L'an mil huit cent quarante un et le quatre février a dix huit heures du matin, par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'herm, Département du Puy-de-Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le Chef lieu de la Commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui a cinq heures du soir est né un enfant du Sexe féminin au domicile au lieu de Coudeyras en cette Commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite, lequel enfant est né de Claudine terrasse Epouse de pierre Champroux, Sieur de long, habitant au lieu de Coudeyras en cette Commune d'Echandelys, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine roux et âgé de soixante douze ans et d'antoine Bourrerie âgé de soixante dix ans, cultivateurs, habitans au lieu de Coudeyras, Commune d'Echandelys, la déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours mois et année dessus. Redon Maire

N.° 5
2.e février
Combonne
François-roch

L'an mil huit cent quarante un et le neuf trois février a trois heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'herm, Dep.t du puy de Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le Chef lieu de la Commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a une heure du soir, est né un enfant du Sexe Masculin en son domicile au Chef lieu d'Echandelys, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de François-Roch, lequel enfant est né de Geneviève Moutet Epouse de Michel Combonne Maréchal ferrand, habitant le Chef lieu de la Commune d'Echandelys, lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre puyjalon âgé de soixante dix Sept ans et d'antoine anglade âgé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitans le bourg d'Echandelys, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours mois et année dessus. Redon Maire

N.° 6
17 Mars
Communal
Jeaune

L'an mil huit cent quarante un et le dix Sept Mars à onze heures du matin, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'herm, Département du puy-de-Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme, habitante le Chef lieu de la Commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a onze heures du matin est né un enfant du Sexe féminin au domicile au lieu du Clud en cette Commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeaune, lequel enfant est né de Claudine Colle Epouse de Jean Communal, propriétaire habitant au lieu du Clud en cette Commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre puyjalon âgé de soixante dix Sept ans et d'antoine anglade âgé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitans Echandelys, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

N.° 7
22 Mars
Monras
Antoine

L'an mil huit cent quarante un et le vingt deux mars a huit heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'herm, Dep.t du puy de Dôme et Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le Chef lieu de la Commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du soir est né un enfant du Sexe Masculin en son domicile au lieu de Loyeux, en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom D'antoine lequel enfant est né de Jeaune Communal Epouse de Jean Monras, Sieur de long, habitant au lieu de Loyeux, en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre puyjalon âgé de soixante dix Sept ans et d'antoine anglade âgé de soixante deux ans cultivateurs habitans Echandelys, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N.° 8
23 Mars
Pointud
aunet

L'an mil huit cent quarante un et le vingt trois mars a cinq heures du matin par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'herm, Département du puy de Dôme est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le Chef lieu de la commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du Matin est né un enfant du Sexe Masculin en son domicile au lieu des Chalauds, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom D'aunet, lequel enfant est né de Jeaune Marguerit Epouse de Claud Pointud, Cultivateurs, habitans au lieu des Chalauds, en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre puyjalon âgé de soixante dix Sept ans et d'antoine anglade âgé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitans le Chef lieu du Bourg d'Echandelys, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N.° 9
26 Mars

Temoine
Marie

L'an mil huit cent quarante un et le vingt Six Mars a Cinq heures du matin, par devant nous joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ichaud dit, Canton de Saint germain l'herm, département Puy de Dôme, est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'Ichaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin, est né un enfant du Sexe feminin sur son domicile au lieu de la Sagerie en cette Commune quelle nous présente et auquelle a déclaré donner le prénom de Marie lequel enfant a été de charlotte prudhirat épouse d'antoine temoine, Sieur de long, habitant au lieu de la Sagerie en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de françois pioutou agé de soixante onze ans et d'antoine pioutou agé de soixante treize ans, Cultivateurs, habitans au lieu de la Sagerie en cette Commune qui ont avec la Comparante déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N.° 10
30 Mars

Desusclade
Antoine

L'an mil huit cent quarante un et le trente mars a quatre heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ichaud dit, Canton de Saint germain l'herm, département Puy-de-Dôme, est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'Ichaud dit laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du soir, est né un enfant du Sexe Masculin en son domicile au lieu du moulin degery, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom D'antoine, lequel enfant est né d'antoine desusclade Epoux de pierre desusclade a Sieur de long, habitant au lieu du moulin degery, en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Claude dutour agé de cinquante quatre ans et de vidal Vaisse, agé de cinquante sept ans, Cultivateurs, habitans au lieu du moulin degery, en cette Commune, qui ont avec la comparante déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdit jour et an. Redon Maire

N.° 11
5 avril
Genestier
Guillaume,
Jeanne-Josephine

L'an mil huit cent quarante un et le cinq avril a six heures du matin, par devant nous joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ichaud dit, Canton de Saint germain l'herm, département Puy-de-Dôme, est Comparu gilberte gachon, Sage femme, habitante le bourg d'Ichaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a quatre heures du matin est né deux enfans jumeaux mâle du Sexe Masculin et l'autre du Sexe feminin au lieu dit la Foresterie, en cette Commune, quelle nous présente et auxquels elle a déclaré donner les prénoms de guillaume jeanne-Josephine, lequel enfant est né d'anne dumas Epouse de vital genestier, Sieur de long, habitant au lieu de la Foresterie de cette Commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre puyjoulon agé de soixante dix sept ans et d'antoine auglade agé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitans au bourg d'Ichaud dit, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours mois et an que dessus. Redon Maire

N.° 12
11 avril
Chalimbaud
Louis

L'an mil huit cent quarante un et le onze avril a cinq heures du matin, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ichaud dit, Canton de Saint germain l'herm, département Puy de Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme, habitante le Bourg d'Ichaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin est né un enfant du Sexe Masculin en son domicile au lieu de pradeau en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Louis, lequel enfant est né de Benoite Gravard, Epouse de georges Chalimbaud, Cultivateur habitant au lieu de pradeau en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre puyjoulon agé de soixante dix Sept ans et d'antoine auglade agé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitans le bourg d'Ichaud dit, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N.° 13
11 avril
Viallis
Antoinette

L'an mil huit cent quarante un et le onze avril a une heure du soir, par devant nous joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ichaud dit, Canton de Saint germain l'herm, département Puy de Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu de la Commune d'Ichaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a dix heures du Matin est né un enfant du Sexe feminin en son domicile au lieu des enclauds, en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom Beatetoinette lequel enfant est né de marie longchal Epouse d'antoine Viallis, Sieur de long, habitant au lieu des enclauds, en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine rouvet agé de soixante douze ans et d'antoine Bourrerie agé de soixante dix ans, Cultivateurs, habitans au lieu de Coudeyras, Commune d'Ichaud dit, la déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N°. 14.
12 avril
Prulhière
jean

L'an mil huit cent quarante un et le douze avril a deux heures du soir, pardevant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain Lherm, Département du puy de dôme est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a onze heures du matin est né un enfant du sexe Masculin en son domicile au lieu dit par ce en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Marie Magdelaine épouse de gaspard prulhière, cultivateur, habitant au lieu de parel en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Blaise chantebombe âgé de soixante quatre ans et d'antoine Moiras âgé de soixante ans, cultivateurs, habitans au lieu de parel en cette Commune, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

N°. 15
12 avril
Chassagne
Etienne

L'an mil huit cent quarante un le douze avril a trois heures du soir, pardevant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain Lherm, Département du puy de dôme est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a une heure du soir, est né un enfant du sexe Masculin en son domicile au lieu de la Sage en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Etienne, lequel enfant est né de Marie Chassagne, épouse de Blaise chassagne Sieur de long, habitant au lieu de la Sage en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de François pouchon âgé de soixante onze ans et d'antoine pouchet âgé de soixante trois ans, cultivateurs, habitans au lieu de la Sage, en cette Commune, qui ont avec la Comparante déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

N°. 16
12 avril
Rouvet
Claudine

L'an mil huit cent quarante un le douze avril a cinq heures du soir, pardevant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'ambert, département du puy de dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui deux heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de Condeyras en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claudine lequel enfant est né de Marie anglade épouse de damien rouvet, cultivateur, habitant au lieu de Condeyras, en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de alexandre laugeat âgé de soixante onze ans et d'antoine viallet âgé de soixante dix ans de l'état de cultivateurs, habitans au lieu de Corpeux, en cette Commune d'échandelis, lesdits ainsi que le témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

N°. 17
12 avril
Ponchon
Jeanne-Marie

L'an mil huit cent quarante un le douze avril a dix heures du soir, pardevant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'ambert, département du puy-de-dôme et Comparue gilberte gachon, sage femme, habitante le Chef lieu du bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en son domicile au bourg d'échandelis, en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne-Marie, lequel enfant est né de marie Chometon épouse de jean pouchon, propriétaire et Cabaretier, habitant le chef lieu d'échandelis, lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre pujol âgé de soixante dix sept ans et d'antoine anglade âgé de soixante deux ans, cultivateurs, habitans le bourg d'échandelis, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

N°. 18
13 avril
David
Antoine

L'an mil huit cent quarante un le treize avril a trois heures d'aumatin, pardevant nous joseph redon maire officier de l'état Civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain Lherm département du puy-de-dôme est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier a onze heures du soir, est né un enfant du sexe Masculin en son domicile au lieu de labat, en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, lequel enfant est né de Benoite prulhière épouse de jean david, Sieur de long, habitant au lieu de labat, en cette Commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre pujol âgé de soixante dix sept ans et d'antoine anglade âgé de soixante deux ans, cultivateurs, habitans le bourg d'échandelis, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

N°. 19
17 avril
Montel
Louis

L'an mil huit cent quarante un et le dix Sept avril a Six heures du Matin, par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Ambert, Département du Puy de Dôme est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a dix heures du matin est né un enfant du Sexe Masculin en son domicile au lieu du Buisson qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Louis, lequel enfant est né de mariée terrasse épouse de Désaint Claude-antoine Montel Cultivateur, habitant du lieu du Buisson en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Pierre pujol ou agé de soixante dix Sept ans et d'autoine anglade agé de soixante deux ans Cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelis, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon Maire

N°. 20
19 avril
Cuoque
Joseph-Jean-ant.

L'an mil huit cent quarante un et le dix neuf avril a une heure du Soir, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Ambert, département du Puy de Dôme est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a dix heures du matin est né un enfant du Sexe Masculin au domicile de sa mère et au chef lieu de Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Joseph-Jean-antoine, lequel enfant est né de Marie Françoise rouvet épouse de Jean Cuoque, propre et Cabaretier, habitant le bourg d'Echandelis, lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre pujol ou agé de soixante dix Sept ans et d'autoine anglade agé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelis, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon Maire

N°. 21
25 avril
Anglade
Antoinette

L'an mil huit cent quarante un et le vingt Cinq avril a quatre heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain l'herm département du Puy-de-Dôme est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a une heure du matin est né un enfant du Sexe féminin en son domicile au lieu de la Forestoria en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Antoinette laquelle enfant est né de Marguerite Fontaine épouse de François anglade, Sieur de long habitant le lieu de la Forestoria en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre pujol ou agé de soixante dix Sept ans et d'autoine anglade agé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelis, lesquels témoins ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon Maire

N°. 22
27 avril
Chonion
Jacques

L'an mil huit cent quarante un et le vingt Sept avril a huit heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis Canton de Saint germain l'herm département du Puy de Dôme est Comparu gilberte gachon Sage femme, habitante le chef lieu du bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a Cinq heures du soir est né un enfant du Sexe Masculin en son domicile au lieu dumas, en cette Commune d'Echandelis, quelle nous présente et auquelle elle a déclaré donner le prénom de jacques lequel enfant est né de Françoise Dumas épouse de jean Chonion, Sieur de long, habitant au lieu Dumas en Cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre pujol ou agé de soixante dix Sept ans et d'autoine anglade agé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitants Le bourg d'Echandelis, lesquels témoins ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon Maire

N°. 23
2 Mai
Ponchon
Blaise

L'an mil huit cent quarante un et le deux Mai a huit heures du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain l'herm département du Puy de Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a Cinq heures du soir, est né un enfant du Sexe Masculin au domicile de sa père et mère au lieu de labat en Cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Blaise, lequel enfant est né de Claudine David épouse d'antoine ponchon Sieur de long, habitant au lieu de labat en Cette Commune d'Echandelis, lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre pujol ou agé de soixante dix Sept ans et d'autoine anglade agé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelis, lesquels témoins ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon Maire

N°. 24
3 Mai
Buisson
Antoinette

L'an mil huit Cent quarante et le trois Mai a trois heures du soir, pardevant Nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaud dit, Canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'Aubert, département du puy-de-dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme, habitante le chef lieu du bourg d'Echaud dit, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a dix heures du matin est né un enfant du sexe féminin au domicile de Son père et mère au lieu du moulin de gery, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom De antoinette, lequel enfant est né d'aimé longechal epouse de guillaume Buisson cultivateur, habitant le lieu du moulin de gery, en cette Commune d'Echaud dit, ledit déclaration et présentation faites en présence de d'aimé Bonnesie agé de Cinquante Cinq ans et de Benoit vaisse agé de cinquante Sept ans, cultivateurs, habitans le lieu du moulin de gery, en cette Commune qui ont avec la comparante déclaré ne savoir signer après quelecture leur en a été faite de présent acte que nous avons signé ledit jours et an.

Redon Maire

N°. 25
7 Mai
Genertier
Marie

L'an mil huit Cent quarante et le Sept Mai a une heure du soir, pardevant Nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaud dit, Canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'Aubert, département du puy-de-dôme, est comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'Echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a dix heures du matin est né un enfant du sexe féminin au domicile de Ses père et mère au lieu de deux frères, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de marie Jeanne Jeanne genertier de l'état de Cultivateur, habitant le lieu de deux frères, en cette Commune d'Echaud dit, ledit déclaration et présentation faites en présence de grégoire Berand agé de soixante dix sept ans et de Barthelemi marsepoil agé de soixante Cinq ans cultivateurs habitans le lieu de deux frères, en cette Commune d'Echaud dit, lesdits déclarants ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé ledits jours et an.

Redon Maire

N°. 26
9 Mai
Genertier
Anne

L'an mil huit Cent quarante un et le neuf Mai a onze heures du matin, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaud dit, Canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'Aubert département du puy-de-dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'Echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a huit heures du matin est né un enfant du sexe féminin au domicile de Ses père et mère au lieu de deux frères, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Anne, lequel enfant est né d'anne Chonion epouse d'aimé grégoire genertier de l'état de Sieur de long habitant le lieu de deux frères, en cette Commune d'Echaud dit, ledit déclaration et présentation faites en présence de grégoire Berand agé de soixante dix sept ans et de Barthelemi marsepoil agé de soixante Cinq ans de l'état de Cultivateurs, habitans au lieu de deux frères, en cette Commune, lesdits déclarants ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledits jours et an.

Redon Maire

N°. 27
23 Mai
Anglade
Pierre

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt trois mai a dix heures du soir, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaud dit, Canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'Aubert département du puy-de-dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'Echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a huit heures du soir, est né un enfant du sexe masculin au domicile de ses père et mère au lieu du saut plautas en cette Commune et auquel elle a déclaré donner le prénom de pierre, lequel enfant est né de jean Dutour epoux de pierre anglade propriétaire, habitant au lieu du saut plautas, en cette Commune, ledit déclaration et présentation faites en présence de pierre puyjudon agé de soixante dix Sept ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echaud dit, et de pierre Largette agé de Soixante quatre ans aussi du même et habitant au lieu de Compatet en cette Commune, le déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture a été faite lecture du présent acte que nous avons signé ledits jours et an.

Redon Maire

N°. 28
30 Mai
Chartoire
Françoise

L'an Mil huit cent quarante un et le trente Mai a une heure du soir, pardevant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echaud dit, Canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'Aubert, département du puy-de-dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'Echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin au domicile de Ses père et mère au lieu du Buisson, en cette Commune et auquel elle a déclaré donner le prénom de Françoise, lequel enfant est né de marguerite Liberte epouse de joseph chartoire de l'état de Sieur de long, habitant au lieu du Buisson, en cette Commune, ledit déclaration et présentation faites en présence de pierre puyjudon agé de soixante dix Sept ans et d'antoine anglade agé de soixante dix sept ans, Cultivateurs, habitans le bourg d'Echaud dit, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé ledit jours et an.

Redon Maire

N° 29
31 Mai
Dubour
Marie-anne

L'an Mil huit Cent quarante un et le trente un Mai à deux heures du soir, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme, est comparue gilberte gachon sage femme habitante le Chef lieu du bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin est né un enfant du Sexe féminin au domicile du Sr père et mère au lieu du fait plantat, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie-anne lequel enfant est né d'antoinette fabbatier epouse de Blaise Dubour de l'état de Cultivateur, habitant le lieu du fait plantat, en cette Commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de Benigne Blanchard âgé de Cinquante Sept ans et de Jacques longechal âgé de quarante neuf ans, cultivateurs, habitans le lieu du Buisson en cette Commune qui ont avec la Comparante déclaré ne savoir signer après lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et ans.

N°. 30
4. juin
Chalimbaud
Jeanne

L'an Mil huit Cent quarante un et le quatre juin au soir huit heures du soir, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'Aubert, département du Puy-de-Dôme est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le Chef lieu du bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du soir, est né un enfant du Sexe féminin au lieu dit parel, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne lequel enfant est né de Jeanne Marchand epouse de Claude Chalimbaud, de l'état de Cultivateur, habitant au lieu dit parel, en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Blaise Chantelobbe âgé de soixante quatre ans et de Gervais Moiras âgé de soixante ans de l'état de Cultivateurs, habitans au lieu dit parel en cette Commune qui ont avec la Comparante déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et ans.

N°. 31
8 juin
Vaisse
Antoinette

L'an mil huit cent quarante un et le huit juin à huit heures du soir, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le Chef lieu du bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du soir est né un enfant du Sexe féminin au domicile de son père et mère au lieu de Chet, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette, lequel enfant est né de Françoise la grange épouse de Jean Vaisse de l'état de Cultivateur, habitant au lieu de Cher en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Pierre puyjoli âgé de soixante dix Sept ans et d'Antoine anglade âgé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitans le Chef lieu du bourg d'Echandelis, la déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et ans.

N°. 32
19 juin
Vadon
Antoine

L'an mil huit cent quarante un et le dix neuf juin à huit heures du soir, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'Aubert, département du Puy-de-Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le Chef lieu d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du soir, est né un enfant du Sexe Masculin au domicile de son père et mère au lieu de Langlade, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de marie Batisse epouse de Jean Chadeuil, de l'état de Cultivateur, habitant au lieu de Langlade, en cette Commune d'Echandelis, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Pierre puyjoli âgé de soixante dix Sept ans et d'Antoine anglade âgé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitans le Chef lieu du bourg d'Echandelis, lesquels témoins ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite nous avons signé lesdits jours et ans.

N°33
23 juin
Libertié
Jeanne-Antoinette

L'an mil huit Cent quarante un et le vingt trois juin à dix heures du matin, pardevant nous Joseph Redon Maire et officier d'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'Aubert département du Puy-de-Dôme est Comparue gilberte gachon Sage femme, habitante le Chef lieu d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est né un enfant du Sexe Féminin au domicile du Père, en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne-Antoinette lequel enfant est né de marie Langlade épouse de Joseph Libertié de l'état de propriétaire, habitant au lieu du Buisson, en cette Commune d'Echandelis, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Pierre puyjoli âgé de soixante dix Sept ans et d'Antoine anglade âgé de soixante deux ans de l'état de Cultivateurs, habitans le Chef lieu du bourg d'Echandelis, lesquels témoins ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et ans.

N.° 34
3 juillet
Chuchery
Antoine

L'an mil huit cent quarante un dix huit juillet a six heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echandelis, Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'aubert, département du puy de dôme est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a trois heures du soir, est né un enfant du sexe Masculin en son domicile auquel elle a déclaré donner le prénom d'antoine Buisson en cette Commune quelle nous présente et auquel enfant est né de jean antoine chuchery de l'état de cultivateur, habitant au lieu du chef lieu du bourg d'echandelis, la déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N.° 35
7 juillet
Piallat
Pierre

L'an mil huit cent quarante un dix sept juillet a onze heures du matin, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la commune d'echandelis, Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'aubert département du puy de dôme est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu de la commune d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a huit heures du matin est né un enfant du sexe Masculin en son domicile du père et mère au lieu de Cher, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de pierre lequel enfant est né d'aimé pialtiere epouse de jean piallat de l'état de laboureur de long, habitant au lieu de Cher, en cette Commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de louis Magrange agé de soixante un ans et de jean Saby agé de trente huit de l'état de laboureur de long, habitans au lieu de cher, en cette Commune d'echandelis, la déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N.° 36
8 juillet
Barriere
Francois

L'an mil huit cent quarante un et le huit juillet a cinq heures du matin, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echandelis, Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'aubert département du puy de dôme est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin est né un enfant du sexe féminin au domicile du père et mère au lieu de deux Chers, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Francoise lequel enfant est né de jean antoine barriere epoux de défunt andré Barriere de l'état de Sieur de long, habitant au lieu de deux Chers, en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de grégoire Barriere agé de soixante deux ans et de Barthelemi Massepoil agé de soixante Cinq ans, Cultivateurs, habitans au lieu de deux Chers en cette Commune, la déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N.° 37
12 juillet
Pupidon
Antoine

L'an mil huit cent quarante un et le douze juillet a une heure du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'aubert, département du puy de dôme, est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a sept heures du soir est né un enfant du sexe Masculin au domicile des père et mère au Chef lieu de cette Commune quelle nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine lequel enfant est né de marie anne Soulhon epouse de guillaume pupidon de l'état de Cultivateur, habitant le bourg d'echandelis, Chef lieu de Commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre pupidon agé de soixante dix sept ans d'antoine anglade agé de soixante douze ans de l'état de Cultivateurs, habitans le Chef lieu du bourg d'echandelis, la déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N.° 38
13 juillet
Pupidon
Vital-jean

L'an mil huit cent quarante un et le treize juillet a cinq heures du matin, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la commune d'echandelis, Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'aubert, département du puy de dôme est Comparu gilberte gachon sage femme habitante le Chef lieu du bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin est né un enfant du sexe Masculin au domicile du père et mère au lieu de la fontaine en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Vital-jean lequel enfant est né de jeanne Longeras epouse de jean antoine pupidon de l'état de Sieur de long, habitant au lieu de la fontaine en cette Commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre pupidon agé de soixante dix sept ans et d'antoine anglade agé de soixante deux ans Cultivateurs, habitans le Chef lieu du bourg d'echandelis, la déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N°. 39
13 juillet
Echalier
Pierre

L'an mil huit cent quarante neuf le treize juillet a cinq heures du soir, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du soir est née un enfant du sexe masculin en son domicile au bourg d'Echandelys en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de pierre lequel enfant est né de françoise Coudeyras, epouse de jean échalier, de l'état de cultivateurs, habitant au lieu de Chabreyras, en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Michel pascal âgé de soixante onze ans et de pierre la grange âgé de Cinquante Six ans de l'état de Cultivateurs habitant au lieu de Chabreyras, en cette Commune, la déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer d'après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon Maire

N°. 40
20 juillet
Tourdot
Joseph-antoine

L'an mil huit cent quarante neuf le vingt juillet a une heure du soir, pardevant nous Joseph redon maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a dix heures du matin est née un enfant du sexe masculin en son domicile au bourg d'Echandelys en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de joseph-antoine, lequel enfant est né de jeanne chabonjeon, epouse d'antoine tourdot de l'état de propriétaire, habitant au bourg d'Echandelys, lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre pupidon agé de soixante dix sept ans et d'antoine auglad agé de soixante dix sept ans, cultivateurs habitant le bourg d'Echandelys, les quels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon Maire

N°. 41
29 juillet
Vacheron
Pierre

L'an mil huit cent quarante neuf le vingt neuf juillet a onze heures du matin, pardevant nous Joseph redon maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Aubert, département du Puy-de-Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a onze heures du matin est né un enfant du sexe masculin en son domicile au bourg d'Echandelys en Cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de pierre, lequel enfant est né d'autoinette chantagrel épouse de françois vacheron de l'état de propriétaire, habitant le bourg d'Echandelys, en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre pupidon agé de soixante dix sept ans et d'antoine auglad agé de soixante deux ans de l'état de cultivateurs, habitant le chef lieu du bourg d'Echandelys, la déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon Maire

N°. 42
22 août
Déplat
Marie-françoise

L'an mil huit cent quarante neuf le vingt deux août a neuf heures du soir pardevant nous Joseph redon maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Aubert, département du Puy-de-Dôme est Comparue gilberte gachon Sage femme, habitante le chef lieu du bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a sept heures du soir est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu du Chel, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie-Françoise, lequel enfant est né de jean antoine tourdot epoux de pierre-déplat de l'état de maçon, habitant au lieu du Chel, en cette Commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre Jougeras, agé de Cinquante trois ans et de pierre Commund agé de quarante huit ans de l'état de Cultivateurs, habitant au lieu du Chel en cette Commune la déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon Maire

N°. 43
19 9bre
Vervet
André-antoine

L'an mil huit cent quarante neuf le dix neuf novembre a dix heures du matin pardevant nous joseph redon maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Aubert, département du Puy-de-Dôme est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le chef lieu du bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a huit heures du matin est né un enfant du sexe masculin en son domicile de la Seguinade, en cette Commune d'Echandelys, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de andré-antoine, lequel enfant est né de marie Issartel epouse de Claude Vervet de l'état de Cabaretier, habitant au lieu de la Seguinade, en cette Commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre pupidon agé de soixante dix sept ans et d'antoine auglad agé de soixante deux ans de l'état de cultivateurs, habitant le chef lieu du bourg d'Echandelys, la déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé ledit jour et an.

Redon Maire

N° 44.
11 xbre
Pointue
jean-claude

L'an mil huit Cent quarante un et le douze décembre a huit heures du matin par devant nous Joseph Redon maire officier de l'état civil de la commune d'Eich au delà Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'Aubusson département du puy-de-dôme est Comparue gilberte pachon Sage femme habitante le bourg d'Eich au delà, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à huit heures du soir, est né un enfant de Sexe Masculin au domicile de ses père et mère au Chef lieu d'Eich au delà, en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean-claude, lequel enfant est né d'anne Longères epouse de jacques pénicaud état de Marguillier, habitant le bourg d'Eich au delà Chef lieu de Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de pierre peyjeu ou agé de soixante dix Sept ans et d'antoine anglais agé de soixante deux ans, Cultivateurs, habitans le Chef lieu du bourg, d'Eich au delà, lesquels témoins ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte qui leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon Maire

N° 45
14 xbre
Ravaud
anne-antoinette

L'an mil huit cent quarante un et le quatorze décembre a huit heures du matin par devant nous Joseph Redon maire officier de l'état civil de la Commune d'Eich au delà Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'Aubusson département du puy-de-dôme est Comparue gilberte pachon Sage femme habitante le bourg d'Eich au delà, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à dix heures du soir est né un enfant de Sexe féminin au domicile de ses père et mère au Cluel, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de anne-antoinette lequel enfant est né de jeanne Clotte epouse de guillaume ravaud, de l'état de maçon habitant au lieu du Cluel, en cette Commune, lesdites, déclaration et présentation faites en présence de pierre Longères agé de Cinquante Cinq ans et de jean Communal agé de cinquante un ans, Cultivateurs habitans au lieu du Cluel cette Commune d'Eich au delà, lesquels témoins ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer après lecture du présent acte qui leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon Maire

Clos et arrêté par nous Maire de la Commune d'Eich au delà, le présent Registre, le trente un décembre, mil huit Cent quarante un.

Redon Maire

Table alphabétique des actes Contenues au Présent registre C. 1. 6.

Nos d'ordre	Noms et Prénoms	Nos d'enregistre	Date de l'acte	Nos d'ordre	Noms et Prénoms	Nos d'enregistre	Date de l'acte
1	Anglade antoinette	21	25 avril	20	Sayet jean-Marie	2	12 janvier
2	Anglade Pierre	27	23 Mai	21	Soubaume françoisroch	5	23 février
3	Bertheley anne	1er	2 janvier	22	Sauchery antoine	34	3 juillet
4	Bravard guillaume	3	25 janvier	23	genertier guillaume j.	11	5 avril
5	Buisson antoinette	24	3 Mai	24	genertier Marie	25	7 mai
6	Barriere françoise	36	8 juillet	25	genertier anne	26	9 mai
7	Champroux Margte	4	4 février	26	libertie jeanne ant.e	33	23 juin
8	Communal jeanne	6	17 Mars	27	lemoine Marie	9	26 Mars
9	Chalmbaud Louis	12	11 avril	28	Monras antoine	7	22 Mars
10	Chastagne Etienne	15	12 avril	29	Montel louis	19	17 avril
11	Chonion jacques	22	27 avril	30	Soutiud aunet	8	23 Mars
12	Chartoine Françoise	28	30 Mai	31	Prulhiere jeanne	14	12 avril
13	Chalimbaud jeanne	30	4 juin	32	Pouhon jeanne Marie	17	12 avril
14	Chadu antoine	32	19 juin	33	Pouhon Blaize	23	2 mai
15	Dousclade ant.e	10	30 mars	34	Piallat Pierre	35	7 juillet
16	David antoine	18	17 avril	35	Pupidon antoine	37	12 juillet
17	Dutour Marie-anne	29	31 Mai	36	Pupidon Vital jean	38	13 juillet
18	Déplat Marie-franç.e	42	22 août	37	Pouitud jean claude	44	12 xbre
19	Echalier Pierre	39	13 juillet	38	Becque joseph-j-antoine	20	19 avril

table alphabétique Des actes Contenues au Présent Registre.

nos D'ordre	Noms et Prenoms	no D'enregistre	Date de Lacte
39	Bouvet Claudine	16	12 avril
40	Bavaudanne-antoinette	45	14 xbre
41	tourdot joseph antoine	40	20 juillet
42	Vacheron Pierre	41	29 juillet
43	Verret andré antoine	43	19 9bre
44	Viallis antoinette	13	11 avril
45	Vaisse antoinette	31	8 juin

1re Cl.

ANNÉE 1842.

Le présent registre contenant cent six feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté par premier et dernier, et paraphé à chaque feuillet, par nous Chabrier, premier Juge du Tribunal civil d'Aubat département du Puy-de-Dôme, pour servir à l'inscription des actes de Naissances, dans la Commune d'Echandelys, pendant l'année mil huit cent quarante-deux.

Fait à Aubat, le Douze décembre mil huit cent quarante-un.

Chabrier

N°. 1er
7 Janvier
Michy
Catherine.

L'an mil huit cent quarante deux et le sept janvier à dix heures du matin, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'Herm, arrondissement d'Aubat, département du Puy-de-Dôme est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin est né un enfant du Sexe féminin en son domicile au lieu de labat, en cette Commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Catherine, lequel enfant est né de Claudine anglade Epouse de Barthelemi michy, cultivateur, habitant au lieu de labat en cette Commune: lesdites déclaration et présentation faites en présence de georges dutour agé de soixante six ans et de antoine prulhiere agé de soixante sept ans cultivateurs, habitans audit lieu de labat, en cette Commune lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Redon Maire

N°. 2.
5 février
Dumas
aunet-marie.

L'an mil huit cent quarante deux et le cinq février à huit heures du matin, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'Herm, arrondissement d'Aubat, département du Puy-de-Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme, habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui une heure du matin est né un enfant du Sexe masculin en son domicile au lieu dumas, en cette Commune d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré le prénom de aunet-marie, lequel enfant est né de marie pastumard Epouse de Claude dumas, cultivateur, habitant au lieu dumas, en cette commune: lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jacques Barrière agé de soixante quinze ans et d'antoine Sabatier agé de cinquante huit ans de l'état de cultivateurs, habitans audit lieu dumas, en cette Commune lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an / + Jamet /. Redon Maire

N°. 3.
7 mars
Duchier
antoine-aunet.

L'an mil huit cent quarante deux et le sept mars à deux heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'Herm, arrondissement d'Aubat, département du Puy-de-Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est né un enfant du Sexe masculin en son domicile au lieu de labat en cette Commune d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'antoine-aunet, lequel enfant est né de marie Sabatier Epouse de marie duchier cultivateurs, habitant au lieu de labat en cette Commune: lesdites déclaration et présentation faites en présence de georges dutour agé de soixante dix ans et d'antoine prulhiere agé de soixante sept ans de l'état de cultivateurs habitans audit lieu de labat, en cette Commune lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Redon Maire

N°. 4.
22 mars
Fonchon
Blaise

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt deux mars à huit heures du matin, par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Achaud dit, Canton de Saint germain Therme, Département du Puy-de-Dôme et Compagnie gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'Achaud dit laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à onze heures du soir, Est né un enfant du sexe Masculin en son domicile au dit lieu de ce paroisse en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Blaise lequel enfant est né de Claudine Chantelaube épouse de Jean Fonchon cultivateur, habitant au dit lieu de Long, habitant au dit lieu de paroisse, en cette Commune : lesdites déclaration et présentation faites en présence de François Mioche âgé de Cinquante neuf ans et de Blaise Fongeron âgé de soixante douze ans de l'état de Cultivateurs, habitants au dit lieu de paroisse en cette Commune, qui ont avec la Comparante déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite. Redon Maire

N°. 5.
25 mars
Batisse
Claude-marie.

L'an mil huit cent quarante deux et le Vingt cinq mars à deux heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Achaud dit, Canton de Saint germain Therme, Département du Puy de Dôme et Compagnie gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'Achaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à Cinq heures du matin est né un enfant du sexe Masculin en son domicile au dit lieu de paroisse en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude marie, lequel enfant est né de Marguerite Berard épouse de Claude batisse cultivateurs habitant au dit lieu de paroisse en cette Commune : lesdites déclaration et présentation faites en présence de Louis renaudie âgé de cinquante huit ans et de Benoit Coudeyras âgé de quarante neuf ans de l'état des Sieurs de long habitants au dit lieu de paroisse en cette Commune, qui ont avec la Comparante déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite. Redon Maire

N°. 6.
29 mars
Magaud
Marie.

L'an mil huit cent quarante deux et le Vingt neuf mars à quatre heures du soir, par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Achaud dit, Canton de Saint germain Therme, Département du Puy de Dôme ont Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'Achaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin, est né un enfant du sexe féminin en son domicile au dit lieu de paroisse en cette Commune d'Achaud dit quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie — lequel enfant est né de François Bouheron épouse de Barthelemi Magaud, de l'état des Sieurs de long, habitant au dit lieu de paroisse, en cette Commune : lesdites déclaration et présentation faites en présence de Blaise Chantelaube âgé de soixante cinq ans et de Blaise Fongeron âgé de soixante douze ans de l'état de cultivateurs habitants au dit lieu de paroisse, Commune d'Achaud dit les quels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Redon Maire

N°. 7.
29 mars
Tourdias
Jeanne.

L'an mil huit cent quarante deux et le Vingt neuf mars à cinq heures du soir, par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Achaud dit, Canton de Saint germain Therme, Département du Puy de Dôme, ont Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le Chef lieu du bourg d'Achaud dit laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à Sept heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de cher, en cette Commune d'Achaud dit laquelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né d'Antoinette Tourdias épouse de Mathieu Tourdias, Sieurs de long, habitant au lieu de cher en cette Commune : lesdites déclaration et présentation faites en présence de Louis Lagrange âgé Soixante cinq ans et de Jean Buisson âgé de cinquante huit ans cultivateurs, habitants au lieu de cher, en cette commune, les quels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an susdit. Redon Maire

N°. 8.
29 mars
Buisson
Catherine

L'an mil huit cent quarante deux et le Vingt neuf mars, à sept heures du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Achaud dit, Canton de Saint germain Therme, Département du Puy de Dôme, ont Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'Achaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de cher, en cette Commune d'Achaud dit, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Catherine, lequel enfant est né de Jeanne Tourdias épouse de Jacques Buisson, Sieurs de long, habitant au lieu de cher, en cette Commune : ladite déclaration faite en présence de Guillaume David âgé de cinquante deux ans et de Jean Buisson âgé de cinquante huit ans de l'état de cultivateurs habitants au lieu de cher en cette Commune, les quels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N°9
1er avril
Largotte
Pierre

L'an mil huit cent quarante deux et le premier avril à dix heures dumatin par devant nous joseph Redon maire et officier de l'état civil de la commune d'échaudelis, canton de Saint germain lherm, département dupuy-de-dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échaudelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a quatre heures dumatin est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu de cheyrat en cette commune d'échaudelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de pierre, lequel enfant est né de michelle pauthier épouse de pierre largotte, cultivateur, habitant au lieu de cheyrat en cette commune. ladite déclaration faite en présence de damien chevarin agé de cinquante neuf ans et de charles cannet agé de cinquante huit ans cultivateurs, habitants ledit lieu de cheyrat et domiciliés en cette commune d'échaudelis, le déclarante ainsi que les témoins ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, de ce interpellés, de ce interpellés,

N°14
7 avril
Batour
Vital

L'an mil huit cent quarante deux et le Sept avril à quatre heures du soir, par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chervis Département du Puy de Dôme est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le Bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à onze heures Du matin est né un enfant du Sexe Masculin en son domicile au lieu du Chaz en Cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Vital lequel enfant est né d'Anne Flotte Epouse de Jean Batour de l'état de Cultivateurs habitant au lieu du Chaz en Cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Anglade âgé de Soixante quatre ans et de Jean Saurin âgé de cinquante quatre ans, Cultivateurs, habitans le chef lieu du Bourg d'Echandelis, la déclarante a dit ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N°15
7 avril
Menut
Marie

L'an mil huit cent quarante deux et le Sept avril à cinq heures du soir, par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chervis Département du Puy de Dôme est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le Bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du soir est né un enfant du Sexe Féminin en son domicile au lieu de la Saye, en Cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Marguerite Lafarge Epouse de Jean Menut Tisserand de Loy, habitant au lieu de la Saye, en Cette Commune. lesdites déclarations et présentation faites en présence d'Antoine Anglade âgé de Soixante quatre ans et de Jean Saurin âgé de Cinquante quatre ans de l'état de Cultivateurs, habitans le chef lieu du bourg d'Echandelis, la déclarante a dit ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N°16
8 avril
Soujet
Pierre

L'an mil huit cent quarante deux et le huit avril à dix heures du soir par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis Canton de Saint germain Chervis Département du Puy de Dôme est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à Sept heures du soir est né un enfant du Sexe Masculin en son domicile au lieu du Chaz en Cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Pierre, lequel enfant est né d'Anne Michy Epouse de Jean Pierre Soujet Sieur de Loy habitant au lieu du Chaz en Cette Commune lesdites déclarations et présentation faites en présence d'Antoine Anglade âgé de Soixante quatre ans et de Jean Saurin âgé de Cinquante quatre ans de l'état de Cultivateurs habitans le chef lieu du Bourg d'Echandelis la déclarante a dit que les témoins ont déclaré ne savoir signer, après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N°17
9 avril
Force
Anne

L'an mil huit cent quarante deux et le neuf avril à neuf heures Du matin, par devant nous Joseph Redon, maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chervis Département du Puy de Dôme, est Comparue gilberte gachon, Sage femme Habitante le bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à Sept heures Du matin est né un enfant du Sexe Féminin en son domicile au lieu Dumontel de Segray, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom De Anne, lequel enfant est né de Jeanne Maitre Epouse de Robert Force, Sieur de Loy, habitant au lieu Dumontel de Segray, en cette Commune. lesdites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Anglade âgé de Soixante quatre ans et de Jean Saurin âgé de Cinquante quatre ans, de l'état de Cultivateurs habitans Le chef lieu du Bourg d'Echandelis, la déclarante a dit que les témoins ont déclaré ne savoir signer, après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N°18
10 avril
Bravard
Jeanne

L'an mil huit cent quarante deux et le dix avril à huit heures du matin, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis Canton de Saint germain Chervis Département du Puy de Dôme est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin est né un enfant du Sexe Féminin en son domicile au lieu du Buisson en cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne lequel enfant est né de Françoise Gauthery, Epouse d'Antoine Bravard, Sieur de Loy, habitant au lieu du Buisson, en Cette Commune lesdites déclarations et présentation faites en présence d'Antoine Anglade âgé de Soixante quatre ans et de Jean Saurin âgé de Cinquante quatre ans de l'état de Cultivateurs, habitans le chef lieu du bourg d'Echandelis, la déclarante a dit que les témoins ont déclaré ne savoir signer après que lecture du présent acte leur en a été faite que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N°. 19
10 avril
tourdot
jacques

L'an mil huit cent quarante deux et le dix avril à cinq heures du soir; pardevant nous joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaudelis; Canton de Saint germain Therme, département de Puy de Dôme est Comparu gilberte gachon sage femme habitante, le bourg d'echaudelis; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du soir, est né un enfant du sexe masculin au domicile au lieu du Clud, en cette Commune, quelle nous prie nte et auquel elle a déclaré donner le prénom de jacques, lequel enfant est né de Catherine Soujere Epouse d'alexandre tourdot, Sieur de long habitant au lieu du Clud, en cette Commune, d'echaudelis, ledite déclaration faite en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean Saurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitants le bourg d'echaudelis, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an/. Redon maire

N°. 20
10 avril
Montel
antoinette

L'an mil huit cent quarante deux et le dix avril à sept heures du soir, pardevant nous joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echaudelis; Canton de Saint germain Therme, Département de puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le Bourg d'echaudelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe feminin au son domicile au lieu de labat en cette Commune quelle nous prie nte et auquel elle a déclaré donner le prénom d'antoinette lequel enfant est né de Ramond de tour Epouse d'antoine Montel cultivateur habitant au lieu de labat en cette Commune d'echaudelis; ledites déclaration et présentation faites d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean Saurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs habitants le bourg d'echaudelis, lesquels témoins avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an/. + empêchement/ Redon maire

N°. 21
16 avril
Champroux
Catherine

L'an mil huit cent quarante deux et le seize avril à onze heures du matin pardevant nous joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'echaudelis; Canton de Saint germain Therme, département de puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaudelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est né un enfant du sexe feminin au son domicile au lieu d'Assier de cette Commune quelle nous prie nte et auquel elle a déclaré donner le prénom de Catherine, lequel enfant est né de marie Bruyeres Epouse de jean Champroux, cultivateurs, habitants au lieu de l'Assier, en cette Commune d'echaudelis, ledites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean Saurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitants le bourg d'echaudelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an/. Redon maire

N°. 22
17 avril
Dumas
jeanne-marie

L'an mil huit cent quarante deux et le dix sept avril à dix heures du matin pardevant nous joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echaudelis; Canton de Saint germain Therme, Département de puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'echaudelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin est né un enfant du sexe feminin au son domicile au bourg d'echaudelis, chef lieu de Commune, quelle nous prie nte et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne-marie, lequel enfant est né de claudine puyjoulon Epouse de jean Dumas de l'état de Sieur de long, habitant le chef lieu d'echaudelis, ledites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean Saurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitants le bourg d'echaudelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an/. Redon maire

N°. 23
21 avril
Simonne
François-aunet

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt un avril à dix heures du soir pardevant nous joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'echaudelis, Canton de Saint germain Therme département de puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaudelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du soir, est né un enfant du sexe masculin au son domicile au lieu de la Faye, en cette Commune d'echaudelis, quelle nous prie nte et auquel elle a déclaré donner le prénom de François-aunet, lequel enfant est né de jeanne laroche Epouse de Blaise Simonne, Sieur de long, habitant au lieu de la Faye, en cette Commune d'echaudelis, ledites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean Saurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs habitants le bourg d'echaudelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an/ + un enfant du sexe masculin/. Redon maire

N°. 24
22 avril
Dutour
antoinette-marie

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt deux avril à neuf heures du matin par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la commune d'echaud dit, canton de saint germain therme département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin est né un enfant du sexe féminin issu de son domicile au lieu du chef, en cette commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoinette-marie, lequel enfant est né de marie chompron, épouse d'andré dutour, cultivateur, habitant au lieu du chef en cette commune ladite déclaration faite en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean faurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitans le bourg d'echaud dit, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de présent acte que nous leur avons signé lesdits jours et an.

Redon maire

N°. 25
25 avril
Peraud
anne-marie

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt cinq avril à sept heures du matin par devant nous joseph redon maire et officier d'état civil de la commune d'echaud dit, canton de saint germain therme département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du matin est né un enfant du sexe féminin issu de son domicile au lieu de ce lieu en cette commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'anne-marie, lequel enfant est né de anne ramfaudier épouse de jean peraud, cultivateur, habitant de long, habitant au lieu dit ce lieu en cette commune ladite déclaration faite en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean faurie agé de cinquante quatre ans cultivateurs, habitans le bourg d'echaud dit, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon maire

N°. 26
25 avril
Farge
Etienne

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt cinq avril à huit heures du matin par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la commune d'echaud dit, canton de saint germain therme département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin est né un enfant du sexe masculin issu de son domicile au lieu appelé cette commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'etienne, lequel enfant est né d'antoinette bourmerie épouse d'antoine farge de tetal de simon dolong habitant au lieu de parel en cette commune, ledite déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean faurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitans le bourg d'echaud dit, lesquels témoins ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon maire

N°. 27
26 avril
Pointud
Gilbert-marie

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt six avril à trois heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier d'état civil de la commune d'echaud dit, canton de saint germain therme département du puy-de-dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le Bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à midi est né un enfant du sexe masculin au son domicile au chef lieu du bourg d'echaud dit, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de gilbert-marie lequel enfant est né de marguerite redon épouse d'andré pointud, cultivateur, habitant le bourg d'echaud dit. ledite déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean faurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs habitans le bourg d'echaud dit, lequels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite de présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon maire

N°. 28
8 mai
issartel
Guillaume

L'an mil huit cent quarante deux et le huit mai à huit heures du matin par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la commune d'echaud dit, canton de saint germain therme département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit lequelle nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du matin est né un enfant du sexe masculin issu de son domicile au lieu de deux frères de cette commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de guillaume, lequel enfant est né de jeanne bérard épouse de joseph issartel, simon de long, habitant le lieu de deux frères en cette commune, ledites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean faurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitans le bourg d'echaud dit, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

Redon maire

N°. 29
9 Mai
Condeyras
Jeanne.

L'an mil huit cent quarante deux et le neuf mai à cinq heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaud dit, Canton de Saint germain Chenu, Département du Puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le chef lieu du bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du soir est né un enfant du sexe féminin en son domicile audit lieu de ces Paris en Cette Commune d'echaud dit, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne Lequel enfant est né de Marguerite Juny, Epouse d'Etienne Condeyras, de l'état de cultivateur habitant audit lieu de ces Paris en Commune d'echaud dit. Ladite déclaration faite après lecture a été de Jeanne Laurie âgé de soixante dix huit ans et de Jean Laurie âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitans le bourg d'echaud dit, les quels ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an. Redon maire

N°. 30
10 Mai
Jouhon
joseph marie

L'an mil huit cent quarante deux et le dix mai à huit heures du soir, par devant nous joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echaud dit, Canton de Saint germain Chenu département du Puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en son domicile audit lieu de ces habitations en Cette Commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de joseph-marie lequel enfant est né de jeanne Margotte Epouse de jean jouhon de l'état de ces dits lieu, habitant audit lieu de Chabreyres, en Cette Commune; les dites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade âgé de soixante dix huit ans et de jean Laurie âgé de cinquante quatre ans cultivateurs, habitans le bourg d'echaud dit, les quels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an. Redon maire

N°. 31
14 Mai
Loffre
Marie

L'an mil huit cent quarante deux et le quatorze mai à cinq heures du soir, par devant nous joseph Redon Maire et officier de l'état civil de la Commune d'echaud dit, Canton de Saint germain Chenu département du puy de dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du soir est né un enfant du sexe féminin en son domicile audit lieu de ces Paris, en Cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de jeanne magaud Epouse de antoine loffre Sieur de long, habitant audit lieu de ces Paris en Cette Commune d'echaud dit. Ladite déclaration faite en présence d'antoine anglade âgé de soixante quatre ans et de jean Laurie âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs habitans le bourg d'echaud dit, les quels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an. Redon maire

N°. 32
17 Mai
Redon
Claude-antoine

L'an mil huit cent quarante deux et le dix sept mai à onze heures du soir par devant nous joseph redon maire et officier d'état civil de la Commune d'echaud dit Canton de Saint germain Chenu département du puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en son domicile audit lieu de ces Paris en Cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de claude antoine lequel enfant est né de Catherine rigollet Epouse d'antoine redon Sieur de long, habitant audit lieu de ces Paris en Cette Commune d'echaud dit. Ladite déclaration faite en présence d'antoine anglade âgé de soixante quatre ans et de jean Laurie âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitans le bourg d'echaud dit, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an. Redon maire

N°. 33
24 Mai
Duchier
jean-marie

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt quatre mai à onze heures du matin, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echaud dit, Canton de Saint germain Chenu département du puy de dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu de labat, en Cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean marie lequel enfant est né d'Anne d'artigue Epouse de claude duchier, de l'état de ces dits cultivateurs, habitant audit lieu de labat en Cette Commune d'echaud dit, les dites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade âgé de soixante quatre ans et de jean Laurie âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs habitans le bourg d'echaud dit, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite après ont acte que nous avons signé lesdits jours et an. Redon maire

N°. 34
26 mai
Chabrol
antoine

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt six à huit heures du soir, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Lherm, Département du puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du soir est né un enfant du Sexe masculin en son domicile au lieu dudit bourg, Cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénom d'antoine, lequel enfant est né de mariel gladel épouse d'antoine Chabrol, de l'état de Sieur de long, habitant du lieu de moulin digery en Cette Commune, Ladite déclaration faite en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean faurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitans le chef lieu du Bourg d'Echandelis, qui ont déclaré avec la Comparante ne savoir signer après que Lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

N°. 35
31 mai
Forjet
Munet

L'an mil huit cent quarante deux cette trente un mai à huit heures du soir, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, canton de Saint germain Lherm, Département du puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du soir est né un enfant du Sexe masculin en son domicile au lieu de mouliri dit Forjet en Cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénom d'antoine lequel enfant est né d'anne Chanion épouse de dit antoine jouvet Sieur de long, habitant au lieu dit de mouliri Forjet en Cette Commune, Ladite déclaration faite en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean faurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs habitans le bourg d'Echandelis, qui ont déclaré avec la Comparante ne savoir signer après que Lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an. + mai

N°. 36
1er. juin
Dumas
Claudine

L'an mil huit cent quarante deux et le premier juin à huit du matin, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Lherm, Département du puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le Bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du matin, est né un enfant du Sexe féminin en son domicile au lieu dumas, en Cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claudine lequel enfant est né d'anne vialle épouse de jean baptiste dumas, Sieur de long, habitant au lieu dumas en Cette Commune d'Echandelis, Ladite déclaration faite en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean faurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitans le bourg d'Echandelis, qui ont déclaré avec la Comparante ne savoir signer après que Lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an. + heures.

N°. 37
6 juin
Condeyras
Claudine — mariée

L'an mil huit cent quarante deux et le six juin à dix heures du matin pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Lherm, Département du puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin, est né un enfant du Sexe féminin, en son domicile au lieu de la foresterie en Cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claudine — mariée lequel enfant est né d'anne fougeres épouse de jean Condeyras, de l'état de cultivateur, habitant au lieu de foresterie en Cette Commune, Ladite déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean faurie agé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitans le Bourg d'Echandelis, qui ont déclaré avec la Comparante ne savoir signer après que Lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

N°. 38
7 juin
Grivel
anne

L'an mil huit cent quarante deux et le sept juin à huit heure du matin, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis canton de Saint germain Lherm Département du puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin est né un enfant du Sexe féminin en son domicile au lieu de chabreyrat en Cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de anne lequel enfant est né de catherine Condeyras épouse d'etienne grivel, de l'état de cultivateur, habitant au lieu de Chabreyrat en Cette Commune d'Echandelis, Ladite déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et de jean faurie agé de cinquante quatre ans cultivateurs, habitans le chef lieu du bourg d'Echandelis lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que Lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

N°39
12 juin
Pinet
âne

L'an mil huit cent quarante deux et le douze juin à neuf heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lherm Département du Puy de Dôme est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est né un enfant du sexe masculin issu de légitime mariage d'elle déclarante et de Jean Pinet cultivateur habitant aussi le bourg d'Echandelys ici présent auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean lequel enfant est né dans la maison dudit Pinet situé dans le bourg d'Echandelys, laquelle déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Anglade âgé de soixante quatre ans et de Jean Faurie âgé de cinquante quatre ans cultivateurs habitants le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N°40
15 juin
Roux et
Magdelaine

L'an mil huit cent quarante deux et le quinze juin à huit heures du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lherm Département du Puy de Dôme est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du soir est né un enfant du sexe masculin au chef lieu du bourg de la Commune d'Echandelys quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Magdelaine lequel enfant est né de Marguerite Rouve épouse d'Antoine Roux et Boulanger propriétaire habitant le bourg d'Echandelys, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Anglade et de Jean Faurie âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitans le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et ans. Redon Maire

N°41
21 juin
Grollet
François

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt un juin à sept heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lherm Département du Puy de Dôme est Comparue Marie Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est né un enfant du sexe masculin issu de légitime mariage d'elle déclarante et de Jean Grollet cultivateur habitant aussi de la dite Echandelys en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de François, lequel enfant est né de Jeanne Chevanie épouse de Jean Grollet métayer, habitant aussi de la dite Echandelys en cette Commune, ladite déclaration faite en présence d'Antoine Anglade âgé de soixante quatre ans et de Jean Faurie âgé de cinquante quatre ans cultivateurs, habitans le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N°42
27 juin
Dumas
Marien-François

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt sept juin à huit heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lherm Département du Puy de Dôme est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est né un enfant du sexe masculin au bourg de cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marien-François lequel enfant est né de Marie Pontus épouse de Jacques Dumas de l'état de Cultivateur habitant le bourg d'Echandelys, ladite déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Anglade âgé de soixante quatre ans et de Jean Faurie âgé de cinquante quatre ans cultivateurs, habitans le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N°43
28 juin
Saby
Antoine

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt huit juin à dix heures du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lherm, Département du Puy de Dôme est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du soir est né un enfant du sexe masculin issu de légitime mariage d'elle déclarante et de Jean Saby, Sieur de Long, habitant aussi de Cher en cette Commune d'Echandelys, ledit jour déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Anglade âgé de soixante quatre ans et de Jean Faurie âgé de cinquante quatre ans cultivateurs, habitans le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an. Redon Maire

N°. 44.
12 juillet
Communal
antoine-Pierre

L'an mil huit cent quarante deux et le douze juillet à sept heures du matin, par devant nous Joseph Redonnet officier de l'état civil de la Commune d'Echaud dit, Canton de Saint germain Lherm, département du puy de dôme, est Comparue gilberte gachon sage femme, habitante le Bourg d'Echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui deux heures du matin est né un enfant du sexe masculin de son domicile au lieu de ce pays en cette Commune d'Echaud dit, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'antoine-pierre, lequel enfant est né de jeanne gauriat épouse de pierre communal, de l'état de cultivateur, habitant au lieu de Corpeyre en cette Commune d'Echaud dit, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade âgé de soixante quatre ans cultivateur, habitant au bourg d'Echaud dit, et de jean faurie âgé de cinquante quatre ans cultivateurs, habitans au bourg d'Echaud dit, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

N°. 45
17 8bre
hiberty
jean

L'an mil huit cent quarante deux et le dix sept octobre à dix heures du soir, par devant nous Joseph Redonnet officier de l'état civil de la Commune d'Echaud dit, Canton de Saint germain Lherm, département du puy de dôme, est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le Bourg d'Echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du soir, est né un enfant du sexe masculin de son domicile au lieu du buisson, en cette Commune d'Echaud dit, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean, lequel enfant est né de jean anglade Epoux de joseph hiberte de l'état de Cultivateur, habitant au lieu du buisson en cette Commune d'Echaud dit, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade âgé de soixante dix sept ans et de jean faurie âgé de cinquante quatre ans, Cultivateurs, habitans le bourg d'Echaud dit, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

N°. 46
18 8bre
Berthelay
jeanne-Benoite

L'an mil huit cent quarante deux et le dix huit octobre à dix heures du soir, par devant nous Joseph Redonnet Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echaud dit, Canton de Saint germain Lherm, département du puy de dôme, est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du soir est né un enfant du sexe féminin au lieu dit chez Lhui de Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne Benoite lequel enfant est né jeanne chapagnon épouse de Benoit Berthelay, de l'état de maréchal ferrant habitant le bourg d'Echaud dit, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade âgé de soixante quatre ans et de jean faurie âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitans le bourg d'Echaud dit, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

N°. 47
24 8bre
Bravard
jeanne-marie

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt quatre octobre à dix heures du soir, par devant nous Joseph Redonnet Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echaud dit Canton de Saint Germain Lherm département du puy de dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin au lieu de Clabat, en cette Commune d'Echaud dit, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne-marie, lequel enfant est né de marie Magnet épouse de jean Bravard, de l'état de cultivateur, habitant au lieu de Clabat, en cette Commune d'Echaud dit, lesdites déclarations présentation faites en présence d'antoine anglade âgé de soixante quatre ans et de jean faurie âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitans le bourg d'Echaud dit, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

N°. 48
17 xbre
Coudeyras
Benoit-Claude

L'an mil huit cent quarante deux et le dix sept décembre à trois heures du soir, par devant nous Joseph Redonnet Maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echaud dit, Canton de Saint germain Lherm, département du puy de dôme, est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui onze heures du matin est né un enfant du sexe masculin de son domicile au lieu de Serin en cette Commune d'Echaud dit quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de benoit-Claude, lequel enfant est né de catherine ispertel épouse de Benoit Coudeyras, tisseur de bas, habitant au lieu de Serin, en cette Commune d'Echaud dit, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade âgé de soixante dix huit ans et de jean faurie âgé de cinquante quatre ans cultivateurs, habitans le chef lieu du bourg d'Echaud dit, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jours et an.

96.119
29 xbre
Rouge
Claudine-Antoinette

L'an mil huit cent quarante deux et le vingt neuf décembre à onze heures du soir, pardevant nous Joseph Pierre maire et officier delétat Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Département Puy de Dôme est Comparu gilbert gathon sage femme habitante le bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du soir, est né un enfant du sexe féminin auquel des Bordes par cette Commune d'Echandelis, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Claudine Antoinette, lequel enfant est né de marie Elisabeth Eyraud Dorgeix Collange métayer au lieu des bordes en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faite en présence d'Antoine Anglade âgé de soixante quatre ans et de Jean Laurie âgé de cinquante huit ans, cultivateurs habitants le Bourg d'echandelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de ce requis et interpellés que nous avons signé les dits jour et an.

Clos et arrêté l'an nous Soussigné, Maire de la Commune d'Echandelis, le présent registre le trente un décembre mil huit cent quarante deux.

Table alphabétique Des actes Contenues au présent registre.

nos d'ordres	Noms et Prénoms	nos du registre	Dates de l'acte	nos d'ordres	Noms et Prénoms	nos du registre	Dates de l'acte
1	Batisse Claudemarie	5	25 mars	11	Coudeyras claudine Marie	37	6 juin
2	Buisson Catherine	8	29 mars	12	Communal antoine pierre	44	12 juillet
3	Bravard jeanne	10	2 avril	13	Coudeyras Benoit claude	48	17 xbre
4	Bravard jeanne	18	10 avril	14	Collange claudine ant.te	49	29 xbre
5	~~Bravard~~ Berard anne Marie	25	25 avril	15	Dumas annet marie	2	5 fevrier
6	Bertholey jeanne Benoite	46	14 8bre	16	Duchier antoine annet	3	7 mars
7	Bravard jeanne marie	47	24 8bre	17	Dutour louise	12	6 avril
8	Champroux Catherine	21	16 avril	18	Dutour Vital	14	7 avril
9	Coudeyras jeanne	29	9 mai	19	Dumas jeanne marie	22	17 avril
10	Chabrol antoine	34	26 mai	20	Dutour ant.te marie	24	22 avril

Table alphabétique Des actes Contenues au Présent Registre

Nos d'ordres	Noms et Prénoms	Nos du registre	Date de l'acte	Nos d'ordres	Noms et et Prénoms	Nos du registre	Date de l'acte
21	Dutier jean Marie	30	24 Mai	44	Pinet Anne	39	12 juin
22	Dumas Claudine	36	1er juin	45	Redon Claude ante	32	17 mai
23	Dumas marie François	42	27 juin	46	Roux de Magdelaine	41	21 juin
24	Debarge Marie	11	4 avril	47	Saby antoine	43	28 juin
25	Largette Pierre	9	1er avril	48	tourdias Joanne	7	29 mar
26	Lorie anne	17	9 avril	49	tourdot jacques	19	10 avril
27	Large Etienne	26	25 avril				
28	Grivel anne	38	7 juin				
29	Grolet François	41	21 juin				
30	Liberty jean	45	17 8bre				
31	Massartel guillaume	28	8 mai				
32	Lemoine François annet	23	21 avril				
33	Loffre marie	31	14 mai				
34	Michy Catherine	1er	9 janvier				
35	Magaud Marie	6	29 mars				
36	Mennt Marie	15	7 avril				
37	Montet antoinette	20	10 avril				
38	Ponchon Blaise	4	22 mars				
39	Pupidon Catherine Marie	13	7 avril				
40	Pouyet Pierre	16	4 avril				
41	Pointud gilbert marie	27	26 avril				
42	Ponchon joseph marie	30	10 mai				
43	Pouyet annet	35	31 mai				

TIMBRE ROYAL 1f 25c

ANNÉE 1843.

Le présent registre contenant Six *feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté par premier et dernier, et paraphé à chaque feuillet, par nous* Yves Chabrier 1er juge Suppt du Tribunal civil d'Ambert *département du Puy-de-Dôme, pour servir à l'inscription des actes de Naissance, dans la Commune d'*Echandelys *pendant l'année mil huit cent quarante-trois.*

Fait à Ambert, *le* Sept *décembre mil huit cent quarante-deux.*

Chabrier

N°. 1er

13 janvier

Déplat

Etienne-Bonnet

L'an mil huit cent quarante trois et le treize janvier à onze heures du matin, par devant nous Joseph Brun maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Ambert, département du Puy de Dôme, est Comparu Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est né un enfant du sexe masculin issu de son domicile autheu du Chef, Commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Etienne-Bonnet lequel enfant est né de Jeanne Tourdot, épouse de Pierre Déplat, de l'état de maçon habitant au lieu du Chef en cette Commune, ledit déclaration et présentation faites en présence de Pierre Fougeron âgé soixante quatre ans et de Pierre Communal âgé de quarante huit ans, cultivateurs habitants le lieu du Chef en cette Commune lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an.

Brun Maire

N°. 2

17 janvier

Anglade

Françoise

L'an mil huit cent quarante trois et le dix sept janvier à trois heures du soir, par devant nous Joseph Brun Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin est né un enfant du sexe + masculin issu de son domicile au lieu de la Forestarie, en cette Commune d'Echandelys, qu'elle nous a présenté auquel elle a déclaré donner le prénom de Françoise, lequel enfant est né d'Antoinette Rouchon épouse d'Antoine Anglade de l'état de propriétaire, habitant le lieu de la Forestarie en cette Commune ledit déclaration et présentation faites en présence de Jean Pourcheiret âgé de Cinquante ans et d'Antoine renard, âgé cinquante deux ans, cultivateurs habitants au lieu de la Forestarie en cette Commune lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. + présente.

Brun Maire

N°. 3

18 janvier

tourdot

anne-Marie

L'an mil huit cent quarante trois et le dix huit janvier à deux heures du soir, par devant nous Joseph Brun Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Ambert, département du Puy de Dôme est Comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin est né un enfant du sexe masculin issu du mariage de Jean Chabois journalier avec Antoinette tourdot de l'état de cultivateur habitant le bourg d'Echandelys en cette Commune, ledit déclaration et présentation faites en présence d'Antoine anglade âgé de soixante quatre ans et de Jean Laurie âgé de Cinquante trois ans, cultivateurs habitants le bourg d'Echandelys, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an.

Brun Maire

N°. 4
21 janvier
Longuehal
Benoite-Catherine

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt un janvier a dix heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la commune d'Echaud dit, Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Aubusson département du puy de dôme, est Comparu gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'Echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a huit heures du soir, est née un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de Lorgeux, en cette commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de benoite catherine lequel enfant est né de claudine chautard épouse d'alexandre longuehal, cultivateurs, habitants au lieu de lorgeux, commune d'echaud dit, lesdites déclaration et présentation faites en présence de antoine viallier âgé de soixante quatorze ans, est d'antoine rouvet âgé de soixante douze ans, tous deux cultivateurs, habitants, savoir ledit viallier au lieu de los peux et ledit rouvet au lieu de condeyrat, en cette commune, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Redon maire

N°. 5
30 janvier
Goutte
antoine

L'an mil huit cent quarante trois et le trente janvier a neuf heures du matin par devant nous joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echaud dit, canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Aubusson département du puy de dôme, est Comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin est née un enfant du sexe masculin en son domicile de sa mère au lieu du marsuchet cette commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine lequel enfant est né de catherine dutour épouse d'antoine goutte de l'état de propriétaire au lieu de soleil commune de saint amant roche savine lesdites déclaration et présentation faites en présence de jacques dutour âgé de soixante cinq ans, cultivateur, habitant le lieu de vinas et de jacques dubuisson âgé de soixante cinq ans, cultivateur, habitant le lieu de vinas, tous deux cultivateurs, habitants de la commune, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an que dessus. Redon maire

N°. 6
11 mars
Compat
jeanne-Marie

L'an mil huit cent quarante trois et le onze mars a dix heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echaud dit, Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'aubusson, département du puy de dôme est Comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a huit heures du soir est née un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de dumoulin de gery, en cette Commune quelle nous présente et auquelle a déclaré donner le prénom de jeanne-marie, lequel enfant est né de marie longuehal épouse de joseph compat de l'état de peigneur de chanvre, habitant au lieu dumoulin de gery, en cette Commune d'echaud dit, lesdites déclaration et présentation faites en présence de damien bourrerie âgé de soixante deux ans et de blaise rouvet âgé de cinquante neuf ans de l'état de cultivateurs, habitants, celui du moulin de gery, en cette Commune d'echaud dit, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an.

Redon maire

N°. 7
19 mars
Fouitud
jean-antoine

L'an mil huit cent quarante trois et le dix neuf mars a deux heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echaud dit, canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'aubusson, département du puy de dôme est Comparu gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a dix heures du matin est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu des enclos, en cette Commune, quelle nous présente et duquel elle a déclaré donner le prénom de jean-antoine lequel enfant est né de jeanne marguerite épouse de claude fouitud, de l'état de meunier de long habitant le lieu des enclos, en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine viallier âgé de soixante quatorze ans et d'alexandre longechage âgé de soixante quinze ans, cultivateurs, habitants au lieu de los peux en cette Commune, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an.

Redon maire

N°. 8
20 mars
Rouvet
Marie

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt mars a huit heures du soir par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echaud dit, Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'aubusson, département du puy de dôme est Comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a cinq heures du soir est un enfant du sexe féminin en son domicile de son père et mère au lieu de condeyrat, en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie lequel enfant est né de marie catherine angladon épouse de damien rouvet, de l'état de cultivateurs, habitants au lieu de condeyrat en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine bourrerie âgé de soixante quatorze ans et de jean-marie chaubrenon âgé de soixante douze ans, cultivateurs habitants au lieu de condeyrat en cette Commune, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an.

Redon maire

N°. 9.

25 Mars
Clavelier
Jean

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt cinq mars à sept heures du matin, par devant nous Joseph Tridon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Therm arrondissement d'Aubert, Département du puy de Dôme est comparu Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à huit heures du soir est né un enfant du Sexe masculin auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Marguerite Gidon épouse de Louis Clavelier de l'état de cultivateur, habitant au lieu du Buisson en cette Commune, ledit déclaration et présentation faites en présence de Bernigaud Bernard âgé de soixante huit ans et de Joseph Sergent âgé de cinquante trois ans, cultivateurs habitants au lieu du buisson en cette Commune, les quels témoins ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Tridon Maire

N°. 10
31 Mars
anglade
antoine

L'an mil huit cent quarante trois et le trente un mars à huit heures du soir, par devant nous Joseph Tridon maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Therm arrondissement d'Aubert, département du puy de dôme est comparu Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du soir est né un enfant du Sexe masculin auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, lequel enfant est né de anne Michy épouse de Jean anglade cultivateur, habitant au lieu de la bat en cette Commune, ledite déclaration et présentation faites en présence d'antoine pruthière âgé de soixante treize ans et de Jean Jourdier autour âgé de soixante six ans, cultivateurs habitants au lieu de la bat en cette Commune d'Echandelis qui ont déclaré avec la comparante ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Tridon Maire

N°. 11
1er. avril
Sabatier
Claude-Marie-
théodor.

L'an mil huit cent quarante trois et le premier avril à neuf heures du matin, par devant nous Joseph Tridon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Therm arrondissement d'Aubert, département du puy de dôme est comparu Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin est né un enfant du Sexe masculin auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude-marie-théodor, lequel enfant est né de marie terrasse épouse d'antoine Sabatier, Sienne de long, habitant au lieu d'Aumas en cette Commune d'Echandelis, ledite déclaration et présentation faites en présence de Jacques Arrière âgé de soixante seize ans et de Jacques Dumas âgé de soixante dix neuf ans, cultivateurs, habitants au lieu Dumas en cette Commune, qui ont avec la comparante déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Tridon Maire

N°. 12
2 avril
(Dutour
antoinette)

L'an mil huit cent quarante trois et le deux avril à six heures du matin, par devant nous Joseph Tridon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Therm arrondissement d'Aubert, département du puy de dôme est comparu Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à dix heures du soir, est né un enfant du Sexe féminin auquel elle a déclaré donner le prénom de Antoinette, lequel enfant est né de marie Sauri épouse de Jean Dutour, Sienne de long, habitant au lieu de l'anglade en cette Commune, ledite déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade âgé de Soixante quatre ans et de Blaise Ravaud âgé de quarante huit ans, cultivateurs habitants au bourg d'Echandelis, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdit jour et an. Tridon Maire

N°. 13
2 avril
Grange
Marie

L'an mil huit cent quarante trois et le deux avril à huit heures du matin, par devant nous Joseph Tridon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Therm arrondissement d'Aubert, département du puy de Dôme est comparu Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à onze du soir, est né un enfant du Sexe féminin auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de antoinette Redon épouse de Laurent grange Sienne de long, habitant au lieu de los peux en cette Commune d'Echandelis, ledites déclaration et présentation faites en présence de d'Alexandre Longchal âgé de soixante quinze ans et d'antoine Viallier âgé de soixante quatorze ans Cultivateurs habitants au lieu de los peux en cette Commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Tridon Maire

N°. 14
7 avril
Viallis
anne.

L'an mil huit cent quarante trois et le Sept avril a quatre heures du soir, pardevant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'échaud dit Canton de Saint germain Herm arrondissement d'ambert département du puy de dôme est Comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du soir, est née un enfant du Sexe feminin en sa maison au lieu de lorgueux ecartée Commune quelle nous présente et lequel elle a déclaré donner le prénom de anne, lequel enfant est né de marie Viallis epouse de jean Viallis Sieur delong, habitant dudit lieu de lorgueux, en cette commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'alexandre longchal agé de soixante quinze ans, et d'antoine rouvet agé de soixante douze ans, cultivateurs, habitans savoir ledit longchal au lieu de lorgueux et ledit rouvet au lieu de coudeyras en cette Commune, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer apriès que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé le dit jour et an / + présente /.

Maron Maire

N°. 15
14 avril
Viallis
antoinette

L'an mil huit cent quarante trois et le quatorze avril a huit heures du matin pardevant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'échaud dit Canton de Saint germain Herm arrondissement d'ambert, département du puy de dôme est Comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à dix heures du soir est née un enfant du Sexe feminin au lieu des enclos, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoinette lequel enfant est né de marie longchal epouse d'antoine Viallis cultivateur, habitant au lieu des enclos, en cette commune lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine Bournerie agé de soixante quatorze ans et de Pradelier Champroux agé de soixante douze ans, cultivateurs, habitans au lieu de coudeyras en cette Commune, qui ont déclaré ne savoir signer apriès que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an /. Maron Maire

N°. 16
17 avril
Dumas
Anne

L'an mil huit cent quarante trois et le dix Sept avril à huit heures du soir, pardevant nous joseph redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'échaud dit, Canton de Saint germain Herm arrondissement d'ambert département du puy de dôme est Comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a six heures du soir, est née un enfant du Sexe feminin en son domicile au lieu dumas en cette commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de anne, lequel enfant est né d'anne pierrid son epouse de Claude Dumas, cultivateur, habitant au lieu dumas en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de jacques dumas agé de soixante cinq ans et d'antoine labatier agé de cinquante huit ans de l'état de cultivateurs, habitans au lieu dumas en cette Commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer apriès que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledits jour et an / + déclaré /. Maron Maire

N°. 17
19 avril
Clavelier
Francoise

L'an mil huit cent quarante trois et le dix neuf avril a neuf heures du soir, pardevant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'échaud dit, Canton de Saint germain Herm arrondissement d'ambert, département du puy de dôme est Comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du soir, est née un enfant du Sexe feminin au domicile de son père et mère au lieu de Buisson, en cette commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Francoise lequel enfant est né de jeanne delapresparde de jean Clavelier, Sieur delong, habitant au lieu susdit, en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de joseph Largette agé de Cinquante neuf ans et de Vincent Gardagne agé de Soixante huit ans cultivateurs, habitans au lieu du Buisson en cette Commune, lesquels avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer Après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an /. Maron Maire

N°. 18
23 avril
Braud
anne.

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt trois avril à huit heures du matin pardevant nous joseph redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'échaud dit, Canton de Saint germain Herm arrondissement d'ambert, département du puy de dôme est Comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin est née un enfant du Sexe feminin en son domicile au lieu de deux frères en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de anne, lequel enfant est né de marie Buisson epouse de jean Braud, Sieur delong, habitant au lieu de deux frères Commune d'échaud dit, lesdites déclaration et présentation faites en présence de louis Grenaudier agé de cinquante huit ans et de Barthelemi marrejoil agé de soixante dix ans, cultivateurs, habitans au lieu de deux frères en cette Commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer apriès que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an /. Maron Maire

No 19
26 avril
Desusdade
Pierre

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt six avril, à trois heures du soir par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton de Saint Germain l'Herm, arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme, est Comparu Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a trois heures du soir, est né un enfant du Sexe masculin du domicile de ses père et mère au lieu de Mouly Commune de Egery, cette Commune, laquelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Pierre, lequel enfant est né d'Antoinette Desusdade épouse de Pierre Desusdade cultivateur, habitant au lieu de Mouly, cette Commune, ledites déclaration et présentation faites en présence de Damien Bonnet âgé de soixante deux ans et Blaise Rouvet âgé de cinquante neuf ans cultivateurs, habitants au lieu de Mouly, en cette Commune, qui ont déclaré avec la Comparante ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledits jour et an.

No 20
27 avril
Bravard
antoine

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt sept avril à cinq heures du soir par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton de Saint Germain l'Herm, arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme, est Comparu Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a trois heures du soir, est né un enfant du Sexe masculin du domicile de ses père et mère au lieu du Buisson en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, lequel enfant est né de Marie garrouel épouse d'antoine Bravard, cultivateur, habitant au lieu du Buisson, en cette Commune, ledite déclaration et présentation faites en présence de Joseph Sargette âgé de Cinquante neuf ans et de antoine Longchal âgé de Cinquante huit ans, cultivateurs habitants au lieu du Buisson en cette Commune, lequel avec la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an.

No 21
30 avril
Grange
jean-eutrope

L'an mil huit cent quarante trois et le trente avril à sept heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton de Saint Germain l'Herm, arrondissement d'Aubert département du Puy de Dôme est Comparu Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin est né un enfant du Sexe masculin du domicile de ses père et mère du lieu du moulin d'egery, en cette Commune d'Echandelys, lequel nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de jean eutrope lequel enfant est né de jeanne Chevalier épouse de louis grange de l'état de Tisserand de long, habitant au lieu du moulin d'egery, en cette Commune d'Echandelys, ledites déclaration et présentation faites en présence de Damien Bonnet âgé de soixante deux ans et de Pierre Longchal âgé de Cinquante neuf ans cultivateurs habitants au lieu du moulin d'egery, lequels témoins ainsi que la Déclarante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an.

No 22
30 avril
Coudeyras
Marguerite

L'an mil huit cent quarante trois et le trente avril à neuf heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton de Saint Germain l'Herm, arrondissement d'Aubert département du Puy de Dôme est Comparu Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a quatre heures du matin est né un enfant du Sexe féminin du domicile au lieu d'Eveux Frères, en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de marguerite, lequel enfant est né de antoinette marquet épouse de jean Coudeyras Cultivateur, habitant au lieu de Deux Frères en cette Commune, ledites déclaration et présentation faites en présence de Blaise Romandier âgé de Cinquante huit ans et de Barthelemy marroyol âgé de soixante dix ans, cultivateurs, habitants au lieu Deux Frères en cette Commune, lequel ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an.

No 23
1er Mai
Montel
Marie

L'an mil huit cent quarante trois et le premier mai à deux heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton de Saint Germain l'Herm, arrondissement d'Aubert département du Puy de Dôme est Comparu Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a midi est né un enfant du Sexe féminin du domicile au lieu de la Forestrie en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie lequel enfant est né de marie pointud épouse de françois montel cultivateur habitant au lieu de la Forestrie, en cette Commune, ledites déclaration et présentation faites en présence d'antoine Bonnard âgé de cinquante deux ans et jean pointud âgé de Cinquante deux cultivateurs habitants au lieu de la Forestrie en cette Commune lequel ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an.

No. 24.
1er Mai
Echalier
Marie

L'an mil huit cent quarante trois et le premier mai a neuf heures du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Aubusson département du puy de dôme est comparu gilberte Echalier sans profession femme de Jean Echalier habitante le bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a six heures du soir est né un enfant du sexe féminin au domicile de son père et mère au lieu de Chabreyras en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Françoise Coudeyras, épouse de Jean Echalier Sieur Delong, habitant au lieu de Chabreyras en cette Commune. Ledit déclaration et présentation faites en présence de Michel Passaud âgé de soixante dix ans et d'Antoine Grivel âgé de soixante quinze ans cultivateurs, habitans au lieu de Chabreyras en cette Commune, lesquels a ce la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour etan[n]é

Redon Maire

No. 25
6 mai
Force
Antoinette

L'an mil huit cent quarante trois et le six mai a quatre heures du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Aubusson département du puy de dôme est comparu gilberte Echalier sans profession femme de Jean Echalier habitante le bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a midi est née un enfant du sexe féminin au domicile au lieu du moulin d'Egery, en cette Commune d'Echandelis laquelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Antoinette, lequel enfant est né de Françoise Marsepoil épouse de Ramon Force, cultivateur, habitant au lieu du moulin de Egery en cette Commune, ledit déclaration et présentation faites en présence d'Aumet Pouteau âgé de Soixante deux ans et Pierre Longechal âgé de Cinquante ans, Sieur Delong et cultivateurs habitans au lieu du moulin de Egery, en cette Commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous leur avons signé ledit jour et an[n]é

Redon Maire

No. 26
9 mai
Pouteau
Joseph

L'an mil huit cent quarante trois et le neuf mai a trois heures du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Aubusson département du puy de dôme est comparu gilberte Echalier sans profession femme de Jean Echalier habitante le bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a onze heures du matin est né un enfant du sexe masculin au lieu de la Forestrie en cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Joseph, lequel enfant est né de Jean Anglade épouse de Jean Pouteau Cultivateur et Sieur de Long, habitant au lieu de la Forestrie en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'Aumet Renard âgé de Cinquante deux ans de Jean Pouteau âgé de Cinquante ans de tous deux cultivateurs, habitans au lieu de la Forestrie en cette Commune, lesquels a ce la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous leur avons signé ledits jour et an[n]é

Redon Maire

No. 27
10 mai
Pouteau
Claude

L'an mil huit cent quarante trois et le dix mai a onze heures du matin par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Aubusson département du puy de dôme est comparu gilberte Echalier sans profession femme de Jean Echalier habitante le bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a huit heures du matin est né un enfant du sexe masculin au domicile de son père et mère au lieu de la Faye, en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude, lequel enfant est né de Marie Montagne épouse d'Aumet Pouteau, cultivateur habitant au lieu de la Faye en cette Commune d'Echandelis, ledit déclaration et présentation faites en présence d'Aumet Pouteau âgé de Soixante un ans et Jean Roche âgé de Soixante trente ans cultivateurs habitans au lieu de la Faye en cette Commune, lesquels a ce la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an[n]é

Redon Maire

No. 28
28 Mai
Sauzet
Claudine

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt huit mai a huit heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis Canton de Saint Germain l'herm arrondissement d'Aubusson département du puy de dôme est comparu gilberte Echalier sans profession femme de Jean Echalier habitante le bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin est né un enfant du sexe féminin au domicile de son père et mère au lieu de Fossou, en cette Commune d'Echandelis laquelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claudine, lequel enfant est né d'une mère de la Commune de Claude Sauzet, cultivateur, habitant au lieu de Fossou, en cette commune, ledit déclaration et présentation faites en présence de Blaise Longères âgé de Soixante quatorze ans cultivateur habitant au lieu de Fossou en cette Commune d'Echandelis et d'Antoine Lagland âgé de Soixante quatre ans de même état habitant le bourg d'Echandelis chef lieu de Commune, lesquels a ce la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledits jour et an[n]é

Redon Maire

No. 29
30 mai
Montel
Jeanne

L'an mil huit cent quarante trois et le trente mai a neuf heures du soir, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis canton de Saint germain Chéru arrondissement d'Ambert, département du Puy de Dôme est comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du soir, est née un enfant du sexe féminin au domicile de ses père et mère au lieu de la forestarie, en cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né de marie dumas epouse de Claude montel, cultivateurs, habitant au lieu de la forestarie en cette Commune d'Echandelis, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Benoit renard agé de cinquante deux ans et Jean pointet agé de cinquante deux ans cultivateurs, habitans au lieu de la forestarie en cette Commune, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an.

Redon Maire

No. 30
31 mai
Dutour
Marguerite

L'an mil huit cent quarante trois et le trente un mai a dix heures du matin par devant nous joseph redon maire et officier d'état civil de la Commune d'echandelis canton de saint germain Chéru, arrondissement d'ambert département du puy de dôme est comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a huit heures du matin est née un enfant du sexe féminin au domicile au lieu de parel cette Commune que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de marguerite, lequel enfant est né de Louise Viallis epouse de Georges Dutour Sieur delong, habitant au lieu de parel, cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et jean ravaud, agé de quarante huit ans, cultivateurs, habitans le bourg d'echandelis, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an.

Redon Maire

No. 31
31 mai
Chalinbaud
Louise

L'an mil huit cent quarante trois et le trente un mai a trois heures du soir, pardevant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echandelis, canton de Saint germain Chéru arrondissement d'Ambert, département du puy de dôme est comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a dix heures du matin est née une enfant du sexe féminin au domicile de ses père et mère au lieu de parel en cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Louise, lequel enfant est né de Blaise Travard epoux de georges chalinbaud, Sieur delong, habitant au lieu de parel, cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de françois moirat agé de cinquante deux ans et Blaise chantelombe agé de soixante dix ans cultivateurs, habitans au lieu de parel, en cette Commune, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an.

Redon Maire

No. 32
1er juin
Magaud
Joseph

L'an mil huit cent quarante trois et le premier juin a six heures du matin pardevant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echandelis, Canton de Saint germain Chéru, arrondissement d'Ambert, département du puy de dôme est comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier a neuf heures du soir est née un enfant du sexe masculin au domicile au lieu de parel en cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de joseph, lequel enfant est né de françoise bonhomme epouse de barthelemi magaud, cultivateurs, habitant au lieu de parel en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Blaise chantelombe agé de soixante dix ans et françois moirat agé de cinquante deux ans cultivateurs, habitans au lieu de parel en cette Commune, qui ont déclaré avec la comparante ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an.

Redon Maire

No. 33
18 juin
Cornelier
Jeanne

L'an mil huit cent quarante trois et le quinze juin a six heures du matin, pardevant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echandelis canton de Saint germain Chéru, arrondissement d'Ambert, département du Puy de Dôme est comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a une heure du matin est née un enfant du sexe féminin au domicile de ses père et mère au lieu de Chez en cette Commune d'echandelis, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne, lequel enfant est né de catherine pupier epouse d'antoine cornelier, Sieur delong, habitant au lieu de Chez en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de louis la grange agé de soixante cinq ans et jean dupuy agé de soixante ans cultivateurs, habitans au lieu de Chez en cette Commune d'echandelis, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an.

Redon Maire

N° 34
17 juin
Loffre
Marie

L'an mil huit cent quarante trois et le dix sept juin a neuf heures du matin par devant nous joseph redonnier officier de l'état civil de la Commune d'échaud dit, Canton de Saint germain therm arrondissement d'aubert département du puy de dôme est comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échaud dit lequel nous a déclaré que ce jourd'hui a six heures du matin est né un enfant du sexe féminin au domicile de son père au lieu du moulin de gery, en cette commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de marie, lequel enfant est né de marie Bourneric epouse de pierre loffre, meunier de l'habitant au lieu du moulin de gery, en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de damien Bourneric agé de soixante deux ans et pierre longebal agé de cinquante ans cultivateurs, habitans au lieu du moulin de gery en cette Commune, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an.

N° 35
19 juin
Sougères
jean-marie

L'an mil huit cent quarante trois et le dix neuf juin à dix heures du matin par devant nous joseph redonnier officier de l'état civil de la Commune d'échaud dit Canton de Saint germain therm arrondissement d'aubert département du puy de dôme est comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échaud dit laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a neuf heures du matin est né un enfant du sexe masculin au domicile de son père au lieu de scisson en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean-marie, lequel enfant est né de marie marrollat epouse de jean Sougeres, cultivateurs habitans au lieu de scisson en cette commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de Blaise chantelombe agé de soixante dix ans et Sauvoir moiras agé de cinquante deux ans cultivateurs habitans au lieu de parel en cette Commune, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an.

N° 36
24 juin
Camut
Claudine-jeanne

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt quatre juin par devant nous joseph redonnier officier de l'état civil de la Commune d'échaud dit Canton de Saint germain therm arrondissement d'aubert département du puy de dôme est comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échaud dit laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a sept heures du matin est né un enfant du sexe féminin au domicile de son père et mère au moulin neuf en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de claudine-jeanne, lequel enfant est né de marie Bourneric epouse d'antoine Camut meunier, habitant au moulin neuf en cette Commune d'échaud dit, lesdites déclaration présentation faites en présence d'antoine auglade agé de soixante quatre ans et blaise ravaud agé de quarante sept ans cultivateurs, habitans le bourg d'échaud dit lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an / + a dix heures du matin /

N° 37
30 juin
Gidon
Marie

L'an mil huit cent quarante trois et le trente juin a onze heures du soir, par devant nous joseph redonnier officier de l'état civil de la Commune d'échaud dit Canton de Saint germain therm arrondissement d'aubert département du puy de dôme est comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échaud dit laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a neuf heures du soir, est né un enfant du sexe féminin au domicile de son père et mère au lieu des vers en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de jeanne gidon epouse de jean-Baptiste gidon, cultivateurs, habitant au lieu des vers en cette Commune d'échaud dit, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine Bourneric agé de soixante quatorze ans et d'antoine robert agé de soixante douze ans cultivateurs, habitans au lieu de coudeyras en cette Commune d'échaud dit, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an.

N° 38.
10 juillet
Berthelay
Claudine

L'an mil huit cent quarante trois et le dix juillet a sept heures du soir, par devant nous joseph redonnier Maire et officier de l'état civil de la Commune d'échaud dit Canton de Saint germain therm arrondissement d'aubert, département du puy de dôme est comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a cinq heures du soir est né un enfant du sexe féminin au domicile de ses père et mère hameau du moulin de gery, en cette Commune d'échaud dit quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claudine lequel enfant est né de marguerite amblard epouse d'antoine Berthelay, charpentier habitant au lieu du moulin de gery, en cette Commune d'échaud dit, lesdites déclaration et présentation faites en présence de damien Bourneric agé de soixante deux ans et pierre longebal agé de cinquante ans, cultivateurs, habitans au moulin de gery en cette Commune d'échaud dit, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jour et an /.

N° 39
28 juillet
Chevarin
jean

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt huit juillet a onze heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelin, Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'Aubert, département du Jura dûment Commis et Comparu gilberte Sachon âgée femme habitante le bourg d'Echandelin, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a sept heures du matin est né un enfant du sexe masculin au domicile de son père et mère au lieu de Chabreyras en cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean lequel enfant est né de jeanne Marie Marrolat épouse de Benoit Chevarin métayer au lieu de Chabreyras en cette Commune lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine Camet âgé de soixante six ans et pierre la grange âgé de cinquante huit ans cultivateurs habitans au lieu de Chabreyras en cette Commune lesquels ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jours et an. Redon Maire

N° 40
18 août
Grivel
Claudine

L'an mil huit cent quarante trois et le dix huit août à sept heures du matin par devant nous Joseph Redon maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelin, Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'Aubert, département du Jura dûment Commis et Comparu gilberte gachon âgée femme habitante le bourg d'Echandelin, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui a dix heures du soir est né un enfant du sexe féminin au domicile de ses père et mère au lieu de Chabreyras, cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claudine, lequel enfant est né d'antoinette longechal épouse de jean grivel cultivateurs habitant au lieu de Chabreyras en cette Commune lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine Camet âgé de soixante six ans et pierre la grange âgé de cinquante huit ans cultivateurs habitans au lieu de Chabreyras en cette Commune lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N° 41.
22 7bre
Cossedat
Jeanne Marie.

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt deux Septembre a sept heures du matin par devant nous Joseph Redon maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelin, Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'Aubert, département du Jura dûment Comparu gilberte gachon âgée femme habitante le bourg d'Echandelin, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui a huit heures du soir est né un enfant du sexe féminin au domicile de sa mère au lieu dit en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne Marie lequel enfant est né de Catherine antoinette Cossedat épouse de Monsieur antoine Cossedat, huissier résidant à Cuiseaux chef lieu de Canton, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Blaise remondias âgé de cinquante cinq ans et barthelemi marrel âgé de soixante dix ans, cultivateurs, habitans au lieu de dit Soirin en cette Commune, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jour et an. Redon Maire

N° 42
24 7bre
Ponchon
anne

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt quatre Septembre a trois heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelin, Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'Aubert, département du Jura dûment Comparu gilberte gachon âgée femme habitante le bourg d'Echandelin, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a dix heures du matin est né un enfant du sexe féminin au domicile de ses père et mère au bourg d'Echandelin chef lieu de Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de anne, lequel enfant est né de marie chometon épouse de jean ponchon, cabaretier habitant le bourg d'Echandelin chef lieu de commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade âgé de soixante quatre ans et jean laurie âgé de cinquante trois ans cultivateurs, habitans au bourg d'Echandelin, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N° 43.
22 8bre
Jauchery
jean

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt deux octobre a quatre heures du soir, par devant nous joseph redon maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelin, Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'Aubert, département du Jura dûment Comparu gilberte gachon âgée femme habitante le bourg d'Echandelin, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a midi est né un enfant du sexe masculin au domicile de ses père et mère au lieu Du Buisson en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean lequel enfant est né de jeanne anglade épouse de jean Jauchery, cultivateur au lieu Du Buisson en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Beringer Durand âgé de soixante huit ans et joseph largette âgé de cinquante neuf ans cultivateurs, habitans au lieu Du Buisson en cette Commune lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N° 44
28 8bre
Cayet
Marie

L'an mil huit cent quarante trois et le 4 vingt huit octobre a quatre heures du soir, par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaudelin Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Aubert, département du puy de dôme est comparu gilbert cayet jardinier agé de trente ans et Marie Lonzebas sage femme habitante le bourg d'Echaudelin, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui onze heures du matin est né un enfant du sexe feminin auteur de l'acte de cette commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie lequel enfant est fils de jeanne mey et epouse de gilbert cayet, propriétaire, habitant auteur de l'acte de cette Commune et ledit declaration et présentation faites en présence d'antoine prulhiere agé de soixante dix ans et de barthelemi michy agé de quarante sept ans cultivateurs habitans auteur de l'acte de cette Commune lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an / Redon Maire

N° 45
29 8bre
Soubonne
Marie-Benoite

L'an mil huit cent quarante trois et le vingt neuf octobre a trois heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaudelin, Canton de Saint germain l'herm arrondissement d'Aubert, département du puy de dôme est comparu gilbert cayet jardinier agé de trente ans habitant le bourg d'Echaudelin, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a midi est né un enfant du sexe feminin auteur de la présente acte de Marie Benoite fille légitime de jean soubonne cultivateur et de marie Benoite cayet son epouse, habitant le bourg d'Echaudelin, lequel enfant nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de marie Benoite, laquelle est fille de genevieve Montet epouse de michel soubonne marechal ferrand, habitant le bourg d'Echaudelin lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante quatre ans et jean Murie agé de cinquante trois ans cultivateurs habitans le bourg d'Echaudelin chef lieu de Commune lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an / Redon Maire

Clos et arrêté par nous soussigné joseph Redon Maire de la Commune d'Echaudelin, le trente un Décembre Mil huit Cent quarante trois /

Redon Maire

Table alphabétique des actes contenues au présent Registre 6 Cf

Ordres	Noms et Prénoms	N°s du registre	Date de l'acte	N°s d'ordres	Noms et Prénoms	N°s du registre	Date de l'acte
	Anglade françoise	2er	17 janvier	26	Grange-jean-baptiste	21	30 avril
	Anglade antoine	10	31 mars	27	Gidon marie	37	30 juin
	Beraud anne	18	23 avril	28	Gris et Claudine	40	18 août
	Bravard antoine	20	27 avril	29	Longechal benoite Catherine	41	21 janvier
	Bertheley claudine	28	10 juillet	30	Loffre marie	34	17 juin
	Coupat jeanne-marie	6	11 mars	31	Lassedat jeanne marie	41	22 7bre
	Clavelier jean	9	25 mars	32	Montel marie	23	1er mai
	Clavelier françoise	17	19 avril	33	Montel jeanne	29	30 mai
	Coudeyras margte	22	30 avril	34	Magaud joseph	32	1er juin
	Camut claudine-jeanne	36	24 juin	35	Pouitud jean antoine	7	19 mars
	Chalumbaud louise	31	31 mai	36	Pouitud joseph	26	9 mai
	Chevarin jean	39	28 juillet	37	Pouitud claudine	27	10 mai
	Déplat etienne Bonnet	1er	13 janvier	38	Ponchon anne	42	24 7bre
	Dutour antoinette	12	2 avril	39	Rouvet marie	8	20 mars
	Dumas anne	16	17 avril	40	Sabatier claude marie théo.	11	1er avril
	Desusclad Pierre	19	26 avril	41	Sauzet claudine	28	28 mai
	Dutour Marguerite	30	31 mai	42	Tourdot anne-marie	3	14 janvier
	Echalier marie	24	1er mai	43	Tonnelier jeanne	33	15 juin
	Force antoinette	25	6 mai	44	Viallis anne	14	7 avril
	Fougeres-jean Marie	35	19 juin	45	Viallis antoinette	15	14 avril.
	Fauchery jean	43	22 8bre				
	Fayet Marie	44	28 8bre				
	Fouboune marie benoite	45	29 8bre				
	Goutte antoine	5	30 janvier				
	Grange gilbert Hippolyte	23	2 avril				

1re Cl.

TIMBRE ROYAL — F. C. 1.25

ANNÉE 1844.

Le présent registre contenant 150 *feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté par premier et dernier, et paraphé à chaque feuillet, par nous* Joseph Chabaud 1er Juge Suppléant *du Tribunal civil d'*Issoire *département du Puy-de-Dôme, pour servir à l'inscription des actes de Naissance, dans la commune d'*Echandelys *pendant l'année mil huit cent quarante-quatre.*

Fait à Combert, *le* douze *décembre mil huit cent quarante-trois.*

Chabaud

N.° 1er
3 janvier
Hervet
Marie

L'an mil huit cent quarante quatre et le trois janvier à huit heures du matin, pardevant nous Joseph Chabaud maire, officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'Issoire Département du puy de Dôme, est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier a onze heures du soir est né un enfant du sexe féminin auquel elle a déclaré donner le prénom de marie, lequel enfant est né de jeanne isabel epouse de claude hervet cabaretier habitant au lieu de fegnes de cette commune, la dite déclaration et présentation faites en présence de antoine auglade agé de soixante cinq ans et de jean renaud agé de quarante sept ans cultivateurs, habitans le bourg d'echandelys lesquels ont la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis lecture leur en a été faite et ont signé les dits jour et an.

Chabaud Maire

N.° 2
8 février
Coudeyrat
Antoine

L'an mil huit cent quarante quatre et le huit février a quatre heures du soir, pardevant nous Joseph Chabaud maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'Issoire, département du puy de Dôme, est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hier à deux heures du soir est né un enfant du sexe masculin auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, lequel enfant est né de marie guerite veyre épouse d'antoine coudeyrat de l'état de cultivateur le bourg habitant le lieu de deux frères, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, lequel enfant est né de mariage de antoine coudeyrat de l'état de cultivateur le bourg habitant le lieu de deux frères, en cette commune d'echandelys, la dite déclaration et présentation faites en présence de louis renaudias agé de cinquante ans et de gregoire baraud agé de soixante cinq ans, cultivateurs, habitans au lieu de deux frères en cette commune d'echandelys, la déclarante mère que le témoin ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de ce requis ont signé le dit jour et an.

Chabaud Maire

N.° 3
11 février
Viallis
Antoine

L'an mil huit cent quarante quatre le onze février a sept heures du matin pardevant nous Joseph Chabaud maire et officier de l'état civil de la Commune d'echandelys, canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'Issoire département du puy de Dôme est comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echandelys laquelle nous a déclaré que ce jour d'hier a onze heures du soir est né un enfant du sexe masculin auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine lequel enfant est né de mariage légitime de antoine viallis de l'état de propriétaire habitant au lieu de coudeyrat en cette Commune d'echandelys, la dite déclaration et présentation faites en présence de antoine Bonnaric âgé de soixante dix ans et d'antoine ravard agé de soixante un ans, cultivateurs, habitans au lieu de coudeyrat en cette Commune d'echandelys, lesquels ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de ce requis ont signé le dit jour an et an.

Chabaud Maire

N°. 4
26 mars
Bonpey
Pierre

L'an mil huit cent quarante quatre et le vingt Six mars à trois heures du Soir par devant nous Joseph Redon
et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'Ambert
Département du puy de Dôme et Comp. arnaud gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, la-
quelle nous a déclaré que ce jourd'hui à midi est née un enfant du Sexe
féminin au domicile de son père et mère au lieu de la Sorbetière Commune d'Echandelis quelle nous présente et
auquel elle a déclaré donner le prénom de pierre, lequel enfant est né de marie raynard épouse de François bonpey de l'état de Sabotier, habitant au
lieu de la Sorbetière en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'antoine
anglade âgé de Soixante cinq ans et de jean raynard âgé de quarante Sept ans, cultivateurs, habitans d'Echandelis lesquels ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été
faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Redon Maire

N°. 5
2 avril
Grivel
antoinette

L'an mil huit cent quarante quatre et le deux avril a deux heures du soir, par devant nous Joseph Redon
Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lherm, arrondissement
d'Ambert, Département du puy de Dôme, et Comp. arnaud gilberte gachon sage femme habitante le
bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à midi est née un enfant du Sexe
féminin au domicile de son père et mère au lieu de Chabruges en cette Commune d'Echandelis que
nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Antoinette, lequel enfant est
né de catherine coudurgras épouse d'étienne Grivel de l'état de Sieur de long, habitant au lieu
Chabruges en cette commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de michel
passarel âgé de Soixante cinq ans et de pierre dutour âgé de soixante quatre ans cultivateurs,
habitans au lieu de coupat, en cette commune, lesquels témoins ainsi que la déclarante ont
déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé
lesdits jour et an. Redon Maire

N°. 6
4 avril
Redon
Marguerite

L'an mil huit cent quarante quatre le quatre avril a huit heures du soir, par devant nous Joseph Redon
Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Lherm arrondissement
d'Ambert, département du puy de Dôme, et Comp. arnaud gilberte gachon sage femme, habitante le bourg
d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du soir est né un enfant du Sexe
féminin au domicile de son père et mère au lieu de Lospeux, en cette Commune que nous présente
et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite, lequel enfant est né de
Catherine rigoulet, épouse de antoine redon de l'état de Cultivateur, habitant au lieu de Lospeux
en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence d'alexandre Longeat
âgé de soixante seize ans et d'antoine viallet âgé de soixante douze ans Cultivateurs, habitans au
lieu de Lospeux, en cette commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir
signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an
Redon Maire

N°. 7
7 avril
Gidon
Marie

L'an mil huit cent quarante quatre et le Sept avril à une heure du soir par devant nous Joseph Redon
Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lherm arrondissement
d'Ambert, département du puy de Dôme et Comp. arnaud gilberte gachon sage femme, habitante le bourg
d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin, est né un enfant du Sexe
féminin au domicile de son père et mère au lieu des vers, en cette Commune quelle nous présente et
auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de marie montagne,
épouse de françois gidon de l'état de Sabotier, habitant au lieu des vers, en cette Commune, lesdites
déclaration et présentation faites en présence d'antoine bourneric âgé de soixante dix ans et d'antoine
roux et âgé de soixante neuf ans cultivateurs, habitans au lieu de Coudergras, en cette Commune lesquels
témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte
que nous avons signé lesdits jour et an. Redon Maire

N°. 8
9 avril
Menut
antoinette

L'an mil huit cent quarante quatre et le neuf avril à sept heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et
officier de l'état Civil de la commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'Ambert département
du puy de Dôme et Comparu gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui
à six heures du soir est né un enfant du Sexe féminin au domicile de son père et mère au lieu de la sage en cette
Commune que nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoinette, lequel enfant est
né de marguerite lassarge épouse de jean Menut de l'état de Sieur de long, habitant au lieu de la sage en cette
commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de étienne chassagnide âgé de soixante
quinze ans et d'annet ponteil âgé de soixante neuf ans tailleur d'habits habitans au lieu de la sage en cette commune
lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du
présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Redon Maire

N° 9
12 avril
Force
antoinette

L'an mil huit cent quarante quatre et le douze avril a dix heures du matin, pardevant nous joseph Pidoux maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelin, Canton de Saint germain Therm, arrondissement d'Aubert, département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelin, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin est né un enfant du sexe féminin audomicile de son père et mère au lieu de la Courtoisie, en cette Commune d'échandelin, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'antoinette, lequel enfant est né de jean baptiste force de l'état de Sucier de long, habitant au lieu de la courtoisie, en cette Commune, lecture faite de la présente déclaration et présentation faites en présence de damien bonnerie agé de cinquante deux ans et de pierre longechal agé de quarante huit ans cultivateurs, habitans au lieu du moulin de gery, en cette Commune, lesquels avec la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Pidoux Maire

N° 10
13 avril
Pidoux
françoise

L'an mil huit cent quarante quatre et le treize avril à huit heures du matin, pardevant nous joseph Pidoux maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelin, Canton de Saint germain Therm arrondissement d'Aubert département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'échandelin, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin est né un enfant du sexe féminin audomicile de son père et mère au lieu de la fourtorie, en cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de françoise, lequel enfant est né de jean sauvageon epouse de mathieu pidoux de l'état de sucier de long, habitant au lieu de la fourtorie, en cette Commune: lecture déclaration et présentation faites en présence de simon renaud agé de cinquante deux ans et de jean ravaud agé de quarante huit ans cultivateurs habitans au lieu de la fourtorie en cette Commune lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Pidoux Maire

N° 11.
13 avril
Maisse
Marie

L'an mil huit cent quarante quatre et le treize avril, à dix heures du matin pardevant nous joseph pidoux maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelin, Canton de Saint germain Therm, arrondissement d'Aubert, département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelin, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est né un enfant du sexe féminin audomicile de son père et mère au lieu de chez jeu cette Commune que la nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de françoise lagrange epouse de jean gaisse, cultivateurs, de Sucier de long, habitant au lieu de chez jeu cette Commune: lecture déclaration et présentation faites en présence de damien bonnerie agé de cinquante deux ans et de pierre longechal agé de quarante huit ans, cultivateurs, habitans au lieu du moulin de gery, en cette Commune, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Pidoux Maire

N° 12
19 avril
hiberty
joseph

L'an mil huit cent quarante quatre et le dix neuf avril a neuf heures du matin pardevant nous joseph Pidoux maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelin, Canton de Saint germain Therm, arrondissement d'Aubert département du puy de dôme est comparu gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'échandelin, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin est né un enfant du sexe masculin audomicile de son père et mère au lieu du Buisson, en cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de joseph, lequel enfant est né de marie anglade epouse de joseph hiberty de l'état de propriétaire, habitant au lieu du Buisson en cette Commune: lecture déclaration et présentation faites en présence de antoine bonnard agé de soixante dix ans et de joseph largette agé de cinquante deux ans cultivateurs, habitans au lieu du buisson, en cette Commune, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Pidoux Maire

N° 13
24 avril
Pidoux
François-Marc

L'an mil huit cent quarante quatre et le vingt quatre avril, à dix heures du matin pardevant nous joseph pidoux maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelin, Canton de Saint germain Therm, arrondissement d'Aubert département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'échandelin, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin, est né un enfant du sexe masculin audomicile de son père et mère au lieu d'échandelin, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de François-Marc, lequel enfant est né de françoise rouet epouse de claude pidoux de l'état de propriétaire, habitant le Chef lieu du bourg d'échandelin: lecture déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante cinq ans et de jean ravaud agé de quarante huit ans cultivateurs habitans le Chef lieu du bourg d'échandelin, qui ont déclaré ainsi que la comparante ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Pidoux Maire

N°. 14
26 avril
Genestier
Barthelemi

L'an mil huit cent quarante quatre le vingt six avril a dix heures du matin, par devant nous Joseph Redon maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Therin, arrondissement d'Aubert, Département du Puy-de-Dôme, est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du matin, est né un enfant du Sexe masculin en son domicile au lieu d'Echandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Barthelemi, lequel enfant est né d'Anne Chanion epouse d'André Genestier Sieur de Long habitant au lieu d'Eschaux, en cette Commune, ledite déclaration et présentation faites en présence de Gregoire Berard agé de soixante cinq ans et de Louis Renaudias agé de cinquante ans cultivateurs, habitant au lieu d'Eschaux, en cette Commune, qui ont déclaré ainsi que la Comparante ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de ce interpellés suivant acte que nous avons signé ledits jour et an. Redon Maire

N°. 15
29 avril
Débarge
Jean

L'an mil huit cent quarante quatre et le vingt neuf avril, a trois heures du matin, par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Therin, arrondissement d'Aubert, Département du Puy-de-Dôme est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à onze heures du matin est né un enfant du Sexe masculin en son domicile au lieu de Chabreyrat, en cette commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean lequel enfant est né de Jeanne Pouchon epouse de Benoit Débarge Sieur de Lasy, habitant au lieu de Chabreyrat, en cette Commune : ledite déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Canut agé de soixante trois ans et de Michel Passaret agé de soixante cinq ans cultivateurs, tous deux au lieu de Chabreyrat en cette Commune, les quels témoins ont dit avoir déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite de ce interpellés suivant acte que nous avons signé ledits jour et an. Redon Maire

N°. 16
4 Mai
Dumas
Marien

L'an mil huit cent quarante quatre et le quatre mai a huit heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Therin, arrondissement d'Aubert, Département du Puy-de-Dôme est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a six heures du soir, est né un enfant du Sexe masculin, au lieu d'Echandelis, laquelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marien lequel enfant est né de Marie Pouchon epouse de Jacques Dumas, Cultivateur, habitant le chef lieu du Bourg d'Echandelis, ledite déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Meglade age de soixante cinq ans et de Jean Navaud agé de quarante sept ans de l'état de cultivateurs, habitant le Bourg d'Echandelis, qui ont déclaré ainsi que la Comparante ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de ce interpellés suivant acte que nous avons signé ledits jour et an. Redon Maire

N°. 17
7 Mai
Lemoine
Jeanne

L'an mil huit cent quarante quatre et le sept mai a huit heures du matin, par devant nous Joseph Redon maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Therin, arrondissement d'Aubert, Département du Puy-de-Dôme est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du matin est né un enfant du Sexe féminin au domicile de ses père et mère au lieu de la Sage, en cette commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né de Jeanne Laroche epouse de Blaise Lemoine, Sieur de Long, habitant au lieu de la Sage, en cette Commune : ledite déclaration et présentation faites en présence d'Etienne Chapeau agé de soixante quinze ans et d'Amet Poinet agé de soixante un ans, cultivateurs, habitant au lieu de la Sage, en cette Commune, les quels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite de ce interpellés suivant acte que nous avons signé ledits jour et an. Redon Maire

N°. 18
9 Mai
Genestier
Marie

L'an mil huit cent quarante quatre le neuf mai a sept heures du matin, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain Therin, arrondissement d'Aubert, Département du Puy-de-Dôme, est Comparue Gilberte Gachon sage femme, habitante le bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est né un enfant du Sexe féminin en son domicile de Jacques père et mère au lieu de la Forestrie, en cette Commune quelle nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie lequel enfant est né d'Anne Dumas epouse de Victor Genestier, Sieur de Long, habitant au lieu de la Forestrie, en cette Commune d'Echandelis : ledite déclaration et présentation faites en présence d'Amet Renaud agé de cinquante deux ans et de Jean Poinet agé de quarante huit ans, cultivateurs, habitant au lieu de la Forestrie en cette Commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite de ce interpellés que nous avons signé ledits jour et an. Redon Maire

N.o 19
14 Mai
Dutour
Michel

L'an mil huit cent quarante quatre et le quatorze Mai a une heure du soir par devant nous joseph redonnaire officier de l'état Civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'Ambert, Département du puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin est née un enfant du sexe masculin au domicile de Chabrugeas par cette Commune d'échandelis, quelle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de michel lequel enfant est né de antoinette terrasse epouse de laurent dutour de l'état de Sieur de long habitant au lieu de Chabrugeas par cette Commune : lecture déclaration et présentation faite en présence d'antoine Canat agé de soixante trois ans, et d'antoine grivel agé de soixante quatorze ans cultivateurs, habitans au lieu de Chabrugeas par cette Commune lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite de présent acte que nous avons signé ledit jour an dessus.

Eldon Bonnaire

N.o 20
15 Mai
Chonion
Marie

L'an mil huit cent quarante quatre et le quinze mai a six heures du matin, par devant nous joseph redonnaire officier de l'état Civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'Ambert, Département du puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin est née un fils du sexe féminin au domicile de son père et mère au lieu dit au bourg cette Commune d'échandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né d'anne duman epouse de jean Chonion cultivateur au bourg habitant au lieu dit mas cette Commune d'échandelis ; lecture déclaration et présentation faite en présence de jacques Barriere agé de soixante dix sept ans et d'antoine duman agé de cinquante trois ans cultivateurs, habitans au lieu dit mas cette Commune, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite de présent acte que nous avons signé ledit jour an dessus.

Eldon Bonnaire

N.o 21
17 Mai
Coupat
philippe

L'an mil huit cent quarante quatre et le dix sept mai a huit heures du matin par devant nous joseph redonnaire officier de l'état Civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'Ambert, Département du puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est née un enfant du sexe masculin au domicile de son père et mère au lieu dit au bourg cette Commune d'échandelis, quelle nous présente présent et auquel elle a déclaré donner le prénom de philippe, lequel enfant est né d'antoinette Bournerie epouse d'antoine Coupat de l'état de Sieur de long habitant au lieu de Coupat cette Commune ; lecture déclaration et présentation faite en présence de pierre forgette agé de soixante dix ans et de simon chouvin agé de soixante neuf ans cultivateurs habitans au lieu de coupat cette Commune, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de présent acte que nous avons signé ledit jour an dessus.

Eldon Bonnaire

N.o 22
17 Mai
Pouchon
pierre

L'an mil huit cent quarante quatre et le dix neuf mai à neuf heures du matin par devant nous joseph redonnaire officier de l'état Civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'Ambert, Département du puy de Dôme, est Comparue gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin, est née un enfant du sexe masculin au domicile de son père et mère au lieu dit au bourg cette Commune d'échandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de pierre lequel enfant est né le Claudine chantelombe epouse de jean pouchon de l'état de Sieur de long, habitant au lieu de paret, en cette Commune ; lecture déclaration et présentation faite en présence d'antoine anglade agé de soixante cinq ans et de jean ravaud agé de quarante cinq ans cultivateurs habitans le bourg d'échandelis chef lieu de Commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite de présent acte que nous avons signé ledit jour an dessus.

Eldon Bonnaire

N.o 23
21 Mai
Dutour
François

L'an Mil huit cent quarante quatre et le vingt un mai a cinq heures du matin par devant nous joseph redonnaire officier de l'état Civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain Lherm, arrondissement d'Ambert, Département du puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui une heure du matin est née un enfant du sexe masculin au domicile de son père et mère au lieu dit au bourg cette Commune d'échandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de François, lequel enfant est né d'anne flotte epouse de jean Dutour, cultivateur, habitant au lieu dit, de cette Commune ; lecture déclaration et présentation faite en présence de pierre forgeron agé de soixante quatre ans et de pierre Communal agé de cinquante cinq ans cultivateurs, habitans au lieu dit, cette Commune lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite de présent acte que nous avons signé ledit jour et an dessus.

Eldon Bonnaire

N°. 24
21 Mai
Déplat
Jeanne

L'an mil huit cent quarante quatre et le Vingt un mai à huit heures du matin, par devant nous Joseph Redonnet, officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lherm, arrondissement d'Ambert, Département du Puy de Dôme, est Comparue Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin, est né un enfant du Sexe féminin au domicile de son père et mère au lieu de Labat, même Commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né de mariage tourdot son épouse de pierre Déplat de l'état de maçon habitant au lieu de Labat, même Commune, lecture faite et présentation faite en présence de Jean Pierre Sagerest âgé de soixante quatre ans et de Pierre Communal âgé de Cinquante ans Cultivateurs, habitans au lieu de Labat, même Commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N°. 25
22 Mai
Ducher
Jean

L'an mil huit cent quarante quatre et le Vingt deux mai à une heure du soir, par devant nous Joseph Redonnet, officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lherm, arrondissement d'Ambert, Département du Puy de Dôme, est Comparue Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin, est né un enfant du Sexe masculin au domicile de ses père mère au lieu de Labat, même Commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de mariage Sabatier son épouse de Jean Ducher, cultivateur, habitant au lieu de Labat, même Commune : lecture faite et présentation faite en présence de Barthelemy Michy âgé de trente huit ans et d'Antoine Prudhiere âgé de soixante treize ans, Cultivateurs habitans au lieu de Labat, même Commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N°. 26
13 juin
David
Marie

L'an mil huit cent quarante quatre et le treize juin à une heure du soir par devant nous Joseph Redonnet officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lherm, arrondissement d'Ambert, Département du Puy de Dôme, est Comparue Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est né un enfant du Sexe féminin au domicile de ses père et mère au lieu de Cher, même Commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de mariage Guertier son épouse d'Antoinette David, Sienne de long, habitant au lieu de Cher, même Commune, lecture déclaration et présentation faite en présence de Louis Lagrange âgé de Soixante ans et de Jean Buisson âgé de soixante deux ans Cultivateurs, habitans au lieu de Cher, même Commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N°. 27
16 juin
Vers et
Antoine

L'an mil huit cent quarante quatre et le Seize juin à cinq heures du matin, par devant nous Joseph Redonnet officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lherm, arrondissement d'Ambert, Département du Puy de Dôme est Comparue, Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin est né un enfant du Sexe masculin au domicile de ses père mère au lieu de Parol, même Commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Catherine Pigeyd son épouse de Claude Vert et de l'état de Tisserand de long, habitant au lieu de Parol, même Commune d'Echandelys, lecture déclaration et présentation faite en présence de Blaise Chantetoube âgé de soixante douze ans et de Barthelemy Magand âgé de quarante ans, cultivateurs, habitans au lieu de Parol, même Commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N°. 28
18 juin
Pointud
Jeanne-Françoise

L'an mil huit cent quarante quatre et le dix huit juin à onze heures du matin, par devant nous Joseph Redonnet maire et officier de l'état Civil de la commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lherm, arrondissement d'Ambert, Département du Puy de Dôme, est Comparue Gilberte Gachon Sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures du matin, est né un enfant du Sexe féminin au domicile de ses père et mère au Bourg d'Echandelys chef lieu de Commune, qu'elle nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne-Françoise, lequel enfant est né de Françoise Bouchard épouse de Claude Pointud Sienne de long, habitant au bourg d'Echandelys, lecture déclaration et présentation faite en présence de Antoine Anglade âgé de Soixante Cinq ans et de Jean Baptiste Reynaud âgé de soixante sept ans cultivateurs, habitans le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N° 29
27 juin
Dumas
Jeanne

L'an mil huit cent quarante quatre et le vingt Sept juin a huit heures du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis Canton de Saint germain Lherm arrondissement d'Aubert Département du Puy de Dôme est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a quatre heures du soir est né un enfant du Sexe féminin au domicile de ses père et mère au lieu dumas cette Commune d'Echandelis, quelle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne lequel enfant est né d'Aimé Martin grand Jean Baptiste Dumas, cultivateur, habitant au lieu dumas en cette Commune: lecture faite du présent acte en présence de Jacques Barrière agé de soixante dix sept ans et d'antoine Dumas cultivateurs habitants au lieu dumas, cette commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N° 30
19 juillet
Rouchet
Marc-antoine

L'an mil huit cent quarante quatre et le dix neuf juillet a dix heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la commune d'echandelis Canton de Saint germain lherm, arrondissement d'aubert, département du puy de dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a dix heures du matin est né un enfant du Sexe masculin au domicile de son père au lieu dit echandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marc-antoine lequel enfant est né de Marguerite Rouchet épouse d'antoine rouchet, propriétaire et Boulanger habitant au bourg d'echandelis chef lieu de commune: lecture dite déclaration et présentation faite en présence d'antoine jouglard agé de soixante cinq ans et de jean faurie agé de cinquante six ans cultivateurs habitants le bourg d'echandelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N° 31
26 7bre
Longechal
Catherine

L'an mil huit cent quarante quatre et le Vingt Six Septembre a huit heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'echandelis, Canton de Saint germain lherm arrondissement d'aubert Département du puy de dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a six heures du soir est né un enfant du Sexe féminin au domicile de ses père et mère au lieu dumas cette Commune d'echandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Catherine, lequel enfant est né de Claudine Chantard épouse d'Alexandre Longechal cultivateur habitant au lieu de los peux, cette commune: lecture dite déclaration et présentation faite en présence d'antoine rodon agé de soixante ans et d'antoine chalimbaud agé de trente neuf ans cultivateurs habitants au lieu de los peux cette commune lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N° 32
1 8bre
Dumas
Marguerite

L'an mil huit cent quarante quatre et le quatre octobre a dix heures du matin par devant nous joseph redon maire officier de l'état civil de la Commune d'echandelis, Canton de Saint germain lherm arrondissement d'aubert, département du puy de dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a quatre heures du matin est né un enfant du Sexe féminin au domicile de ses père et mère au lieu dumas, cette Commune d'echandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite, lequel enfant est né de marie passemard épouse de Claude dumas, cultivateur habitant au lieu dumas, cette commune, ledite déclaration et présentation faite en présence de jacques Barrière agé soixante dix sept ans et d'antoine dumas agé de cinquante trois ans cultivateurs, habitants au lieu dumas, en cette Commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N° 33
2 8bre
Pourrat
Etienne

L'an mil huit cent quarante quatre et le Vingt trois octobre a dix heures du matin par devant nous joseph redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'echandelis, Canton de Saint germain lherm, arrondissement d'aubert, département du puy de dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin est né un enfant du Sexe masculin au domicile de sa mère au lieu de la forterie cette commune d'echandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Etienne lequel enfant est né de Catherine Coudeyras épouse de Claude pourrat cultivateur habitant au lieu de la forterie cette commune: ledite déclaration et présentation faite en présence de benoit renard agé de cinquante cinq ans et de jean pouteau agé de quarante neuf ans cultivateurs habitants au lieu de la forterie cette commune, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N.° 24
27 9bre
Berthelay
Claudine

L'an mil huit cent quarante quatre et le vingt Sept novembre a neuf heures du matin, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'Aubert, Département du Puy de Dôme, est Comparue gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a une heure du matin est né en sa Maison dudit lieu de ses pire et mariage un enfant du sexe féminin au domicile de ses père et mère au bourg d'echandelis, Chef lieu de Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claudine lequel enfant est né de jean Baptiste Berthelay maréchal ferrand, habitant le bourg d'echandelis, Chef lieu de Commune ledite déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante cinq ans et de pierre Drujeron agé de trente huit ans cultivateurs habitant le bourg d'echandelis, Chef lieu de Commune, lesquels témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture leur en a été faite de cet acte pour avoir signé lesdits jour et an. Redon Maire

N.° 25
28 9bre
Tourdot
Margte Françoise

L'an mil huit cent quarante quatre et le vingt huit novembre a onze heures du matin, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint germain l'herm, arrondissement d'Aubert, Département du Puy de Dôme est Comparue gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'echandelis, laquelle nous a déclaré ce jourd'hui a quatre heures du matin est né en sa Maison dudit lieu de ses père et mère au bourg d'echandelis, Chef lieu de Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite françoise tourdot, lequel enfant est né de jean Baptiste Chabaspier epoux d'antoine tourdot de l'état des cultivateurs habitant le bourg d'echandelis, en ladite Commune. Ledite déclaration et présentation faites en présence d'antoine anglade agé de soixante cinq ans et de pierre Drujeron agé de trente huit ans cultivateurs habitant le bourg d'echandelis, ledite Commune lesquels témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture leur en a été faite de cet acte pour avoir signé lesdits jour et an. Redon Maire

Clos et arrêté par nous soussigné, Joseph Redon, Maire de la Commune d'Echandelis, le trente un Décembre mil huit cent quarante quatre.

Redon Maire

Table alphabétique des actes qui sont contenues au présent registre.

N° d'ordre	Noms et Prénoms	N° du registre	Date de l'acte	N° d'ordre	Noms et Prénoms	N° du registre	Date de l'acte
1	Bonpey Pierre	4	26 mars	26	Ponchon pierre	22	19 mai
2	Bertheley claudine	34	27 gbre	27	Poiriteu jeanne françoise	28	18 juin
3	Coudeyras antoine	2	8 février	28	Pourrat Etienne	33	23 8bre
4	Chonion Marie	20	15 mai	29	Redon Marguerite	6	4 avril
5	Coupat philippe	21	17 mai	30	Rouvet marie antoine	30	19 juillet
6	Delarge jean	15	29 avril	31	tourdot margte françoise	35	28 gbre
7	Dumas marie	16	4 mai	32	Servet marie	1er	3 janvier
8	Dutour Michel	19	14 mai	33	Viallis antoine	3	11 février
9	Dutour François	23	21 mai	34	Vaisse marie	11	13 avril
10	Déplat jeanne	24	21 mai	35	Servet antoine	27	16 janvier
11	Delhier jean	25	22 mai				
12	David marie	26	13 juin				
13	Dumas jeanne	29	27 juin				
14	Dumas Marguerite	32	4 8bre				
15	Forie antoinette	9	12 avril				
16	Grivel antoinette	5	2 avril				
17	Gidon marie	7	7 avril				
18	Genestier Barthelemi	14	26 avril				
19	Genestier Marie	18	9 mai				
20	biberty joseph	12	19 avril				
21	Lemoine jeanne	17	7 mai				
22	Longechal Catherine	31	26 7bre				
23	Menut antoinette	8	9 avril				
24	Pupidon françoise	10	13 avril				
25	Pupidon françois Marie	13	24 avril				

TIMBRE ROYAL 1.25

ANNÉE 1845.

LE présent registre contenant Lès feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté par premier et dernier, et paraphé à chaque feuillet, par nous président du Tribunal civil d'Aubert, département du Puy-de-Dôme, pour servir à l'inscription des actes de Naissances, dans la Commune d'Echandelys pendant l'année mil huit cent quarante-cinq.

Fait à Aubert, le premier décembre mil huit cent quarante-quatre.

Collecard

N° 1er. 1 janvier. Vernet Jean-Marie

L'an mil huit cent quarante cinq et le cinq janvier a neuf heures du matin par devant nous Joseph Redon, maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, canton de Saint germain Lherm arrondissement d'Aubert, département du puy de Dôme, est comparue gilberte pachon sage femme, habitante le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du matin est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu de son état, en cette commune d'Echandelys, quelle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean-marie, lequel enfant est né de catherine pinet epouse d'antoine Vernet, de l'état de sienne de long, habitant au lieu de son état, en cette commune. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre brugeron agé de trente neuf ans, cultivateurs, habitans le bourg d'Echandelys les quels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Redon maire

N° 2 7 fevrier Chavarin anne

L'an mil huit cent quarante cinq et le sept fevrier à quatre heures du soir, par devant nous joseph Redon maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de saint germain lherm, arrondissement d'Aubert, département du puy-de-Dôme, est comparue gilberte pachon sage femme, habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à midi est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de Chabreyrat, cette commune d'Echandelys, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de anne, lequel enfant est né de jeanne marie motayne épouse de claude-benoit Chavarin motayne au lieu de Chabreyrat, cette commune lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre brugeron agé de trente neuf ans cultivateurs, habitans le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Redon maire

N° 3 9 fevrier Bravard jeanne

L'an mil huit cent quarante cinq et le dix fevrier à sept heures du matin, par devant nous joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, canton de saint germain lherm, arrondissement d'Aubert, département du puy-de-Dôme est comparue gilberte pachon, sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de labet, cette Commune d'Echandelys, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanette, lequel enfant est né de marie magat epouse de jean bravard, de l'état de propriétaire, habitant au lieu de labet, cette Commune; lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre brugeron agé de trente neuf ans cultivateurs, habitans le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. Redon maire

N°. 4
17 février
Rouvet
Simon.

L'an mil huit cent quarante cinq et le dix sept février a huit heures du matin par devant nous joseph Redon maire et officier de l'état civil de la commune d'échaud dits, canton de Saint germain therm arrondissement d'aubusson, dep.t artement du puy-de-dôme, est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échaud dits, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu dit le moulin neuf, ouette commune d'échaud dits, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Simon, lequel enfant est né de jeanne chavarin epouse de jean + de l'état de métayer au lieu de dit moulin neuf ans et de pierre brugeron agé de trente neuf ans, cultivateur, habitant le bourg d'échaud dits, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jour et an. + Redon maire

N°. 5
24 février
Camut
Michelle.

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt quatre février à dix heures du matin par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la commune d'échaud dits, canton de Saint germain therm, arrondissement d'aubusson, dep.t artement du puy-de-dôme, est comparue gilberte gachon, sage femme habitante le bourg d'échaud dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin est né un enfant du sexe feminin en son domicile au lieu dit moulin neuf, ouette commune d'échaud dits, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de michelle, lequel enfant est né de marie bourniche epouse d'antoine camut meunier, habitant au moulin neuf, ouette commune d'échaud dits, lesdites déclaration et présentation faites en présence de jeanne chavarie agé de cinquante neuf ans et de pierre brugeron + cultivateurs alleurs, habitant le bourg d'échaud dits, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jour et an. + Redon maire

N°. 6
28 février
Clavelier
Marie.

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt huit février à cinq heures du soir par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la commune d'échaud dits, canton de saint germain therm arrondissement d'aubusson, dep.t artement du puy-de-dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échaud dits, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du soir est né un enfant du sexe feminin en son domicile au lieu du buisson, ouette commune d'échaud dits, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie lequel enfant est né de marguerite gidon epouse de louis clavelier de l'état de marchand, habitant au lieu du buisson, ouette commune d'échaud dits: lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean saurie agé de cinquante neuf ans et de pierre brugiera agé de trente neuf ans, cultivateurs, habitants au bourg d'échaud dits, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jours et an. Redon maire

N°. 7
13 Mars
Viallis
Antoine.

L'an mil huit cent quarante cinq et le treize mars a onze heures d'une aprés midi par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la commune d'échaud dits, canton de saint germain therm, arrondissement d'aubusson, dep.t artement du puy-de-dôme est comparue gilberte gachon, sage femme habitante le bourg d'échaud dits, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heure du matin, est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu des moulos, ouette commune d'échaud dits, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, lequel enfant est né de marie longchal epouse d'antoine viallis de l'état de tisserand de laine, habitant au lieu des moulos, ouette commune d'échaud dits: lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean saurie agé de cinquante neuf ans et de pierre brugiera agé de trente neuf ans cultivateurs habitants le bourg d'échaud dits, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jour et an. Redon maire

N°. 8
28 Mars
Communal
jean-antoine

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt huit mars a cinq heures du matin par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la commune d'échaud dits, canton de saint germain therm, arrondissement d'aubusson, dep.t artement du puy-de-dôme est comparue gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'échaud dits, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à onze heures du soir est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu de los jeux, ouette commune d'échaud dits, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean-antoine lequel enfant est né de marguerite gidon epouse de pierre communal de l'état de cultivateur, habitant au lieu de los jeux, ou cette commune d'échaud dits: lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean saurie agé de cinquante neuf ans et de pierre bugieres agé de trente neuf ans, cultivateurs, habitans le bourg d'échaud dits, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent que nous avons signé les dits jour et an. Redon maire

cvc 9
30 mars

Serindas
Pierre.
N° 10

L'an mil huit cent quarante cinq et le trente mars à dix heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelis, canton de Saint germain Chassaigne, arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme, est comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à neuf du soir est né un enfant du sexe masculin qu'elle a déclaré avoir accouché en sa demeure et domicile au lieu de la Gagnerade, en cette commune d'Echandelis qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Pierre, lequel enfant est né de Marie Serindas, sans profession, épouse de Jean Serindas, cultivateur, habitant au lieu de la Gagnerade en cette commune d'Echandelis, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de cinquante neuf ans et de Pierre Brugières cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelis, les quels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jours et an. + âgé de trente neuf ans / Sans oji approuvé

7 avril
Fargette
Jean.
N° 11

L'an mil huit cent quarante cinq et le sept avril à dix heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelis, canton de Saint germain Chassaigne, arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme, est comparue Gilberte Gachon sage femme, habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui à sept heures du matin est née un enfant du sexe masculin sur son domicile au lieu de Compat, en cette commune d'Echandelis, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Michelle Fargette, épouse de Pierre Fargette, de l'état de cultivateurs, habitant au lieu de Compat en cette Commune d'Echandelis; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugieres âgé de trente neuf ans, cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelis, les quels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jour et an. Redon Maire

8 avril
Beraud
Marie.
N° 12

L'an mil huit cent quarante cinq et le huit avril à trois heures du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, canton de Saint germain Chassaigne, arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme, est comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui à une heure du matin est née un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de la Fréry, en cette Commune d'Echandelis, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Anne Russis épouse de Claude Berand, Sans profession habitant au lieu de la Fréry, en cette Commune d'Echandelis; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugieres, cultivateurs habitant le bourg d'Echandelis, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jour et an. + âgé de trente neuf ans / Sans oji approuvé / Redon Maire

9 avril
Montel
anne
N° 13

L'an mil huit cent quarante cinq et le neuf avril à deux heures du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, canton de Saint germain Chassaigne, arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme, est comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui à midi est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de la Forterie, en cette Commune d'Echandelis, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de anne lequel enfant est né de Marie Dumas épouse de Claude Montel, cultivateur, habitant au lieu de la Forterie en cette commune d'Echandelis; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugieres, âgé de trente neuf ans, cultivateurs habitants le bourg d'Echandelis, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jour et an. Redon Maire

13 avril
Desuclade
anne-jeanne
N° 13

L'an mil huit cent quarante cinq et le treize avril à cinq heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelis, canton de Saint germain Chassaigne, arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme, est comparue Gilberte Gachon sage femme, habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui à midi est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu du moulin de Gory, en cette Commune d'Echandelis, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de anne-jeanne, lequel enfant est né de Antoinette Desuclade épouse de Pierre Desuclade Sans profession habitant au lieu du moulin de Gory, en cette commune d'Echandelis; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugieres cultivateur habitant le bourg d'Echandelis, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jour et an. + âgé de trente neuf ans / Sans oji approuvé /

Redon Maire

N°. 14
14 avril
Pupidon
jeanne-josephine

L'an mil huit cent quarante cinq et le quatorze avril à huit heures du soir, par devant nous Joseph Bédon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaud-dit, canton de Saint germain therme arrondissement d'aubert, département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sa femme habitante le bourg d'Echaud-dit, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en son domicile au bourg d'Echaud-dit, chef lieu de commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne-Josephine, lequel enfant est né d'une anglade épouse de jean pupidon cultivateur, habitant le bourg d'Echaud-dit, chef lieu de commune d'Echaud-dit; lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre bregieres + cultivateurs, habitants le bourg d'Echaud-dit, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. / + âgé de trente neuf ans

Bédon maire

N°. 15.
14 avril
Bournerie
Claude

L'an mil huit cent quarante cinq et le quatorze avril à dix heures du matin, par devant nous Joseph Bédon maire et officier de l'état civil de la commune d'Echaud-dit, canton de Saint germain therme arrondissement d'aubert, département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echaud-dit; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à six heures du soir est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu de Saint plantas, mairie commune d'Echaud-dit, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude, lequel enfant est né de Claude Chonion, epoux de antoine bournerie de l'état de cultivateur, habitant au lieu de Saint plantas, mairie commune d'Echaud-dit; lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de cinquante neuf ans, cultivateurs, habitants le bourg d'Echaud-dit, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an.

Bédon maire

N°. 16
14 avril
Ponchon
antoine-joseph

L'an mil huit cent quarante cinq et le quatorze avril à trois heures du soir, par devant nous Joseph Bédon maire et officier de l'état civil de la commune d'Echaud-dit, canton de Saint germain therme arrondissement d'aubert, département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echaud-dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu de chabreyras, mairie commune d'Echaud-dit, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine-joseph lequel enfant est né de jeanne sargette epouse de jean ponchon, cultivateur, habitant au lieu de chabreyras, mairie commune d'Echaud-dit; lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre bregieres + cultivateurs, habitants au bourg d'Echaud-dit, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. / + âgé de trente neuf ans

Bédon maire

N°. 17
14 avril
Prulhière
jeanne

L'an mil huit cent quarante cinq et le quatorze avril à cinq heures du soir, par devant nous Joseph Bédon maire et officier de l'état civil de la commune d'Echaud-dit, canton de Saint germain therme, arrondissement d'aubert, département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echaud-dit, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à midi est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu dit Lapareil, mairie commune d'Echaud-dit, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne, lequel enfant est né de marie magaud, epouse de gaspard prulhière de l'état de cultivateur, habitant au lieu dit Lapareil mairie commune d'Echaud-dit; lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre bregieres + cultivateurs, habitants le bourg d'Echaud-dit, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. / + âgé de trente neuf ans / Renvoi approuvé /

Bédon maire

N°. 18.
15 avril
anglade
jeanne

L'an mil huit cent quarante cinq et le quinze avril à six heures du matin, par devant nous Joseph Bédon maire et officier de l'état civil de la commune d'Echaud-dit, canton de Saint germain therme, arrondissement d'aubert département du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'Echaud-dit, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de la forestrie, mairie commune d'Echaud-dit, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne, lequel enfant est né de antoinette rouvet epouse d'antoine anglade, propriétaire, habitant au lieu de la forestrie, mairie commune d'Echaud-dit: lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre bregieres + cultivateurs, habitants le bourg d'Echaud-dit, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an. / + âgé de trente neuf ans

Renvoi approuvé / Bédon maire

N° 19
16 avril

L'an mil huit cent quarante cinq et le seize avril à dix heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Theron arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme, est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du matin est né un enfant du sexe féminin en son domicile au bourg d'Echandelis chef lieu de Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie-Benoite, lequel enfant est né de marguerite Redon épouse d'André Pointud, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelis, en cette commune, ledites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de cinquante neuf ans et de Pierre Brugières âgé de trente neuf ans cultivateurs habitants le bourg d'Echandelis, les quels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an / + Redon Benoite Redon Maire

Pointud
Marie-Benoite

N° 20
19 avril

L'an mil huit cent quarante cinq et le dix neuf avril a une heure du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Theron arrondissement d'Aubert, département du Puy-de-Dôme, est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de Parol, ruelle Commune d'Echandelis, quelle nous a présenté et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né de Antoinette Bournerie épouse d'Antoine Large Sucrin de long, habitant au lieu de Parol, ruelle Commune d'Echandelis, ledites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugières + cultivateurs habitants le bourg d'Echandelis, les quels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an / + âgé de trente neuf ans / Redon Benoite Redon Maire

Large
Jeanne

N° 21
19 avril
Chautard
Antoine

L'an mil huit cent quarante cinq et le dix neuf avril à quatre heures du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Theron, arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme est Comparue Gilberte Gachon Sage Femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu de Parol ruelle Commune d'Echandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Antoine, lequel enfant est né de Antoinette Bournerie épouse d'Antoine Chautard, Sucrier de long, habitant au lieu de Parol, ruelle Commune d'Echandelis: ledites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugières + cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelis, les quels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an / + âgé de trente neuf ans / Redon Benoite Redon Maire.

N° 22
20 avril
Pointud
Jeanne

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt avril à neuf heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Theron, arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme, est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu du Chel ruelle Commune d'Echandelis quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne lequel enfant est né de François Fougères épouse d'André Pointud, Sucrin de long, habitant au lieu du Chel, ruelle Commune d'Echandelis; ledites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugières âgé de trente neuf ans, cultivateurs habitants le bourg d'Echandelis, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdit jour et an / Redon Benoite Redon Maire

N° 23
21 avril
Fougères
Marie.

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt trois avril à cinq heures du soir, par devant nous Joseph Redon, Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Theron arrondissement d'Aubert, département du Puy de Dôme est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de Poisson, ruelle Commune d'Echandelis, quelle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie lequel enfant est né de Marie Marsollat épouse de Jean Fougères, cultivateur, habitant au lieu de Poisson, ruelle Commune d'Echandelis: ledites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante deux ans et de Pierre Brugières âgé de trente neuf ans, cultivateurs habitants le bourg d'Echandelis, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour et an / Redon Benoite Redon Maire

N.o 24
26 avril
Chalumbaud
Jeanne-Marie

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt six avril à sept heures du matin, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune de Chanat, canton de Saint Germain Lherm, arrondissement d'Aubusson, département du Puy de Dôme, est comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à minuit est née un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de Puyrel, enclave Commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne-Marie lequel enfant est né de Catherine Rouvet épouse de Joseph Chalumbaud cultivateur, habitant au lieu de Puyrel, enclave Commune d'Echandelys ledites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de cinquante neuf ans et de Pierre Brugières cultivateurs habitants le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an susdits. Redon maire

N.o 25
28 avril
Coudeyras
Marguerite

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt huit avril à deux heures du soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm arrondissement d'Aubusson, département du Puy-de-Dôme, est comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin est née un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de Puyrel enclave Commune d'Echandelys, laquelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite lequel enfant est de Marguerite Jouhet épouse de Etienne Coudeyras Sicaire de long, habitant au lieu de Puyrel enclave Commune d'Echandelys; ledites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugières âgé de trente neuf ans cultivateurs habitants le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en acte faite du présent acte que nous avons signé ledits jour et an susdits. Redon maire

N.o 26
29 avril
Duchier
Jean-François

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt neuf avril à trois heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm, arrondissement d'Aubusson, département du Puy de Dôme est comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du matin est née un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu de Labat enclave Commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean-François lequel enfant est né de Anne Arthaye épouse de Claude Duchier Sicaire de long, habitant au lieu de Labat, enclave Commune d'Echandelys, ledites déclaration et présentation faite du présent acte de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugières âgé de trente neuf ans cultivateurs habitants le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en acte faite du présent acte que nous avons signé ledits jour et an susdits. Redon maire

N.o 27
29 avril
Chartoire
Marie.

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt neuf avril à cinq heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm, arrondissement d'Aubusson, département du Puy de Dôme est comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin est née un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu du Buisson enclave Commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie lequel enfant est né de Marguerite Hibert épouse de Joseph Chartoire cultivateur, habitant au lieu du Buisson, enclave Commune d'Echandelys: ledites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de cinquante neuf ans et de Pierre Brugières âgé de trente neuf ans cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledits jour et an susdits. Redon maire

N.o 28
1 Mai
Champroux
Antoinette.

L'an mil huit cent quarante cinq et le cinq mai à dix heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys canton de Saint Germain Lherm arrondissement d'Aubusson département du Puy de Dôme est comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est née un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de Lostidet enclave Commune d'Echandelys que nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Antoinette lequel enfant est né de Marie Brugeras épouse de Jean Champroux, cultivateur habitant au lieu de Lostidet enclave Commune d'Echandelys, ledites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugières âgé de trente neuf ans cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledits jour et an susdits.

Redon maire

N°. 29
1 mai
Dumas
antoine

L'an mil huit cent quarante cinq et le neuf mai à trois heures du soir par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain therm, arrondissement d'aubert, dépt. du puy de dôme, est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du soir est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu dumas, ecartle Commune d'échandelis, quelle nous a présenté et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, lequel enfant est né de jeanne Dumas, cultivateur, habitant au lieu dumas, ecartle Commune d'échandelis, ledite déclaration et présentation faites en présence de Claude dumas, cultivateur, habitant au lieu dumas, ecartle Commune d'échandelis, leditte déclaration et présentation faites en présence de jean Saurier âgé de cinquante cinq ans et de pierre Brugière† cultivateurs, habitant au bourg d'échandelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé leditt jour et an susdit. + âgé de trente neuf ans susdit. Redon Maire

N°. 30
18 mai
anglade
laurent-antoine

L'an mil huit cent quarante cinq et le dix huit mai à cinq heures du soir par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain therm, arrondissement d'aubert, dépt. du puy de dôme et Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du soir est né un enfant du sexe masculin en son domicile au bourg d'échandelis, chef lieu de Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de laurent-antoine, lequel enfant est né de benoite madelel epouse d'antoine anglade, cultivateur, habitant le bourg d'échandelis, en cette Commune : lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean Saurier âgé de cinquante neuf ans et de pierre brugiere âgé de trente neuf ans cultivateurs, habitans le bourg d'échandelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé leditt jour et an susdit. Redon Maire

N°. 31
21 mai
Chavarin
françoise-marie

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt deux mai à cinq heures du matin par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelis, Canton de Saint germain therm, arrondissement d'aubert, dépt. du puy de dôme, est Comparue gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à dix heures du soir est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de ci devant, ecartle Commune d'échandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Françoise-marie lequel enfant est né de antoinette jaurie epouse d'antoine chavarin métayer au lieu de la ci devant, ecartle Commune d'échandelis; leditte déclaration et présentation faites en présence de jean rat aîné âgé de quarante neuf ans et de pierre brugiere âgé de trente neuf ans cultivateurs habitans le bourg d'échandelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé leditt jour et an susdit. Redon Maire

N°. 32
27 mai
Viallis
jeanne-marie

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt sept mai à dix heures du soir par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelis, Canton de saint germain therm arrondissement d'aubert d'ep artement du puy de dôme, et Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du soir est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu de Condeyras, ecartle commune d'échandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne-marie, lequel enfant est né de marie giron epouse d'antoine viallis, propriétaire habitant au lieu de Condeyras, ecartle Commune d'échandelis, leditte déclaration et présentation faites en présence de jean saurie âgé de cinquante neuf ans et de pierre brugiere, âgé de trente neuf ans cultivateurs, habitans le bourg d'échandelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé leditt jour et an susdit. Redon Maire

N°. 33
30 mai
Ponchon
Claude-félix

L'an mil huit cent quarante cinq et le trente mai à quatre heures du soir, par devant nous joseph redon, maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelis, Canton de saint germain therm arrondissement d'aubert, dépt. du puy de dôme, est Comparu gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu de chabreyras, ecartle Commune d'échandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude-félix, lequel enfant est né de jeanne Comp et epouse de antoine ponchon, fermier de berg, habitant au lieu de chabreyras ecartle Commune d'échandelis : leditte déclaration et présentation faite en présence de jean saurie âgé de cinquante neuf ans et de pierre brugiere† cultivateurs, habitans le bourg d'échandelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé leditt jour et an susdit. + âgé de trente neuf ans susdit. Redon Maire

N° 34
3 juin
Buisson
jean

L'an mil huit cent quarante cinq et le trois juin à huit heures du soir, par devant nous Joseph Redon maire officier de l'état civil de la Commune d'échandelis, Canton de Sainct germain l'herm arrondissement d'aubert Département du puy de dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du soir est née un enfant du sexe masculin en sa maison au lieu de Cher, enclette Commune d'échandelis que lle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean lequel enfant est né de jeanne tourchier epouse de pierre buisson Sucrier d'long, habitant au lieu de Cher, enclette Commune d'échandelis. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de Cinquante neuf ans et de pierre bruguiere agé de trente neuf ans cultivateurs habitans le bourg d'échandelis: lesquels témoins ont déclaré que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite de présent acte que nous avons signé ledits jour et an. Redon Maire

N° 35
5 juin
Dechamp
andré

L'an mil huit cent quarante cinq et le cinq juin a neuf heures du matin, par devant nous Joseph Redon maire officier de l'état Civil de la Commune d'échandelis Canton de Sainct germain l'herm arrondissement d'aubert Département Dupuy de dôme est Comparu gilberte gachon Sage femme habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu du clos enclette Commune d'échandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de andré lequel enfant est né de marie mispias epouse de laurent dechamp, cultivateur, habitant au lieu du Clos enclette Commune d'échandelis. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de Cinquante neuf ans et de pierre bruguiere, agé de trente neuf ans, cultivateurs, habitans le bourg d'échandelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledits jour et an. Redon Maire

N° 36
7 juin
L'offre
jeanne.

L'an mil huit cent quarante cinq et le sept juin à dix heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'échandelis, Canton de Sainct germain l'herm, arrondissement d'aubert Département Dupuy de dôme est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du soir est né un enfant du sexe féminin en sa maison au lieu dit les deux frères enclette Commune d'échandelis, quelle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne lequel enfant est né de jeanne magnand epouse de damien loffre, Sucrier d'long, habitant au lieu dit les deux frères enclette Commune d'échandelis, Lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre bruguiere agé de trente neuf ans, cultivateurs, habitans au lieu du bourg d'échandelis lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledits jour et an. Redon Maire

N° 37
16 juin
Grange
étienne-benoit-françois régis

L'an mil huit cent quarante cinq et le seize juin à neuf heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état civil de la commune d'échandelis, Canton de Sainct germain l'herm arrondissement d'aubert Département Dupuy de dôme est Comparu, gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du soir est né un enfant du sexe masculin au lieu du monteil degery, enclette Commune d'échandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Etienne-benoit-françois-régis, lequel enfant est né de jeanne devalier epouse de louis grange cultivateur, habitant au lieu du monteil degery, enclette Commune d'échandelis; lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre bruguiere agé de trente neuf ans, cultivateurs, habitans le bourg d'échandelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledits jour et an. Redon Maire

N° 38
17 juin
Bravard
Marie.

L'an mil huit cent quarante cinq et le dix sept juin à cinq heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'échandelis, Canton de Sainct germain l'herm, arrondissement d'aubert Département Dupuy de dôme, est Comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'échandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a une heure du soir est né un enfant du sexe féminin en son domicile au lieu d'aubuisson, enclette Commune d'échandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de marie lequel enfant est né de marie gennon epouse d'antoine bravard, cultivateur, habitant au lieu du buisson, enclette Commune d'échandelis; lesdites déclaration et présentation faites en présence de jean faurie agé de Cinquante neuf ans et de pierre bruguieres agé de trente neuf ans, cultivateurs, habitans le bourg d'échandelis, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledits jour et an. Redon Maire

N° 39
21 juin
Echaber
jean-marie

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt un juin a cinq heures du matin par devant nous joseph redon maire et officier detat civil de la commune d'echaud dit, canton de saint jean de maurienne therme arrondissement d'aubert, dep. artement du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit laquelle nous a declaré que ce jourd'hui a une heure du matin, est né un enfant du sexe mas culin en fond domicile au lieu de chabreyras ouette commune d'echaud dit, quelle nous presente et auquel elle a declaré donner le prenom de jean-marie lequel enfant est né de françoise coudeyras epouse de jean echaber vivant de labg, habitant au lieu de chabreyras, ouette Commune d'echaud dit: lesdites declaration et presentation faites en presence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre brugiere agé de trente neuf ans, cultivateurs habitans le bourg d'echaud dit. lesquels temoins ont signé que la comparante ont declaré ne savoir signer, apres que lecture leur en a été faite du present acte que nous avons signé lesdits jour mois et an. Redon maire

N° 40
28 juin
Champroux
Etienne

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt huit juin a dix heures du matin par devant nous joseph redon maire officier detat civil de la commune d'echaud dit canton de saint jean de maurienne therme arrondissement d'aubert, dep. artement du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a declaré que ce jourd'hui a sept heures du matin est né un enfant du sexe masculin en fond domicile au lieu de Chabreyras ouette commune d'echaud dit, quelle nous presente et auquel elle a declaré donner le prenom de Etienne, lequel enfant est né de claudine terrasse epouse de pierre champroux, cultivateurs, habitant au lieu de Chabreyras, ouette Commune d'echaud dit, lesdites declaration et presentation faites en presence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre brugieres agé de trente neuf ans, cultivateurs, habitans le bourg d'echaud dit, lesquels temoins ont signé que la comparante ont declaré ne savoir signer, apres que lecture leur en a été faite du present acte que nous avons signé lesdits jour mois et an. Redon maire

N° 41
7 juillet
Ponchon
anne

L'an mil huit cent quarante cinq et le sept juillet a huit heures du matin, par devant nous joseph redon maire et officier de l'etat civil de la Commune d'echaud dit, canton de saint jean de maurienne therme arrondissement d'aubert, dep. artement du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a declaré que ce jourd'hui a deux heures du matin est né un enfant du sexe feminin en sa maison au lieu du saint plantas, ouette commune d'echaud dit, quelle nous presente et auquel elle a declaré donner le prenom de anne, lequel enfant est né de claudine david, epouse d'antoine ponchon vivant de cog, habitant au lieu du saint plantas, ouette Commune d'echaud dit, lesdites declaration et presentation faites en presence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre brugieres agé de trente neuf ans, cultivateurs habitans le bourg d'echaud dit, lesquels temoins ont signé que la Comparante ont declaré ne savoir signer apres, que lecture leur en a été faite du present acte que nous avons signé lesdits jour mois et an. Redon maire

N° 42
7 juillet
Bournerie
jean

L'an mil huit cent quarante cinq et le sept juillet a huit heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'etat civil de la Commune d'echaud dit, canton de saint jean de maurienne therme arrondissement d'aubert, dep. artement du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme, habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a declaré que ce jourd'hui a cinq heures du soir est né un enfant du sexe masculin en fond domicile au lieu de negery, ouette Commune d'echaud dit, quelle nous presente et auquel elle a declaré donner le prenom de jean, lequel enfant est né de marie grange epouse de pierre bournerie, cultivateur habitant au lieu dumas du lieu de negery, ouette Commune d'echaud dit. lesdites declaration et presentation faites en presence de jean faurie agé de Cinquante neuf ans et de pierre Brugieres agé de trente neuf ans cultivateurs habitans le bourg d'echaud dit, lesquels temoins ont signé que la Comparante ont declaré ne savoir signer apres que lecture leur en a été faite du present acte que nous avons signé lesdits jour mois et an. Redon Maire

N° 43
17 juillet
anglade
Marie

L'an mil huit cent quarante cinq et le dix sept juillet a huit heures du soir, par devant nous joseph redon maire et officier de l'etat Civil de la Commune d'echaud dit, canton de saint germain therme, arrondissement d'aubert, dep. artement du puy de dôme est comparue gilberte gachon sage femme habitante le bourg d'echaud dit, laquelle nous a declaré que ce jourd'hui a deux heures du soir, est né un enfant du sexe feminin en fond domicile au lieu de labat, ouette commune d'echaud dit, quelle nous presente et auquel elle a declaré donner le prenom de Marie, lequel enfant est né de marthe michy epouse de jean anglade, cultivateur, habitant au lieu de labat, ouette Commune d'echaud dit, lesdites declaration et presentation faites en presence de jean faurie agé de cinquante neuf ans et de pierre brugieres agé de trente deux ans, cultivateur, habitans le bourg d'echaud dit, lesquels temoins ont signé que la Comparante ont declaré ne savoir signer, apres que lecture leur en a été faite du present acte que nous avons signé lesdits jour mois et an. Redon Maire

N°. 44
28 juillet
Bravard
Jean-marie

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt huit juillet à deux heures du soir, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys canton de Saint Germain Lherm, arrondissement d'Aubert, Département du Puy de Dôme, est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré ce jourd'hui à neuf heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de son habitation audit bourg d'Echandelys, de cette Commune d'Echandelys, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean-Marie, lequel enfant est né de Françoise Fauchery, épouse d'Antoine Bravard, cultivateur, habitant audit bourg d'Echandelys, de cette Commune d'Echandelys, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugières âgé de trente neuf ans, cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon

N°. 45
29 août
Macheron
Marie

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt trois août à dix heures du matin, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm, arrondissement d'Aubert, Département du Puy de Dôme et Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de son habitation audit bourg d'Echandelys, de cette Commune, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de marie lequel enfant est né de Antoinette Chantagrel épouse de François Macheron propriétaire, et Cabaretier, habitant le bourg d'Echandelys, de cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugières âgé de trente neuf ans, cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N°. 46
27 août
Pointud
Etienne

L'an mil huit cent quarante cinq et le vingt sept août à cinq heures du matin pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lherm arrondissement d'Aubert, Département du Puy de Dôme, est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hier à dix heures du soir est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu de La Sage, de cette Commune d'Echandelys, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Etienne, lequel enfant est né de Marie Montagne, épouse de Antoine Pointud, Sabotier de long, habitant au lieu de la Sage, de cette Commune d'Echandelys: lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugières âgé de trente neuf ans, cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon

N°. 47
18 8bre
Bournerie
Damien Lucas

L'an mil huit cent quarante cinq et le dix huit octobre à huit heures du matin pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lherm, arrondissement d'Aubert, Département du Puy de Dôme est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hier à dix heures du soir est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu dit Degery, de cette Commune d'Echandelys, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Damien-Lucas, lequel enfant est né de Jeanne Communal épouse de François Bournerie Cultivateur, habitant au lieu dit Degery, de cette Commune d'Echandelys, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugières, âgé de trente neuf ans, cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

N°. 48
30 9bre
Bonpoy
antoine

L'an mil huit cent quarante cinq et le trente novembre à sept heures du soir, pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys canton de Saint Germain Lherm arrondissement d'Aubert département du Puy de Dôme est Comparue Gilberte Gachon sage femme habitante le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en son domicile au lieu de la Forestrie, de cette Commune d'Echandelys quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, lequel enfant est né de marie Renard épouse de François Bonpoy de l'autre part de Sieur de long, habitant au lieu de la Forestrie, de cette Commune d'Echandelys, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faurie âgé de Cinquante neuf ans et de Pierre Brugières âgé de trente neuf ans, cultivateurs, habitants le bourg d'Echandelys, lesquels témoins ainsi que la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur en a été faite du présent acte que nous avons signé ledit jour et an. Redon Maire

cr. 49
14 xbre
Pointur
François

L'an mil huit Cent quarante Cinq et le quatorze décembre à cinq heures du soir, pardevant nous Joseph Reydon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Bruit by comparu Hubert Lesueur d'Aubert, département du Puy de Dôme, est Comparue Gilberte Pachon sage femme habitante le bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à midi est né un enfant du sexe masculin de sa fille domiciliée au bourg d'Echandelis, Chef lieu de Commune, laquelle nous présente et laquelle elle a déclaré donner le prénom de François, lequel enfant est né d'Antoine Longeras epoux de Jacques pointud, marguillier et chantre, habitant au bourg d'Echandelis en cette Commune, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Sauvade age de Cinquante neuf ans et de Pierre Bugiere, age de trente neuf ans, cultivateurs habitans les bourg d'Echandelis, lesquels témoins ainsi que la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite de présent acte que nous avons signé ledit jour et an/. Reydon Maire

Clos et arrêté par nous Ly present Registre des actes decedes en
31 Decembre mil huit Cent quarante Cinq/ Reydon Maire

Table alphabétique;

N° d'ordre	Noms et prénoms	Dates	N° du registre
1	Anglade Laurent Guillaume	18 mai	30
2	Anglade Marie	17 juillet	43
3	Anglade Jeanne	15 avril	18
4	Berard Marie	8 avril	11
5	Bourrerie Claude	14 avril	15
6	Bourrerie Damien Louis	18 8bre	47
6bis	Bourrerie Jeanne	7 juillet	42
7	Bompey Catherine	30 9bre	48
8	Bravard Marie	17 Juin	38
9	Bravard Jeanne	9 janvier	3
10	Bravard Jeanne Marie	28 juillet	44
11	Buisson Jean	3 juin	34
12	Chalinbaud Jeanne	26 avril	24
13	Champroux Etienne	28 Juin	40
14	Champroux Antoinette	5 mai	28
15	Chartoire Marie	29 avril	27
16	Chotard Antoine	19 avril	21
17	Chevarin François Marie	21 mai	31
18	Cornut Michelle	24 janvier	5
19	Chevarin Anne	7 janvier	2
20	Communal Antoine	28 mars	8
21	Condeijras Marguerite	28 avril	25
22	Chatelier Marie	28 janvier	6
23	Desuscladeaume	13 avril	13
24	Dichamps André	5 juin	35
25	Ducher Jean-François	29 avril	26
26	Dumas Antoine	9 mai	29
27	Chatelier Jean	21 Juin	39
28	Parge Jeanne	19 avril	20
29	Pargette Jean	30 avril	10
30	Pougeres Marie	23 avril	23
31	Grange Jean	7 juillet	42
32	Grange Etienne	16 Juin	37
33	Loffre Anne	7 Juin	36
34	Montet Anne	13 avril	12
35	Pointu Jeanne	20 avril	22
36	Ponchon Anne	7 juillet	41
37	Ponchon Claude	30 mai	33
38	Ponchon Antoine	14 avril	16
39	Pointu Etienne	27 août	46
40	Pointu François	14 2bre	49
41	Pointu Marie	16 avril	19
42	Papin Dorjeanne	14 avril	14
43	Prudhere Jeanne	14 avril	17
44	Rouvet Simon	17 Janvier	4
45	Serin Jaspierre	30 mars	9
46	Vacheron Marie	23 août	45
47	Verrier Jean-Marie	5 janvier	1
48	Vailly Antoine	13 mars	7
49	Vailly Jean Marie	27 mai	32

Premier feuillet - Ch. Sacros

TIMBRE ROYAL

ANNÉE 1846.

Le présent registre contenant six feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté par premier et dernier, et paraphé à chaque feuillet, par nous charles Sacros juge suppléant du Tribunal civil d'ambert département du Puy-de-Dôme, pour servir à l'inscription des actes de Naissance, dans la commune d'echandelys pendant l'année mil huit cent quarante-six.

Fait à ambert le onze décembre mil huit cent quarante-cinq.

charles Sacros

N°. 1er

2 janvier 1846

Nouvet antoine

Masclaux

Legitime

L'an mil huit Cent quarante Six et le deux janvier à dix heures du matin pardevant nous Joseph Redon maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys Canton de St. germain therme département Du puy de Dome est Comparu antoine Nouvet Cultivateur habitant le Chessieng Faubourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a quatre heures du soir est né un enfant du sexe Masculin de lui Comparant et de Jeanne Masclaux son épouse habitante avec lui en cette Commune auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antoine. lequel enfant est né de Cette union mariage légitime. Sur quoi nous officier public susdit nous sommes transporté au domicile du Comparant pour nous assurer de la naissance de l'enfant susdit et avons dressé le présent acte que le Comparant a signé avec nous. Lecture faite.

Signé ledit Nouvet et nous Redon maire

N° 2

14 fevrier 1846

Buisson anne.

feminin

legitime

L'an mil huit Cent quarante Six et le quatorze fevrier à dix heures du matin pardevant nous Joseph Redon maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys Canton de St. germain therme département Du puy de Dome est Comparu marie Vaissade agée de quarante huit ans Sage femme habitante au montin de gery en cette Commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui est né un enfant du sexe Masculin au dit montin de gery en cette Commune auquel elle a déclaré donner les prénoms de anne Guillaume Buisson Cultivateur habitant au dit montin de gery Commune d'Echandelys ; qui ont ainsi que la Comparante déclaré ne savoir signer après lecture du présent acte que nous avons Signé ledit jour et an

Redon

N° 3

22 fevrier 1846

L'an mil huit Cent quarante Six et le vingt-deux du mois de fevrier à huit heures du matin pardevant nous Joseph Redon maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys Canton de St. germain therme département du puy de Dome est Comparu antoine Chassaing agé de trente huit ans Sage femme habitante au dit montin de gery en cette Commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui est né un enfant du Sexe Masculin au dit montin de gery en cette Commune

2

Desplat
antoine marie
masculin
légitime

N° 4
27 janvier
1846
Grivet antoine
masculin
légitime

N° 5
14 mars
1846
Chaudesaigues
masculin
légitime

N° 6
25 mars
1846
Soulhol jean
masculin
légitime

N° 7
5 avril
1846
tournebise jeanne
feminin
légitime

et auquel elle a déclaré Donner les prénoms d'antoine marie Ce qui est enfant né
Ce Jourd'hui de Jeanne tournebise épouse de pierre desplat Scieur de long habitant au lieu dit Clot
Commune d'Ehan de ladite déclaration et présentation faites en présence de guillaume
Ehan de ladite, Ladite déclarante et présentateur faites en présence de guillaume
Ehan de ladite, Ladite déclaration et présentation

en Cette Commune D'Echaudelijs Ladite Déclaration et présentation
faite en présence de Jean Gautier agé D'trente ans instituteur et de
Michel Jourbonne agé de trente trois ans Maréchal habitant Le Chef lieu du Bourg
D'Echaudelijs, qui ont ainsi que la Comparante Déclaré ne savoir Signer après lecture
Donné lecture du présent acte que nous avons Signé lesdit jour mois et an
Jourbonne Gautier

L'an Mil huit Cent quarante Sept le huit Dudit mois avril à neuf heures du matin
par devant Nous Jos. Ph. Redon Maire et officier D'Etat Civil de la Commune D'Echaudelijs
Canton de St. germain Chemin Département du Puy de Dôme est Comparu en cette
Mairie Jeanne Chabrijras agé D'trente huit ans Sage femme habitante Le Chef lieu du Bourg D'Echaudelijs
laquelle Nous a déclaré que Ce matin à neuf heures un enfant du
Sexe Masculin est né en Cette Commune de Elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner
le prénom de Jean marcelin, Légitime enfant de Lui Déclarante et de Marie
Gentier Cultivateur Conjoints habitant ensemble au lieu de Chabrijras Commune D'Echaudelijs
D'Echaudelijs. Ladite Déclaration et présentation faites en présence de Jean Gautier instituteur agé
De trente ans instituteur et Dominique Redon Maréchal agé D'trente trois ans habitants
Le Chef lieu du Bourg D'Echaudelijs, qui ont ainsi que la Comparante Déclaré ne savoir
Signer après lecture Donné lecture du présent acte que nous avons Signé ledit
jour et an ? Redon Maire Gentier Jourbonne

L'an Mil huit Cent quarante Sept le Neuf Dudit mois avril à neuf heures du matin
par devant Nous Jos. Ph. Redon Maire et officier D'Etat Civil de la Commune D'Echaudelijs
Canton de St. germain Chemin Département du Puy de Dôme est Comparu en cette Mairie
Jeanne Chabrijras agé D'trente huit ans Sage femme habitante Le Chef lieu du Bourg D'Echaudelijs
laquelle Nous a déclaré que Ce matin à neuf heures un enfant du Sexe masculin est né
Chabrijras Commune D'Echaudelijs quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner
le prénom de Antoine, Légitime enfant de Catherine Coudeyras épouse de Etienne
Grivel Scieur de long habitant au lieu de Chabrijras Commune D'Echaudelijs ladite
Déclaration et présentation faites en présence de Jean Gautier instituteur et de Michel
Jourbonne agé D'trente trois ans Maréchal habitant Le Chef lieu du Bourg D'Echaudelijs
qui ont Signé avec Nous la Comparante a déclaré ne savoir Signer après lecture
Donné lecture du présent acte que nous avons Signé ledit jour et an ?
Redon Maire Gentier Jourbonne

L'an Mil huit Cent quarante Sept le Onze Dudit mois avril à neuf heures du matin
par devant Nous Jos. Ph. Redon Maire et officier D'Etat Civil de la Commune D'Echaudelijs
Canton de St. germain Chemin Département du Puy de Dôme est Comparu en cette Mairie
Jeanne Chabrijras agé D'trente huit ans Sage femme habitante Le Chef lieu du Bourg D'Echaudelijs
laquelle Nous a déclaré que Ce matin est né un enfant du Sexe féminin au lieu de Sagnard
Commune D'Echaudelijs quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le
prénom de Marie, Légitime enfant né de marié Cavard Cultivateur Conjoints habitant
Sciendelong habitant au lieu de Sagnard Commune D'Echaudelijs ladite Déclaration
et présentation faites en présence de Jean gautier agé D'trente ans instituteur et de
Michel Jourbonne agé D'trente trois ans Maréchal habitant Le Chef lieu du Bourg
D'Echaudelijs qui ont Signé avec Nous la Comparante a déclaré ne savoir Signer
après lecture Donné lecture du présent acte que nous avons Signé ledit jour et an ?
Redon Maire Gentier Jourbonne

L'an Mil huit Cent quarante Sept le Vingt David à quatre heures du soir
par devant Nous Jos. Ph. Redon Maire et officier D'Etat Civil de la Commune D'Echaudelijs
Canton de St. germain Chemin Département du Puy de Dôme est Comparu en cette Mairie
Jeanne Chabrijras agé D'trente huit ans Sage femme habitante Le Chef lieu du Bourg
D'Echaudelijs laquelle Nous a déclaré que Ce Jourd'hui est né un enfant du Sexe
féminin au lieu de Lasouteyre en Cette Commune quelle Nous présente et auquel
elle a déclaré Donner les prénoms de Marie, Légitime enfant et né de
Jeanne Anglade Cultivateur habitant au lieu de la Fontaine
Jeanne Anglade ayant de Son propre Cultivateur habitant au lieu de la Fontaine

---

Nº 8
8 avril
1846
Cond ijras Jean
Marcelin
Légitime

Nº 9
9 avril
1846
Grivel Antoine
Masculin
Légitime

Nº 10
11 avril
1846
Chambon
Marie
Féminin
Légitime

Nº 11
20 avril
1846
Pointe Marie
Féminin
Légitime

Commune d'Echaud elijs / Ladite presentation declaration faites ausp.sr.ma.d.
Jean genestier agé d'trente trois ans instituteur et domicilié / combourne agé d'trente trois ans
ans Marichal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaud elijs qui ont Signé avec
Nous la declarante a declaré ne savoir Signé apres lecture faite de cette
acte que nous avons Signé ledit Jour et ans / Gedon Maire Genestier
Combourn

N° 12
25 avril
1846
Vernet Catherine
Legitime

L'an Mil huit Cent quarante Sept le Vingt Cinq Dauril a dix heures du
Matin pardevant Nous Joseph Gedon maire et officier detat Civil de la Commune
d'Echaud elijs Canton de St. germain therme departement Dupuy de Dome et Conjoint
autorisé ponctuon agé d'trente huit ans Sage femme habitante le Chef lieu du
Bourg d'Echaud elijs laquelle Nous a declaré que la Matinée est Nee ce jourd'hui
Sept heures Matin dun enfant du Sexe Masculin auquel elle a declaré donner le prenom de Catherine, laquelle enfant est Ne de son mariage
avec Louis Vernet Jardinier domicilié audit lieu de Chaumatelle Commune d'Echaud elijs.
Ladite declaration et presentation faites ausp.sr.ma. de Jean genestier agé d'trente ans
instituteur et domicilié / combourne agé d'trente trois ans Marichal habitant le Chef
lieu du Bourg d'Echaud elijs qui ont Signé avec Nous la Comparante a declaré ne savoir
Signé apres lecture faite de cette acte que nous avons Signé ledit Jour et ans / Gedon Maire Genestier
Combourn

N° 13
25 avril
1846
Condeijras
Etienne
Legitime

L'an mil huit Cent quarante Sept le Vingt Cinq Dauril a trois heures
Du Soir pardevant Nous Joseph Gedon Maire et officier detat Civil de la Commune
d'Echaud elijs Canton de St. germain therme departement Dupuy de Dome et Conjoint
autorisé ponctuon agé d'trente huit ans Sage femme habitante le Chef lieu du Bourg
d'Echaud elijs laquelle Nous a declaré que Ce Matin est Nee un enfant du Sexe
Masculin auquel elle a declaré donner le prenom d'Etienne, lequel enfant est Ne de Joseph Condeijras
et de Catherine Vernet Conjoints domiciliés audit lieu d'Echaud elijs laquelle declaration et presentation faites ausp.sr.ma. de Jean genestier
agé d'trente ans instituteur et domicilié / combourne agé d'trente trois ans Marichal
habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaud elijs qui ont Signé avec Nous la Comparante a declaré ne savoir
Signé apres lecture faite de cette acte que nous avons Signé ledit Jour et ans / Gedon Maire Genestier
Combourn

N° 14
27 avril
Largette
Louis.
Masculin
Legitime

L'an mil huit Cent quarante Sept le Vingt Sept de Mars a huit heures du
Matin pardevant Nous Joseph Gedon Maire et officier detat Civil de la Commune
d'Echaud elijs Canton de St. germain therme departement Dupuy de Dome et Comparu
en Conjoint autorisé ponctuon agé de trente huit ans Sage femme habitante le Chef lieu
du Bourg d'Echaud elijs laquelle Nous a declaré que Ce Jourd'hui est Ne un enfant
du Sexe Masculin au lieu de Compat en cette Commune auquel Nous presente a Nous
elle a declaré donner le prenom de Louis, lequel enfant est Ne de Claude Interrasse
et de Laurent Largette Conjoints domiciliés audit lieu du Buisson Commune
d'Echaud elijs ladite declaration et presentation faites ausp.sr.ma. de Jean genestier
agé d'trente trois ans instituteur et domicilié / combourne agé d'trente trois ans
Marichal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaud elijs qui ont Signé avec Nous
la Comparante a declaré ne savoir Signé apres lecture faite de
present acte que nous avons Signé ledit Jour et ans / Gedon Maire Genestier
Combourn

N° 15
28 avril
1846
Jauchery
Claude
Legitime

L'an Mil huit Cent quarante Sept le Vingt huit Dauril a Cinq heures
Du matin pardevant Nous Joseph Gedon Maire et officier detat Civil de la
Commune d'Echaud elijs Canton de St. germain therme departement Dupuy de Dome
et Comparu en Conjoint autorisé ponctuon agé d'trente huit ans Sage femme habitante
le Chef lieu du Bourg d'Echaud elijs laquelle Nous a declaré que Ce matin est Ne
un enfant du Sexe Masculin au lieu du Buisson en cette Commune d'Echaud elijs
quelle Nous presente et auquel elle a declaré donner le prenom de Claude

TIMBRE ROYAL F.c 1.25 SAVOIE

N.° 16
28 avril
1846
Gidon Berroitte
Jumeaux
Légitime

lequel un fantin de Jeanne angela de cinq jours de Jean
fauburij Sieur de long habitant au lieu dit Bois Communne 3. Ch. 2
ledite Déclaration et présentation faites en présence de Jean genetier agé de trente
ans instituteur de Michel Jonbonne agé de trente trois ans maréchal habitant
le Chef lieu du Bourg d'Echaudelijs qui ont Signé avec nous la Comparante a déclaré
ne savoir Signer après leur avoir fait lecture du présent acte que nous avons Signé
ledit Jour et an /

Gidon Maire Genetier Jonbonne

L'an Mil huit Cent quarante Sept le Vingt huit avril à huit heure du matin
par devant Nous Joseph Gidon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echaudelijs
Canton de St. germain Chevru Département du Puij de Dome est Comparu antoinette
ponchon agé de trente huit ans Sage femme habitante le Chef lieu du Bourg
d'Echaudelijs laquelle Nous a déclaré que Ce matin est né un enfant du Sexe feminin
au lieu dit Vers en Cette Commune d'Echaudelijs qu'elle Nous présente et auquel elle
a déclaré donner les prénoms de Benoitte lequel enfant est né de marie
montagne épouse de François gidon Cultivateur habitants au lieu dit Vers Commune
d'Echaudelijs, ledite Déclaration et présentation faites en présence de Jean genetier
agé de trente trois ans Maréchal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaudelijs qui ont Signé avec nous
la Comparante a déclaré ne savoir Signer après leur avoir donné lecture du présent
acte que nous avons Signé ledit Jour et an /

Gidon Maire Genetier Jonbonne

N.° 17
2 mai
1846
Dalour
antoinette
Légitime

L'an Mil huit Cent quarante Sept le deux mai à sept heure du soir par devant
Nous Joseph Gidon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echaudelijs
Canton de St. germain Chevru Département du Puij de Dome, est Comparu antoinette
ponchon Sage femme agé de trente huit ans habitante le Chef lieu du Bourg d'Echaudelijs
laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui à sept heure du matin est né un enfant du
Sexe feminin au lieu dit dit Lieu de Cette Commune qu'elle Nous présente et
auquel elle a déclaré donner les prénoms de Dantoinette / Legitime enfant est né
de Dalour antoinette épouse de Blaise Dalour de l'état du Sieur de long habitant au
lieu dit dit Lieu de Cette Commune d'Echaudelijs, ledite Déclaration et présentation
faites en présence de Jean genetier agé de trente ans instituteur et de Michel Jonbonne
agé de trente trois ans Maréchal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaudelijs
qui ont Signé avec nous, la Comparante a déclaré ne savoir Signer après leur
avoir donné lecture du présent acte que nous avons Signé ledit Jour et an /

Gidon Maire Genetier Jonbonne

N.° 18
10 mai
1846
Jean
Masculin
Légitime

L'an Mil huit Cent quarante Sept le dix mai à sept heure du matin par devant nous
Joseph Gidon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echaudelijs Canton de St.
germain Chevru Département du Puij de Dome est Comparu antoinette ponchon Sage
femme agé de trente huit ans habitante le Chef lieu du Bourg d'Echaudelijs laquelle nous
a déclaré que Ce matin est né un enfant du Sexe Masculin au lieu dit dit Lieu de Cette
Commune qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean
Legitime enfant est né de Marie pellet Son épouse du dit lieu Jean genetier instituteur
au lieu de dit dit Lieu de Cette Commune d'Echaudelijs ledite Déclaration et présentation
faites en présence de Jean genetier agé de trente ans instituteurs et de Michel Jonbonne
agé de trente trois ans Maréchal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaudelijs qui ont
Signé avec Nous, la Comparante a déclaré ne savoir Signer après leur avoir
donné lecture du présent acte que nous avons Signé ledit Jour et an /

Gidon Maire Genetier Jonbonne

N.° 19
11 mai
1846
Gervet antoi.e
Légitime

L'an Mil huit Cent quarante Sept le onze mai à quatre heure du soir
par devant Nous Joseph Gidon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echaudelijs Canton
de St. germain Chevru Département du Puij de Dome est Comparu antoinette ponchon Sage
femme agé de trente huit ans habitante le Chef lieu du Bourg d'Echaudelijs laquelle nous
a déclaré que Ce matin est né un enfant du Sexe feminin au lieu dit dit Lieu de Cette
Commune qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Dantoinette

N° 20
18 mai
1846
Pupidon
Jean
Légitime

Nous soussigné Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaud de Bray canton de Ste Germain Thermidon département du Puy de Dôme certifions que le présent acte de naissance a été inscrit sur le registre de l'état civil de la dite Commune, et que la déclaration de la naissance de l'enfant y mentionné a été faite par le père, en présence de deux témoins majeurs, parents ou voisins, conformément à la loi. En foi de quoi nous avons délivré le présent extrait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Echaud de Bray le 18 mai 1846

Le Maire
Gonestier

N° 21
21 mai
1846
Clavelier
Louis
Légitime

Nous soussigné Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaud de Bray canton de Ste Germain Thermidon département du Puy de Dôme certifions que le présent acte de naissance a été inscrit sur le registre de l'état civil de la dite Commune, et que la déclaration de la naissance de l'enfant y mentionné a été faite par le père, en présence de deux témoins majeurs, parents ou voisins, conformément à la loi. En foi de quoi nous avons délivré le présent extrait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Echaud de Bray le 21 mai 1846

Le Maire
Gonestier

N° 22
21 mai
1846
Coupat
Antoine
Légitime

Nous soussigné Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaud de Bray canton de Ste Germain Thermidon département du Puy de Dôme certifions que le présent acte de naissance a été inscrit sur le registre de l'état civil de la dite Commune, et que la déclaration de la naissance de l'enfant y mentionné a été faite par le père, en présence de deux témoins majeurs, parents ou voisins, conformément à la loi. En foi de quoi nous avons délivré le présent extrait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Echaud de Bray le 21 mai 1846

Le Maire
Gonestier

N° 23
22 mai
1846
Tuaire
henry.
Masculin
Légitime

Nous soussigné Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echaud de Bray canton de Ste Germain Thermidon département du Puy de Dôme certifions que le présent acte de naissance a été inscrit sur le registre de l'état civil de la dite Commune, et que la déclaration de la naissance de l'enfant y mentionné a été faite par le père, en présence de deux témoins majeurs, parents ou voisins, conformément à la loi. En foi de quoi nous avons délivré le présent extrait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Echaud de Bray le 22 mai 1846

Le Maire
Gonestier

N.° 24
26 mai
1846
Courdias
Marie
Feminine
légitime

L'an Mil huit Cent quarante Six et le Vingt Six mai à dix heures du matin par devant Nous Joseph Ludon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Eybouleuf Canton de St. germain Theme Département du Puy de Dôme est Comparu en sa maison Commune Pierre Courdias propriétaire âgé de trente huit ans marié habitant de la Chassagne du Bourg d'Eybouleuf lequel Nous a déclaré que ce matin est né un enfant du Sexe féminin en sa dite maison commune qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie laquelle enfant est née d'Antoinette Tournier épouse dudit Pierre Courdias Cultivateur habitant en sa dite maison de la Chassagne Commune d'Eybouleuf, les dites Déclaration et présentation faites en présence de Jean Genestier âgé de trente ans et de Michel Soubeyrand âgé de trente trois ans Maréchal habitant le Chassagne du Bourg d'Eybouleuf qui ont signé avec Nous la Comparante et déclaré ne savoir signer après lecture à eux donnée tutture du présent acte que Nous avons signé ledit jour et an.)

Ludon Maire Genestier Soubeyrand

N.° 25
28 mai
1846
Grange
Jean
Légitime

L'an Mil huit Cent quarante Six et le Vingt huit mai à sept heures du matin par devant Nous Joseph Ludon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Eybouleuf Canton de St. germain Theme Département du Puy de Dôme est Comparu en sa maison Commune Pierre Grange Cultivateur habitant de la Chassagne du Bourg d'Eybouleuf lequel Nous a déclaré que ce matin est né un enfant du Sexe Masculin en sa maison de la Chassagne Commune d'Eybouleuf, les dites Déclaration et présentation faites en présence de Jean Genestier âgé de trente ans et de Michel Soubeyrand âgé de trente trois ans Maréchal habitant le Chassagne du Bourg d'Eybouleuf qui ont signé avec Nous la Comparante a déclaré ne savoir signer après lecture à eux donnée tutture du présent acte que Nous avons signé ledit jour et an.)

Ludon Maire Genestier Soubeyrand

N.° 26
30 mai
Longechal
François
Masculin
Légitime

L'an Mil huit Cent quarante Six et le trente mai à quatre heures du soir par devant Nous Joseph Ludon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Eybouleuf Canton de St. germain Theme Département du Puy de Dôme est Comparu en sa maison Commune Jean Longechal Cultivateur âgé de trente huit ans Sage femme habitant le Chassagne du Bourg d'Eybouleuf lequel Nous a déclaré que ce matin est né un enfant du Sexe Masculin en sa maison de Longechal en cette Commune lequel Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de François lequel enfant est né de Claudine Cholard épouse de Jean de Longechal Cultivateur habitant en sa maison de Longechal en cette Commune les dites Déclaration et présentation faites en présence de Jean Genestier âgé de trente ans ancien Instituteur et Domicilié Soubeyrand âgé de trente trois ans Maréchal habitant le Chassagne du Bourg d'Eybouleuf qui ont signé avec Nous la Comparante a déclaré ne savoir signer après lecture à eux donnée tutture du présent acte que Nous avons signé ledit jour et an.)

Ludon Maire Genestier Soubeyrand

N.° 27
31 mai
1846
Faillat
Etienne
Masculin
Légitime

L'an Mil huit Cent quarante Six et le trente un mai à quatre heures du soir par devant Nous Joseph Ludon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Eybouleuf Canton de St. germain Theme Département du Puy de Dôme est Comparu en sa maison Commune Jean Faillat Cultivateur âgé de trente huit ans Sage femme habitant de la Chassagne du Bourg d'Eybouleuf lequel Nous a déclaré que ce matin est né un enfant du Sexe Masculin en sa maison de la Chassagne en cette Commune lequel Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms Etienne lequel enfant est né de Jeanne Lacroix épouse de Mathieu Faillat Cultivateur habitant en sa maison de la Chassagne en cette Commune d'Eybouleuf les dites Déclaration et présentation faites en présence de Jean Genestier âgé de trente ans ancien Instituteur et Domicilié Soubeyrand âgé de trente trois ans Maréchal habitant le Chassagne du Bourg d'Eybouleuf qui ont signé avec Nous la Comparante a déclaré ne savoir signer après lecture à eux donnée tutture du présent acte que Nous avons signé ledit jour et an.)

Soubeyrand Ludon Maire Genestier

N.° 28
1.er Juin
1846

L'an Mil huit Cent quarante Six et le premier Juin à dix heures du matin par devant Nous Joseph Ludon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Eybouleuf Canton de St. germain Theme Département du Puy de Dôme est Comparu en sa maison

Dutour
Antoine
Masculin
Légitime

Pouchon agé d'trente huit ans Sage femme habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaud dlp laquelle Nous a déclaré que le Matin est Né un enfant du Sexe Masculin auquel elle a déclaré Donner les Prénom Dantoine, lequel enfant est Né d'Antoinette Sa parrain epouse de Dutour Seurd'oling habitant audit lieu de Chabreyras en cette Commune d'Echaud dlp ledit Déclarations et présentation faites en présence de Jean Guenetier agé d'trente ans instituteur et de Michel Jonbonne agé d'trente trois ans Maréchal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaud dlp qui ont Signé avec Nous la Comparante a déclaré ne savoir Signer après lecture a lui faite du présent acte que Nous avons Signé ledit Jour et ans,

Pouchon Maire Guenetier Jonbonne

N° 29
3 Juin
1846
David
Jean
Masculin
Légitime

L'an Mil huit Cent quarante Six et le trois Juin à Neuf heures du matin par devant Nous Joseph Audon Maire et officier d'état Civil de la Commune d'Echaud dlp Canton de St. Germain therme département Dupuy de Dome est Comparu Antoinette Pouchon agé d'trente huit ans Sage femme habitante le Chef lieu du Bourg d'Echaud dlp laquelle Nous a déclaré que Ce matin est Né un enfant du Sexe Masculin au lieu de Chir en cette Commune d'Echaud dlp laquelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les Prénom de Jean, lequel enfant est Né de Marie genestier épouse d'Antoine David Seurd'oling habitant au lieu de Chir en cette Commune d'Echaud dlp ledit Déclaration et présentation faites en présence de Jean guenetier agé d'trente ans instituteur et de Michel Jonbonne agé d'trente trois ans Maréchal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaud dlp qui ont Signé avec Nous la Comparante a déclaré ne savoir Signer après lecture a lui faite du présent acte que Nous avons Signé ledit Jour et ans,

Audon Maire Genetier Jonbonne

N° 30
11 Juin
1846
Bereau
Catherine
Féminin
Légitime

L'an Mil huit Cent quarante Six et le onze Juin à Sept heures du matin par devant Nous Joseph Audon maire et officier d'état Civil de la Commune d'Echaud dlp Canton de St. Germain therme département Dupuy de Dome est Comparu Antoine Pouchon agé d'trente huit ans Sage femme habitante le Chef lieu du Bourg d'Echaud dlp laquelle Nous a déclaré que Ce matin est Né un enfant du Sexe féminin au lieu de Chirers en cette Commune laquelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les Prénom de Catherine, lequel enfant est Né de Anne Jeanne Marie épouse de Jean Bereau Seurd'oling habitant au lieu de Chirers Commune d'Echaud dlp ledit Déclarations et présentations faites en présence de Jean guenetier agé d'trente ans instituteur et de Michel Jonbonne agé d'trente trois ans Maréchal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaud dlp qui ont Signé avec Nous la Comparante a déclaré ne savoir Signer après lecture a lui faite du présent acte que Nous avons Signé ledit Jour et ans,

Audon Maire Genetier Jonbonne

N° 31
26 Juin
1846
Rouvet
guillaume
Masculin
légitime

L'an Mil huit Cent quarante Six et le Vingt Six Juin à Dix heures du matin par devant Nous Joseph Audon Maire et officier d'état Civil de la Commune d'Echaud dlp Canton de St. germain therme département Dupuy de Dome est Comparu Antoine Pouchon agé d'trente huit ans Sage femme habitante le Chef lieu du Bourg d'Echaud dlp laquelle Nous a déclaré que Ce Matin est Né un enfant du Sexe Masculin au lieu de Paris en cette Commune laquelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénom de Guillaume lequel enfant est Né de Anne David épouse Antoine Rouvet Seurd'oling habitant au lieu de Paris en cette Commune d'Echaud dlp ledit Déclarations et présentation faites en présence de Jean guenetier agé d'trente ans instituteur et de Michel Jonbonne agé d'trente trois ans Maréchal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaud dlp qui ont Signé avec Nous la Comparante a déclaré ne savoir Signer après lecture a lui faite du présent acte que Nous avons Signé ledit Jour et ans,

Audon Maire Genetier Jonbonne

Par jugement du tribunal civil de Romans du 26 octobre 1871, l'acte ci-contre a été rectifié en ce sens qu'au nom patronymique de l'enfant d'Anne David (Rouvet) qui est erroné par devant Nous Joseph Audon Maire et officier d'état civil de la Commune d'Echaud dlp Canton de St.-germain therme département Dupuy de Dome est
sera substitué celui de Pomel qui est seul exact."
St Donat le 10 9bre 1871
L'officier de l'état civil:
Jonbonne.

L'an Mil huit Cent quarante Six et le Vingt Six jour à huit heures du matin par devant Nous Joseph Audon Maire et officier d'état Civil de la Commune d'Echaud dlp Canton de St. germain therme département Dupuy de Dome est Comparu Antoine Pouchon agé d'trente huit ans Sage femme habitante le Chef lieu du Bourg d'Echaud dlp laquelle Nous a déclaré que Ce Matin est Né un enfant du Sexe Masculin au lieu de Paris en cette Commune laquelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénom de Guillaume lequel enfant est Né de Anne David épouse Antoine Rouvet Seurd'oling habitant au lieu de Paris en cette Commune d'Echaud dlp ledit Déclarations et présentation faites en présence de Jean guenetier agé d'trente ans instituteur et de Michel Jonbonne agé d'trente trois ans Maréchal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaud dlp qui ont Signé avec Nous la Comparante a déclaré ne savoir Signer après lecture a lui faite du présent acte que Nous avons Signé ledit Jour et ans #

Jonbonne Audon Maire Genetier

N°. 32
26 Juin
1846
Duchez
Claudine
Feminin
Legitime

Comparu en notre Mairie ce jourd'hui vingt six Juin mil huit cent quarante six, sur les dix heures du matin, pardevant Nous Joseph Redon Maire et officier de l'Etat Civil de la Commune d'Echaud dejà Canton de St. Germain Therme département du Puy de Dôme est Comparu en notre Mairie susdite et susdite Commune Pierre Duchez âgé de trente huit ans sage femme habitante au Chef lieu du Bourg d'Echaud dejà, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin elle a mis au monde dans sa maison susdite et susdite Commune un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Claudine, laquelle enfant est née de Marie Sabatier épouse de Marcel Duchez cultivateur habitant au lieu de Labat susdite Commune d'Echaud dejà, ladite déclaration et présentation faite, en présence de Jean Genestier âgé de trente ans instituteur et de Michel Fonbonne âgé de trente trois ans Maréchal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaud dejà, qui ont signé avec Nous la Comparante déclarée ne savoir signer après lecture à elle donnée de la présente acte que Nous avons signé ledit jour et an;

Redon Maire Genestier Fonbonne

N°. 33
29. août
1846
Berthelaij
Marie
Feminin
Légitime

L'an Mil huit Cent quarante six et le Vingt Neuf août à deux heures du soir, pardevant Nous Joseph Redon Maire et officier de l'Etat Civil de la Commune d'Echaud dejà Canton de St. Germain Therme département du Puy de Dôme est Comparu en notre Mairie susdite et susdite Commune Pierre Berthelaij âgé de trente huit ans sage femme habitante au Chef lieu du Bourg d'Echaud dejà, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui est né un enfant du sexe féminin au lieu dit en Cegerij en cette Commune que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie, lequel enfant est né de Marguerite Amblard âgée d'environ trente ans Berthelaij de l'Etat de Charpentier habitant au lieu dit Monteix de Cegerij en cette Commune d'Echaud dejà, ladite déclaration et présentation faites en présence de Jean Genestier âgé de trente ans instituteur et de Michel Fonbonne âgé de trente trois ans Maréchal habitant au Chef lieu du Bourg d'Echaud dejà, qui ont signé avec Nous la Comparante déclarée ne savoir signer après lecture à elle donnée de la présente acte que Nous avons signé ledit jour et an;

Redon Maire Genestier Fonbonne

N°. 34
16 9bre
1846
Viallys
Jeanne
Feminin
Légitime

L'an Mil huit Cent quarante six et le Seize Novembre à sept heures du matin, pardevant Nous Joseph Redon Maire et officier de l'Etat Civil de la Commune d'Echaud dejà Canton de St. Germain Therme département du Puy de Dôme est Comparu en notre Mairie susdite et susdite Commune Pierre Viallys âgé de trente huit ans sage femme habitante au Chef lieu du Bourg d'Echaud dejà, laquelle nous a déclaré que ce matin est né un enfant du sexe féminin au lieu des endroits en cette Commune d'Echaud dejà que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne, lequel enfant est né de Marie Long épouse de Antoine Viallys Sieur de Long habitant au lieu des endroits, en cette Commune d'Echaud dejà, ladite déclaration et présentation faites en présence de Jean Genestier âgé de trente ans instituteur et de Michel Fonbonne âgé de trente trois ans Maréchal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaud dejà, qui ont signé avec Nous la Comparante déclarée ne savoir signer après lecture à elle donnée de la présente acte que Nous avons signé ledit jour et an;

Redon Maire Genestier Fonbonne

N°. 35
le 16 9bre
1846
Viallys marie
Feminin
Légitime

L'an Mil huit Cent quarante six et le seize Novembre à sept heures du matin, pardevant Nous Joseph Redon Maire et officier de l'Etat Civil de la Commune d'Echaud dejà Canton de St. Germain Therme département du Puy de Dôme est Comparu en notre Mairie susdite et susdite Commune Pierre Viallys âgé de trente huit ans sage femme habitante au Chef lieu du Bourg d'Echaud dejà, laquelle nous a déclaré que ce matin est né un enfant du sexe féminin au lieu des endroits en cette Commune d'Echaud dejà que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie, lequel enfant est né de Marie Long épouse actuelle de Antoine Viallys Sieur de Long habitant au lieu des endroits en cette Commune d'Echaud dejà, ladite déclaration et présentation faites en présence de Jean Genestier âgé de trente ans instituteur et de Michel Fonbonne âgé de trente trois ans Maréchal habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaud dejà, qui ont signé avec Nous la Comparante déclarée ne savoir signer après lecture à elle donnée de la présente acte que Nous avons signé ledit jour et an;

Redon Maire Genestier Fonbonne

N° 36

le 1er 8bre

1846

Courdot

François

Michel

Masurier

Legitimation

L'an mil huit Cent quarante Six et le premier Decembre a huit heures
du matin par devant Nous Joseph Sedon maire et officier de l'etat Civil de la
Commune D'Echaudelys Canton de St. Germain Therain Departement de Seine et
Oise Comparu en notre Domicile personne agé de trente huit ans Sage femme
habitante le Chef lieu du Bourg d'Echaudelys laquelle Nous a declaré que
ce jourd'hui est Ne un enfant du Sexe masculin audit Echaudelys de nulle
Nous presente et auquel elle a declaré Donner les prénoms de François Michel
legitimé enfant est Né de Jeanne Chaboisseau epouse de Antoine Courdot Cabaretier
habitant le Chef lieu du Bourg d'Echaudelys, ladite Declaration et presentation
faites en presence de Jean Gautier agé d'environ trente ans et de Michel Jourbon
agé de trente trois ans maçon tous deux habitants le Chef lieu du Bourg d'Echaudelys
qui ont signé avec Nous la Comparante a declaré ne savoir signer après lecture
avoir Donné lecture du present acte que Nous avons signé ledit jour mois et ans

2 h. matin

Sedon Maire Gautier Jourbon

Clos et arrêté par Nous les dits Registre Denaissance
Maire de la Commune d'Echaudelys, le trente un Décembre
Mil huit Cent quarante Six;

Sedon Maire

sixième d'Isaac Paillet. Sr Bacon

Tables alphabétiques Des actes,

	Nom et prenoms	Dates	N.o de la Signature	N.o d'ordre	Nom et prenoms	Dates	N.o de la Signature	
1	Bernaud Catherine	11 juin	30	19	grivet antoine	27 juin.	4	
2	Berthelaj marie	29 août	33	20	grivet antoine	9 avril	9	
3	Buisson anne	14 janv.	2	21	Longchat françois	30 mai	26	
4	Chambon marie	11 avril	10	22	piallat etienne	31 mai	27	
5	Chaduc jean	14 mars	5	23	pinet jean	10 mai	18	
6	Condejras jean	8 avril	8	24	ponchon jean	25 mars	6	
7	Condejras Etienne	25 avril	13	25	pontus marie	20 avril	11	
8	Coupat antoine	21 mai	22	26	pupidon jean	18 mai	20	
9	Clavelier louis	20 mai	21	27	Rouvet antoine	2 janvier	1er	
10	David jean	3 juin	29	28	Rouvet guillaume	26 juin	31	
11	Deplat antoine	22 juin	3	29	Tournelier jeanne	5 avril	7	
12	Dutour antoinette	2 mai	17	30	Tour Dot françois michel	1.er 8bre	36	
13	Dutrier Claudine	26 juin	32	31	Tour dias marie	26 mai	24	
14	Datour antoine	1.er juin	28	32	tuaire henry	22 mai	23	
15	Jargette louis	2 janvier	14	33	Vernet Catherine	25 avril	12	
16	Jaucherij Claude	28 avril	15	34	Vernet antoinette	11 mai	19	
17	gidon Bernarde	28 avril	16	35	Vialij jeanne	16 9bre	34	
18	grange jean	28 mai	25	36	Vialij marie	16 9bre	35	

Premier feuillet — Ch. Pacros

TIMBRE ROYAL 1.25

ANNÉE 1847.

Le présent registre contenant six feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté par premier et dernier, et paraphé à chaque feuillet, par nous Ch. Pacros juge suppléant du Tribunal civil d'Ambert — département du Puy-de-Dôme, pour servir à l'inscription des actes de Naissance, dans la commune d'Echandelys — pendant l'année mil huit cent quarante-sept.

Fait à Ambert Le Premier décembre mil huit cent quarante-six.

Ch. Pacros

N° 1er
Le 24 Janvier
1847
Bravard Ant.
Feminin

L'an mil huit cent quarante sept et le vingt quatre janvier à huit heures du matin pardevant Nous Joseph Redon Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys Canton d'Arthonnaire Nous Département du Puy de Dôme sont comparus Jean Bravard âgé de trente huit ans cultivateur habitant du village de Lobat Commune d'Echandelys lequel nous a présenté un enfant du sexe feminin né ce jourd'hui à deux heures du matin de lui déclarant, en présence au lieu de l'état sus dite Commune et de Marie Bravet son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoinette, les dites déclarations et présentation faites en présence de Jacques Ronzagé de cinquante huit ans cultivateur habitant le village de Lobat et Claude Chavion aussi cultivateur habitant le village de Lapalisse même Commune d'Echandelys, et ont les pères ont déclaré ne savoir signer de ce requis lecture a été donnée du présent acte aux Comparants et témoins. Nous avons signé les dits jour et ans. les dits noms Bravard sont apposés

Bravard Redon Maire

N° 2
Le 1er Mars
1847
Grange
Catherine
Feminin

L'an mil huit cent quarante sept et le premier Mars à sept heures du Matin pardevant Nous Joseph Redon, Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton d'Arthonnaire Nous Département du Puy de Dôme sont comparus Antoinette Jourdier âgée de trente ans sage femme habitant le Bourg d'Echandelys laquelle nous a présenté un enfant du sexe feminin né le jourd'hui à sept heures du matin, de la maison de sa mère au Village de Lavalette de ce lieu sur cette Commune d'Echandelys lequel enfant est issu de Louis Grange Cultivateur habitant le Village de Lavalette dite Commune d'Echandelys et auquel elle a déclaré donner le prénom de Catherine les dites déclarations et présentation faites en présence de Jean Bravard âgé de trente huit ans cultivateur habitant le Village de Lobat dite Commune d'Echandelys et de Claude Chavion âgé de cinquante ans cultivateur habitant le Village de Lapalisse même Commune d'Echandelys, et ont les pères ont déclaré ne savoir signer de ce requis lecture a été donnée du présent acte aux Comparants et témoins. Nous avons signé les dits jour et ans. les dits noms Grange sont apposés et ont déclaré Catherine vouloir donner le prénom de Claudine

Redon Maire

N.° 3.
Le 8 mars
1847.
Paiz et Claudine
Féminin

L'an mil huit Cent quarante sept et le huit mars a quatre heures du soir
pardevant nous Joseph Fidon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys
Canton de St. germain Chambre Département du Puy de Dôme et Cinquième arrondissement
Sage femme habitante le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui
a cinq heures du matin et Né un Enfant du Sexe féminin
au lieu de Labat de cette Commune qu'elle nous présente et auquelle elle a
déclaré donné le prénom de Claudine laquelle enfant
et né de ce jourd'hui Epouse de Paiz Catherine habitant le
Village de Labat, Commune d'Echandelys, la dite déclaration et présentation faite
en présence de Jean Bruyère âgé de trente huit ans Et Joseph Chabrippier âgé de
soixante huit ans Etat de cultivateur habitant le Bourg d'Echandelys
le Déclarant a dit ainsi que les Témoins âgés que lecture faite de tout
ce que dit a déclaré ne savoir signer que de ce interpellé
de ce présent acte des témoins ont signé avec nous que nous avons signé le dit
jour et ans. Fidon Maire Greneteau

N.° 4
Le 8 avril
1847
Vailly Marthe
Féminin

L'an mil huit Cent quarante sept et le dix avril a deux heures
de relevée pardevant nous Joseph Fidon Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys
Canton de St. germain Chambre département du Puy de Dôme et Cinquième arrondissement
Sage femme habitante le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a quatre heures
du matin et Né un Enfant du Sexe féminin au lieu de Labat
de cette Commune laquelle nous présente et auquelle elle a déclaré donné le prénom de Marthe, laquelle enfant et né de
Françoise Epouse de Jean Vailly Cultivateur habitant le Village de Labat
Commune d'Echandelys, la dite déclaration et présentation faites en présence de
Jean Greneteau âgé de vingt huit ans instituteur habitant le Bourg d'Echandelys
Cousin âgé de vingt trois ans Cultivateur habitant le Village de Labat, Commune
d'Echandelys, la déclarante a déclaré ne savoir signer de ce interpellé
de ce présent acte des témoins ont signé avec nous que lecture faite
les dits jour et ans. Fidon Maire Greneteau

N.° 5.
Le 10 avril 1847
Monet Etienne
Masclaux

L'an mil huit Cent quarante sept et le dix avril a deux heures du matin pardevant
Nous Joseph Fidon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de St.
Germain Chambre, Département du Puy de Dôme et Cinquième arrondissement Sage femme
habitante le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du
Matin et Né un Enfant du Sexe Masculin au lieu de Labat Commune susdite
laquelle nous présente et auquel elle a déclaré donné le prénom d'Etienne, lequel enfant est né de
François Dutour épouse d'Antoine Monet Cultivateur habitant le Village de Labat
Commune d'Echandelys, la dite déclaration et présentation faites en présence de Jean
Greneteau âgé de vingt huit ans et François Redon âgé de cinquante trois ans habitant
la Commune d'Echandelys, la déclarante a déclaré ne savoir signer que lecture faite de ce
leur a été faites de présent acte les témoins ont signé avec nous que nous avons signé
les dits jour et ans Greneteau Fidon Maire

N.° 6.
Le 14 avril
1847

L'an mil huit Cent quarante sept et le quatorze avril a deux heures du matin
pardevant nous Joseph Fidon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys
Canton de St. germain Chambre Département du Puy de Dôme et Cinquième arrondissement
Sage femme habitante le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui

Vaisse Louis
Marcelin

TIMBRE ROYAL F.25 1.25

N°. 7
le 14 avril
1847
Vaisse autte...
Jeannin

N°. 8.
le 14 avril
1847
Jacque Louis
Redon
Marcelin

N°. 9.
le 19 avril
1847
Bereaud
Jean
Marcelin

a cinq heures Du matin est né un enfant Du sexe Masculin au lieu De Chez Jacotte Commune
Quelle nous présente et auquel elle a déclaré donné le prénom de Louis. Lequel enfant a été
De Mariage légitime de Jean Vaisse Cultivateur habitant le Village De
Chez Commune D'Ekaundelys ladite déclaration et présentation faites en présence de
Jean Jeannin âgé De vingt huit ans Instituteur à Ekaundelys et Jeanne Redon
âgé De vingt huit ans Cultivateur habitant les Village de Longeas sur ladite
Commune D'Ekaundelys. Ladite Comparante a déclaré ne savoir signer après Lecture faite du présent
acte de ce interpellée. Les témoins ont signé avec Nous que Nous avons signé les
Dits jours et an.

Redon Maire Genestier

L'an Mil huit Cent quarante Sept et le quatorze avant à trois heures du soir
par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ekaundelys
Canton De St. germain Theme Département Du puy de Dome a Comparu Antoinette
Vonchon âgée de quarante deux ans Sage femme habitant le Chef lieu de Bourg
D'Ekaundelys laquelle nous a déclaré que Ce jourd'hui à sept heures du matin est né
un enfant du Sexe féminin au domicile De Son père au lieu du Buisson en cette
Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de
Antoinette, lequel enfant est né de Jeanne Marguerite femme D'Antoine Vaisse
Sieur de Long habitant au lieu du Buisson Commune D'Ekaundelys ladite déclaration
et présentation faites en présence de Charles Camus âgé De soixante Seize ans de Jacque
Nous âgé de quarante huit ans Cultivateur habitant la Commune D'Ekaundelys
qui ont ainsi que la Comparante déclaré ne savoir signer après Lecture faite du présent
Lecture du présent acte que nous avons signé Ledit jour et an;

Redon Maire

L'an Mil huit Cent quarante Sept et le quatorze avant à deux heures du soir
par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ekaundelys
Canton De St. germain Theme Département Du puy de Dome a Comparu Antoinette
Vonchon âgée de quarante deux ans Sage femme habitante de Chef lieu de Bourg
D'Ekaundelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du matin est né un
enfant du Sexe Masculin au domicile De Son père en cette Commune de Jacque Louis
et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jacque Louis, lequel enfant est né
De Catherine Rigon Et épouse d'Antoine Redon Cultivateur habitant au lieu de Longeas
Commune d'Ekaundelys ladite déclaration et présentation faites en présence de Jean
Moreas âgé de quarante trois ans et d'Antoine Chalumbeau âgé de quarante huit ans
Sieur de Long habitant au lieu de Longeas Commune d'Ekaundelys qui ont ainsi que
la Comparante déclaré ne savoir signer après Lecture faite du présent acte que nous avons signé Ledit
jour et an; Redon Maire
Le Père Masculin Signé après avoir

L'an Mil huit Cent quarante Sept et le dix neuf avril à dix heures du matin
par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ekaundelys
Canton De St. germain Theme Département Du puy de Dome a Comparu Antoinette
Vonchon âgée de quarante deux ans Sage femme habitante de Chef lieu de Bourg
D'Ekaundelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du soir est né un
enfant du Sexe Masculin au lieu des Dauphins en Cette Commune au domicile de Son père du Sexe
Masculin quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean
Legrit enfant est né d'Anne Russias épouse de Claude Bereaud Sieur de Long habitant
au lieu des Dauphins Commune d'Ekaundelys. Ladite déclaration et présentation
faite en présence de Joseph Bastion âgé De Cinquante huit ans et de Barthelemy
Marcy âgé de Soixante douze ans, Cultivateur habitant au lieu des Dauphins
en Cette Commune d'Ekaundelys Ont ainsi que la Comparante déclaré ne savoir
Signer après lecture de ce interpellée que nous avons signé Ledit
Jour et an; Redon Maire

L'an Mil huit Cent quarante Sept et le Vingt trois avril à huit heures du matin
par devant nous Joseph Redon Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ekaundelys

N.° 10
Le 23 avril
1849.
Dumas.
marie
féminin

Canton de St.t germain therm.t Département Du puy dé Dôme a Comparu en toinette
pontchonnage âgé de quarante Deux ans Sage femme habitante le Chef lieu du Bourg d'Ehamdelijs
laquelle nous a déclaré que Ce jourd'hui a Sept heures du matin est né un enfant du Sexe féminin
au domicile de Son Père en lieu dit au mas en Cette Commune auquel elle nous présente et auquel
elle a déclaré donner les prénoms de marie, laquelle enfant est né de Jeanne Vidalijs
elle a déclaré Donner les prénoms de marie, laquelle enfant est né de Jeanne Vidalijs
Sa femme et de Baptiste Dumas Sieur de long habitant au lieu Dumas en Cette Commune
D'Ehamdelijs Ladite déclaration et présentation faite en présence de antoine Chalumbaud
âgé de quarante Sept ans et de Jean moura âgé de quarante Cinq ans Sieur de long
habitant la Commune d'Ehamdelijs, qui ont ainsi que la Comparante déclaré
Sa voir Signés après lecture à eux faite de ce que dessus et de ce requis
Ledit jour et an; Pidon Maire

N.° 11
Le 23 avril
1849.
Mens
marguerite
féminin

L'an Mil huit Cent quarante Sept et le Vingt trois avril a Six heures du soir par devant
Nous Joseph Pidon maire et officier D'état Civil de la Commune d'Ehamdelijs Canton
de St.t germain therm.t Département Du puy dé Dôme à Comparu antoinette pontchonnage
âgé de quarante Deux ans Sage femme habitante le Chef lieu du Bourg d'Ehamdelijs
laquelle nous a déclaré que Ce jourd'hui a quatre heures du matin est né un enfant du Sexe
féminin au domicile de Son père au lieu de la Saje en Cette Commune auquel elle nous présente
et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de marguerite laquelle enfant est né de
marguerite la Sage et de Jean Mens Cultivateur habitant au lieu de la Saje en
Cette Commune d'Ehamdelijs Ladite déclaration et présentation faite en présence de Jean
pontchonnage âgé de Soixante Deux ans et d'Etienne Chomion âgé de Soixante dix ans Cultivateur
habitant audit lieu de la Saje en Cette Commune d'Ehamdelijs qui ont ainsi que la
Comparante déclaré ne Savoir Signés après lecture à eux faite de ce que dessus et de ce requis
Ledit jour et an, Pidon Maire

N.° 12
Le 24 avril
1849.
Flot anne
féminin

L'an Mil huit Cent quarante Sept et le Vingt quatre avril a huit heures du soir
par devant Nous Joseph Pidon maire et officier D'état Civil de la Commune d'Ehamdelijs Canton
de St.t germain therm.t Département Du puy dé Dôme a Comparu antoinette pontchonnage âgé
de quarante Deux ans Sage femme habitante le Chef lieu du Bourg d'Ehamdelijs
laquelle nous a déclaré que Ce jourd'hui a huit heures du matin est né
Sa femme en un enfant du Sexe féminin au lieu du Baisson en Cette Commune au domicile de Son
père en Cette Commune auquel elle nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de anne
Chomion âgée de sept mois fille D'état de Jean Dulong habitant audit lieu du Baisson en
Cette Commune d'Ehamdelijs Ladite déclaration et présentation faite en présence de
antoine Chalumbaud âgé de quarante huit ans et de Jean moura âgé de quarante Six
ans Sieur de long habitant la Commune d'Ehamdelijs qui ont ainsi que la Comparante
déclaré ne Savoir Signés après lecture à eux faite de ce que dessus et de ce requis
Ledit jour et an, Pidon Maire

N.° 13.
Le 24 avril
1849.
Dichamps
Claudine
féminin

L'an Mil huit Cent quarante Sept et le Vingt quatre avril a deux heures du soir
par devant Nous Joseph Pidon maire et officier D'état Civil de la Commune d'Ehamdelijs
Canton de St.t germain therm.t Département Du puy dé Dôme a Comparu antoinette
pontchonnage âgée de quarante Deux ans Sage femme habitante le Chef lieu du Bourg
d'Ehamdelijs laquelle nous a déclaré que Ce jourd'hui a Six heures du matin est né
un enfant du Sexe féminin au lieu du Cluet en Cette Commune au domicile de Son père
quelle nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de Claudine
laquelle enfant est né de Jeanne Josephe Champon âgée de quarante huit ans et de Jean moura
âgé de quarante Six ans Sieur de long habitant au lieu du Cluet Commune d'Ehamdelijs laquelle déclaration et présentation
faites en présence de antoine Champon âgé de quarante huit ans et de Jean moura
âgé de quarante Six ans Sieur de long habitant la Commune d'Ehamdelijs qui ont
ainsi que la déclarante déclaré ne Savoir Signés après lecture à eux faite
De ce que dessus et de ce requis ledit jour et an, Pidon Maire

N.° 14
Le 6 mai
1849
X

L'an Mil huit Cent quarante Sept et le Six mai à Dix heures du matin
par devant Nous Joseph Pidon Maire et officier D'état Civil de la Commune
D'Ehamdelijs Canton de St.t germain therm.t Département Du puy dé Dôme a Comparu
antoinette pontchonnage âgé de quarante Deux ans Sage femme habitante le Chef lieu
Du Bourg d'Ehamdelijs, laquelle nous a déclaré que Ce jourd'hui a huit heures du soir
est né un enfant du Sexe féminin au lieu du mouton Dugerij au domicile de Son
père en Cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré Donner les

Bourmerie
Marie Madelaine
féminin

N°. 15.
Le 8 mai 1847
Batiste Jeanne
Marie
féminin

N°. 16
Le 14 mai
Bourmerie
François
féminin

N°. 17
Le 15 mai
Pointu
Jean Joseph
Masculin

L'an Mil huit Cent quarante Sept et le huit Mai à trois heures du Soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Eyguilles Canton de St. Cannat Arrondissement d'Aix Département du Bouches du Rhône, Sont comparus en notre Mairie Jean Baptiste Bourmerie Cultivateur âgé de quarante deux ans et Jean Marie Bourmerie Cultivateur âgé de quarante ans tous deux habitants de la Commune d'Eyguilles, lesquels nous ont déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin est né un enfant du sexe féminin au lieu du Chef Commun d'Eyguilles au domicile de son père que lui et la mère présentent et auquel ils ont déclaré donner les prénoms de Marie Madelaine Jeanne enfant légitime de Jean Baptiste Bourmerie Cultivateur habitant au lieu du Chef Commun d'Eyguilles et de Jeanne Marie Pointu sa femme aussi habitante au lieu du Chef Commun d'Eyguilles, laquelle déclaration et présentation faites en présence de Antoine Chalumbaud âgé de quarante huit ans et de Jean Mouras âgé de quarante cinq ans tous deux habitants de la Commune d'Eyguilles, qui ont avec la Comparante déclaré ne savoir signer après lecture du présent acte que nous avons signé ledit jour et an;

Redon Maire

L'an Mil huit Cent quarante Sept et le quatorze Mai à sept heures du Soir par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Eyguilles Canton de St. Cannat Arrondissement du Département du Bouches du Rhône, Sont comparus en notre Mairie Jean Baptiste Bourmerie âgé de quarante deux ans Sage femme habitant le Chemin du Bourg d'Eyguilles lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du soir est né un enfant du sexe féminin au lieu de Condeyras au domicile de son père en cette Commune lequel nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Françoise lequel enfant est né de Benoitte Clavelis épouse d'Antoine Bourmerie Sieur de long habitant au lieu de Condeyras en cette Commune d'Eyguilles ladite déclaration et présentation faite en présence d'Antoine Chalumbaud âgé de quarante huit ans et de Jean Mouras âgé de quarante cinq ans Sieur de long habitant cette Commune d'Eyguilles, qui ont ainsi que la Comparante déclaré ne savoir signer après lecture du présent acte que nous avons signé ledit jour et an;

Redon Maire

L'an Mil huit Cent quarante Sept et le quinze Mai à dix heures du matin par devant nous Joseph Redon maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Eyguilles Canton de St. Cannat Arrondissement du Département du Bouches du Rhône, Sont comparus en notre Mairie Antoinette Ponchon âgée de quarante deux ans Sage femme habitante le Chemin du Bourg d'Eyguilles laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin est né un enfant du sexe Masculin au Chemin du Bourg d'Eyguilles au domicile de son père que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean Joseph, lequel enfant est né de Marguerite Redon épouse de André Pointu Cultivateur habitant le Chemin du Bourg d'Eyguilles, ladite déclaration et présentation faite en présence de Joseph Charbonnier dit Antoine Bruyère Bruyère âgé majeur Cultivateur habitant le Chemin du Bourg d'Eyguilles qui ont ainsi que la Comparante déclaré ne savoir signer après lecture de présente acte que nous avons signé ledit jour et an;

Redon Maire

N°. 18
Le 20 mai
1847
Bautier
Marie Françoise
Féminin

L'an mil huit cent quarante sept et le vingt mai a quatre heures du soir pardevant nous Jacques Nadon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton de Neuf germain Mont d'Or département de Puy de Dôme et Comparu en notre dite mairie acte de quarante deux ans sage femme habitante de Bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à sept heures du matin et de un enfant du sexe féminin au village de Bogeas Commune d'Echandelys que lui a présenté et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Marie Françoise, Bautier légitime enfant et fille de Jean Bautier Cultivateur habitant le dit village de Bogeas Commune d'Echandelys ladite déclaration et présentation faites en présence de Jean Mouraghi de quarante deux ans. et Antoine Chabaubay âgé de quarante cinq ans Cultivateur habitant le village de Bogeas sur cette Commune lesquels ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant Lecture faite du présent acte. Nous avons signé le dit jour et an.

Nadon Maire

N°. 19
Le 23 mai
1847
Babelotte
~~Marguerite~~
Marie
Féminin

L'an mil huit cent quarante sept et le vingt trois mai cinq heures du soir pardevant Nous Jacques Nadon maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton de Neuf germain Mont d'or département du Puy de Dôme, et Comparu en notre dite mairie acte de quarante deux ans sage femme habitante du Bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à dix heures du matin et de un enfant du sexe féminin sur les dix heures Commune d'Echandelys que la dite comparante et laquelle elle a déclaré vouloir donner le prénom de Marie, légitime enfant et fille de ~~Marguerite~~ Bernard Epouse de Claude Babelotte Cultivateur habitant le Village de dit lieu sur cette Commune d'Echandelys ladite déclaration et présentation faites en présence de Jean Gaute âgé de soixante dix ans de Jean Mouraghi âgé de soixante deux ans Cultivateur habitant le Village de dit lieu sur cette Commune d'Echandelys lesquels ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant Lecture faite du présent acte. Nous avons signé les dit jour et an.

Nadon Maire

N°. 20
Le 24 mai
1847
David
Jeanne
Féminin

L'an mil huit cent quarante sept et le vingt quatre mai a cinq heures du soir pardevant Nous Jacques Nadon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton de Neuf germain Mont d'or département du Puy de Dôme, et Comparu en notre dite mairie acte de quarante deux ans sage femme habitante de Bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que le jourd'hui et de un enfant du sexe féminin au lieu de Cotat sur cette Commune d'Echandelys que la dite comparante et laquelle elle a déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne, légitime enfant et fille de Jacques prattier Jeune de Jean David Cultivateur habitant le Village de Cotat Commune d'Echandelys ladite déclaration présentation faites en présence de Jean Antoine âgé de quarante deux ans et de Claude Antoine âgé de Cinq cinq ans Cultivateur habitant le Village de Cotat Commune d'Echandelys lesquels ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant Lecture faite du présent acte. Nous avons signé les dit jour et an.

Nadon Maire

4. Ch. 5

N°. 21
Le 28 mai
1847
Vital Buisson
Masculin

L'an mil huit cent quarante sept et le vingt huit mai à huit heures du matin pardevant nous Joseph Rudon, maire et officier de l'état civil de la Commune d'Chandeby Canton de St. Germain Chaus Département du Jura Est comparu en notre dite Commune d'Chandeby lequel nous a déclaré que l'enfant dont la femme de Jean Buisson cultivateur habitant le Village d'Chaux Commune d'Chandeby, laquelle femme est accouchée en sa maison dudit Village d'Chaux le vingt sept du présent mois à deux heures du soir, est du sexe masculin et auquel enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Vital, lequel enfant est né de légitime mariage de Jean Buisson cultivateur habitant le Village d'Chaux Commune d'Chandeby, ladite déclaration et présentation faites en présence de Jean Lagrange âgé de soixante dix sept ans cultivateur habitant le Village d'Chaux Commune d'Chandeby, et de Jean Buisson âgé de soixante huit ans cultivateur habitant le Village d'Chaux Commune d'Chandeby, lesquels ainsi que ledit père ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant la loi. Rudon Maire

N°. 22
Le 29 mai
1847
Chanion Jean Etienne
Masculin

L'an mil huit cent quarante sept et le vingt neuf mai à huit heures du matin pardevant nous Joseph Rudon, maire et officier de l'état civil de la Commune d'Chandeby Canton de St. Germain Chaus Département du Jura Est comparu en notre dite Commune d'Chandeby, laquelle nous a déclaré que Jean Chanion à huit heures du soir est né un enfant de sexe Masculin au Village de Mas sur cette Commune d'Chandeby auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jean Etienne lequel enfant est né de légitime mariage de Jean Chanion cultivateur habitant le Village de Mas Commune d'Chandeby, ladite déclaration et présentation faites en présence de Jacques Jannas âgé de cinquante cinq ans et de Jean Antoine âgé de soixante cinq ans cultivateur habitant le Village de Mas Commune d'Chandeby, lesquels ainsi que ledit père ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant la loi dont acte que nous avons signé en notre dite mairie. Rudon Maire

N°. 23
Le 30 mai
1847
Comte ejras Catherine
Feminin

L'an mil huit cent quarante sept et le trente mai à huit heures du matin pardevant Nous Joseph Rudon, Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Chandeby Canton de St. Germain Chaus Département du Jura Est comparu en notre dite Commune d'Chandeby, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin est née une enfant de sexe féminin au lieu dit au Bief sur cette Commune d'Chandeby laquelle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Catherine lequel enfant est né d'antoinette Marguerite Georges de Jean Baptiste Comte ejras cultivateur habitant le Village dudit lieu Commune d'Chandeby, ladite déclaration et présentation faites en présence de Jean Baptiste âgé de soixante dix ans et de Antoine Comte âgé de soixante huit ans cultivateur habitant le dit lieu dudit Village sur cette Commune d'Chandeby lesquels ainsi que ledit père ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant la loi dont acte que nous avons signé en notre dite mairie. Rudon Maire

N° 24
Le 31 mai
1847
Clavelier
Claudine
Jumelle

L'an mil huit cent quarante sept et le trente un mai a dix heures du matin pardevant nous Joseph Rodon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de St Germain Département du Puy de Dôme et Compagne antoinette Pourchon agée de cinquante deux ans sage femme habitante le Chef lieu de cette Commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin est né un enfant de sexe féminin au Village de Masclaux sur cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Claudine legitime enfant et fille de Marguerite Clavelier âgée de vingt sept ans Cultivateur habitant le Village de Masclaux Commune d'Echandelys laditte déclaration et présentation faites en présence de Jean Clavelier âgé de soixante deux ans Cultivateur habitant le Village de Masclaux Commune d'Echandelys laditte Marguerite âgée de trente cinq ans Cultivateur habitant le Village de Masclaux Commune d'Echandelys lesquels nous ont déclaré ainsi que la mère ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte nous l'avons signé avec les dits témoins.

Rodon Maire

N° 25
Le 2 juin
1847
Combaijras
Jean pierre
Marcelin

L'an mil huit cent quarante sept et le deux juin a dix heures du matin pardevant nous Joseph Rodon Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton de St Germain Département du Puy de Dôme et Compagne antoinette Pourchon âgée de cinquante deux ans sage femme habitante le Chef lieu de la Commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin est né un enfant de sexe Masculin au Village de Masclaux sur cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Jean pierre legitime enfant et fils de Jean Combaijras cultivateur habitant le Village de la Fontaine Commune d'Echandelys laditte déclaration et présentation faites en présence de Joseph Chalvidant âgé de soixante cinq ans Jean Marcelin âgé de trente trois ans Cultivateur habitant le Village d'Echandelys lesquels après que lecture leur de l'acte fait de présent acte ont déclaré ainsi que la mère ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte nous l'avons signé avec les dits Jean et ans.

Rodon Maire

N° 26
Le 5 juin
1847
Dutour
Antoinette
Jumelle

L'an mil huit cent quarante sept et le cinq juin a dix heures du matin pardevant nous Joseph Rodon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton de St Germain Département du Puy de Dôme, et Compagne antoinette Pourchon âgée de cinquante deux ans sage femme habitante le Chef lieu de la Commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré que le jour d'hier a sept heures du soir et un enfant de sexe féminin au Village de Masclaux sur cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Antoinette legitime enfant et fille de Louise Odille Gouge de Brioude Cultivateur de l'état de ce lieu de cette habitant le Village de Masclaux Commune d'Echandelys laditte déclaration et présentation faites en présence de Blaise Chantalauze âgé de soixante dix sept ans de l'état de cette âgé de soixante cinq ans Cultivateur habitant le Village de Masclaux Commune d'Echandelys lesquels après que lecture leur de l'acte fait de présent acte ont déclaré ainsi quantoinette Pourchon ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte nous l'avons signé avec les dits jour et ans.

Rodon Maire

N° 27
Le 8 juin
1847
Lemonie
Jean
Marcelin

L'an mil huit cent quarante sept et le huit juin a sept heures du matin pardevant nous Joseph Rodon, maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton de St Germain Département du Puy de Dôme et Compagne antoinette Pourchon âgée de quarante deux ans sage femme habitante le Chef lieu de la Commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a quatre heures du soir et un enfant de sexe Masculin au Village de la Fage sur cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Jean legitime enfant et fils de Jean Marcelin cultivateur habitant le Village de la Fage Commune d'Echandelys et de Jeanne Lemonie Gouge de Blaise Lemonie cultivateur habitant le Village de la Fage Commune d'Echandelys laditte déclaration et présentation faites en présence de Claude Chanivet âgé de soixante cinq ans Cultivateur habitant le Village de Masclaux

3 (ch. 8

N.o 28
Le 8 Juin
1847
Dateur
Claude
Marie Ursin

De jourd'hui huit juin mil huit cent quarante sept à dix heures du matin pardevant nous Joseph Hudon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Ebrandelly Canton de St Epvremont Arrondissement de Pont d'Ainé Département de la Somme autorisé pour cet acte par Monsieur le Juge de Paix du Canton de Pont d'Ainé, est comparu Antoinette Pourbaux âgée de quarante deux ans sage femme habitante le Bourg d'Ebrandelly laquelle nous a déclaré en présence de deux témoins ci après nommés qu'elle a accouché ce jourd'hui à cinq heures du matin d'un enfant du sexe féminin au village de Bellevue sur cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Claude, lequel enfant est fils de Claude Grenard âgé de trente deux ans cultivateur habitant le village de Bellevue sur cette Commune d'Ebrandelly, ladite déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bernard âgé de soixante dix ans cultivateur habitant le village de Bellevue sur cette Commune d'Ebrandelly, et de Guillaume Renaud âgé de vingt ans cultivateur habitant le village de Bellevue sur cette Commune d'Ebrandelly, lesquels ont signé avec nous le tout lecture faite du présent acte et déclaré ne savoir signer de ce autrement interpellés suivant la loi. Lecture faite et signé les dits jour et an. Hudon Joseph maire

N.o 29
Le 10 Juin
1847
Brevard
Marie
Féminin

L'an mil huit cent quarante sept le dix juin à onze heures du matin pardevant nous Joseph Hudon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Ebrandelly Canton de St Epvremont Arrondissement d'Abbeville Département de la Somme. Est comparu Antoinette Pourbaux âgée de quarante deux ans sage femme habitante le Bourg d'Ebrandelly, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à onze heures du matin elle a accouché d'un enfant du sexe féminin au village de Bellevue sur cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Marie, lequel enfant est fils de Marie Josephine Brevard cultivateur habitant le village de Bellevue sur cette Commune d'Ebrandelly, ladite déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bernard âgé de soixante cinq ans cultivateur habitant le village de Bellevue sur cette Commune d'Ebrandelly, et de Pierre Hudon âgé de soixante cinq ans cultivateur habitant le village de Bellevue sur cette Commune d'Ebrandelly, lesquels ont signé avec nous le tout lecture faite du présent acte et déclaré ne savoir signer de ce autrement interpellés suivant la loi. Lecture faite et signé les dits jour et an. Hudon Joseph maire

N.o 30
Le 18 Juin
1847
Sarge Jean
Marcelin

L'an mil huit cent quarante sept le dix huit juin à dix heures du matin pardevant nous Joseph Hudon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Ebrandelly Canton de St Epvremont Arrondissement d'Abbeville Département de la Somme, est comparu Antoinette Pourbaux âgée de quarante deux ans sage femme habitante le Bourg d'Ebrandelly laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du soir elle a accouché d'un enfant du sexe masculin au village de Bellevue sur cette Commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Jean, lequel enfant est fils de Jean Sarge cultivateur habitant le village de Bellevue sur cette Commune d'Ebrandelly, ladite déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bernard âgé de soixante cinq ans cultivateur habitant le village de Bellevue sur cette Commune d'Ebrandelly, et de Pierre Hudon âgé de soixante dix ans cultivateur habitant le village de Bellevue sur cette Commune d'Ebrandelly, lesquels ont signé avec nous le tout lecture faite du présent acte et déclaré ne savoir signer de ce autrement interpellés suivant la loi. Lecture faite et signé les dits jour et an. Hudon Joseph maire

N.o 31
Le 4 Juillet
1847.

L'an mil huit cent quarante sept le cinq juillet à sept heures du matin pardevant nous Joseph Hudon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Ebrandelly Canton de St Epvremont Arrondissement d'Abbeville Département de la Somme, est comparu

Commt. Jean Baptiste Marcelin

L'an mil huit cent quarante sept et le sept juillet à trois heures du soir pardevant nous Joseph Redon maire et officier de l'état civil de la Commune d'Ebranbely Canton de Pesmes Arrondissement de Gray département du Jura Duché Comparu en notre bureau public Jean Baptiste Marcelin cultivateur habitant le Moulin de Chabrey sur cette Commune d'Ebranbely lequel nous a déclaré que le jourd'hui à cinq heures du soir et en son domicile est né un enfant de sexe masculin que lui a déclaré avoir eu de son mariage avec Marie Villier son épouse ici présente et à l'acte de laquelle elle a déclaré vouloir donner le prénom de Jean Baptiste lequel enfant est né ce

Stxodea d Dominique Jean Baptiste

De Blaize Bonnetaire de cinquante huit ans de Claude d'autour agé de soixante ans Detat de Cultivateur habitant le Village de Mauléon dépendant Commune d'Chaudeby lequel a pour garantan leur acte faites de présent acte ont dit avoir ainsi que maintenant pour nom, ne savoir signer de ce nous avons Signé les dits jour et an,

Leblanc Maire

N° 35
Le 14 8bre
1847
pinet anne
Jeminin

L'an mil huit cent quarante sept et le quatorze octobre à neuf heures du matin pardevant nous Jacques Redon, maire et officier Detat Civil de la Commune d'Chaudeby Canton de St Germain Chemin Département du Puy de Dôme, est Comparu en sa maison pour nous agé de quarante deux ans Jacques femme habitante le Bourg d'Chaudeby laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui dix sept heures du matin est né un enfant du sexe féminin au Village de Lestrade sur cette Commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de anne laquelle enfant est de mariage issue de Jean Blanchar agé de quinze ans Cultivateur habitant le Village de Lestrade, Commune d'Chaudeby ladite Déclaration et présentation faites en présence de Joseph Chapoisier agé de soixante huit ans Cultivateur habitant le Village de Lestrade Commune d'Chaudeby et Jean Antoine Gaspard agé de quarante ans Cultivateur habitant le Village de Lestrade Commune d'Chaudeby lesquels a déclaré ne savoir signer de ce interpellés pour ce faire suivant la loi.

Redon Maire

N° 36
Le 9 8bre
1847
Vailly antoine
Marie
Jeminin

L'an mil huit cent quarante sept et le neuf novembre à dix heures du matin pardevant nous Jacques Redon, maire officier Detat Civil de la Commune d'Chaudeby Canton de St Germain Chemin Département du Puy de Dôme et Comparu en sa maison pour nous agé de quarante deux ans Jacques femme habitante le Bourg d'Chaudeby laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures du soir est né un enfant du sexe féminin au Village de Condeyras sur cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Adelaïde laquelle enfant est de mariage issue de Jean antoine Vailly Cultivateur habitant le Village de Condeyras Commune d'Chaudeby ladite déclaration et présentation faites en présence de François Chanay pour agé de soixante ans Cultivateur habitant le Village de Condeyras Commune d'Chaudeby lesquels a déclaré ne savoir signer de ce interpellés pour ce faire suivant la loi.

Redon Maire

N° 37
Le 10 8bre
1847
anglade
Marie
Jeminin

L'an mil huit cent quarante sept et le dix novembre à neuf heures du matin pardevant nous Jacques Redon, maire officier Detat Civil de la Commune d'Chaudeby Canton d'St Germain Chemin Département du Puy de Dôme et Comparu en sa maison pour nous agé de quarante deux ans Jacques femme habitante le Bourg d'Chaudeby laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures du soir est né un enfant du sexe féminin au Village de la Fontaine sur cette Commune quelle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Marie laquelle enfant est de mariage issue de Pierre Chabaisier agé de soixante huit ans Cultivateur habitant le Village de la Fontaine Commune d'Chaudeby ladite déclaration et présentation faites en présence de Joseph Chabaisier agé de soixante huit ans Cultivateur habitant le Village de la Fontaine Commune d'Chaudeby et Jean Antoine Anglade agé de trente huit ans Cultivateur habitant le Village de Condeyras Commune d'Chaudeby lesquels a déclaré ne savoir signer de ce interpellés pour ce faire suivant la loi.

Redon Maire

Clos et arrêté par nous Maire d'la Commune d'Chaudeby le présent Registre le trente un Décembre Mil huit Cent quarante sept.

Redon Maire

Tables alphabétiques Des actes,

N.os Dans l'ordre	Noms et prénoms	N.o Du registre	Date Des actes,
1	anglade Marie	35	10 9bre
2	Batiste Marie	17	15 mai
3	Batiste Jeanne	15	8 mai
4	Bautier marie françoise	16	14 mai
5	Berard Jean	9	19 avril
6	Bourmerie françoise	16	14 mai
7	Bourmerie antoine	32	1.er 7.bre
8	Bourmerie Marie Madelaine	14	6 mai
9	Brasard antoinette	1.er	24 janvier
10	Brasard Marie	27	10 juin
11	Buisson Vitat	19	28 mai
12	Cornut françois	29	5 juillet
13	Chevarin Marie	31	7 juillet
14	Chonion Jean Etienne	20	29 mai
15	Condeijras Catherine	21	30 mai
16	Condeijras Jeanpierre	23	2 juin
17	Chevalier Claudine	22	31 mai
18	David Jeanne	18	24 mai
19	Dichamp Claudine	13	24 avril
20	Dumas Marie	10	23 avril
21	Dutour antoinette	24	5 juin
22	Dutour Claude	26	8 juin
23	Fajet Claudine	3	8 mars
24	Farge Jean	28	19 juin
25	Flot anne	12	24 avril
26	grange Catherine	2	1.er mars
27	Lemoine Jean	25	8 juin
28	Menu Marguerite	11	23 avril
29	Montet Etienne	5	10 avril
30	pointu Jean Joseph	17	15 mai
31	Pinet anne	33	14 8.bre
32	Redon Jacques louis	8	14 avril
33	Vaisse antoinette	7	14 avril
34	Vaisse louis	6	14 avril
35	Vallejo marthe	4	8 avril
36	Vallejo Jean Baptiste	30	7 juillet
37	Vallejo antoine	34	9 9bre

premier

ANNÉE 1848.

LE *présent registre contenant* six *feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté par premier et dernier, et paraphé à chaque feuillet par nous* Jean Bte Péchet Juge suppléant *du Tribunal civil d'* Ambert *département du Puy-de-Dôme, pour servir à l'inscription des actes de Naissance, dans la commune d'* Echandelys *pendant l'année mil huit cent quarante-huit.*

Fait à Ambert le quinze *décembre mil huit cent quarante-sept.*

Péchet

N° 1er

12 janvier 1848.

Gidon Marguerite

Feminin = légitime

L'an mil huit Cent quarante huit le Douze janvier a Deux heures Du soir pardevant Nous Joseph Nelson maire et officier de l'état civil De la Commune d'Echandelys Canton de Saint Germain Lheurs, Département Du puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Jeune homme agé de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que Aujourdhui a quatre heures Du matin Est né un Enfant de Sexe Feminin en Loin de Son Commun d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Marguerite, lequel Enfant est né de Marie montagne Epouse de François Gidon, Sabotier habitant Ledit lieu de Son Commun d'Echandelys; Ladite déclaration faite en présence de Jean Gidon agé de Cinquante huit ans et de Jean Baptiste Gidon agé de trente ans, Cultivateurs le même lieu de Son Commun d'Echandelys lesquels ainsi que la déclarante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi de ce fait lecture du présent acte que nous avons Signé Lesdits jour et an/.

Nelson Maire

N° 2

13 février 1848

Coudeyras Josephine-Julie

Feminin = légitime

L'an mil huit Cent quarante huit le Treize février a dix heures Du matin pardevant Nous Joseph Nelson maire et officier de l'état civil De la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lheurs, Département Du puy de Dôme. Est Comparu Jacques Coudeyras, propriétaire habitant le Bourg d'Echandelys agé de Cinquante ans, lequel nous a présenté un Enfant de Sexe Feminin, né le Jourdhui a deux heures Du Soir, de Lui déclarant, Et de Marie-Françoise Rouvet Son Epouse et auquel il a déclaré vouloir Donner les prénoms De Josephine-Julie; Laquelle déclaration et présentation faites en présence de Jean Coudeyras agé de Soixante deux ans et Etienne Coudeyras agé de Cinquante deux ans, Cultivateurs habitant Le lieu de la paroisse Commune d'Echandelys et a Ledit avant Signé avec nous le présent acte de naissance, Le Lecture en ayant été faite Lecture faite Les jour et an/.

Coudeyras Nelson Maire

N° 5

27 Février 1848

Verret Françoise

Feminin = légitime

L'an mil huit cent quarante huit le Vingt Sept Février à trois heures du soir, pardevant Nous Joseph Nelson maire et officier de l'état civil de la Commune d'Elhandki, Canton de Saint Germain Chenal, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Ponchon agée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandki laquelle nous a déclaré que le jourdhui à Sept heures du matin est né un enfant du Sexe Feminin au lieu de Sa Commune d'Elhandki que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Françoise, lequel Enfant est né de Marguerite Ponchon Sage femme de Claude Verret, Cultivateur, leur habitant le Bourg d'Elhandki; Ladite déclaration faite la présence de Jean Cudeyras agé de Soixante dix ans et d'Etienne Cudeyras agé de Cinquante deux ans Cultivateurs, habitants le Lieu de la Commune d'Elhandki, lesquels ainsi que la déclarante ont déclaré ne Savoir Signer de ce interpellés suivant la loi de ce requis. Et Nous avons Signé le présent acte.

N° 4

7 Mars 1848

Dumas Jacques.

Masculin = légitime

L'an mil huit cent quarante huit le Sept Mars à midi pardevant Nous Joseph Nelson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandki, Canton de Saint Germain Chenal, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Ponchon agée de quarante ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandki laquelle nous a déclaré que ce jourdhui à une heure du matin est né un enfant du Sexe Masculin au dit Bourg d'Elhandki que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jacques, lequel Enfant est né de ce jourd'hui de Jacques Dumas, Cultivateur de Jacques, lequel Enfant est né de ce jourd'hui de Jacques Dumas, Cultivateur habitant dit Bourg d'Elhandki; ladite déclaration faite la présence de Jean Cudeyras agé de Soixante dix ans et d'Etienne Cudeyras agé de Cinquante deux ans, Cultivateurs, habitants le Lieu de la Commune d'Elhandki, lesquels ainsi que la déclarante ont déclaré ne Savoir Signer de ce interpellés suivant la loi de ce requis. Et Nous avons Signé le présent acte.

N° 5

12 Mars 1848

Sauvadet Catherine

Feminin = légitime

L'an mil huit cent quarante huit le Douze Mars à dix heures du matin pardevant Nous Joseph Nelson, maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandki, Canton de Saint Germain Chenal, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Ponchon agée de quarante ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandki laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est né un enfant du Sexe Feminin au lieu de Sa Commune d'Elhandki que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Catherine, lequel Enfant est né de Claudine Sauvadet Cultivatrice de Jean Sauvadet, Cultivateur de Leyr, habitants le Lieu de Chal Commune d'Elhandki; ladite déclaration faite la présence de Jean Cudeyras agé de Soixante dix ans et d'Etienne Cudeyras agé de Soixante dix ans Cultivateurs habitants le Lieu de la Commune d'Elhandki, lesquels et la déclarante ont déclaré ne Savoir Signer de ce interpellés suivant la loi de ce requis. Et Nous avons Signé le présent acte.

N° 6

20 Mars 1848

Pointud Antoinette

Feminin = légitime

L'an mil huit cent quarante huit le Vingt Mars à deux heures du soir pardevant Nous Joseph Nelson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandki, Canton de Saint Germain Chenal, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Ponchon agée de quarante ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandki laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est né un enfant du Sexe Feminin au lieu de la Commune d'Elhandki que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Antoinette, lequel Enfant est né de Jean Angladon Cultivateur de Jean Pointud, Cultivateur de Leyr, habitants le lieu de la Commune d'Elhandki; ladite déclaration faite la présence de Vincent Renaud agé de Soixante Sept ans et de Jean Joseph Renaud agé de Cinquante deux ans, Cultivateurs, tous deux habitants dit lieu de la Commune d'Elhandki, lesquels et la déclarante ont déclaré ne Savoir Signer de ce interpellés suivant la loi de ce requis. Et Nous avons Signé le présent acte.

N° 7

21 Mars 1848

Songeahal Marie

féminin = légitime

Mil huit cent quarante huit le Vingt un Mars à huit heures du soir pardevant Nous Joseph Nelson Maire officier de l'état civil de la Commune d'Elhandi, Canton de Saint Germain Chavet, Département du Gers Arrondissement de Condom. Est comparue Marguerite Gonchon âgée de quarante un ans, sage femme habitant le Bourg d'Elhandi laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est née un enfant du sexe féminin au lieu du Moulin de Gary Commune d'Elhandi qu'elle nous présente et auquel elle a donné le prénom de Marie. Lequel enfant est né de Marie Antoine Georges Songeahal, Cultivateur, habitant ce bourg, habitant ce lieu du Moulin de Gary; Lecte de déclaration fait le présent de Jean Condeyras âgé de soixante deux ans, et d'Etienne Condeyras âgé de cinquante deux ans, Cultivateur, habitant tous deux de la paroisse Commune d'Elhandi, lequel et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis et interpellés suivant la loi. Et nous avons signé lecte faite dite jour et an /.

Nelson Maire

N° 8.

22 Mars 1848

Communal

Jeanne

féminin

légitime

Mil huit cent quarante huit le Vingt deux mars à une heure du soir pardevant Nous Joseph Nelson Maire officier de l'état civil de la Commune d'Elhandi, Canton de Saint Germain Chavet, Département du Gers dénommé. Est comparue Marguerite Gonchon âgée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandi, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin est né un enfant du sexe féminin au lieu de Conjat Commune d'Elhandi qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne. Lequel enfant est né de Marie Pierre Georges d'Antoine Communal, Cultivateur, habitant ce lieu de Conjat; Lecte de déclaration fait le présent de Jean Condeyras âgé de soixante deux ans et d'Etienne Condeyras âgé de cinquante deux ans, Cultivateur, habitant tous deux de la paroisse Commune d'Elhandi Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis et interpellés suivant la loi. Et nous avons signé lecte fait dite jour et an /.

Nelson Maire

N° 9

27 Mars 1848

Condeyras Benoit.

Masculin = légitime

Mil huit cent quarante huit le Vingt sept mars à dix heures du matin, pardevant Nous Joseph Nelson Maire officier de l'état civil de la Commune d'Elhandi, Canton de Saint Germain Chavet, Département du Gers dénommé. Est comparue Marguerite Gonchon âgée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandi laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin est né un enfant du sexe Masculin au lieu de Conjat Commune d'Elhandi qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Benoit. Lequel enfant est né de Marie Jeanne Georges d'Antoine Condeyras, Cultivateur, habitant ce bourg, habitant ce lieu de Conjat; Lecte de déclaration fait le présent de Jean Condeyras âgé de soixante deux ans et d'Etienne Condeyras âgé de cinquante deux ans, Cultivateur, habitant tous deux de la paroisse Commune d'Elhandi lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis et interpellés suivant la loi. Et nous avons signé lecte fait dite jour et an /.

Nelson Maire

N° 10

29 Mars 1848

Foree Pierre

Masculin = légitime.

Mil huit cent quarante huit le Vingt neuf mars à onze heures du matin pardevant Nous Joseph Nelson maire officier de l'état civil de la Commune d'Elhandi, Canton de Saint Germain Chavet, Département du Gers dénommé. Est comparue Marguerite Gonchon âgée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandi laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à onze heures du matin est né un enfant du sexe Masculin au lieu du Moulin de Gary Commune d'Elhandi qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Pierre. Lequel enfant est né de François Marie Foree, Cultivateur, habitant ce bourg, habitant ce lieu du Moulin de Gary Commune d'Elhandi; Lecte de déclaration fait le présent de Jean Condeyras âgé de soixante deux ans et d'Etienne Condeyras âgé de cinquante deux ans, Cultivateur, habitant tous deux de la paroisse Commune d'Elhandi, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis et interpellés suivant la loi. Et nous avons signé lecte fait dite jour et an /.

Nelson Maire

N° 11

6 avril 1848.

Chantagrel Marie.

Féminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante huit le six avril à sept heures du matin. pardevant Nous antoine louis Chaboissier maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Ishandeli, Canton de Saint Germain Chaus, Département du puy de dôme. a Comparu Marguerite pourhon agée de quarante un ans, sage femme habitant le bourg d'Ishandeli, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a neuf heures du matin est né un enfant du sexe féminin au lieu dit de Vernes Commune d'Ishandeli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie. lequel enfant est né de Benoite Montagne Epouse de Gilbert Chantagrel, Cultivateur habitant ce lieu de Vernes Commune d'Ishandeli; Lacte de déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de sept ans et demi Condeyras agé de cinquante deux ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Ishandeli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les jour, mois et an /.

Chaboissier

N° 12

8 avril 1848.

Bravard anne

Féminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante huit le huit avril à huit heures du matin. pardevant Nous antoine louis chaboissier maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Ishandeli, Canton de Saint Germain Chaus, Département du puy de dôme. a Comparu Marguerite pourhon agée de quarante un ans, sage femme habitant le bourg d'Ishandeli, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier a onze heures du soir est né un enfant du sexe féminin au lieu du Buisson Commune d'Ishandeli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de anne. lequel enfant est né de François Jacques Epouse d'antoine Bravard, Cultivateur habitant ce lieu du Buisson Commune d'Ishandeli; Lacte de déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de sept ans et demi Condeyras agé de cinquante deux ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Ishandeli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les jour, mois et an /.

Chaboissier

N° 13.

9 avril 1848

Sabatier Louis-Marie

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent quarante huit le neuf avril à deux heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chaboissier maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Ishandeli, Canton de Saint Germain Chaus, Département du puy de dôme. a Comparu Marguerite pourhon agée de sept ans et demi quarante un ans, sage femme habitant le bourg d'Ishandeli, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin est né un enfant du sexe masculin au lieu de Mauvernay Commune d'Ishandeli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Louis-Marie lequel enfant est né de marie Rosalie Epouse d'antoine Sabatier, Cultivateur, habitant ce lieu de Mauvernay Commune d'Ishandeli; la dite déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de sept ans et demi Condeyras agé de cinquante deux ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Ishandeli; la dite déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de sept ans et demi Condeyras agé de cinquante deux ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Ishandeli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les jour, mois et an /. Duplicata nul /.

Chaboissier

N° 14

10 avril 1848.

Grange Jean-Leon.

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent quarante huit le dix avril à dix heures du matin. pardevant Nous antoine louis Chaboissier Maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Ishandeli, Canton de Saint Germain Chaus, Département du puy de dôme. a Comparu Marguerite pourhon agée de quarante un ans, sage femme habitant le bourg d'Ishandeli, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a quatre heures du matin est né un enfant du sexe masculin au lieu du moulin de ce dit Commune d'Ishandeli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Leon, lequel enfant est né de antoinette Constant Grange Epouse d'Etienne Grange, Cultivateur, habitant ce lieu du moulin de ce dit Commune d'Ishandeli; l'acte de déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de sept ans et demi Condeyras agé de cinquante deux ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Ishandeli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les jour, mois et an /.

Chaboissier

N°. 15

12 avril 1848.

Vernet aunet.

masculin = légitime.

N°. 16

12 avril 1848

Echalier Marie.

Feminin

légitime

L'an mil huit cent quarante huit le Douze avril à dix heures Du Matin, pardevant Nous antoine-louis Chaboissier Maire provisoire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lherm, Département Du puy de Dôme. a Comparu Marguerite pouhon agée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier a onze heures Du soir Est né un Enfant du Sexe Masculin au lieu de la susdite Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Vernet, Enfant légitime de Vernet, Louis Delacroix, habitant Cette lieu de la susdite Commune d'Echandelis; Lacte de laration faite par un de jean Condyras agé de soixante Dix ans et d'Etienne Condyras agé de Cinquante Deux ans Cultivateurs, habitans le lieu de la parade Commune d'Echandelis, les quels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les trois mois et an/.

Chaboissier

L'an mil huit cent quarante huit le Douze avril à trois heures du soir. pardevant Nous antoine-louis Chaboissier Maire provisoire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lherm, Département Du puy de Dôme. a Comparu Marguerite pouhon agée de quarante un ans, Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a minuit trente un Enfant du Sexe Feminin au lieu de Chalagnas Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Marie. Lequel Enfant Est né de Jeanne Echalier, Epouse de jean Echalier, Cultivateur, habitant Cette lieu de Chalagnas Commune d'Echandelis; Lacte de laration faite le prénommé jean Condyras agé de soixante Dix ans et d'Etienne Condyras agé de Cinquante Deux ans habitans le lieu de la parade Commune d'Echandelis, les quels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dix jours mois et an/.

Chaboissier

N°. 17

18 avril 1848

Duchon Francoise

Feminin = légitime

L'an mil huit cent quarante huit le Dix huit avril à dix heures Du Matin, pardevant Nous antoine-louis Chaboissier Maire provisoire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lherm, Département Du puy de Dôme. a Comparu Marguerite pouhon agée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a huit heures Du Matin Est né un Enfant du Sexe Feminin au lieu de l'état Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Francoise. Lequel Enfant Est né d'Anne Dartigues Epouse de Claude Duchon Cultivateur de long habitans Cette lieu De l'état Commune d'Echandelis; Lacte de laration faite le prénommé jean Condyras agé de soixante Dix ans et d'Etienne Condyras agé de Cinquante deux ans, Cultivateurs, habitans le lieu de la parade Commune d'Echandelis, les quels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les trois jours, mois et an/.

Chaboissier

N°. 18

19 avril 1848

Champroux

Jeanne-Marie

Feminin = légitime.

Par jugement du Tribunal civil d'Amboise en date du 1er 9bre 1872, l'acte ci-contre a été rectifié en ce sens que l'enfant inscrit sous le Champroux jean et de Marie Bruger sera intitulé comme étant du sexe masculin et s'appellera Jean-Marie

Echandelis le 2 xbre 1872

L'officier de l'état civil

Chaboissier

L'an mil huit Cent quarante huit le Dix neuf avril à dix heures Du soir. pardevant Nous antoine-louis Chaboissier Maire provisoire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lherm, Département Du puy de Dôme. a Comparu Marguerite pouhon agée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a sept heures Du Matin Est né un Enfant du Sexe Feminin au lieu de l'état Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de Jeanne-Marie. Lequel Enfant Est né de Marie Bruger Epouse de jean Champroux, Cultivateur de long, habitans Cette lieu de l'état Commune d'Echandelis; Lacte de laration faite le prénommé jean Condyras agé de soixante Dix ans et d'Etienne Condyras agé de Cinquante Deux ans Cultivateurs, habitans le lieu de la parade Commune d'Echandelis, les quels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dix jours, mois et an/ #

Chaboissier

N°. 19.

21 avril 1848.

Genestier pierre.

Marcellin = légitime.

L'an mil huit cent quarante huit le Vingt un avril a quatre heures Du soir. pardevant Nous antoine Louis Chaboissier maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lherm, Département du puy De Dôme. a Comparu Marguerite pourhon agée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que Ajourdhui a neuf heures Du soir il est né un Enfant Du Sexe Masculin au lieu de la Commune d'Echandelis quelle Nous présente Et auquel elle a déclaré Donner le prénom de pierre. Lequel Enfant est né de Jeanne Dumas Epouse de Victor Genestier Cultivateur habitant Ce lieu de la Commune d'Echandelis; Lacte de naissance fait les prénoms de Jean Condeyras agé de Soixante Dix ans et d'Etienne Condeyras agé de Cinquante Deux ans Cultivateur habitant Echandelis lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer ainsi Lecture faite de present acte que Nous avons Signé Lecture faite Jour mois et an/

Chaboissier

N°. 20

22 avril 1848

Nouvet Marie

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante huit le Vingt deux avril a huit heures Du matin. pardevant Nous antoine Louis Chaboissier maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lherm, Département du puy de Dôme. a Comparu Marguerite pourhon agée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que Ajourdhui a Deux heures Du matin est né un Enfant Du Sexe Feminin au lieu de Condeyras Commune D'Echandelis quelle Nous présente Et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Marie. Lequel Enfant est né de Jean Nouvet Cultivateur, habitant Ce lieu de Condeyras Commune d'Echandelis; Lacte de naissance fait les prénoms de Jean Condeyras agé de Soixante Dix ans et d'Etienne Condeyras agé de Cinquante Deux ans Cultivateur habitant Ce lieu de la Commune d'Echandelis, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer ainsi Lecture faite de present acte que Nous avons Signé Lecture faite Jour mois et an/

Chaboissier

N°. 21

23 avril 1848

anglade pierre

Marcelin = légitime.

L'an mil huit cent quarante huit le Vingt trois avril a trois heures Du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboissier maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lherm, Département du puy de Dôme. a Comparu Marguerite pourhon agée de Quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, Laquelle Nous a déclaré que Ce Jourdhui a onze heures Du matin est né un Enfant Du Sexe masculin au Bourg d'Echandelis quelle Nous présente Et auquel elle a déclaré Donner le prénom de pierre Lequel Enfant est né de Barthe Martial Georges D'antoine anglade, Cultivateur, et de Dumas Jeanne, habitant Ce Bourg d'Echandelis; Lacte de naissance fait les prénoms de Jean Condeyras agé de Soixante Dix ans et d'Etienne Condeyras agé de Cinquante Deux ans Cultivateur, habitant Echandelis Ce lieu de la Commune d'Echandelis, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer ainsi Lecture faite de present acte que Nous avons Signé Lecture faite Jour mois et an/

Chaboissier

N°. 22

26 avril 1848

Chantard Jean

Marcelin = légitime.

L'an mil huit Cent quarante huit le Vingt Six avril a quatre heures Du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboissier maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis Canton de Saint Germain Lherm, Département du puy de Dôme. a Comparu Marguerite pourhon agée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que Ajourdhui a huit heures Du matin est né un Enfant Du Sexe masculin au lieu de Condeyras Commune d'Echandelis quelle Nous présente Et auquel elle a déclaré Donner le prénom De Jean. Lequel Enfant est né de antoine Dumas Georges d'antoine chantard, Cultivateur Ce Bourg habitant Ce lieu de Condeyras Commune d'Echandelis; Lacte de naissance fait les prénoms De Jean Condeyras agé de Soixante Dix ans et d'Etienne Condeyras agé de Cinquante Deux ans Cultivateur habitant Ce lieu de la Commune d'Echandelis, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer ainsi Lecture faite de present acte que Nous avons Signé Lecture faite Jour mois et an/

Chaboissier

N° 23.

27 avril 1848

Viallis

Marien-antoine

Masculin = légitime

L'an mil huit Cent quarante huit le Vingt sept avril a dix heures du matin. pardevant Nous antoine-louis Chaboisjeu maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Ebreuilli, Canton de Saint Germain Chassu, Département du puy de Dôme. a Comparu Marguerite ponchon agée de quarante un ans, Sage femme habitant le Bourg d'Ebreuilli, Laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a une heure du matin est né un Enfant de Sexe masculin au lieu des Suites Commune d'Ebreuilli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de Marien antoine. Lequel Enfant est né de mariage Jacques Joseph antoine viallis, Cultivateur, habitant au lieu des Suites Commune d'Ebreuilli ; l'acte de la présente déclaration fait en présence de jean Coulayras agé de Soixante dix ans et Etienne Coulayras agé de cinquante cinq ans, Cultivateur, habitant au lieu de la Paradon Commune d'Ebreuilli, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après lecture de présent acte que Nous avons Signé Lesdits jour, mois et an /.

Chaboisjeu

N° 24

1er Mai 1848

Libertie Jacquet

Masculin=légitime

L'an mil huit Cent quarante huit le premier mai a huit heures du Matin, pardevant Nous antoine-louis Chaboisjeu maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Ebreuilli, Canton de Saint Germain Chassu, arrondissement d'Gannat, Département du puy de dôme. a Comparu Marguerite ponchon agée de quarante un ans, Sage femme habitant le Bourg d'Ebreuilli Laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a minuit est né un Enfant de Sexe masculin au lieu des Suites Commune d'Ebreuilli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de Jacques Libertie Enfant légal de mariage Jacques Joseph Libertie Cultivateur habitant des Suites Commune d'Ebreuilli ; l'acte de déclaration de présentation fait en présence de jean Coulayras agé de Soixante dix ans et Etienne Coulayras agé de Cinquante dix ans, Cultivateur, habitant au lieu de la Paradon Commune d'Ebreuilli, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après lecture de présent acte leur a été faite que Nous avons Signé Lesdits jour, mois et an /

Chaboisjeu

N° 25

16 Mai 1848

Grange Claude

Masculin = légitime

L'an mil huit Cent quarante huit le Seize mai a Sept heures du Matin. pardevant Nous antoine-louis Chaboisjeu maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Ebreuilli, Canton de Saint Germain Chassu, d'Gannat Département de dôme. a Comparu Marguerite ponchon agée de quarante un ans, Sage femme habitant le Bourg d'Ebreuilli Laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a Sept heures du Soir est né un Enfant de Sexe masculin au Bourg d'Ebreuilli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Claude, Légal Enfant de Jeanne Renaud Epouse de jean Grange, Cultivateur habitant des Bourg d'Ebreuilli ; l'acte de déclaration fait en présence de jean Coulayras agé de Soixante dix ans, et Etienne Coulayras agé de Cinquante dix ans Cultivateur, habitant au lieu de la Paradon Commune d'Ebreuilli, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après lecture de présent acte leur a été faite que Nous avons Signé Lesdits jour, mois et an /

Chaboisjeu

N° 26

20 Mai 1848

David

Jeanne-Marie

Féminin = Naturelle

L'an mil huit Cent quarante huit le Vingt Mai a onze heures du Matin, pardevant Nous antoine-louis Chaboisjeu maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Ebreuilli, Canton de Saint Germain Chassu, Département du puy de Dôme. a Comparu Marguerite ponchon agée de quarante un ans, Sage femme habitant le Bourg d'Ebreuilli Laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a Neuf heures du matin la Demoiselle anne David Sans profession habitant avec Son père au lieu du moulin Degay Commune d'Ebreuilli, est accouchée dans la Maison de Son père d'un Enfant du Sexe Féminin à quelle Nous présente et auquel elle donne les prénoms de Nom de Jeanne-marie David. Lesdits déclaration et présentation faites en présence de Damien Bourrier agé de Soixante ans et Pierre Longchal agé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant tous les deux au lieu du moulin degay Commune d'Ebreuilli, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons Signé Lesdits jour, mois et an /

Chaboisjeu

N° 27

21 Mai 1868.

Montel

Jeanne-Marie.

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante huit le vingt un Mai a cinq heures du soir. pardevant Nous antoine Louis Chaboisson Maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chassaing, Département du Puy de Dôme. a Comparu Marguerite pouchon agée de quarante un ans sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, Laquelle Nous a déclaré que Cejourdhui a onze heures du matin est né un Enfant du Sexe Feminin au lieu de la dite Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de Jeanne-Marie. Lequel Enfant est né de mariage Dumas Jacques de Claude Montel, Cultivateur, habitant Bourg, habitant lieu de la dite Commune d'Echandelis; Lecte déclaration faite en présence de Jean Coudeyras agé de soixante Dix ans et d'Etienne Coudeyras agé de cinquante Deux ans, Cultivateur, habitant Echandelis, Parents de la dite Commune d'Echandelis, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé hors jour, mois et an/

Chaboisson

N° 28

22 Mai 1868

Duchon Anne

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante huit le Vingt Deux Mai a deux heures du soir. pardevant Nous antoine Louis Chaboisson Maire provisoire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chassaing, Département du Puy de Dôme. a Comparu Marguerite pouchon agée de quarante un ans sage femme habitant le Bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que Cejourdhui a huit heures du matin est né un Enfant du Sexe Feminin au lieu de l'état Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Anne. Lequel Enfant est né d'Jean Sabatin Jacques de Claude Duchon, Cultivateur, habitant Bourg, habitant lieu de l'état Commune d'Echandelis; Lecte déclaration faite en présence de Jean Coudeyras agé de Soixante Deux ans et d'Etienne Coudeyras agé de Cinquante Deux ans, Cultivateur, habitant lieu de la présente Commune d'Echandelis, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé hors jour, mois et an/

Chaboisson

N° 29.

24 Mai 1868

Dumas Claude

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent quarante huit le Vingt quatre mai a quatre heures du soir. pardevant Nous antoine Louis Chaboisson Maire provisoire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chassaing Département du Puy de Dôme. a Comparu Marguerite pouchon agée de quarante un ans sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, Laquelle Nous a déclaré que Cejourdhui a dix heures du matin est né un Enfant du Sexe masculin au lieu Dumas Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Claude. Lequel Enfant est né d'Aimé Jacques de Claude Dumas, Cultivateur, habitant Bourg, habitant lieu Dudas Commune d'Echandelis, Lecte déclaration faite en présence de Jean Coudeyras agé de Soixante Deux ans et d'Etienne Coudeyras agé de Cinquante Deux ans, Cultivateur, habitant lieu de la présente Commune d'Echandelis, Les quels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé hors jour mois et an/.

Chaboisson

N° 30

28 Mai 1868.

Fougeres Marie.

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante huit le Vingt huit Mai a huit heures du Matin. pardevant Nous antoine Louis Chaboisson Maire provisoire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chassaing, Département du Puy de Dôme. a Comparu Marguerite pouchon agée de quarante un ans sage femme habitant le Bourg d'Echandelis Laquelle Nous a déclaré que Cejourdhui a dix heures du matin est né un Enfant du Sexe Feminin au lieu de Présent Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Marie. Lequel Enfant est né de mariage Masculin Jacques de jean Fougeres Cultivateur habitant Bourg habitant lieu de Présent Commune d'Echandelis, Lecte déclaration faite en présence de jean Coudeyras agé de Soixante Deux ans et d'Etienne Coudeyras agé de Cinquante deux ans, Cultivateur, habitant de la présente Commune d'Echandelis, Les quels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé hors jour mois et an/

Chaboisson

N° 31
6 juin 1848
Bonnepain
Jean-Joseph
Masculin = légitime

L'an mil huit cent quarante huit le six juin à une heure du soir, pardevant Nous antoine louis Chabaisson maire provisoire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département du Puy de Dôme. a Comparu Marguerite Panhon agée de quarante une ans Sage femme habitante le Bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que Cejourdhui a quatre heures du matin elle a mis au lecture du Sexe masculin au lieu de la Sonstante Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente lequel elle a déclaré Donner les prénoms de Jean-Joseph, lequel Enfant est né de Marie Raynaud Epouse de Jeanne Bonnepain, Cultivateur, habitant, Etat lieu de la Susdite Commune d'Echandelis; Ladite déclaration faite en présence de Jean Coudeyras agé de Soixante Dix ans, Cultivateur, habitant, Etat lieu de la parade Commune d'Echandelis Lequel et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons Signé toute jour, mois et an/.

Chaboisson

N° 32
13 juin 1848
Genestier Vital
Masculin = légitime

L'an mil huit cent quarante huit le treize juin a trois heures du Soir. pardevant Nous antoine-louis Chaboisson maire provisoire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département du Puy de Dôme a Comparu Marguerite Panhon agée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que Ce jourdhui a onze heures du matin est né un Enfant du Sexe masculin au lieu du Chef Commun d'Echandelis; qu'elle Nous présente lequel elle a déclaré Donner le prénom de Vital. lequel Enfant est né de marie Longchal Epouse Dantoine Genestier Cultivateur habitant Etat lieu de Chef Commune d'Echandelis; Ladite déclaration faite en présence de Jean Coudeyras agé de Soixante Dix ans et d'Etienne Coudeyras agé de Cinquante Deux ans, Cultivateur, habitant, Etat lieu de la parade Commune d'Echandelis, Lequel Nous ont déclaré ainsi que la Comparante ne Savoir Signer après que lecture du présent acte leur a été faite que Nous avons Signé toute jour mois et an/

Chaboisson

N° 33
29 juin 1848
Chevarin marie
Feminin = légitime

L'an mil huit cent quarante huit le Vingt neuf juin à Dix heures du matin. pardevant Nous, antoine-louis Chaboisson maire provisoire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département du Puy de Dôme. a Comparu Marguerite Panhon agée de quarante Deux ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis Laquelle Nous a déclaré que Ce jourdhui a trois heures du matin est né un Enfant du Sexe feminin au lieu de Chabrugeas Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de marie. lequel Enfant est né de jeanne Chevarin Cultivateur, habitant, Etat lieu de Chabrugeas Commune d'Echandelis; Ladite déclaration faite en présence de jean Coudeyras agé de Soixante Deux ans et d'Etienne Coudeyras agé de Cinquante Deux ans, Cultivateur, habitant, Etat lieu de la parade Commune d'Echandelis, Lequel et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons Signé toute jour mois et an/

Chaboisson

N° 34
29 juin 1848
Donhon.
Jeanne-Marie
Feminin = légitime

L'an mil huit cent quarante huit le Vingt neuf juin a onze heures du matin pardevant Nous, antoine louis Chaboisson maire provisoire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département du Puy de Dôme. a Comparu Marguerite Panhon agée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Cejourdhui a deux heures du matin est né un Enfant du Sexe feminin au lieu de Chabrugeas Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente lequel elle a déclaré Donner les prénoms de Jeanne-Marie Lequel Enfant est né de Jeanne Sazette Epouse de Jean Panhon, Cultivateur, habitant, Etat lieu de Chabrugeas Commune d'Echandelis, Ladite déclaration faite en présence de Jean Coudeyras agé de Soixante Deux ans et d'Etienne Coudeyras agé de Cinquante Deux ans, Cultivateur, habitant, Etat lieu de la parade Commune d'Echandelis, Lequel et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons Signé toute jour mois et an/

Chaboisson

N° 35
9 juillet 1848
Coudeyras antoine
Masculin = légitime

L'an mil huit cent quarante huit le neuf juillet a quatre heures du Soir. pardevant Nous antoine louis Chaboisson maire provisoire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département du Puy de Dôme. a Comparu Marguerite Panhon agée de quarante un ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Cejourdhui a trois heures du matin est né un Enfant du Sexe masculin au lieu dudit Commune d'Echandelis qu'elle Nous

présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom D'antoine, lequel enfant est né de Marguerite Jeny Epouse d'Etienne Condeyras, Cuisinier de long, habitant dans Cette Commune d'Echandelis; Ladite déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de soixante Deux ans et d'Etienne Condeyras agé de Cinquante deux ans Cultivateurs, habitant le Lieu de la parade Commune d'Echandelis, Lecture faite et la Comparante a déclaré ne savoir signer après Lecture lecture lui a été faite du présent acte que Nous avons signé lesdits jour, mois et an/.

Chaboissier

N°. 96

D. 7bre 1848

Barthelay antoinette

Feminin = légitime

L'an mil huit cent quarante huit et le trois Septembre a quatre heures du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboissier Second Conseiller municipal de la Commune d'Echandelis Le plus ancien Des premiers Conseillers faisant par interim les fonctions de maire et officier de l'état Civil de Ladite Commune, Canton de Saint Germain Lhum, Département du Puy de Dôme. a Comparu marguerite pouchon agée de quarante un ans, Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que Ce jourd'hui a cinq heures du matin Elle a mis au monde un enfant de Sexe Feminin au lieu du pré du chaud Commune d'Echandelis qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Jeanne-Marie. lequel enfant est né d'Amen Mathey Epouse de Jean et Pouy et Cuisinier de long habitant, dudit lieu Du pré du chaud Commune d'Echandelis; Ladite déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de soixante Deux ans et d'Etienne Condeyras agé de Cinquante Deux ans Cultivateurs, habitant le Lieu de la parade Commune d'Echandelis, Lecture faite et la Comparante a déclaré ne savoir signer après que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour, mois et an/.

Chaboissier

N°. 97

11. 7bre 1848

Douyet

Jeanne-Marie.

Feminin = légitime

L'an mil huit cent quarante huit et le Vingt Septembre a deux heures du Soir. pardevant Nous antoine Louis Chaboissier Second Conseiller municipal de la Commune d'Echandelis En l'absence du premier Conseiller faisant par interim les fonctions de maire et officier de l'état Civil de Ladite Commune Canton de Saint Germain Lhum, Département du Puy de Dôme. a Comparu Marguerite pouchon agée de quarante un ans, Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis Laquelle nous a déclaré que Ce jourd'hui a cinq heures du matin Elle a mis au monde un enfant de Sexe Feminin au lieu du pré du chaud Commune d'Echandelis qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de Jeanne-Marie. lequel enfant est né d'Amen Mathey Epouse de Jean et Pouy et Cuisinier de long habitant, dudit lieu Du pré du chaud Commune d'Echandelis; Ladite déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de soixante Deux ans et d'Etienne Condeyras agé de Cinquante Deux ans Cultivateurs, habitant le Lieu de la parade Commune d'Echandelis, Lecture faite et la Comparante a déclaré ne savoir signer, après que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour, mois et an/.

Chaboissier

N°. 98

D. 8bre 1848

Chantagrel Marie.

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante huit le Huit octobre a trois heures du Soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboissier maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lhum Département du Puy de Dôme. a Comparu Marguerite pouchon agée de quarante un ans, Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que a Joachim a neuf heures du matin Elle a mis au monde un enfant de Sexe feminin en lieu dit, dans Commune d'Echandelis qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Marie. lequel enfant est né de jeanne-Marie Commune Epouse de jean Chantagrel Cultivateur, habitant dudit lieu dit dans Commune d'Echandelis; Ladite déclaration faite en présence de jean Condeyras, agé de soixante deux ans et d'Etienne Condeyras agé de Cinquante deux ans Cultivateur, habitant le Lieu de la parade Commune d'Echandelis; Lecture faite et la Comparante a déclaré ne savoir signer après que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour, mois et an/.

Chaboissier

Clos et arrêté par Nous antoine-Louis Chaboissier maire et officier

De l'état Civil de la Commune d'Echandelys pour l'année mil huit cent quarante ~~huit~~ et dernier Pour huit Cjaujourd'hui trente un Décembre mil huit Cent quarante huit/.

Chaboissier

Table alphabétique.

Des	Noms et prénoms	Dates	Nos Du Registre	Nos d'ordre	Noms et prénoms	Dates	Nos Du Registre
	Anglade pierre	25 avril	21	25	Grange Jean-Leon	10 avril	14
	Bravard anne	8 avril	12	24	Generton pierre	21 avril	19
	Bompais jean joseph	6 juin	31	27	Grange Claude	16 Mai	25
	Barthelay antoinette	5 Juin	36	26	Generton Vital	13 juin	32
	Coudeyras josephine julie	13 février	2	27	Liberté jacques	1er mai	24
	Communal jeanne	22 Mars	8	28	Longuhal marie	21 mars	7
	Coudeyras Benoit	27 Mars	9	29	Montet jeanne marie	21 mai	27
	Chantagrel Marie	6 avril	11	30	pointud antoinette	26 Mars	6
	Chantagrel marie	30 8bre	38				
	Champroux jeanne marie	19 avril	18	31	ponchon jeanne-marie	29 juin	34
	Chantard jean	26 avril	22	32	ponijet jeanne marie	11 Juin	37
	Chevarin marie	29 juin	33	33	Rouvet marie	22 avril	20
	Coudeyras antoine	9 juillet	39	34	Sauvadet Catherine	12 Mars	5
	Chantagrel marie	5 8bre	38	35	Sabatier louis marie	9 avril	13
	Dumas jacques	7 Mars	4	36	Verdet françoise	27 février	3
	Duchez françoise	18 avril	17	37	Vernet annet	12 avril	15
	David jeanne-marie	20 mai	26	38	Viallis marien-antoine	27 avril	23
	Duchez anne	22 mai	28				
	Dumas claude	24 mai	29				
	Lebahier marie	12 avril	16				
	Forie pierre	29 Mars	10				
	Fougeres marie	28 Mai	30				
	Gidon marguerite	12 janvier	1er				

NAISSANCES.

ANNÉE 1849.

Le présent Registre, contenant Sept *feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté et paraphé à chaque feuillet, par nous* Bravard de Laboissonne 1er juge *du Tribunal civil d'* Ambert *département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code civil, pour servir à l'inscription des Actes de Naissances dans la commune d'* Echandelys *pendant l'année mil huit cent quarante-neuf.*

Fait à Ambert *le* deux *décembre mil huit cent quarante-huit.*

Bravard de Laboissonne

N° 1er

9 janvier 1849

Navaud Victor

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le neuf janvier à trois heures Du soir, pardevant Nous antoine Louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lembron, Département Du puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Vanhon agé de trente sept ans, sage femme habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que Ajourdhui a neuf heures Du matin Elle a mis au monde un enfant du sexe masculin au lieu de la paroisse Commune d'Echandelys quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Victor. Lequel Enfant est né de Marguerite Vagost Epouse d'Antoine Navaud, Cultivateur, habitant au lieu de la paroisse Commune d'Echandelys, Cette déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de soixante dix ans et d'Etienne Condeyras agé de cinquante deux ans, Cultivateurs, habitant au lieu de la paroisse Commune d'Echandelys, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les trois jours, mois et an.

Chaboissier

N° 2

31 janvier 1849.

Condeyras Jeanne

Féminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le trente un janvier à trois heures Du soir, pardevant Nous, antoine Louis Chaboissier Maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys Canton de Saint Germain Lembron, Département Du puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Vanhon agé de trente sept ans sage femme habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que Ajourdhui a six heures Du Matin Elle a mis au monde un enfant du sexe féminin au lieu de la paroisse Commune d'Echandelys quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom De Jeanne. Lequel Enfant est né de Marie Jourdant épouse de Joseph Condeyras, marchand, habitant au lieu De Jean Commune d'Echandelys; Cette déclaration faite en présence de Barthelemi Goutte agé de soixante dix ans et de Blaise Renaudier agé de soixante Dix ans, Cultivateurs, habitant, Lun au lieu de la paroisse Commune d'Echandelys, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons signé les dits jour, mois et an.

Chaboissier

N° 3

11 février 1849

Cayet Marie.

Féminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le onze février à Dix heures Du matin, pardevant Nous antoine Louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lembron, Département Du puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Vanhon agé de trente sept ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle Nous déclaré que le jour d'hier a quatre heures Du soir Elle a mis au monde un enfant du sexe féminin au lieu de la paroisse Commune d'Echandelys, quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie Legel Enfant est né de jeune Marie Cayet propriétaire, habitant, au lieu de la paroisse Commune d'Echandelys; Cette déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de soixante deux ans et d'Etienne Condeyras agé de Cinquante deux ans, Cultivateurs, habitant, au lieu de la paroisse Commune d'Echandelys, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour, mois et an.

Chaboissier

N° 4

Ponchon Jeanne.

11 Février 1849

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf et le quinje Février a deux heures Du Soir. pardevant Nous antoine-louis Chabaissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lheurs, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Ponchon agé de trente Sept ans, Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que le jourdhui a cinq heures du matin Est né une Enfant du Sexe Feminin au lieu de Cette Commune d'Echandelis, qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Jeanne, lequel Enfant qui Est son aînée Du Sexe Feminin Est né de Claudine Chantetoute Epouse de Jean Ponchon, Cultivateur, habitant, Voisin de Cette Commune d'Echandelis, Ladite déclaration faite en présence de Jean Coudyras agé de Soixante Dix ans et d'Etienne Coudyras agé de Cinquante Cinq ans, Cultivateurs, habitant tous deux de la Commune d'Echandelis. Lesquels et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer de ce interpellés suivant la loi, de ce que lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Seuls Ledit jour mois et an /.

Chaboissier

N° 5

11 Février 1849

Ponchon Jean-François.

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf et le quinje Février a deux heures Du Soir. pardevant Nous antoine-louis Chabaissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lheurs, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Ponchon, agé de trente Sept ans, Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jourdhui a cinq heures Du matin Est né un Enfant du Sexe Masculin au lieu de Cette Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Jean-François, lequel Enfant qui Est issu légitimement de la fille mineure Dans Son Présent Est né de Claudine Chantetoute Epouse de Jean Ponchon, Cultivateur, habitant, Voisin de Cette Commune D'Echandelis, Ladite déclaration faite en présence de Jean Coudyras agé de Soixante Dix ans et d'Etienne Coudyras agé de Cinquante Cinq ans, Cultivateurs, habitant tous deux de la Commune d'Echandelis, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer de ce interpellés suivant la loi, de ce que lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Seuls Ledit jour mois et an /.

Chaboissier

N° 6.

23 Février 1849.

Chevarin Pierre.

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf et le vingt trois Février a dix heures Du matin. pardevant Nous antoine-louis Chabaissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lheurs, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Ponchon agé de trente Sept ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourdhui a huit heures Du Soir est né un Enfant du Sexe masculin au lieu de la Cité Candie Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Pierre, lequel Enfant est né De antoinette Sauvin Epouse D'antoine Chevarin, Cultivateur, habitant, Voisin de la Cité Candie Commune d'Echandelis : Ladite déclaration faite en présence de Jean Coudyras agé de Soixante Dix ans et d'Etienne Coudyras agé de Cinquante Cinq ans Cultivateurs, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer de ce interpellés suivant la loi, de ce que lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Seuls Ledit jour mois et an /.

Chaboissier

N° 7.

23 Février 1849.

Sauvadet antoine.

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent quarante neuf et le vingt trois Février a quatre heures Du Soir. pardevant Nous antoine Louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lheurs, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Ponchon agé de trente Sept ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Ce jourdhui a midi est né un Enfant Du Sexe masculin au lieu de Ladite Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, lequel Enfant est né De marianne Bourrerie Epouse De Benoit Sauvadet, Cultivateur, habitant, Voisin de la Cité Candie Commune d'Echandelis : Ladite déclaration présentation faite en présence de Jean Coudyras agé de Soixante Dix ans et d'Etienne Coudyras agé de Cinquante Cinq ans, Cultivateurs, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer de ce interpellés suivant la loi, de ce que Lecture leur a été faite, et que nous avons Signé Seuls Ledit jour mois et an /.

Chaboissier

N°8 = 6 Mars 1849

Jerinda Antoine.

Marcelin

Légitime.

L'an mil huit Cent quarante neuf le Six Mars a huit heures du soir. pardevant Nous Antoine-Louis Chaboissier Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandeli, Canton de Saint Germain Lherm, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite Ponhon âgée de trente Sept ans Sage femme, habitant le Bourg d'Ichandeli, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin Est né un Enfant Du Sexe masculin au lieu de sa parade Commune d'Ichandeli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Antoine Ce qui Enfant est né de Marie Rose Georges Etienne Serindas, Cultivateur, habitant Ce lieu de sa parade Commune d'Ichandeli; l'acte de déclaration faite en présence de Jean Condyras âgé de Soixante Dix ans et d'Etienne Condyras âgé de Cinquante Deux ans Cultivateurs, habitants Ce lieu de la parade Commune d'Ichandeli, les quels et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après que Lecture leur a été faite Du présent acte que nous avons Signé les dits jour, mois et an/.

Chaboissier

N° 9 = 11 Mars 1849

Ponboune Jean-Henry.

Marcelin.

Légitime.

L'an mil huit Cent quarante neuf le Onze Mars a huit heures du Matin. pardevant Nous Antoine-Louis Chaboissier Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandeli, Canton de Saint Germain Lherm, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite Ponhon âgée de trente Sept ans Sage femme habitant le Bourg d'Ichandeli, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui onze à sept heures du matin Est né un Enfant Du Sexe masculin audit Bourg d'Ichandeli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de Jean Henry; lequel Enfant est né d'Anne Montet Epouse de Michel Ponbonne, propriétaire, habitant le Bourg d'Ichandeli; l'acte de déclaration faite en présence de Jean Condyras âgé de Soixante Dix ans et d'Etienne Condyras âgé de Cinquante Deux ans Cultivateurs, habitants de la parade Commune d'Ichandeli, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après que Lecture leur a été faite Du présent acte que nous avons Signé les dits jour, mois et an/. Le mot Nature est approuvé/.

Chaboissier

N° 10.

18 Mars 1849.

Cournelien Pierre.

Marcelin = Légitime.

L'an mil huit Cent quarante neuf le Dix huit Mars a onze heures du Matin. pardevant Nous Antoine-Louis Chaboissier Maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandeli, Canton de Saint Germain Lherm, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite Ponhon âgée de trente Sept ans Sage femme, habitant le Bourg d'Ichandeli, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a onze heures du Matin Est né un Enfant du Sexe masculin au lieu de Chez Cournelien d'Ichandeli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Pierre, lequel Enfant est né de Catherine Greilhac Epouse d'Antoine Cournelien, Cultivateur, habitant Ce lieu de Chez Cournelien d'Ichandeli; l'acte de déclaration faite en présence de Jean Condyras âgé de Soixante Dix ans et d'Etienne Condyras âgé de Cinquante Deux ans, Cultivateurs, habitants de Ce lieu de la parade Commune d'Ichandeli, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après que Lecture du présent acte leur a été faite, que nous avons Signé les dits jour, mois et an/.

Chaboissier

N° 11

18 Mars 1849.

Pongeval Aimé.

Jemenin = Légitime.

L'an mil huit Cent quarante neuf le Dix huit Mars + à onze heures du Matin pardevant Nous Antoine-Louis Chaboissier Maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandeli, Canton de Saint Germain Lherm, Département du Puy de Dôme Est Comparue Marguerite Ponhon âgée de trente Sept ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ichandeli, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a onze heures du Matin Est né un Enfant Du Sexe masculin au lieu du moulin dépendant Commune d'Ichandeli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom De Aimé, lequel Enfant est né de Jeanne Therese Georges D'Alexandre Pongeval, Cultivateur, habitant Ce lieu du moulin dépendant Commune d'Ichandeli; l'acte de déclaration faite en présence De Jean Condyras âgé de Soixante Dix ans et d'Etienne Condyras âgé de Cinquante Deux ans Cultivateurs, habitant Ce lieu de la parade Commune d'Ichandeli, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après que Lecture leur a été faite du présent acte que nous avons Signé les dits jour, mois et an/. + a trois heures du soir, les mots Nature et le Nombre sont approuvés/.

Chaboissier

N° 12.

31 mars 1849.

Sargette Marie.

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf et le trente un Mars a quatre heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la Commune d'Ichandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de trente sept ans, sage femme, habitant le Bourg d'Ichandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourdhui a neuf heures du soir Est né un enfant du sexe feminin au lieu de Cougat Commune d'Ichandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Michelle pradhier Epouse de jeune Sargette, Cuisinier de long, habitant tous les lieu de Cougat Commune d'Ichandelis; Lacte de déclaration faite par présence de jean Condeyras agé de soixante dix ans et d'Etienne Condeyras agé de cinquante deux ans, Cultivateurs, habitans le lieu de la parade Commune d'Ichandelis, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé tous jours, mais et ans/.

Chaboissier

N° 13

3 avril 1849.

Vaisse Catherine.

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf et trois avril a dix heures du Matin. pardevant Nous antoine louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la Commune d'Ichandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de trente sept ans, sage femme habitant le Bourg d'Ichandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourdhui a dix heures du soir Est né un enfant du sexe feminin au lieu de chez Commune d'Ichandelis qu'elle Nous présente lequel elle a déclaré Donner le prénom de Catherine, lequel enfant est né de jeanne Lagrange Epouse de jean vaisse, Cuisinier de long, habitant au lieu de chez Commune d'Ichandelis; Lacte de déclaration faite par présence de jean Condeyras agé de soixante trois ans et d'Etienne Condeyras agé de cinquante trois ans, Cultivateurs, habitans le lieu de la parade Commune d'Ichandelis, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite de présent acte que Nous avons signé tous jours, mais et ans/.

Chaboissier

N° 14

6 avril 1849.

Viallis

jeanne - Marie.

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf et six avril a trois heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la Commune d'Ichandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de trente sept ans, sage femme, habitant le Bourg d'Ichandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourdhui a sept heures du matin Est né un enfant du sexe feminin au lieu de Condeyras Commune d'Ichandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne-Marie, lequel enfant est né de marguerite Grange Epouse de jean Viallis, Cuisinier de long habitant au lieu de Condeyras Commune d'Ichandelis; Lacte de déclaration faite par présence de jean Condeyras agé de soixante deux ans et d'Etienne Condeyras agé de cinquante deux ans, Cultivateurs, habitans le lieu de la parade Commune d'Ichandelis, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé tous jours mais et ans/.

Chaboissier

N° 15

6 avril 1849.

Coupat pierre.

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf et six avril a quatre heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la Commune d'Ichandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du puy de Dôme. Est Comparue marguerite pouchon agée de trente sept ans. sage femme habitant le Bourg d'Ichandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourdhui a huit heures du matin Est né un enfant du sexe masculin au lieu de Cougat Commune d'Ichandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de pierre, lequel enfant est né d'antoinette Bonnevie Epouse d'antoine Coupat, Cuisinier de long, habitant le lieu de Cougat Commune d'Ichandelis

Lacte de déclaration faite par présence de jean Condeyras agé de soixante deux ans et d'Etienne Condeyras agé de cinquante deux ans, Cultivateurs, habitans le lieu de la parade Commune d'Ichandelis, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite de présent acte que Nous avons signé tous jours, mais et ans/.

Chaboissier

N° 15 8 avril 1849
Nouvet Jeanne
Jeminin = légitime

L'an mil huit cent quarante neuf le huit avril à trois heures du soir. pardevant nous antoine-louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chermn, Département du puy de Dôme. Est comparue Marguerite ponchon agée de trente sept ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à quatre heures du soir est né un enfant du sexe masculin au lieu du Chef Commune d'Echandelis qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, lequel enfant est né de marie Rossier épouse de Laurent Dechamp, Cuisinier de profession, habitant le lieu du Chef Commune d'Echandelis; l'acte de déclaration faite le présent en présence de jean Coudeyras agé de soixante trois ans et d'Etienne Coudeyras agé de cinquante trois ans, Cultivateurs, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte lesdits jour, mois et an susdits.

Chaboissier

N° 16
9 avril 1849
Dechamp
antoine
Masculin = légitime

L'an mil huit cent quarante neuf le neuf avril à dix heures du matin, pardevant nous, antoine louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chermn, Département du puy de Dôme. Est comparue Marguerite ponchon agée de trente sept ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à quatre heures du soir est né un enfant du sexe masculin au lieu du Chef Commune d'Echandelis qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, lequel enfant est né de marie Rossier épouse de Laurent Dechamp, Cuisinier de profession, habitant le lieu du Chef Commune d'Echandelis; l'acte de déclaration faite le présent en présence de jean Coudeyras agé de soixante trois ans et d'Etienne Coudeyras agé de cinquante trois ans, Cultivateurs, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte lesdits jour, mois et an susdits.

Chaboissier

N° 17
14 avril 1849.
Bravard anne
Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le quatorze avril à onze heures du matin. pardevant nous antoine-louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chermn, Département du puy de Dôme. Est comparue Marguerite ponchon agée de trente sept ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est né un enfant du sexe féminin au lieu de l'abat Commune d'Echandelis qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de anne, lequel enfant est de marie Margt Georges de jean Bravard Cultivateur, habitant le lieu de l'abat Commune d'Echandelis; l'acte dit antoine fait le présent en présence de jean Coudeyras agé de soixante trois ans et d'Etienne Coudeyras agé de cinquante trois ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis les quels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte lesdits jour, mois et an susdits.

Chaboissier

N° 18.
26 avril 1849.
Stot Marguerite.
Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le vingt six avril à trois heures du soir. pardevant nous antoine louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chermn, Département du puy de Dôme. Est comparue Marguerite ponchon agée de trente sept ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures du matin est né un enfant du sexe féminin au lieu de Buisson Commune d'Echandelis qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite, lequel enfant est de Francois Antoine Georges de Louis Stot, Cuisinier de profession, habitant le lieu de Buisson Commune d'Echandelis, L'acte dit antoine fait le présent en présence de jean Coudeyras agé de soixante trois ans et d'Etienne Coudeyras agé de cinquante trois ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte lesdits jour, mois et an susdits.

Chaboissier

N° 19

1er Mai 1849.

Renaudias

Jeanne-Marie.

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le premier mai à dix heures Du matin. pardevant Nous antoine louis Chaboisson maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département Du puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de trente huit ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à deux heures Du matin Elle a mis au monde un enfant de Sexe féminin en sa Demeure Du Bourg Commune d'Echandelis quelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms De Jeanne-Marie. Lequel enfant est né de Marguerite Renaud Epouse de Jean Renaudias, Cultivateur, habitant avec lui de leur Commune d'Echandelis; Lacte de déclaration faite en présence de Jean Coudeyras agé de soixante trois ans et de Etienne Coudeyras agé de soixante trois ans Cultivateurs, habitant tous de la paroisse Commune d'Echandelis; lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, de ce que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour, mois et an /

Chaboisson

N° 20

6 Mai 1849.

Varennas antoinette

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le six mai a huit heures Du Matin. pardevant Nous antoine louis Chaboisson maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département Du puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de trente huit ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui à sept heures Du matin Elle a mis au monde un enfant de Sexe féminin en sa Demeure Du Bourg Commune d'Echandelis quelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de antoinette; lequel enfant est né de Marguerite Duthuit Epouse de jacques varennas, Cultivateur, habitant avec lui de leur Commune d'Echandelis;

Lacte de déclaration faite en présence de jean Coudeyras agé de soixante trois ans et de Etienne Coudeyras agé de Cinquante trois ans, Cultivateurs, habitant de la paroisse Commune d'Echandelis, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés de ce que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour, mois et an /.

Chaboisson

N° 21

7 Mai 1849

Terrasse Pierre.

Masculin = légitime

L'an mil huit cent quarante neuf le sept mai a sept heures Du matin. pardevant Nous antoine-louis Chaboisson maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département Du puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de trente huit ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, Laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à sept heures Du soir est né un enfant de Sexe masculin en sa Demeure Du Bourg Commune d'Echandelis quelle nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de pierre, lequel enfant est né de Catherine Barrière Epouse de louis terrasse, meunier, habitant avec lui de leur Demeure Commune d'Echandelis; Lacte de déclaration faite en présence de jean Coudeyras agé de soixante trois ans et de Etienne Coudeyras agé de Cinquante trois ans Cultivateurs, habitant, de la paroisse Commune d'Echandelis; lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés de ce que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour mois et an /

Chaboisson

N° 22.

10 Mai 1849

Montet

Georges hippolyte

Masculin = Légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le Dix Mai a cinq heures Du soir, pardevant Nous antoine-louis Chaboisson maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département Du puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de trente huit ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a quatre heures Du matin Elle a mis au monde un enfant Du Sexe masculin au lieu de leur Commune d'Echandelis quelle nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de Georges-hippolyte, lequel enfant est né de Françoise Denise Georges d'antoine Montet, Cultivateur, habitant le lieu de leur Commune d'Echandelis; Lacte de déclaration faite en présence de jean Coudeyras agé de soixante trois ans et Etienne Coudeyras agé de Cinquante cinq ans, Cultivateurs, habitant de la paroisse Commune d'Echandelis, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés de ce que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour, mois et an /.

Chaboisson

N° 23.

11 mai 1849

Dutour Marie.

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le Onze mai à deux heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chaboisson maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chazeuil, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pouchon agée de trente huit ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a Sept heures du matin est né un enfant du Sexe feminin au lieu de Chabruges Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie, lequel enfant est né d'antoinette Louise Joseph George De Lavaud Dutour, Cultivateur, habitant le lieu de Chabruges Commune d'Echandelis, l'acte de déclaration faite en présence de jean Coudyzes agé de soixante trois ans et d'Etienne Coudyzes agé de cinquante trois ans Cultivateurs, habitant le Bourg d'Echandelis lieu de la parade Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et de ce que dessus Nous avons dressé le présent acte que Nous avons signé les dits jour, mois et an / Les dits mots Nature sont approuvés /

Chaboisson

N° 24

12 mai 1849.

Clavelier.

Marie-Josephine.

Feminin = légitime.

Par acte reçu à la mairie de St Rémi de Lyon le 18 Xbre 1915 Clavelier Marie Josephine a contracté mariage avec Gabriel Barbier. Dont mention faite le 19 février 1916
Le maire
Cornu

L'an mil huit cent quarante neuf le Douze mai à dix heures du matin. pardevant Nous antoine louis Chaboisson maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chazeuil, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de trente huit ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a une heure du matin est né un enfant du Sexe féminin au lieu de Prisson Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Josephine, lequel enfant est né de Marie Commune Georges de jean clavelier, Cultivateur, habitant le lieu de Prisson Commune d'Echandelis ; l'acte de déclaration faite en présence de jean Coudyzes agé de soixante trois ans et d'Etienne Coudyzes agé de cinquante trois ans, Cultivateurs, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis ; lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et de ce que dessus Nous avons dressé le présent acte que Nous avons signé les dits jour, mois et an / Les dits mots Nature sont approuvés /

Chaboisson

N° 25

13 mai 1849.

Prulhière Jean

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le Treize mai à onze heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chaboisson maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chazeuil, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de trente huit ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à onze heures du matin est né un enfant du Sexe masculin au lieu de Prisson Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de jean. lequel enfant est né de Marie Clémentine Georges d'Antoine prulhière, Cultivateur, habitant le lieu de Prisson Commune d'Echandelis ; l'acte de déclaration faite en présence de jean Coudyzes agé de soixante trois ans et d'Etienne Coudyzes agé de cinquante trois ans, Cultivateurs, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et de ce que dessus Nous avons dressé le présent acte que Nous avons signé les dits jour, mois et an /.

Chaboisson

N° 26

16 mai 1849.

Bravard Jeanne

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le Seize mai à quatre heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chaboisson maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chazeuil, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de trente huit ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est né un enfant du Sexe féminin au lieu de Prisson Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de jeanne. lequel enfant est né de Marie Jeanne Georges d'antoine Bravard, Cultivateur, habitant le lieu de Prisson Commune d'Echandelis, l'acte de déclaration faite en présence de jean Coudyzes agé de soixante trois ans et d'Etienne Coudyzes agé de cinquante trois ans, Cultivateurs, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et de ce que dessus Nous avons dressé le présent acte que Nous avons signé les dits jour, mois et an /.

Chaboisson

N° 27

22 mai 1849.

Piallat jean.

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent quarante neuf le Vingt Deux mai a Deux heures Du soir. pardevant Nous antoine louis Chaboissier Maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaux, Département Du puy de Dôme. est Comparu Marguerite pouhon agé de Cent trois ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a Sept heures Du matin est né un Enfant Du Sexe masculin au lieu de Moulin Legay Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de jean, lequel Enfant est né d'une Legitime Mariage de jean piallat, Cultivateur, Agé de trente, habitant le lieu Du moulin legay Commune d'Echandelis ; l'acte de déclaration faite le présent jean Coudyras agé de soixante trois ans et Etienne Coudyras agé de Cinquante trois ans Cultivateurs, habitant tous les deux de la paroisse Commune d'Echandelis, lequel de la Comparante nous a déclaré ne savoir signer, après lecture lui a été faite de présent acte que Nous avons signé tous deux, mais Seul /.

Chaboissier

N° 28

23 mai 1849.

Vernet Marie

Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent quarante neuf le Vingt trois mai a neuf heures Du matin. pardevant Nous antoine - louis Chaboissier Maire officier De l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaux, Département Du puy de Dôme. est Comparu Marguerite pouhon, agé de Cent trois ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a neuf heures Du soir est né un Enfant Du Sexe féminin au lieu de l'hospitalet Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Marie. lequel Enfant est né de Catherine jeune Epouse D'antoine Vernet, Cultivateur de long, habitant le lieu De l'hospitalet Commune d'Echandelis. Cette déclaration faite le présent jean Coudyras agé de soixante trois ans et Etienne Coudyras agé de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lequel de la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après lecture Leur a été faite de présent acte que Nous avons signé tous jours, mais Seul /.

Chaboissier

N° 29

23 mai 1849.

Pomel joseph

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent quarante neuf le Vingt trois mai a dix heures Du matin pardevant Nous antoine - louis Chaboissier Maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaux, Département Du puy de Dôme. est Comparu Marguerite pouhon agé de Cent trois ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a dix heures Du matin est né un Enfant Du Sexe masculin au lieu de pont Commune d'Echandelis, qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de joseph. lequel Enfant est né de marie David Epouse D'antoine pomel, Cultivateur de long, habitant le lieu de pont Commune d'Echandelis, la dite Déclaration faite le présent jean Coudyras agé de soixante trois ans et Etienne Coudyras agé de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lequel de la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur a été faite de présent acte que Nous avons signé tous jours, mais Seul /

Chaboissier

N° 30

24 mai 1849.

Bostier Michelle.

Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent quarante neuf le Vingt Six mai a dix heures du matin. pardevant Nous antoine louis chaboissier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaux, Département du puy de Dôme. est Comparu Marguerite pouhon agé de Cent trois ans, Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui a Six heures Du Soir est né un Enfant Du Sexe féminin au lieu de Lospitalet Commune d'Echandelis, qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Michelle, lequel Enfant est né d'une Légitime Mariage de Jacques Joseph Depierre Bostier, Cultivateur de long habitant le lieu de Lospitalet Commune d'Echandelis ; l'acte de Déclaration faite le présent jean Coudyras agé de Soixante trois ans et Etienne Coudyras agé de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lequel de la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après lecture Leur a été faite de présent acte que Nous avons signé tous jours, mais Seul /

Chaboissier

N.° 31

27 mai 1849.

Clavelin Marie.

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent quarante neuf & le Vingt Sept mai a quatre heures du soir. pardevant Nous antoine-louis chaboisson maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de saint Germain Lhoux, Département du puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pourhon agée de trente huit ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a neuf heures du soir est né un enfant du sexe féminin au lieu dit Maison Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Marguerite Gilbert Georges de Louis clavelin, Cultivateur, habitant le lieu dit Maison Commune d'Echandelis; lecture faite du présent acte par Nous a été faite lecture du présent acte par Nous a été faite lecture du présent acte par Nous a été faite lecture

Dulaé ne savoir signer qui quelque lecture a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite jour mois et an /

Chaboisseau

N° 36

10 juin 1869.

Tuaye Louis

masculin = légitime.

Sam mil huit Cent quarante neuf le dix juin a deux heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Puy de Dôme. Est Comparue marguerite pouchon agée de trente huit ans, sage femme habitante du Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a six heures du matin Est né en légitime mariage en sa demeure au lieu de cette commune d'Echandelis quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Louis. Lequel Enfant Est né de marguerite Coudière Epouse Tuaye Louis cultivateur, habitant cette commune d'Echandelis; Lacte de déclaration faite le présent jour Coudyras agé de soixante dix ans, cultivateur, habitant la commune d'Echandelis, laquelle a la Comparante a déclaré ne savoir signer qui quelle lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite jour, mois et an /

Chaboisseau

N° 37

12 juin 1869.

Dinet aimé

féminin = légitime.

Sam mil huit Cent quarante neuf le douze juin a dix heures du matin. pardevant Nous antoine louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Puy de Dôme. Est Comparue marguerite pouchon agée de trente huit ans, sage femme habitante du Bourg d'Echandelis; laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui vingt deux présent a six heures du soir Est né en légitime mariage en sa demeure au lieu de cette commune d'Echandelis, quelle Nous présente, auquel elle a déclaré donner le prénom d'aimé. Lequel Enfant Est né de marie pellaboeuf épouse Dinet aimé cultivateur, habitant cette commune d'Echandelis; Lacte de déclaration faite le présent jour Coudyras agé de soixante dix ans, cultivateur Coudyras agé de cinquante huit ans, cultivateur, habitant la commune d'Echandelis, laquelle a la Comparante a déclaré ne savoir signer qui quelle lecture lui a été faite du présent acte que Nous avons signé lecture faite jour, mois et an /.

Chaboisseau

N° 38.

13 juin 1869.

Batisse aimet.

Masculin = légitime.

Sam mil huit Cent quarante neuf le treize juin a onze heures du matin. pardevant Nous antoine louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Puy de Dôme. Est Comparue marguerite pouchon agée de trente huit ans, sage femme, habitante du Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a onze heures du soir Est né en légitime mariage en sa demeure au lieu du bourg susdite commune d'Echandelis quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de aimet. Lequel Enfant Est né de marguerite Brard Epouse de Charles Batisse, Garde forestier, habitant le lieu du bourg susdite commune d'Echandelis; Lacte de déclaration faite le présent jour Coudyras agé de soixante dix ans et Dinet Coudyras agé de cinquante huit ans, cultivateur, habitant le lieu de la susdite commune d'Echandelis, laquelle a la Comparante a déclaré ne savoir signer qui quelle lecture lui a été faite du présent acte que Nous avons signé lecture faite jour, mois et an /

Chaboisseau

N° 39

17 juin 1869.

Prulhiere antoine

masculin = légitime.

Sam mil huit Cent quarante neuf le dix sept juin a cinq heures du soir. pardevant Nous antoine-louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de trente huit ans Sage femme habitante du Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin Est né en légitime mariage en sa demeure au lieu de susdite commune d'Echandelis quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'antoine; Lequel Enfant Est né de marie Magaud Epouse de Jacques prulhiere, Cultivateur habitant le susdit lieu de susdite commune d'Echandelis; Lacte de déclaration faite le présent jour Coudyras agé de soixante dix ans, Cultivateur, Dinet Coudyras agé de cinquante huit ans, aussi cultivateur, habitant le lieu de la susdite commune d'Echandelis, laquelle a la Comparante a déclaré ne savoir signer de la façon que ce lecture lui a été faite du présent acte que Nous avons signé lecture faite jour, mois et an /.

Chaboisseau

N° 40

19 juin 1869.

Tourdot

jules — pierre.

masculin = légitime.

Sam mil huit Cent quarante neuf le Dix neuf juin a huit heures du matin. pardevant Nous antoine-louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Puy de Dôme. Est Comparue marguerite pouchon agée de trente trois ans, Sage femme habitante du Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du soir Est né en légitime mariage au susdit Bourg d'Echandelis quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jules-pierre; Lequel Enfant Est né de jeanne Christine Gorge d'antoine tourdot, Cultivateur, habitant le susdit Bourg d'Echandelis; Lacte de déclaration fait

les présens de Jean Coulon, âgé de soixante trois ans, le dernier Coulon, âgé de cinquante trois ans, Cultivateurs, habitans de la paroisse commune d'Elhandi; lequel a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance, de ce interpellé suivant l'ordonnance, de ce interpellé suivant l'ordonnance,

N°. 46

22. 7bre 1849.

Pupidon antoine.

Masculin = légitime

habitant le Bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré qu'elle jourd'hui neuf heures du soir est née une heure avant dans le Bourg d'Echandelis de sexe masculin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, issu de son mariage avec Pierre Georges Etienne Pupidon, cultivateur, habitant du Bourg d'Echandelis, laquelle déclaration faite en présence de Jean Goudeau âgé de soixante ans et Etienne Coudeyras âgé de cinquante trois ans cultivateurs, habitants du dit Bourg d'Echandelis, témoins majeurs et ont signé avec nous officier public lecture faite. Et la mère a déclaré ne savoir signer de ce interpellée suivant la loi.

Chaboissier

N°. 47

22. 8bre 1849.

Lavigne antonin.

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le vingt deux octobre à dix heures du matin pardevant Nous antoine louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Gaultier Arrondissement de Issoudun Département de l'Indre soussigné. Est comparue Marguerite Pouchon âgée de trente huit ans sage femme habitante du Bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à deux heures du soir est née un enfant de sexe masculin au Bourg d'Echandelis quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antonin, issu du mariage de Pierre Georges Auguste Lavigne, cultivateur, habitant du Bourg d'Echandelis, laté déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante trois ans et Etienne Coudeyras âgé de cinquante trois ans, cultivateurs, habitants le lieu de la paroisse commune d'Echandelis, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour, mois et an susdits.

Chaboissier

N°. 48

7. 9bre 1849.

Debrioude Georges.

Masculin = légitime

L'an mil huit cent quarante neuf le sept novembre à huit heures du matin. Pardevant Nous antoine louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Gaultier Arrondissement de Issoudun Département de l'Indre soussigné. Est comparue Marguerite Pouchon âgée de trente huit ans, sage femme habitante du Bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du soir est née un enfant de sexe masculin au lieu de chabrignac Commune d'Echandelis quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Georges, issu du mariage de Georges d'antoine Debrioude, cultivateur, habitant, demeurant le chef lieu de la Commune d'Argenton; laté déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante trois ans et Etienne Coudeyras âgé de cinquante trois ans, cultivateurs habitants le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour mois et an susdits.

Chaboissier

N°. 49.

20. 9bre 1849.

Largette.

antoine-marie.

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent quarante neuf le vingt novembre à trois heures du soir. Pardevant Nous antoine louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Gaultier Arrondissement du Département de l'Indre soussigné. Est comparue Marguerite Pouchon âgée de trente huit ans sage femme habitante du Bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du matin est née un enfant de sexe masculin au lieu de Maison Commune d'Echandelis quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Pierre Antoine-Marie, issu du mariage de Pierre Joseph de Laurent Largette, cultivateur, habitant le lieu de Maison Commune d'Echandelis; laté déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante trois ans et Etienne Coudeyras âgé de cinquante trois ans, cultivateurs habitants le Bourg d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte que nous avons signé lesdits jour, mois et an susdits.

Chaboissier

Constaté par nous maire d'Echandelis le huit mil huit cent quarante neuf.

Chaboissier

1	Bravard anne	14 avril	14	26	Longchal anne	18 mars	11
2	Bravard jeanne	16 mai	26	27	Lavigne antonin	22. 8bre.	14
3	Bostein Michelle	26 mai	30	28	Montet Georges hippolyte	10 mai	22
4	Bournonie antoine	31 mai	34	29	ponchon jeanne	15 février	4
5	Batisse annet	13 juin	38	30	ponchon jean-François	15 février	5
6	Barthelay Marie	13 juillet	43	31	prulhiere jean	13 mai	25
7	Coudeyras jeanne	21 janvier	2	32	piallat jean	22 mai	27
8	Chevarin pierre	25 février	6	33	ponet joseph	23 mai	29
9	Coupat pierre	6 avril	15	34	pinet Marie	27 mai	32
10	Clavelier Marie-josephine	12 mai	24	35	pinet anne	13 juin	37
11	Clavelier Marie	27 mai	31	36	prulhiere antoine	17 juin	39
12	Chantagrel Robert	31 mai	33	37	pupidon antoine	22. 7bre	46
13	Chambon joseph	1er juin	35	38	Renaud Victor	9 janvier	1er
14	Dechaux antoine	9 avril	16	39	Nouvet jeanne	8 avril	15 bis
15	Dutour Marie	11 mai	23	40	Renaudias jeanne-Marie	1er mai	19
16	Debrioude Georges	7. 9bre	48	41	Sauvadet antoine	23 février	7
17	Jayet Marie	11 février	9	42	Serin das antoine	6 mars	8
18	Jonbourn Jean-henri	12 mars	9	43	Tonnelier pierre	18 mars	10
19	Largette Marie	21 mars	12	44	Terrasse pierre	7 mai	21
20	Etot marguerite	26 avril	18	45	Tuaye louis	10 juin	26
21	Tournij Marie	25 juin	41	46	Tourdot jules-pierre	19 juin	40
22	Tauchory jeanne-Françoise	21 juillet	45	47	Vaisse Catherine	3 avril	13
23	Largette antoine-marie	20. 9bre	49	48	Vialle jeanne-marie	6 avril	14
24	Gidon jean	7 juillet	42	49	Vacuna antoinette	6 mai	20
25	Grange jean	20 juillet	44	50	Vernet Marie	23 mai	28.

NAISSANCES.

Premier Feuillet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

ANNÉE 1850.

Le présent Registre, contenant dix feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté et paraphé à chaque feuillet, par nous 2me Juge Suppléant du Tribunal civil d'Aubert — département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code civil, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'Echandelys — — pendant l'année mil huit cent cinquante.

Fait à Aubert — le Douze décembre mil huit cent quarante-neuf.

Aug. Bernard

N° 1er.
13 janvier 1850
Bravard joseph.
Marcelin = légitime

L'an mil huit cent cinquante le treize janvier à dix heures du matin pardevant Nous, antoine Louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys Canton de Saint Germain Lembron, Département du Puy de Dôme. Est comparu Marguerite pouchon agée de trente quatre ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à huit heures du soir, est né en légitime mariage au lieu du Buisson Commune d'Echandelys, de Nous présente, auquel elle a déclaré donner le prénom de joseph, legel enfant reconnu de Marie Laurière épouse d'antoine Bravard Propriétaire, habitant le lieu du Buisson Commune d'Echandelys, laquelle déclaration faite et le présent dressé jour à dix heures du soir en présence d'antoine Coudeyras agé de soixante trois ans, cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelys, et de Jean Coudeyras agé de soixante dix huit ans, cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelys, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, et ont signé avec nous les jour, mois et an susdits.

Chaboissier

N° 2
4 février 1850
Camat jeanne
Féminin = légitime

L'an mil huit cent cinquante le quatre février à onze heures du matin pardevant Nous, antoine Louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lembron, Département du Puy de Dôme. Est comparu Marguerite pouchon agée de trente neuf ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à deux heures du soir est né en légitime mariage au lieu du moulin neuf Commune d'Echandelys, de Nous présente, auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne, legel enfant reconnu de Marie Bonnefon épouse d'antoine Camat, Cultivateur, habitant le lieu du moulin neuf Commune d'Echandelys; ladite déclaration faite et le présent dressé le jour d'hui à onze heures du soir en présence d'antoine Coudeyras agé de soixante trois ans et d'Etienne Coudeyras agé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelys lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, et ont signé avec nous les jour, mois et an susdits.

Chaboissier

N° 3.
19 février 1850
Viallis Laurent.
Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante le dix neuf février à trois heures du soir pardevant Nous antoine Louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lembron, Département du Puy de Dôme. Est comparu Marguerite pouchon agée de trente neuf ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est né en légitime mariage au lieu de Coudeyras Commune d'Echandelys, de Nous présente, auquel elle a déclaré donner le prénom de Laurent, legel enfant reconnu de Marie Grion Georges d'antoine Viallis, Cultivateur, habitant le lieu de Coudeyras Commune d'Echandelys. Ladite déclaration faite le présent dressé jour à deux heures du soir en présence d'antoine Coudeyras agé de soixante trois ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelys, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, et ont signé avec nous les jour, mois et an susdits.

Chaboissier

N° 4.
21 Février 1850
Coudeyras Etienne
Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante le Vingt un Février a Cinq heures du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisier Maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandelis, Canton de St Germain Lherm, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pourhon agée de Trente neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ichandelis, laquelle Nous a déclaré que Aujourd'hui a Deux heures du matin est né un Enfant Du Sexe Masculin au lieu de Sa Susdite Commune d'Ichandelis qu'elle Nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de Etienne, Ledit Enfant qui est Son aîné de Celui qui est né dans Ce Jour est né de antoinette Margt Gouge de jean Coudeyras, Cuir de Bœuf, habitant le lieu de Sa Susdite Commune d'Ichandelis; Ladite déclaration faite le père dudit jean Coudeyras agé de Soixante trois ans, Et Ladite Coudeyras agée de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant le lieu de la Paroisse Commune d'Ichandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après que lecture leur a été faite de présent acte que Nous avons Signé Ledit jour, mois et an/.

Chaboisier

N° 5
21 Février 1850
Coudeyras anne
Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante et Un Vingt un Février a Cinq heures du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisier Maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandelis, Canton de St Germain Lherm, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pourhon agée de Trente neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ichandelis, Laquelle Nous a déclaré que Aujourd'hui a Deux heures du matin est né un Enfant Du Sexe Feminin au lieu de Dites Susdite Commune d'Ichandelis qu'elle Nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, Ledit Enfant qui est Son puîné De Celui qui est né Dans Ce présent, Est né de antoinette Margt Gouge de jean Coudeyras, Cuir de Bœuf, habitant le lieu de Susdite Commune d'Ichandelis; Ladite déclaration faite le père dudit jean Coudeyras agé de Soixante trois ans, Et Ladite Coudeyras agée de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant le lieu de la Paroisse Commune d'Ichandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après que lecture leur a été faite de présent acte que Nous avons Signé Ledit jour, mois et an.

Chaboisier

N° 6
21 Février 1850
Pourcheresse anne.
Feminin = légitime.

L'an mil huit Cinquante et Un Vingt un Février a Cinq heures du soir. pardevant Nous antoine Louis Chaboisier Maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandelis, Canton de St Germain Lherm, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pourhon agée de Trente neuf ans, Sage femme habitant le Bourg d'Ichandelis, laquelle Nous a déclaré que Aujourd'hui a une heure du soir est né un Enfant de Sexe Feminin au lieu de la susdite Commune d'Ichandelis qu'elle Nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de Anne Ledit Enfant est né de Jean-Marie Coudeyras Cuir de bœuf, habitant le lieu de la susdite Commune d'Ichandelis; Ladite déclaration faite le père dudit jean Coudeyras agé de Soixante trois ans, et Ladite Coudeyras agée de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant le lieu de la Paroisse Commune d'Ichandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après que lecture leur a été faite de présent acte que Nous avons Signé Ledit jour, mois et an, et les dits Père et Mère ont Signé avec Nous/.

Chaboisier

N° 7.
2 Mars 1850
Pourteil Michelle
Feminin = Légitime

L'an mil huit Cent Cinquante et Un Deux Mars a Cinq heures du soir. pardevant Nous antoine Louis Chaboisier Maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandelis, Canton de St Germain Lherm, Département du Dôme. Est Comparue Marguerite pourhon agée de Trente neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ichandelis Lequel Nous a déclaré que Aujourd'hui a Deux heures du soir est né un Enfant de Sexe Feminin au lieu de la susdite Commune d'Ichandelis; qu'elle Nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de Michelle, Ledit Enfant est né de marie Marguerite Gouge de Louis, pourteil, Cultivateur, habitant le dit lieu de la paroisse Commune d'Ichandelis; Ladite déclaration faite le père dudit jean Coudeyras agé de Soixante trois ans, et Ladite Coudeyras agée de Cinquante trois ans, Cultivateur habitant le dit lieu de la paroisse Commune d'Ichandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après que lecture leur a été faite de présent acte que Nous avons Signé Ledit jour, mois et an./ Les dits Père et Mère/.

Chaboisier

N° 8.
9 Mars 1850
Pourteil
Jean-Marie-auguste
Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante et Un Neuf Mars a Cinq heures du soir. pardevant Nous, antoine-Louis Chaboisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandelis Canton de St Germain Lherm, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pourhon agée de Trente neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ichandelis laquelle nous a déclaré que Aujourd'hui a quatre heures du soir est né un Enfant de Sexe Masculin au Bourg d'Ichandelis qu'elle Nous présente auquel elle a déclaré donner les prénoms de jean-Marie, auguste, Ledit Enfant est né hier Vingt Huit du présent mois d'Août Dudit Pourteil, Cultivateur, habitant le Bourg d'Ichandelis; Ladite déclaration faite le père dudit jean Coudeyras agé de Soixante trois ans, et Ladite Coudeyras agée de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant le Bourg d'Ichandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après que lecture leur a été faite de présent acte que Nous avons Signé Ledit jour, mois et an/ les dits Père et Mère ont Signé/.

Chaboisier

N° 9.
11 Mars 1850.
Chevarier
Francois-Simon
Masculin = légitime

L'an mil huit Cent Cinquante et Un Onze Mars a Six heures du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandelis Canton de St Germain Lherm, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pourhon, agée de Trente neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ichandelis laquelle Nous a déclaré que Aujourd'hui a Deux heures du soir est né un Enfant de Sexe Masculin au lieu de Chabuyras Commune d'Ichandelis qu'elle Nous présente auquel elle a déclaré donner les prénoms de François-Simon, Ledit Enfant est né de jeanne Marie Gouge de Claude Chevarin, Cultivateur, habitant le lieu de Chabuyras Commune d'Ichandelis; Ladite déclaration faite le père dudit jean Coudeyras agé de Soixante trois ans, et Ladite Coudeyras agée de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant le lieu de la Paroisse Commune d'Ichandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après que lecture leur a été faite de présent acte que Nous avons Signé Ledit jour, mois et an/.

Chaboisier

N° 10

18 mars 1850

Navaux Jeanne-Marie

Veuve Légitime

L'an mil huit cent cinquante le Dix-huit mars à Dix heures du matin, pardevant Nous, Antoine-Louis Chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Ahaudi, Canton de Saint Germain Chaux, Département du Jura et Arrondissement de Dôle. Est comparue Marguerite Ponchon âgée de trente ans, sage femme habitante du Bourg d'Ahaudi, laquelle Nous a dit et déclaré que le jour d'hier à Cinq heures du soir elle a mis au monde dans l'exercice de sa profession au lieu de la paroisse Commune d'Ahaudi, un enfant du sexe masculin, lequel elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie, lequel est né de Marguerite Navaux âgée de trente ans, et de la paroisse Commune d'Ahaudi, Epouse légitime de Georges Antoine Navaux, maçon habitant, de la dite paroisse Commune d'Ahaudi; Petite fille d'Antoine Navaux âgé de soixante ans et de Jeanne Antoine Cordyer âgée de soixante ans, Cultivateurs, habitants, tous les trois de la paroisse Commune d'Ahaudi, laquelle Comparante a déclaré ne savoir signer de ce interpellée, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite, jour, mois et an.

Chaboisier

N° 11

22 mars 1850.

David Jeanne-Marie

Légitime

L'an mil huit cent cinquante le Vingt deux mars avec huit heures du matin, pardevant Nous Antoine Louis Chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Ahaudi, Canton de Saint Germain Chaux, Département du Jura et Arrondissement de Dôle. Est comparue Marguerite Ponchon âgée de trente cinq ans, sage femme, habitante du Bourg d'Ahaudi, laquelle Nous a dit et déclaré que le jour d'hier à Sept heures du matin elle a mis au monde dans l'exercice de sa profession au lieu de la paroisse Commune d'Ahaudi, un enfant du sexe masculin, lequel elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean David, lequel est né de Jean David, Cultivateur, et de Jeanne Antoine Cordyer âgée de trente cinq ans, Cultivateurs, habitants, tous les deux de la paroisse Commune d'Ahaudi; laquelle Comparante a déclaré ne savoir signer de ce interpellée, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite, jour, mois et an.

Chaboisier

N° 12

27 Mars 1850

Antoine André

Marcelin = légitime

L'an mil huit cent cinquante le Vingt sept mars à huit heures du matin, pardevant Nous Antoine-Louis Chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Ahaudi, Canton de Saint Germain Chaux, Département du Jura et Arrondissement de Dôle. Est comparue Marguerite Ponchon âgée de trente neuf ans, sage femme habitante du Bourg d'Ahaudi, laquelle Nous a dit et déclaré que le jour d'hier à onze heures du soir elle a mis au monde dans l'exercice de sa profession au lieu du chef lieu de la Commune d'Ahaudi, un enfant du sexe masculin, lequel elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'André, lequel enfant est né de Antoine André, Cultivateur, et de Jeanne Antoine Cuin de Loy, habitants, tous les deux au chef lieu de la Commune d'Ahaudi; Petite fille d'Antoine Cordyer âgé de soixante trois ans et de Jeanne Cordyer âgée de soixante trois ans, Cultivateurs, habitants, tous les trois au chef lieu de la paroisse Commune d'Ahaudi; laquelle Comparante a déclaré ne savoir signer de ce interpellée, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite, jour, mois et an.

Chaboisier

N° 13

30 Mars 1850

Ponchon

Jacques Antoine

Marcelin = légitime

L'an mil huit cent cinquante le Trente un Mars à dix heures du matin, pardevant Nous Antoine-Louis Chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Ahaudi, Canton de Saint Germain Chaux, Département du Jura et Arrondissement de Dôle. Est comparue Marguerite Ponchon âgée de trente neuf ans, sage femme habitante du Bourg d'Ahaudi, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à onze heures du matin elle a mis au monde dans l'exercice de sa profession au lieu du chef lieu de la Commune d'Ahaudi, un enfant du sexe masculin, lequel elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jacques-Antoine, lequel enfant est né de Jacques Ponchon, Cuin de Loy habitant au lieu du chef lieu de la Commune d'Ahaudi, et de Jeanne Antoine Cordyer âgée de trente trois ans, Cultivatrice, habitante au lieu du chef lieu de la Commune d'Ahaudi, laquelle Comparante a déclaré ne savoir signer de ce interpellée, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite, jour, mois et an.

Chaboisier

N° 14

1er avril 1850

Rigaud Joseph

Marcelin = légitime

L'an mil huit cent cinquante le premier avril à midi, pardevant Nous Antoine-Louis Chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Ahaudi, Canton de Saint Germain Chaux, Département du Jura et Arrondissement de Dôle. Est comparue Marguerite Ponchon âgée de trente neuf ans, sage femme habitante du Bourg d'Ahaudi, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à neuf heures du soir elle a mis au monde dans l'exercice de sa profession au lieu de la paroisse Commune d'Ahaudi, un enfant du sexe masculin, lequel elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Joseph, lequel enfant est né de Marie Gertrude Joseph de Jacques Rigaud, Cuin de Loy, habitant au lieu du chef lieu de la Commune d'Ahaudi; Petite fille de Jean Cordyer âgé de soixante trois ans et de Antoine Cordyer âgée de soixante trois ans, Cultivateurs, habitants, tous les trois au lieu de la paroisse Commune d'Ahaudi, laquelle Comparante a déclaré ne savoir signer de ce interpellée, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite, jour, mois et an.

Chaboisier

N° 15

5 avril 1850.

Genestier

Jeanne-Marie

Veuve Légitime

L'an mil huit cent cinquante le Cinq avril à huit heures du matin, pardevant Nous Antoine-Louis Chaboisier Maire officier de l'état civil de la Commune d'Ahaudi, Canton de Saint Germain Chaux, Département du Jura et Arrondissement de Dôle. Est comparue Marguerite Ponchon âgée de trente neuf ans, sage femme habitante du Bourg d'Ahaudi, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à onze heures du soir elle a mis au monde dans l'exercice de sa profession au lieu de la Commune d'Ahaudi, un enfant du sexe masculin, lequel elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie, lequel enfant est né de Jean Georges Genestier, Cuin de Loy, habitant au lieu du chef lieu de la Commune d'Ahaudi, et de Jeanne Antoine Cordyer âgée de soixante trois ans, Cultivatrice, habitante au lieu du chef lieu de la Commune d'Ahaudi; Petite fille de Jean Cordyer âgé de soixante trois ans et de Antoine Cordyer âgée de soixante trois ans, Cultivateurs, habitants, tous les trois au lieu de la paroisse Commune d'Ahaudi, laquelle Comparante a déclaré ne savoir signer de ce interpellée, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite, jour, mois et an.

Chaboisier

N°16
5 avril 1850
Thomion François
Masculin = légitime

L'an mil huit Cent Cinquante le Cinq avril à dix heures du Matin. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Germain Chaud, Département des Deux Sèvres. Est Comparu Marguerite pouthon âgée de trente neuf ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandelli, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui cinq heures du matin elle a mis au monde un enfant du Sexe masculin au lieu dudit Commune d'Elhandelli; qu'elle nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de françois, Dumas, Grand Père jean chaud, Cultivateur, habitant du bourg, habitant de la Commune d'Elhandelli; laquelle déclaration faite en présence de jean Audry âgé de soixante huit ans, Cultivateur, habitant de la paroisse Commune d'Elhandelli, lesquels de la Comparante ont déclaré ne savoir signer ainsi que lecture leur a été faite de présent acte que nous avons signé lecture faite, mais tard.

Chaboisier

N°17
7 avril 1850.
anglade antoinette
Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante le Cinq avril à cinq heures du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Germain Chaud, Département des Deux Sèvres. Est Comparu Marguerite pouthon âgée de trente neuf ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandelli, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à trois heures du soir elle a mis au monde un enfant du Sexe féminin au Bourg d'Elhandelli qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Antoinette, Dite enfant de Antoine anglade, Cultivateur, Cousin de jean, habitant du Bourg d'Elhandelli; laquelle déclaration faite en présence de jean Audry âgé de soixante huit ans, Cultivateur, habitant de la paroisse Commune d'Elhandelli, lesquels de la Comparante ont déclaré ne savoir signer ainsi que lecture leur a été faite de présent acte que nous avons signé lecture faite, mais tard.

Chaboisier

N°18
8 avril 1850.
Duchamp Marie.
Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante huit avril à huit heures du matin. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Germain Chaud, Département des Deux Sèvres. Est Comparu Marguerite pouthon âgée de trente neuf ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandelli, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à dix heures du soir elle a mis au monde un enfant du Sexe féminin au lieu de Bourg susdit Commune d'Elhandelli; qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, Dite enfant de Duchamp, Cousin de Bourg, habitant du lieu de Bourg susdit Commune d'Elhandelli; laquelle déclaration faite en présence de jean Audry âgé de soixante huit ans, Cultivateur, habitant du lieu de la paroisse Commune d'Elhandelli, lesquels de la Comparante ont déclaré ne savoir signer ainsi que lecture leur a été faite de présent acte que nous avons signé lecture faite, mais tard.

Chaboisier

N°19
12 avril 1850
(Dumas
jean-Baptiste
Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante le Douze avril à huit heures du matin. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Germain Chaud, Département des Deux Sèvres. Est Comparu Marguerite pouthon âgée de trente neuf ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandelli, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à six heures du soir elle a mis au monde un enfant du Sexe masculin au lieu dudit Commune d'Elhandelli qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de jean Baptiste, Dit enfant de jean Dumas, Cousin de jean, habitant du lieu dudit Commune d'Elhandelli; laquelle déclaration faite en présence de jean Audry âgé de soixante huit ans, Cultivateur, habitant du lieu de la paroisse Commune d'Elhandelli, lesquels de la Comparante ont déclaré ne savoir signer ainsi que lecture leur a été faite de présent acte que nous avons signé lecture faite, mais tard.

Chaboisier

N°20
13 avril 1850
Ponthon.
Marie-Julie.
Feminin légitime

L'an mil huit Cent Cinquante le Treize avril à Dix heures du matin. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Germain Chaud, Département des Deux Sèvres. Est Comparu Marguerite pouthon âgée de trente neuf ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandelli, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à dix heures du soir elle a mis au monde un enfant du Sexe féminin au lieu susdit Commune d'Elhandelli qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie Julie, Dite enfant de Ponthon, Cousin de jean, habitant du lieu susdit Commune d'Elhandelli; laquelle déclaration faite en présence de jean Audry âgé de soixante huit ans, Cultivateur, habitant du lieu de la paroisse Commune d'Elhandelli, lesquels de la Comparante ont déclaré ne savoir signer ainsi que lecture leur a été faite de présent acte que nous avons signé lecture faite, mais tard.

Chaboisier

N°21
30 avril 1850.
Buisson jean
Masculin = légitime

L'an mil huit Cent Cinquante le trente avril à trois heures du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Germain Chaud, Département des Deux Sèvres. Est Comparu Marguerite pouthon âgée de trente neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Elhandelli laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à midi est né un enfant du Sexe masculin au lieu de l'abat Commune d'Elhandelli qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean Baptiste, Dit enfant de jean Buisson, Cousin de jean, habitant du lieu de l'abat susdit Commune d'Elhandelli; laquelle déclaration faite en présence de jean Audry âgé de soixante huit ans, Cultivateur, habitant du lieu de la paroisse Commune d'Elhandelli, lesquels de la Comparante ont déclaré ne savoir signer ainsi que lecture leur a été faite de présent acte que nous avons signé lecture faite, mais tard.

Chaboisier

N°22 = 5 mai 1850

Sauzet Marie.

Feminin = légitime

N°23 = 7 mai 1850.

Coudeyras antoine

masculin = légitime.

N°24

10 mai 1850.

Dumas antoine

masculin = légitime.

Parte reçu à la mairie de Clermont Dumas dont la naissance est ci-contre a contracté mariage le 21 décembre 1903 avec Martin Marie
Mention faite le 3 février 1904
Le Maire

N°25

10 mai 1850.

Batiste Gilbert.

masculin = légitime.

N°26.

13 mai 1850

Debarges andré.

masculin = légitime.

N°27.

14 mai 1850

Chautard alexandre

masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante dix neuf mai a dix huit heures du matin. pardevant nous antoine louis Chaboisson maire officier de l'état civil de la Commune d'Ichandelli, Canton de Saint Germain Lherm, Département du puy de dôme. Est Comparu Marguerite pouchon agé de trente neuf ans, sage femme habitant le bourg d'Ichandelli, laquelle nous a dit et déclaré que le jourd'hui dix huit du présent mois, il lui est né un enfant de sexe masculin en son domicile dudit bourg d'Ichandelli, lequel elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine, fils légitime de Jean Coudeyras âgé de trente huit ans, cultivateur, habitant de la commune d'Ichandelli, laquelle déclaration faite en présence de jean Coudeyras âgé de cinquante trois ans, cultivateur, habitant de la commune d'Ichandelli, lequel et la comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture faite du présent acte que nous avons signé les dits jour, mois et an.

Chaboissier

L'an mil huit cent cinquante dix neuf mai a huit heures du soir. pardevant nous antoine louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Ichandelli, Canton de Saint Germain Lherm, Département du puy de dôme. Est Comparu Marguerite pouchon agé de trente neuf ans, sage femme habitant le bourg d'Ichandelli, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a huit heures du soir il est né un enfant de sexe masculin en son domicile dudit bourg d'Ichandelli, que le nom qu'elle a déclaré donner au présent enfant est celui de antoine Dominique prénoms de Jean Coudeyras, cultivateur, habitant de la commune d'Ichandelli; laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante ans, cultivateur, habitant de la commune d'Ichandelli, lequel et la comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture faite du présent acte que nous avons signé les dits jour, mois et an.

Chaboissier

L'an mil huit cent cinquante dix neuf mai a dix heures du matin. pardevant nous antoine louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Ichandelli, Canton de Saint Germain Lherm, Département du puy de dôme. Est Comparu Marguerite pouchon agé de trente neuf ans, sage femme habitant le bourg d'Ichandelli, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a onze heures du soir est né un enfant de sexe masculin en son domicile dudit bourg d'Ichandelli, que le nom qu'elle a déclaré donner au présent enfant est celui de Jean Dominique prénoms de Jean Coudeyras, cultivateur, habitant de la commune d'Ichandelli; laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante trois ans, cultivateur, habitant de la commune d'Ichandelli, lequel et la comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture faite du présent acte que nous avons signé les dits jour, mois et an.

Chaboissier

L'an mil huit cent cinquante dix neuf mai a huit heures du soir. pardevant nous antoine louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Ichandelli, Canton de Saint Germain Lherm, Département du puy de dôme. Est Comparu Marguerite pouchon agé de trente neuf ans, sage femme habitant le bourg d'Ichandelli, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a dix heures du soir il est né un enfant de sexe masculin en son domicile dudit bourg d'Ichandelli, que le nom qu'elle a déclaré donner au présent enfant est celui de Batiste Dominique prénoms de Batiste Gilbert, cultivateur, habitant de la commune d'Ichandelli; laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante trois ans, cultivateur, habitant de la commune d'Ichandelli, lequel et la comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture faite du présent acte que nous avons signé les dits jour, mois et an.

Chaboissier

L'an mil huit cent cinquante quatorze mai a huit heures du matin. pardevant nous antoine louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Ichandelli, Canton de Saint Germain Lherm, Département du puy de dôme. Est Comparu Marguerite pouchon agé de trente neuf ans, sage femme habitant le bourg d'Ichandelli, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui a onze heures du soir est né un enfant de sexe masculin en son domicile dudit bourg d'Ichandelli que le nom qu'elle a déclaré donner au présent enfant est celui de André Dominique prénoms de Jean Coudeyras, cultivateur, habitant de la commune d'Ichandelli; laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante trois ans, cultivateur, habitant de la commune d'Ichandelli, lequel et la comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture faite du présent acte que nous avons signé les dits jour, mois et an.

Chaboissier

L'an mil huit cent cinquante quatorze mai a deux heures du soir. pardevant nous antoine louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Ichandelli, Canton de Saint Germain Lherm, Département du puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pouchon agé d'trente neuf ans, sage femme habitant le bourg d'Ichandelli, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui a six heures du soir est né un enfant de sexe masculin en son domicile dudit bourg d'Ichandelli que le nom qu'elle a déclaré donner au présent enfant est celui de alexandre Dominique prénoms de Jean Chautard, cultivateur, habitant de la commune d'Ichandelli; laquelle déclaration faite en présence de jean Coudeyras âgé de soixante trois ans, cultivateur, habitant de la commune d'Ichandelli, laquelle et la comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture faite du présent acte que nous avons signé les dits jour, mois et an.

Chaboissier

N°. 28.

18 Mai 1850.

Grange jean-julien.

Masculin = légitime.

Par acte reçu à la mairie de Cognat Grange jean julien a contracté mariage avec Mlle Cohendy Marie le 5 avril 1902
Le maire

L'an mil huit cent cinquante dix huit mai à dix heures du soir, pardevant Nous antoine louis Chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de St Germain Chez, Département du puy de Dôme, Les Comparans Marguerite ponchon agée de trente cinq ans sage femme habitante à Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a dit avoir ce jourd'hui à quatre heures du matin fait un enfant du sexe masculin en la maison de Mr Grange Cultivateur au village de Bourg, habitant la dite commune d'Echandelys; Lequel elle a déclaré vouloir donner le prénom de jean-julien, lequel enfant est né de ce mariage légitime de Jean Grange agé de trente cinq ans Cultivateur au village de Bourg, habitant la dite commune d'Echandelys; Et de Marie Coudeyras agée de vingt cinq ans, Cultivatrice au village de Bourg, habitante la dite commune d'Echandelys; laquelle a déclaré ne savoir signer de ce requise, de ce que lecture lui a été faite du présent acte, ainsi que Nous avons signé les jour, mois et an susdits.

Chaboisier

N°. 29.

20 Mai 1850

Coudeyras Marie.

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante dix neuf mai à huit heures du matin, pardevant Nous antoine louis chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de St Germain Chez, Département du puy de Dôme, Les Comparans Marguerite ponchon agée de trente ans sage femme habitante à Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a dit avoir ce jourd'hui à huit heures du soir mis au jour un enfant du sexe féminin au lieu de ce dit Bourg d'Echandelys, de mariage légitime de Jean Coudeyras agé de trente cinq ans, Cultivateur au village de Bourg, habitant la dite commune d'Echandelys; Et de Marie Anglade agée de trente ans, Cultivatrice au village de Bourg, habitante la dite commune d'Echandelys; laquelle a déclaré vouloir donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de ce mariage légitime de Jean Coudeyras agé de trente cinq ans, Cultivateur au village de Bourg, habitant la dite commune d'Echandelys; Et de Marie Anglade agée de trente ans, Cultivatrice au village de Bourg, habitante la dite commune d'Echandelys; laquelle a déclaré ne savoir signer de ce requise, de ce que lecture lui a été faite du présent acte, ainsi que Nous avons signé les jour, mois et an susdits.

Chaboisier

N°. 30

23 Mai 1850

Berand jean-marie

Masculin = légitime

L'an mil huit cent cinquante dix neuf mai à dix heures du matin, pardevant Nous antoine louis Chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de St Germain Chez, Département du puy de Dôme, Les Comparans Marguerite ponchon agée de trente ans sage femme habitante à Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a dit avoir ce jourd'hui à sept heures du matin fait un enfant du sexe masculin au lieu de ce dit Bourg d'Echandelys, de mariage légitime de jean-marie, Cultivateur au village de Bourg, habitant la dite commune d'Echandelys; Et de Marie Anglade agée de vingt ans, Cultivatrice au village de Bourg, habitante la dite commune d'Echandelys; laquelle a déclaré vouloir donner le prénom de jean-marie, lequel enfant est né de ce mariage légitime de Jean Berand agé de trente ans, Cultivateur au village de Bourg, habitant la dite commune d'Echandelys; Et de Marie Anglade agée de vingt ans, Cultivatrice au village de Bourg, habitante la dite commune d'Echandelys; laquelle a déclaré ne savoir signer de ce requise, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que Nous avons signé les jour, mois et an susdits.

Chaboisier

N°. 31

26 Mai 1850

Bournerie jean-marie

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante dix neuf mai à huit heures du matin, pardevant Nous antoine-louis chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de St Germain Chez, Département du puy de Dôme, Les Comparans Marguerite ponchon agée de trente ans sage femme habitante à Bourg d'Echandelys; laquelle Nous a dit avoir ce jourd'hui à six heures du soir mis au jour un enfant du sexe masculin au lieu de mon dit bourg commune d'Echandelys de mariage légitime de jean-marie, Cultivateur au village de Bourg commune d'Echandelys; laquelle a déclaré vouloir donner le prénom de jean-marie; lequel enfant est né de ce mariage légitime de jean Bournerie, Cultivateur au village de Bourg commune d'Echandelys; Et de Marie Soumain, Cultivatrice au village de Bourg commune d'Echandelys; laquelle a déclaré ne savoir signer de ce requise, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que Nous avons signé les jour, mois et an susdits.

Chaboisier

N°. 32.

28 Mai 1850

Fougeres jeanne

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante dix huit mai à Dix heures du matin, pardevant Nous antoine-louis Chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de St Germain Chez, Département du puy de Dôme, Les Comparans Marguerite ponchon agée de trente ans sage femme habitante à Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a dit avoir ce jourd'hui à quatre heures du matin fait un enfant du sexe féminin au lieu de chef Commune d'Echandelys de mariage légitime de Jean Fougeres agé de trente ans Cultivateur au village de Bourg, habitant la dite commune d'Echandelys; Et de Marie Gautier Agée de trente ans, Cultivatrice au village de Bourg, habitante la dite commune d'Echandelys; laquelle a déclaré vouloir donner le prénom de jeanne, lequel enfant est né de ce mariage légitime de Jean Fougeres agé de trente cinq ans Cultivateur au village de Bourg, habitant la dite commune d'Echandelys; Et de Marie Gautier agée de trente cinq ans, Cultivatrice au village de Bourg, habitante la dite commune d'Echandelys; laquelle a déclaré ne savoir signer de ce requise, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que Nous avons signé les trois jours mois et an susdits.

Chaboisier

N°. 33

31 Mai 1850

Vaisse claudine

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante dix huit mai à Deux heures du soir, pardevant Nous antoine louis Chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de St Germain Chez, Département du puy de Dôme, Les Comparans Marguerite ponchon agée de trente ans sage femme habitante à Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a dit avoir ce jourd'hui à cinq heures du matin fait un enfant du sexe féminin au lieu de mon dit bourg commune d'Echandelys de mariage légitime de Claudine, Cultivateur au village de Cellier commune d'Echandelys; Et de Marie Jeanne Vaisse, Cultivatrice au village de Bourg, habitante la dite commune d'Echandelys; laquelle a déclaré vouloir donner le prénom de jean Coudeyras agé de trente trois ans, Cultivateur au village de Bourg, habitant la dite commune d'Echandelys; Et de Marie Anglade agée de vingt cinq ans, Cultivatrice au village de Bourg, habitante la dite commune d'Echandelys; laquelle a déclaré ne savoir signer de ce requise, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que Nous avons signé les jour, mois et an susdits.

Chaboisier

N°. 26

4 juin 1850

Songuhal antoine.

masculin = Naturel.

L'an mil huit Cent Cinquante le quatre juin a trois heures du soir, pardevant Nous antoine loin Chabaisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandoli, Canton de Jussey Germain Haute, Département de la Haute Saone, est comparu Marguerite Songuhal agée de trente ans sans profession, Veuve Simon, habitante de Bourg d'Echandoli. laquelle Nous a déclaré que Cejourd'hui a trois heures du matin, Elle a mis au Monde dans sa maison un enfant du sexe masculin, qu'elle nous a déclaré vouloir reconnaître pour son fils naturel, et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoine Songuhal, laquelle déclaration faite en présence de jean Andrey agé de soixante cinq ans, Cultivateur, habitant le lieu de la grande Commune d'Echandoli, lequel a déclaré ne savoir signer de ce requis, et de Jean Baptiste Songuhal agé de vingt cinq ans, Cultivateur, habitant le lieu de la grande Commune d'Echandoli, lequel a déclaré ne savoir signer de ce requis, et ont signé avec Nous après lecture faite.

Chaboisier

N°. 27

6 juin 1850

Chartoire antoine

masculin = Légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante le Six juin a Six heures du matin, pardevant Nous antoine loin Chabaisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandoli, Canton de Jussey Germain Haute, Département de la Haute Saone, est comparu Marguerite Songuhal agée de trente ans sans profession, Veuve Chartoire, habitante de Bourg d'Echandoli, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui a huit heures du soir, elle a mis au Monde dans sa maison du Bourg d'Echandoli, un enfant du sexe masculin, qu'elle nous a déclaré vouloir reconnaître pour son fils naturel, et auquel elle a déclaré donner le prénom d'antoine, lequel a été présenté en présence de antoine Songuhal, cultivateur agé de soixante cinq ans, habitant le lieu de la grande Commune d'Echandoli, et de jean Andrey agé de soixante cinq ans, Cultivateur, habitant le lieu de la grande Commune d'Echandoli, lequel a déclaré ne savoir signer de ce requis, et ont signé avec Nous après lecture faite.

Chaboisier

N°. 28

10 juin 1850

Vuillis charles.

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante le Dix juin a huit heures du soir, pardevant Nous antoine loin chabaisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandoli, Canton de Jussey Germain Haute, Département de la Haute Saone est comparu Marguerite Songuhal agée de trente ans sans profession, Veuve Songuhal, habitante de Bourg d'Echandoli, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui a dix heures du matin, elle a mis au Monde dans sa maison du Bourg d'Echandoli un enfant du sexe masculin qu'elle nous a déclaré vouloir reconnaître pour son fils naturel, et auquel elle a déclaré donner le prénom de charles, lequel a été présenté en présence de Songuhal Joseph d'antoine vuillis, Cousin de lui, habitant le lieu des Cotes Commune d'Echandoli; et de jean Andrey agé de soixante cinq ans, Cultivateur, habitant le lieu de la grande Commune d'Echandoli, lequel a déclaré ne savoir signer de ce requis, et ont signé avec Nous après lecture faite.

Chaboisier

N°. 29

21 juin 1850.

Nouspel aimé.

Féminin = légitime

L'an mil huit Cent Cinquante le vingt un juin a une heure du soir, pardevant Nous antoine loin Chabaisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandoli, Canton de Jussey Germain Haute, Département de la Haute Saone. est comparu Marguerite Songuhal agée de trente ans sans profession, Veuve Songuhal, habitante de Bourg d'Echandoli laquelle nous a déclaré que le jourd'hui a une heure du matin elle a mis au monde un enfant du sexe féminin au lieu de chez Commune d'Echandoli qu'elle nous a déclaré donner le prénom de aimé, lequel enfant est sis à Maison Champ Bourg d'Echandoli Cultivateur, habitant le lieu de chez Commune d'Echandoli; et de jean Andrey agé de soixante cinq ans et Antoine Andrey agé de cinquante cinq ans, Cultivateur, habitant le lieu de la grande Commune d'Echandoli, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis, et ont signé avec Nous après lecture faite.

Chaboisier

N° 40
28. juin 1850
Duchon Marie.
Feminin = légitime

L'an mil huit cent cinquante le vingt huit juin à six heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chabrier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelin, Canton de Saint Germain Chaux, Département du Puy de Dôme, est comparu Magnitte Pierre Cultivateur âgé de trente neuf ans, lequel nous a déclaré que le jour d'hier à trois heures du soir il est né un enfant de sexe féminin au lieu de l'Etat Commun d'Echandelin, que nous a déclaré avoir reçu de Marguerite Duchon âgée de trente ans, Cultivateur, sa femme, habitant le lieu de l'Etat Commun d'Echandelin; lequel enfant il a déclaré donner le prénom de Marie, lequel Enfant est né dans Dartigue Village de ladite Duchon Cultivateur, habitant le lieu de l'Etat Commun d'Echandelin; lequel déclarant a fait foi de ses prénoms et âge par Antoine Dartigue âgé de soixante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelin, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, de ce que lecture leur a été faite de présent acte que nous avons signé lecture faite, mis et clos/.

Chaboissier

N° 41.
2. juillet 1850.
Communal amable.
Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante le deux juillet à neuf heures du matin, pardevant nous Antoine-Louis Chabrier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelin, Canton de Saint Germain Chaux, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite Ponchon âgée de trente neuf ans, Fileuse, habitant le Bourg d'Echandelin, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à onze heures du soir il est né un enfant de sexe masculin au lieu de Corps Commun d'Echandelin, que la nommée déclarante a déclaré donner le prénom de Amable, lequel Enfant est né de Marie Pierre Communal propriétaire habitant le lieu de Corps Commun d'Echandelin, laquelle déclaration faite le présent jour de Jean Chabrier âgé de soixante huit ans et Antoine Chabrier âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelin, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite, mis et clos/.

Chaboissier

N° 42.
4 juillet 1850.
Nouvot aune.
Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante le quatre juillet à dix heures du matin, pardevant nous Antoine-Louis Chabrier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelin, Canton de Saint Germain Chaux, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite Ponchon âgée de trente neuf ans, Fileuse, habitant le Bourg d'Echandelin, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à onze heures du matin il est né un enfant de sexe féminin au lieu de Cadeyras Commune d'Echandelin, que la nommée déclarante a déclaré donner le prénom de Annet, lequel Enfant est né de Marie Anglade Propriétaire habitant le lieu de Cadeyras Commune d'Echandelin, laquelle déclaration faite le présent jour de Jean Cadeyras âgé de soixante huit ans et Antoine Cadeyras âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelin, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite, mis et clos/.

Chaboissier

N° 43.
7. juillet 1850
Gidon
Marie-Francoise
Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante le sept juillet à huit heures du matin, pardevant nous Antoine-Louis Chabrier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelin, Canton de Saint Germain Chaux, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite Ponchon âgée de trente neuf ans, Fileuse, habitant le Bourg d'Echandelin, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à six heures du soir il est né un enfant de sexe féminin au lieu de Corps Commun d'Echandelin que la nommée déclarante a déclaré donner le prénom de Marie-Francoise, lequel Enfant est né de mariage entre Gidon Jean Cultivateur habitant le lieu de Corps Commun d'Echandelin, laquelle déclaration faite le présent jour de Jean Cadeyras âgé de soixante huit ans et Antoine Cadeyras âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelin, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite, mis et clos/.

Chaboissier

N° 44.
9 juillet 1850
Chabrier jean
Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante le neuf juillet à six heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chabrier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelin, Canton de Saint Germain Chaux, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite Ponchon âgée de trente neuf ans, Fileuse, habitant le Bourg d'Echandelin, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à trois heures du soir il est né un enfant de sexe masculin au lieu de l'Etat Commun d'Echandelin que la nommée déclarante a déclaré donner le prénom de Jean, lequel Enfant est né de mariage entre Chabrier Jean Propriétaire, Cultivateur, habitant le lieu de l'Etat Commun d'Echandelin; laquelle déclaration faite le présent jour de Jean Cadeyras âgé de soixante huit ans et Antoine Cadeyras âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelin, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite, mis et clos/. + Chabrier, le Nommé Blanchet Antoine ayant signé/.

Chaboissier

N° 45.
10 7bre 1850.
Pongchal Claude
Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante le dix Septembre à huit heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chabrier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelin, Canton de Saint Germain Chaux, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite Ponchon âgée de trente neuf ans, Fileuse, habitant le Bourg d'Echandelin, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à huit heures du soir il est né un enfant de sexe masculin au lieu du moulin Legay Commune d'Echandelin que la nommée déclarante a déclaré donner le prénom de Claude, lequel Enfant est né de mariage entre Antoine Pongchal, Cultivateur, habitant le lieu du moulin Legay Commune d'Echandelin, laquelle déclaration faite le présent jour de Jean Cadeyras âgé de soixante huit ans et Antoine Cadeyras âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelin, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite, mis et clos/.

Chaboissier

N° 46

20 9bre 1850

Coudeyras Catherine

Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante le Vingt Novembre a dix heures du matin pardevant Nous [illegible] Maire
antoine Louis Chaboissier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Jussac
Cornac Chef Lieu d'Arrondissement de Figeac, Département du Lot, comparu Marguerite Pachou agée de
trente neuf ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui a une heure
du matin elle a mis un enfant de sexe feminin au lieu de ses jours, Commune d'Echandelys, auquel elle nous a présenté
et auquel elle a déclaré donner le prénom de Catherine, legitime enfant de mariage de Joseph Coudeyras, marchand, habitant le bourg d'Echandelys, et de Catherine Lafon
leur épouse, fille de Jean Coudeyras agé de soixante trois ans, et de Catherine Coudeyras agé de cinquante trois ans, tous
habitans le lieu de la parade Commune d'Echandelys, laquelle et la Comparante ont déclaré ne savoir signer
de ce interpellés, de quoi il a été fait le présent acte que Nous avons signé lecture faite, mois et an

Chaboissier

Clos et arrêté par Nous Soussigné Maire de la Commune
d'Echandelys le trente un Décembre mil huit Cent Cinquante.

Chaboissier

Table alphabétique.

Nos d'ordre	Noms et prénoms	Dates	Nos du registre	Nos d'ordre	Noms et prénoms	Dates	Nos du registre
1	anglade antoinette	5 avril	17	27	Genestier jeanne-marie	5 avril	15
2	Bravard joseph	15 janvier	1er	28	Grange jean-Julien-Louis	18 mai	28
3	Buisson jean	30 avril	21	29	Grivel jean	9 juin	37
4	Batisse Gilbert	10 mai	25	30	Gidon marie-françoise	7 juillet	43
5	Berard jeanne-marie	24 mai	30	31	Lemoine anne	21 février	6
6	Bourneris jean-marie	26 mai	31	32	Longchal antoine	4 juin	34
7	Carnat jeanne	4 février	2	33	Longchal claude	10 juin	45
8	Coudeyras etienne	21 février	4	34	Pointud michelle	5 mars	7
9	Coudeyras anne	21 février	5	35	Pointud jean-marie-auguste	9 mars	8
10	Chevarin françois-simon	11 mars	9	36	Ponchon jacques-antoine	31 mars	13
11	Chonion françois	5 avril	16	37	Ponchon marie-julie	13 avril	20
12	Coudeyras antoine	7 mai	23	38	Ravaud jeanne-marie	18 mars	10
13	Chantard alexandre	14 mai	27	39	Regaud joseph	1er avril	14
14	Coudeyras marie	20 mai	29	40	Rouffet anne	21 juin	39
15	Chartoire antoine	6 juin	35	41	Rouvet anne	4 juillet	42
16	Communal amable	3 juillet	41	42	Sauget marie	5 mai	22
17	Chabrier jean	9 juillet	44	43	Simondet antoinette	9 juin	36
18	Coudeyras catherine	20 juin	46	44	Viallis laurent	19 février	3
19	David françois	22 mars	11	45	Vaisse claudine	31 mai	33
20	Dutour andré	27 mars	12	46	Viallis charles	10 juin	38
21	Dubourg marie	9 avril	18		Certifié la table ci dessus par nous maire soussigné		
22	Dumas jean-Baptiste	12 avril	19		Chabrier		
23	Dumas antoine	10 mai	24				
24	Débarges andré	14 mai	26				
25	Dubier marie	28 juin	40				
26	Fougeres jeanne	28 mai	32				

NAISSANCES.

Premier Feuillet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

ANNÉE 1851.

Le présent Registre, contenant Six feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté et paraphé à chaque feuillet, par nous Marin Aubert juge du Tribunal civil d'Aubert département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code civil, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'Echandelys pendant l'année mil huit cent cinquante-un.

Fait à Aubert le deux décembre mil huit cent cinquante.

N°1re
13 janvier 1851
Bravard
Marie-Louise
Féminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante un, le treize janvier à huit heures du matin, pardevant nous Antoine Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lembron, département du Puy de Dôme.

Est comparue Marguerite Pouchon âgée de trente neuf ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui treize à sept heures du soir, dans sa maison au Bourg d'Echandelys, elle a accouché d'un enfant du sexe féminin et que cet enfant elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Louise, lequel enfant est né de Marie Magdeleine Bravard, cultivateur, habitant le lieu de Labat commune d'Echandelys, épouse de Jean Baptiste Bravard âgé de trente ans, cultivateur, habitant le lieu de la paroisse commune d'Echandelys, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi.

Chaboissier

N°2
7 février 1851
Coudert
Jeanne-Marie.
Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante un, le sept février à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Chaboissier maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lembron, département du Puy de Dôme, est comparue Marguerite Pouchon âgée de trente neuf ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin elle a accouché dans sa maison au Bourg d'Echandelys, d'un enfant du sexe masculin, lequel elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie, lequel enfant est né de Jeanne Chaboissier épouse d'Antoine Coudert, cultivateur, habitant au Bourg d'Echandelys, laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudyras âgé de soixante ans et de Etienne Coudyras âgé de cinquante trois ans, cultivateurs, habitant le lieu de la paroisse commune d'Echandelys, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les trois jours, mois et an.

Chaboissier

N°3
21 février 1851.
Longchal
Jeanne-Marie.
Féminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante un, le vingt et unième février à dix heures du matin, pardevant nous Antoine Chaboissier maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lembron, département du Puy de Dôme, est comparue Marguerite Pouchon âgée de trente neuf ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin, dans sa maison au Bourg d'Echandelys, elle a accouché d'un enfant du sexe féminin et que cet enfant elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie, lequel enfant est né de Jeanne Marie Magdeleine Longchal épouse de Jean Coudyras âgé de trente ans, cultivateur, habitant le lieu de la paroisse commune d'Echandelys, laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudyras âgé de soixante trois ans, cultivateur, habitant le lieu de la paroisse commune d'Echandelys, et de Etienne Coudyras âgé de cinquante trois ans, cultivateur, habitant le lieu de la paroisse commune d'Echandelys; lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les trois jours, mois et an.

Chaboissier

N°. 4
6 Mars 1851.
Renaudias.
Jeanne-Marie.
Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un le Six Mars a quatre heures Du Soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département Du puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pouchon agée de trente neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a Sept heures Du matin, Elle a mis au Monde un Enfant Du Sexe Feminin au lieu Dudit Bourg Dite Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a donné Pour Prénoms ceux de Jeanne-Marie, lequel Enfant est né d'Antoinette Gabriel Georges de Joseph Renaudias, Cultivateur, habitant le lieu de Dite Commune d'Echandelis; Lecture de la déclaration et présentation faite Les Dits an que dessus en présence de Jean Coudyras âgé de Soixante trois ans, Cultivateur, habitant, Le lieu de la Parade Commune d'Echandelis, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer de ce interpellés Suivant la Loi, ainsi que Lecture Leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Lecture faite, Mais tard.

Chaboissier

N°. 5
26 Mars 1851.
Genestier Jean
Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un le Vingt Six Mars a huit heures Du matin. pardevant Nous antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département Du puy De Dôme. Est Comparu Marguerite pouchon agée de trente neuf ans Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a Deux heures Du matin Elle a mis au Monde un Enfant Du Sexe Masculin au lieu De Dite Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms De Jean, Legal Enfant est né d'Antoine Georges d'Jean Genestier, Cultivateur, habitant le lieu De Dite Commune d'Echandelis; Lecture déclaration et présentation faite les prénoms De Jean Coudyras âgé de Soixante trois ans et Etienne Coudyras âgé de Cinquante trois ans, Cultivateurs, habitants le lieu de la Parade Commune d'Echandelis, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer de ce interpellés Suivant la Loi, ainsi que Lecture Leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Lecture faite, Mais tard.

Chaboissier

N°. 6.
27 Mars 1851.
Chevalier antoine.
Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un le Vingt Sept Mars a quatre heures Du Soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboissier maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département Du puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pouchon agée de trente Neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a Six heures Du matin Elle a mis au Monde un Enfant Du Sexe Masculin au lieu de Buisson Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de antoine, Legal Enfant est né de Marguerite Gabrielle Simon Georges de Louis Chevalier, Cultivateur, habitant le lieu de Buisson Commune d'Echandelis; Lecture déclaration et présentation faite les prénoms de Jean Coudyras âgé de Soixante trois ans et Etienne Coudyras âgé de Cinquante trois ans, Cultivateurs, habitants le lieu de la Parade Commune d'Echandelis, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer de ce interpellés Suivant la Loi, ainsi que Lecture Leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Lecture faite, Mais tard.

Chaboissier

N°. 7.
1er avril 1851.
Genestier Jeanne.
Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un le premier avril a dix heures Du matin. pardevant Nous antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département Du puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pouchon agée de trente neuf ans Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a Cinq heures Du matin Elle a mis au Monde un Enfant Du Sexe Feminin au lieu Dudit Bourg Dite Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms De Jeanne, Legal Enfant est né d'Jean Pierre Georges de Blaise Genestier, Cultivateur, habitant le lieu de Dite Commune d'Echandelis; Lecture déclaration et présentation faite les prénoms De Jean Coudyras âgé de Soixante trois ans et Etienne Coudyras âgé de Cinquante trois ans, Cultivateurs, habitants le lieu de la Parade Commune d'Echandelis, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer de ce interpellés Suivant la Loi, ainsi que Lecture Leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Lecture faite, Mais tard.

Chaboissier

N°. 8.
6 avril 1851.
Domel Jean.
Masculin = légitime

L'an mil huit Cent Cinquante un le Six avril a dix heures Du Soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboissier maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département Du puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pouchon agée de Trente neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a Cinq heures Du matin Elle a mis au Monde un Enfant Du Sexe Masculin au lieu de Pont Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de Jean, Legal Enfant est né de Marie David Georges d'antoine Domel, Cultivateur, habitant le lieu de Pont Commune d'Echandelis, Lecture déclaration et présentation faite les prénoms de Jean Coudyras âgé de Soixante trois ans et Etienne Coudyras âgé de Cinquante trois ans, Cultivateurs, habitants le lieu de la Parade Commune d'Echandelis, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer de ce interpellés Suivant la Loi, ainsi que Lecture Leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Lecture faite, Mais tard.

Chaboissier

N° 9 = 9 avril 1851

Cougnat Catherine.

Féminin — légitime.



N° 10 = 12 avril 1851

Chantagrel Marie.

Féminin = légitime

L'an mil huit Cent Cinquante un le Douze avril a dix heures Du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisseau maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ahandli, Canton de St Germain Lherm Dépt. de Dôme. Et Comparus Marguerite pourhon agée de trente neuf ans, Sage femme habitant le Bourg d'Ahandli, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui a sept heures Du matin Et en sa Susdite Sage femme en la Maison de ses Dite Commune d'Ahandli qu'elle Nous présente Lenfant qu'elle a déclaré Devoir Naître de Sexe Féminin et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Marie; Lequel Enfant Est né de Jean-Marie Communal Georges de Jean chantagrel Cultivateur, habitant de la Maison de la Susdite Commune d'Ahandli; Les dits déclaration et présentation faites en présence de Jean Cudyras agé de Soixante huit ans et d'Etienne Cudyras agé de Cinquante huit ans Cultivateur, habitant de la Maison de la susdite Commune d'Ahandli, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après que Lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Les dits Jour, mois et an/.

Chaboisseau

N° 11

18 avril 1851

Forgette Etienne

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un le Dix huit avril a quatre heures Du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisseau maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ahandli, Canton de St Germain Lherm Département Du Puy de Dôme. Et Comparus Marguerite pourhon agée de trente neuf ans, Sage femme habitant le Bourg d'Ahandli, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui a dix heures Du matin Et en Son Susdit Domicile au Lieu Du Bourg Commune d'Ahandli qu'elle Nous présente Lenfant qu'elle a déclaré Devoir Naître de Sexe Masculin et auquel elle a déclaré Donner le prénom d'Etienne, Lequel Enfant Est né de Claudine Thérèse Georges de Laurent Forgette, Cultivateur, habitant de la Maison Commune d'Ahandli; Les dits déclaration et présentation faites en présence de Jean Cudyras agé de Soixante huit ans et d'Etienne Cudyras agé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant de la Maison de la susdite Commune d'Ahandli, Lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après que Lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Les dits jour, mois et an/.

Chaboisseau

N° 12

20 avril 1851.

Gidon Marie

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un le Vingt avril a dix heures Du matin. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisseau maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ahandli, Canton de St Germain Lherm Département Du Puy de Dôme. Et Comparus Marguerite pourhon agée de trente neuf ans, Sage femme habitant le Bourg d'Ahandli, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui a une heure Du matin Et en Son Susdit Domicile au Lieu des vins Commune d'Ahandli qu'elle Nous présente Lenfant qu'elle a déclaré Devoir Naître de Sexe Féminin et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Marie, Lequel Enfant Est né de Marie montagne Georges de Jeanne Gidon, Sabotier, habitant le Lieu des vins Commune d'Ahandli; Les dits déclaration et présentation faites en présence de Jean Cudyras agé de Soixante huit ans et d'Etienne Cudyras agé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant de la Maison de la susdite Commune d'Ahandli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après que Lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Les dits jour, mois et an/. ne sont Signés ni/.

Chaboisseau

N° 13.

20 avril 1851

Prulhière Pierre

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un le Vingt avril a onze heures Du matin. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisseau maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ahandli Canton de St Germain Lherm Département Du Puy de Dôme. Et Comparus Marguerite pourhon agée de trente neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ahandli, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a onze heures Du matin Et en Son Susdit Domicile au Lieu Du Bourg Commune d'Ahandli qu'elle Nous présente Lenfant qu'elle a déclaré Devoir Naître de Sexe Masculin et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Pierre, Lequel Enfant Est né de marie chemineau Georges d'Laurent Prulhière Cultivateur, habitant le Lieu de Siaffon Commune d'Ahandli; Les dits déclaration et présentation faites en présence de Jean Cudyras agé de Soixante huit ans et d'Etienne Cudyras agé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant de la Maison de la susdite Commune d'Ahandli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne Savoir Signer après que Lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Les dits jour, mois et an/.

Chaboisseau

N°. 14

1er Mai 1871

Dichamp aine

Jeminin = légitime.

L'an mil huit cent Cinquante un le premier mai a midi. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Doubs. Est Comparu Marguerite Gonthon agée de trente neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis; laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui a onze heures du soir dans sa Maison au lieu du Chef Commune d'Echandelis, elle a accouché d'un enfant du Sexe féminin auquel elle a déclaré donner le prénom de Aimée, lequel enfant est issu de son mariage avec Dichamp Louis Désiré, Cultivateur, habitant au lieu du Chef Commune d'Echandelis; les dits déclarant et présentation faits en présence de Jean Audyer agé de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant au lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lequel a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi. Et la Comparante a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi. Lecture faite du présent acte en présence desdits Comparants et témoins, et avons signé avec Nous.

Chaboisson

N°. 15

3 mai 1871.

Lehalleur Blaise

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent Cinquante un le trois mai a dix heures du matin. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Doubs. Est Comparue Marguerite Gonthon agée de trente neuf ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis; laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a onze heures du matin est né un enfant du Sexe masculin au lieu de Chaboz en Commune d'Echandelis; auquel elle a déclaré donner le prénom de Blaise, lequel enfant est fils naturel de Gonthon Louis Désiré Cultivateur, habitant au lieu de Chaboz en Commune d'Echandelis; et de Jeanne Audyer agée de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant au lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, laquelle a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi. Et la Comparante a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi. Lecture faite du présent acte en présence desdits Comparants et témoins, et avons signé avec Nous.

Chaboisson

N°. 16

3 Mai 1871.

Chalain pierre

Masculin = légitime

L'an mil huit cent Cinquante un le trois mai a dix heures du matin. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Doubs. Est Comparue Marguerite Gonthon agée de trente neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis; laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a onze heures du matin est né un enfant du Sexe masculin au lieu de Chaboz en Commune d'Echandelis; qu'elle Nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de Pierre, lequel enfant qui est fils naturel de Jeanne Audyer agée de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant au lieu de Chaboz en Commune d'Echandelis, et de Chalain Antoine, habitant au lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, ici présent, lequel a déclaré reconnaître pour son fils naturel ledit enfant, et a signé avec Nous, et la Comparante a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi. Lecture faite du présent acte en présence desdits Comparants et témoins, et avons signé avec Nous.

Chaboisson

N°. 17.

5 Mai 1871.

Grange Claude

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent Cinquante un le cinq mai a deux heures du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Doubs. Est Comparue Marguerite Gonthon, agée de trente neuf ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis; laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a deux heures du matin est né un enfant du Sexe masculin au lieu de Chaboz en Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude, lequel enfant est fils de Jean Claude Grange, Cultivateur, habitant au lieu de Chaboz en Commune d'Echandelis; les dits déclarant et présentation faits en présence de Jean Audyer, agé de Cinquante trois ans et Antoine Audyer agé de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant au lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lequel a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi. Et la Comparante a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi. Lecture faite du présent acte en présence desdits Comparants et témoins, et avons signé avec Nous.

Chaboisson

N°. 18

9 Mai 1871.

Louise

Jeminin = Naturelle.

L'an mil huit cent Cinquante un le neuf mai a quatre heures du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Doubs. Est Comparue Marguerite Gonthon agée de trente neuf ans Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a onze heures du matin, la nommée Jeanne Piallat fille majeure, Sans profession, habitant le lieu de Chaboz en Commune d'Echandelis, est accouchée dans la maison ou elle habite d'un enfant du Sexe féminin qu'elle nous présente, et auquel elle donne le prénom de Louise. Les dits déclaration et présentation faits en présence de Jean Audyer agé de Cinquante trois ans et Antoine Audyer agé de Cinquante trois ans, Cultivateur, habitant au lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lequel a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi. Et la Comparante a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi. Lecture faite du présent acte en présence desdits Comparants et témoins, et avons signé avec Nous. Et ont lui et parent ensemble.

Chaboisson

Piallat, Louise, a été reconnue par Jeanne Piallat, sa mère, le trente août mil huit cent soixante-huit suivant acte inscrit au registre des naissances de la dite année mil huit cent soixante-huit, n° trente. Echandelis 30 août 1868. L'officier de l'état civil: Chaboisson

N°19 = 15 mai 1851

Bravard jeanne

féminin = légitime



L'an mil huit Cent Cinquante un le Quinze mai à sept heures du matin, pardevant Nous antoine-louis chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Chandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pouhon agée de trente neuf ans, sage femme, habitant le Bourg d'Chandelis, laquelle Nous a déclaré que la jourdhui à sept heures du matin elle a mis au monde un enfant du Sexe féminin au lieu dit Chandelis Commune d'Chandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne, le dit enfant mis au monde par Marie Françoise Bertrand Cantonnière Epouse de Georges d'antoine Bravard, Cultivateur, habitant le lieu de la Cuisine Commune d'Chandelis; Lecte déclaration faite le présent jean Cordeyron âgé de soixante trois ans et Etienne Cordeyron âgé de cinquante trois ans, Cultivateurs, habitants le lieu de la paroisse Commune d'Chandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer quoi que lecture leur a été faite de ces présentes et que nous avons signé Lecte jour, mois et an/.

Chaboisseau

N°20 = 18 mai 1851

Marculin Victor-jean

Marculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un le Dix huit mai à Deux heures du soir, pardevant Nous antoine-louis chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Chandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pouhon agée de trente neuf ans, sage femme, habitant le Bourg d'Chandelis, laquelle Nous a déclaré que la jourdhui à Deux heures du matin elle a mis au monde un enfant du Sexe masculin au lieu de Puisse Commune d'Chandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de victor-jean, le dit enfant mis au monde par Marie Berthe Françoise Gaspard Dutour, Cultivatrice, habitant le lieu de Puisse Commune d'Chandelis; Lecte déclaration faite le présent jean Cordeyron âgé de soixante trois ans et Etienne Cordeyron âgé de cinquante trois ans, Cultivateurs, habitants le lieu de la paroisse Commune d'Chandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer quoi que lecture leur a été faite de ces présentes et que nous avons signé Lecte jour, mois et an/.

Chaboisseau

N°21

21 Mai 1851

Druilhère Marie

féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un le Vingt un mai à Dix heures du matin, pardevant Nous antoine-louis chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Chandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pouhon agée de trente ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Chandelis, laquelle Nous a déclaré que la jourdhui à Dix heures du matin elle a mis au monde un enfant du Sexe féminin au lieu de Puisse Commune d'Chandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, Lequel enfant est le mis de marie magnol Voyageur de Commerce Cultivateur, Lieu de Long, habitant le lieu de Puisse Commune d'Chandelis; Lecte déclaration faite le présent jean Cordeyron âgé de soixante trois ans et Etienne Cordeyron âgé de cinquante trois ans, Cultivateurs, habitants le lieu de la paroisse Commune d'Chandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer quoi que lecture leur a été faite de ces présentes et que nous avons signé Lecte jour, mois et an/.

Chaboisseau

N°22

30 Mai 1851

Clavelier jean

Marculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un le Trente mai à Sept heures du matin, pardevant Nous antoine-louis chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Chandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pouhon agée de trente ans sage femme, habitant le Bourg d'Chandelis, laquelle Nous a déclaré que la jourdhui à Deux heures du matin elle a mis au monde un enfant du Sexe masculin au lieu de Puisse Commune d'Chandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean, Lequel enfant est le mis de jean Gaspard Clavelier, Cultivateur, Lieu de Long, habitant le lieu de Puisse Commune d'Chandelis; Lecte déclaration faite le présent jean Cordeyron âgé de soixante trois ans et Etienne Cordeyron âgé de cinquante trois ans, Cultivateurs, habitants le lieu de la paroisse Commune d'Chandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer quoi que lecture leur a été faite de ces présentes et que nous avons signé Lecte jour, mois et an/.

Chaboisseau

N°23.

1er juin 1851.

Pupidon Marguerite-Philomène.

féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un le premier juin à onze heures du matin, pardevant Nous antoine-louis chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Chandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pouhon agée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Chandelis, laquelle Nous a déclaré que la jourdhui à Cinq heures du matin est née un enfant du Sexe féminin au Bourg d'Chandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marguerite-Philomène; Lequel enfant est le mis de jean Gaspard Pupidon-Cuin de Long, habitant le chef lieu de la Commune d'Chandelis; Lecte déclaration faite le présent jean Cordeyron âgé de soixante quatre ans et Etienne Cordeyron âgé de cinquante quatre ans, Cultivateurs, habitants le lieu de la paroisse Commune d'Chandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer quoi que lecture leur a été faite de ces présentes et que nous avons signé Lecte jour, mois et an/.

Chaboisseau

N°24.

2 juin 1851.

Renaudias jean-pierre

L'an mil huit Cent Cinquante un le Deux juin à Dix heures du matin pardevant Nous antoine-louis chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Chandelis, Canton de Saint Germain Chaus, Département du Puy de Dôme. a Comparu Marguerite pouhon agée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Chandelis, laquelle Nous a déclaré que la jourdhui à onze

Masculin = 2e légitime.

heure du matin est né un Enfant du Sexe masculin au lieu dit Dury Sous Commune d'Chandeli, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms Jean-Pierre, Enfant déclaré de légitime mariage de Jean Baudet, Cultivateur, et de Marie Dury, tous deux de la Commune d'Chandeli; lecture faite du présent acte au déclarant, qui a déclaré ne savoir signer, interpellé de ce faire, de ce requis, lecture faite du présent acte, nous avons signé avec lui, le jour, mois et an susdits.

Chaboisseau

N° 25

7 Juin 1851.

Moutet Marie.

Feminin = légitime.

Samedi huit Juin à huit heures du matin, par devant Nous Antoine Louis Chaboisseau Officier de l'Etat Civil de la Commune d'Chandeli, Canton de Saint Germain Chausi, Département du Puy de Dôme. Est comparu Marguerite Pourbon âgé de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Chandeli, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à quatre heures du soir est né un Enfant du Sexe féminin au lieu de la Fontaine Commune d'Chandeli, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie, Enfant légitime de Claude Moutet, Cultivateur, habitant au lieu de la Fontaine susdite Commune d'Chandeli; lecture faite du présent acte au déclarant, qui a déclaré ne savoir signer, interpellé de ce faire, de ce requis, lecture faite du présent acte, nous avons signé avec lui, le jour, mois et an susdits.

Chaboisseau

N° 26

16 Juin 1851.

Bournerie

Claude - Marie.

Masculin = légitime.

Samedi Seize Juin à sept heures du matin, par devant Nous Antoine Louis Chaboisseau Officier de l'Etat Civil de la Commune d'Chandeli, Canton de Saint Germain Chausi, Département du Puy de Dôme. Est comparue Marguerite Pourbon âgée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Chandeli, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à sept heures du soir est né un Enfant du Sexe masculin au lieu de Chandeli, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Claude-Marie, Enfant légitime de Jean Baptiste Bournerie, Cultivateur, et de Marie Dury, habitant le lieu de Chandeli; lecture faite du présent acte au déclarant, qui a déclaré ne savoir signer, interpellé de ce faire, de ce requis, lecture faite du présent acte, nous avons signé avec lui, le jour, mois et an susdits!

Chaboisseau

N° 27.

17 Juin 1851.

Chevarin.

Etienne - Claude.

Masculin = légitime.

Samedi dix sept Juin à onze heures du matin, par devant Nous Antoine Louis Chaboisseau Officier de l'Etat Civil de la Commune d'Chandeli, Canton de Saint Germain Chausi, Département du Puy de Dôme. Est comparue Marguerite Pourbon âgée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Chandeli, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à neuf heures du soir est né un Enfant du Sexe masculin au lieu de la Claudine Commune d'Chandeli, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Etienne-Claude, Enfant légitime de Antoine Chevarin Cultivateur, habitant le lieu de la Claudine Commune d'Chandeli; lecture faite du présent acte au déclarant, qui a déclaré ne savoir signer, interpellé de ce faire, de ce requis, lecture faite du présent acte, nous avons signé avec lui, le jour, mois et an susdits.

Chaboisseau

N° 28

17 Juin 1851.

Postier antoine

Masculin = légitime.

Samedi dix sept Juin à cinq heures du soir, par devant Nous Antoine Louis Chaboisseau Officier de l'Etat Civil de la Commune d'Chandeli, Canton de Saint Germain Chausi, Département du Puy de Dôme. Est comparue Marguerite Pourbon âgée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Chandeli, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est né un Enfant du Sexe masculin au lieu de Lapeyre Commune d'Chandeli, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antoine, Enfant légitime d'Antoine Postier, Cultivateur, et de Marie Dury, habitant le lieu de Lapeyre Commune d'Chandeli; lecture faite du présent acte au déclarant, qui a déclaré ne savoir signer, interpellé de ce faire, de ce requis, lecture faite du présent acte, nous avons signé avec lui, le jour, mois et an susdits.

Chaboisseau

N° 29

1er Juillet 1851.

Anglade

Jeanne - Marie.

Feminin = légitime.

Samedi premier Juillet à cinq heures du soir, par devant Nous Antoine Louis Chaboisseau Officier de l'Etat Civil de la Commune d'Chandeli, Canton de Saint Germain Chausi, Département du Puy de Dôme. Est comparu Marguerite Pourbon âgée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Chandeli, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est né un Enfant du Sexe féminin au Bourg d'Chandeli, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie, Enfant légitime de Antoine Anglade, Cultivateur, et de Marie Dury, habitant le Bourg d'Chandeli, lecture faite du présent acte au déclarant, qui a déclaré ne savoir signer, interpellé de ce faire, de ce requis, lecture faite du présent acte, nous avons signé avec lui, le jour, mois et an susdits.

Chaboisseau

N.° 30

6 juillet 1811.

Terrasse Marie.

Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un et le Sept juillet à huit heures du matin, pardevant Nous antoine-Louis Chaboisseau maire officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandeli Canton de Saint Germain Chare, Département des Deux Sèvres. Est Comparu Marguerite Pardon agé de quarante ans Sage femme habitant le Bourg d'Elhandeli; laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui a huit heures du soir est né un enfant de Sexe feminin en leur Domicile du Bourg d'Elhandeli, qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel Enfant est fils de Catherine Pasquet Epouse de Louis Terrasse, Meunier, habitant le dit Bourg d'Elhandeli, laquelle déclarante et Pasquet ont signé avec Nous Officier Public le présent acte après lecture faite. Et Cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant le dit Bourg d'Elhandeli, laquelle déclarante a déclaré ne savoir signer de ce interpellée, de ce enquise, suivant la loi. Et ont déclaré ne savoir signer ce interpellés de ce enquis suivant la loi. Et Nous avons signé lecture faite du présent acte que Nous avons signé lecture faite du présent acte que Nous avons signé lecture faite du présent acte que

N°. 05 = 4 août 1851

Collange jeune.

Marcelin = légitime.

jumeau avec le précédent.

L'an mil huit cent cinquante un et le cinq août à dix heures du matin. pardevant Nous antoine louis Chaboisson maire et officier de l'état civil de la Commune d'Ahaudi, Canton de Saint Germain Chers Département Du puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouhon agée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg D'Ahaudi, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à cinq heures du soir Elle est accouchée dans sa maison d'un enfant du Sexe masculin qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marcelin qu'elle dit être né de légitime mariage de Jean Baptiste Collange, Cultivateur, habitant de la Commune d'Ahaudi, et de Marie Françoise Dufaud Son épouse, ici présente, Ladite déclaration faite en présence de Jean Baptiste Collange agé de trente ans, Cultivateur, habitant de la Commune d'Ahaudi, et de Jean Baptiste Collange agé de cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant de la Commune d'Ahaudi, Lequel a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant le vœu de la loi. Et a lecture faite du présent acte que Nous avons signé Lesdits jours, mois et an/.

Chaboisson

N°. 06.

13 août 1851.

Datour aîné.

féminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante un et le treize août à deux heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chaboisson maire et officier de l'état civil de la Commune d'Ahaudi, Canton de Saint Germain Chers, Département Du puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouhon agée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ahaudi, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à six heures du matin est née en la maison du Sieur Chef Commun d'Ahaudi, quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne Datour, née de ce jour, habitant le Bourg d'Ahaudi, fille légitime de Jean Datour Cultivateur, habitant le Bourg d'Ahaudi, et de Marie Françoise Dufaud Son épouse, ici présente, Ladite déclaration faite en présence de Jean Baptiste Condeyras agé de trente quatre ans, et d'Etienne Condeyras agé de cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant de la Commune d'Ahaudi, Lequel a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant le vœu de la loi. Et a lecture faite du présent acte que Nous avons signé Lesdits jours, mois et an/.

Chaboisson

N°. 07.

24 août 1851

Pinet antoine

Marcelin = légitime.

Lan mil huit Cent Cinquante un et le Vingt Cinq août à huit heures du Matin. pardevant Nous antoine-louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ahaudi, Canton de Saint Germain Chers Département Du puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouhon agée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg D'Ahaudi, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à cinq heures du Soir Est né un Enfant du Sexe masculin au lieu de la Cabane Commune d'Ahaudi qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom d'Antoine, lequel Enfant est né de Jeanne Blanchard Epouse de Pierre Pinet, Cultivateur, habitant le lieu de la Cabane Commune d'Ahaudi; Ladite déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de Soixante quatre ans et d'Etienne Condeyras agé de Cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant le lieu de la Grande Commune d'Ahaudi, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer interpellés suivant le vœu de la Loi. Et lecture faite du présent acte que Nous avons Signé Lesdits Jour, mois et an/.

Chaboisson

Seule le 25 août 1851

N°. 08

16. 7bre 1851.

Redon Marie-Louise

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un et le Seize Septembre à dix heures du Matin. pardevant Nous antoine-louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ahaudi, Canton de Saint Germain Chers, Département Du puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouhon agée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg D'Ahaudi, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à onze heures du matin est née en la Maison Commune d'Ahaudi qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Marie-Louise, lequel Enfant est né de Jeanne Colette Gouge de Pierre Redon, propriétaire, habitant le lieu de la Cuppy Commune d'Ahaudi; Ladite déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de Soixante quatre ans, et d'Etienne Condeyras agé de Cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant de la Grande Commune d'Ahaudi, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer de ce interpellés suivant le vœu de la Loi. Et lecture faite du présent acte que Nous avons Signé Lesdits Jour, mois et an/.

Chaboisson

N°. 09

28. 7bre 1851.

Communal Françoise.

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante un et le Vingt huit Septembre à onze heures du matin. pardevant Nous antoine-louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ahaudi, Canton de Saint Germain Chers, Département Du puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouhon agée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ahaudi, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à deux heures du matin est né un Enfant du Sexe féminin au lieu de Cuppat Commune d'Ahaudi qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Vouloir Donner le prénom de Françoise, lequel Enfant est né de Marie Gilberte Jeanne d'Antoine Communal, propriétaire, habitant le lieu de Cuppat Commune d'Ahaudi; Ladite déclaration faite en présence de Jean Condeyras agé de Soixante quatre ans et d'Etienne Condeyras agé de Cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant le lieu de la Grande Commune d'Ahaudi, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer interpellés suivant le vœu de la Loi. Et lecture faite du présent acte que Nous avons Signé Lesdits Jour, mois et an/.

Chaboisson

N°40.

13. 8bre 1851.

Terrasse Jeanne Louise

Féminin = légitime.

Sont mis huit Cent Cinquante un le huit octobre à trois heures du soir. Par devant Nous Antoine Louis Chaboisseau Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton d'Isoir Grande Chaux, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Pachon âgée de quarante ans, Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à deux heures du matin est né en son Domicile du Bourg d'Echandelis de Jean Terrasse, Journalier habitant la Commune d'Echandelis, et de Marie Louise Jeanne Dutour sa Femme, ménagère habitant la dite Commune d'Echandelis; Lequel Enfant est du Sexe Féminin auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne Louise, Lecture faite du présent acte à la dite Comparante, elle a déclaré ne savoir signer de ce interpellée, Lecture faite du présent acte par Nous Officier de l'état civil susdit, Conformément à la loi.

Chaboisseau

N°41.

4. 7bre 1851.

Vaisse Benoite Marie

Féminin = légitime.

Sont mis huit Cent Cinquante un le quatre Septembre à trois heures du matin. Par devant Nous Antoine Louis Chaboisseau Maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton d'Isoir Grande Chaux, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Pachon âgée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à onze heures du soir est né en son Domicile du Bourg d'Echandelis de Jean Vaisse, Cultivateur, et de Marie Louise Benoite Mariel, légitime épouse de Jean Vaisse, Cultivateur, habitant la Commune d'Echandelis; Lequel Enfant est du Sexe Féminin auquel elle a déclaré donner les prénoms de Benoite Marie, Lecture faite du présent acte à la dite Comparante elle a déclaré ne savoir signer de ce interpellée, Lecture faite du présent acte par Nous Officier de l'état civil susdit, Conformément à la loi.

Chaboisseau

Clos et arrêté par Nous Soussigné Maire de la Commune d'Echandelis le trente un Décembre Mil huit Cent Cinquante un.

Chaboisseau

N° D'ordre	Noms & prénoms	Dates	N° de registre
1er	anglade jeanne-marie	1er juillet	29
2	Bravard marie-louise	13 janvier	1er
3	Bravard jeanne	1er mai	19
4	Bourrier claude-marie	17 juin	26
5	Bertier antoinette	17 juin	28
6	Batisse jean-antoine	14 juillet	31
7	Buisson antoine	3. août	33
8	Clavelier antoine	27 mars	6
9	Coupat Catherine	9 avril	9
10	Chantagrel marie	12 avril	10
11	Clavelier jean	30 mai	22
12	Chevaria thérèse-claude	17 juin	27
13	Collange jean	5. août	34
14	Collange pierre	5. août	35
15	Communal françoise	28. Jn	09
16	Dechanys anne	1er mai	14
17	Dutour vital-jean	18 mai	20
18	Dutour antoinette	14 juillet	32
19	Dutour anne	13 août	36
20	Chalier blaise	3 mai	15
21	Chalier pierre	3 mai	16
22	Forgette thérèse	18 avril	11
23	Genestier jean	26 mars	5
24	Genestier jeanne	1er avril	7
25	Guion marie	20 avril	12
26	Grange claude	8 mai	17
27	Longchal jeanne-marie	28 février	3
28	Louise	9 mai	18
29	Montet marie	8 juin	25
30	pomel jean	6 avril	8
31	prulhiere pierre	20 avril	13
32	prulhiere marie	21 mai	21
33	puypidon marguerite-philomène	1er juin	23
34	pinet antoine	25 août	37
35	Renaudias jeanne-marie	6 mars	4
36	Renaudias jean-pierre	2 juin	24
37	Rudon marie-louise	16. Jn	38
38	Tourdot françois-marie	7 février	2
39	Terrasse marie	7 juillet	30
40	Terrasse jeanne-louise	17. 8bre	40
41	Vaisse benoite-marie	4 7bre	41

Certifié la présente table par Nous Maire soussigné/-

Chaboisier

NAISSANCES.

Premier Feuillet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

ANNÉE 1852.

Le présent Registre, contenant six feuillets, celui-ci et le dernier compris, a été coté et paraphé à chaque feuillet, par nous troisième juge-suppléant du Tribunal civil d'Ambert département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code civil, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'Echandelys pendant l'année mil huit cent cinquante-deux.

Fait à Ambert le premier décembre mil huit cent cinquante-un.

Hyp. Bernard

N° 1er

1 janvier 1852

Nouvet

Marie-Victoire.

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante deux le deux janvier à huit heures du matin, pardevant Nous Antoine-Louis Chabrefier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Chervix Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite Pouchon âgée de quarante ans, Sage femme habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à cinq heures du soir, Est né un Enfant de Sexe féminin au lieu de Notre Commune d'Echandelys quelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de Marie Victoire, lequel Enfant qu'Elle Déclare Avoir eu de son mariage avec Jean Nouvet métayer, habitant le lieu de Notre Commune d'Echandelys, Lecte déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante quatre ans et Etienne Coudeyras âgé de cinquante quatre ans, Cultivateurs habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelys, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce quen Lecture leur a été faite de prémices et quelle Nous a signé avec Nous.

Chabrefier

N° 2.

2 janvier 1852

Nouvet.

Henriette-Perrette.

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante deux le deux janvier à huit heures du matin, pardevant Nous Antoine Louis Chabrefier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Chervix Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite Pouchon âgée de quarante ans, Sage femme habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à cinq heures du soir, Est né un Enfant de Sexe féminin au lieu de Notre Commune d'Echandelys quelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms de Henriette-Perrette, lequel Enfant qu'Elle Déclare Avoir eu de son mariage avec Jean Nouvet métayer, habitant le lieu de Notre Commune d'Echandelys, Est né de Jean Coudeyras âgé de soixante quatre ans et Etienne Coudeyras âgé de Cinquante quatre ans, Cultivateurs habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelys, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce quen Lecture leur a été faite de prémices et quelle Nous a signé avec Nous.

Chabrefier

N° 3.

6 février 1852.

Vaisse Jean-Marie.

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante deux le six février à une heure du soir, pardevant Nous Antoine Louis Chabrefier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Chervix Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Pouchon âgée de quarante ans, Sage femme habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à deux heures du matin Est né un Enfant du Sexe masculin au lieu du Moulin de Nouvet Commune d'Echandelys quelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms De Jean Marie, lequel Enfant Est né de Pierre Vaisse et de Françoise Vaisse, Mari et Femme, habitant le lieu Du moulin de Nouvet Commune d'Echandelys, Lecte déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante quatre ans et Etienne Coudeyras âgé de Cinquante quatre ans, Cultivateurs habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelys, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce quen Lecture leur a été faite de présence et quelle Nous a signé avec Nous.

Chabrefier

N° 4

9 février 1852.

Redon Marie.

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante Deux & le Neuf Février à onze heures Du Matin. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisseau maire & officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lhermitte, Département Du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Pauchon agée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui à trois heures Du matin Est né un Enfant du Sexe Féminin au lieu de Lopeyre Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente & auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel Enfant qui Est sous sa garde Est fille légitime de Pierre Redon Cultivateur Agé de trente ans habitant le lieu de Lopeyre Commune d'Echandelis, Lacte de déclaration faite le présent par Jean Condeyras agé de soixante quatre ans & d'autre Condeyras agé de Cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, Lequel & la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, de quoi lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé toutes jours, mais Et ad.

Chaboisseau

N° 5.

9 février 1852.

Redon Marguerite.

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante Deux & le Neuf Février à onze heures Du Matin. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisseau maire & officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lhermitte, Département Du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite Pauchon agée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui à trois heures Du matin Est né un Enfant du Sexe Féminin au lieu de Lopeyre Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente & auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite, lequel Enfant qui Est sous présumé de la fille légitime Dans Cet présent Est né de Catherine Rigaud Epouse d'Antoine Redon Cultivateur de Lopeyre, habitant le lieu de Lopeyre Commune d'Echandelis, Lacte de déclaration faite le présent par Jean Condeyras agé de Soixante quatre ans & d'autre Condeyras agé de Cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, Lequel & la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, de quoi lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé toutes jours, mais Et ad.

Chaboisseau

N° 6.

12 février 1852.

Chevarin antoine

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante Deux & le Douze février à onze heures du Matin. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisseau maire & officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lhermitte, Département Du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Pauchon agée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui à Sept heures du matin Est né un Enfant du Sexe masculin au lieu de Lopeyre Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente & auquel elle a déclaré donner le prénom d'antoine, lequel Enfant Est né de loins de mariage de Jean Chevarin, cultivateur, habitant du lieu de Lopeyre Commune d'Echandelis; Lacte de déclaration faite le présent par Jean Condeyras agé de Soixante quatre ans & d'autre Condeyras agé de Cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, Lequel & la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, de quoi lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé toutes jours, mais Et ad.

Chaboisseau

N° 7.

20 février 1852.

Pupidou

Marc Antoine

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante Deux le Vingt février à trois heures du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisseau maire & officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Lhermitte, Département Du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Pauchon agée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui à onze heures du matin Est né un Enfant du Sexe masculin au Bourg d'Echandelis qu'elle Nous présente & auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marc-antoine, lequel Enfant Est né de Magdelaine Fauvie Epouse d'Etienne Pupidou, manouvrier Colporteur, habitant dudit Bourg d'Echandelis, Lacte de déclaration faite le présent par Jean Condeyras agé de Soixante quatre ans & d'autre Condeyras agé de Cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, Lequel & la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, de quoi lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé toutes jours, mais Et ad.

Chaboisseau

N° 8

2 Mars 1852.

Chabrier pierre.

Masculin = légitime

L'an mil huit Cent Cinquante Deux le Deux mars à Cinq heures du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chaboisseau maire & officier de l'état Civil de la Commune D'Echandelis, Canton de Saint Germain Lhermitte, Département Du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Pauchon agée de quarante ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis; laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui à Deux heures du soir Est né un Enfant du Sexe masculin au lieu de Lapradet Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente & auquel elle a déclaré donner le prénoms de pierre, lequel Enfant Est né dans Chataguier Epouse de Jean Chabrier, Cultivateur, habitant le lieu de Lapradet Commune d'Echandelis; Lacte de déclaration faite le présent par Jean Condeyras agé de Soixante quatre ans & d'autre Condeyras agé de Cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, Lequel & la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, de quoi lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé toutes jours, mais Et ad.

Chaboisseau

N° 9 = 28 mars 1852

Vaisse antoinette.

Feminin = légitime



N° 10 = 28 mars 1852

Busson Marie

Feminin = légitime

Sans mariage

L'an mil huit cent cinquante deux le vingt huit mars à dix heures du matin. Pardevant nous antoine-louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Germain Lhers, Département du puy de Dôme. Est comparue marguerite gonthon âgée de quarante ans, femme, hôtesse à Bourg d'Elhandelli, laquelle nous a déclaré que Cejourdhui a cinq heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de ladite Commune d'Elhandelli qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de jean-louis, lequel enfant est né de Vincent Grange, cultivateur, et de ladite déclarante, mariés ensemble de la commune d'Elhandelli, habitant la maison de marché de cette Commune d'Elhandelli; laquelle déclarante a été faite en présence de jean Chalvet âgé de cinquante ans, et d'Etienne Chalvet âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitants de la paroisse Commune d'Elhandelli, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce quelecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les jour, mois et an/.

Chaboisseau

Sans mariage

L'an mil huit cent cinquante deux le vingt huit mars à dix heures du matin. Pardevant nous antoine-louis chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Germain Lhers, Département du puy de Dôme. Est comparue marguerite gonthon âgée de quarante ans, femme, hôtesse à Bourg d'Elhandelli, laquelle nous a déclaré que Cejourdhui a été mis au monde un enfant du sexe masculin en la maison de ladite Commune d'Elhandelli qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de jean-Baptiste, lequel enfant est né de Vincent Grange, cultivateur, et de ladite déclarante, mariés ensemble de la Commune d'Elhandelli, habitant la maison de marché de cette Commune d'Elhandelli; laquelle déclarante a été faite en présence de jean Chalvet âgé de cinquante ans, et d'Etienne Chalvet âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitants de la paroisse Commune d'Elhandelli, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce quelecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les jour, mois et an/.

Chaboisseau

N° 11

9 avril 1852

Grange

jean-Louis

Masculin = légitime.

suivant acte reçu à la mairie du 5ème arrt. Paris Grange Vincent Louis a contracté mariage avec Vaillant Anne le 3 mai 1906 - Four mentions

Sans mariage

L'an mil huit cent cinquante deux le neuf avril à quatre heures du soir. Pardevant nous antoine-louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Germain Lhers, Département du puy de Dôme. Est comparue marguerite gonthon âgée de quarante ans, femme, hôtesse à Bourg d'Elhandelli, laquelle nous a déclaré que Cejourdhui a été mis au monde un enfant du sexe masculin en la maison de ladite Commune d'Elhandelli qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de jean-Louis, lequel enfant est né de Vincent Grange, cultivateur, et de ladite déclarante, mariés ensemble de la Commune d'Elhandelli, habitant la maison de marché de cette Commune d'Elhandelli; laquelle déclarante a été faite en présence de jean Chalvet âgé de cinquante ans, et d'Etienne Chalvet âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitants de la paroisse Commune d'Elhandelli, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce quelecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les jour, mois et an/.

Chaboisseau

N° 12

9 avril 1852.

Chantagrel

jean-Baptiste

Masculin = légitime.

Sans mariage

L'an mil huit cent cinquante deux le neuf avril à quatre heures du soir. Pardevant nous antoine-louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Germain Lhers, Département du puy de Dôme. Est comparue marguerite gonthon âgée de quarante ans, femme, hôtesse à Bourg d'Elhandelli, laquelle nous a déclaré que Cejourdhui a été mis au monde un enfant du sexe masculin en la maison de ladite Commune d'Elhandelli qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de jean-Baptiste, lequel enfant est né de Baptiste antoine Chantagrel de Gilbert chantagrel, propriétaire, hôtes de la Commune d'Elhandelli; ladite déclaration faite en présence de jean Chalvet âgé de cinquante ans, et d'Etienne Chalvet âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitants de la paroisse Commune d'Elhandelli, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce quelecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les jour, mois et an/.

Chaboisseau

N° 13.

6 avril 1852.

Vernet Louis.

Masculin = légitime.

Sans mariage

L'an mil huit cent cinquante deux le six avril à trois heures du soir pardevant nous antoine-louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Germain Lhers, Département du puy de Dôme. Est comparue marguerite gonthon âgée de quarante ans, femme, hôtesse à Bourg d'Elhandelli, laquelle nous a déclaré que Cejourdhui a cinq heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de ladite Commune d'Elhandelli qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Louis, lequel enfant est né de Vincent Grange, cultivateur, et de Vaillant Anne, mariés ensemble de la Commune d'Elhandelli, habitant la maison de marché de cette Commune d'Elhandelli; ladite déclaration faite en présence de jean Chalvet âgé de cinquante ans, et d'Etienne Chalvet âgé de cinquante quatre ans, cultivateurs, habitants de la paroisse Commune d'Elhandelli, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce quelecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les jour, mois et an/.

Chaboisseau

N°14.

6 avril 1852.

Mayet antoine

Marcelin = légitime.

Sans mil huit Cent Cinquante Deux le Six avril a trois heures Du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chabaisse maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton d'Issoire Grnd arrondissement Du Puy Département De Dôme. Est Comparu Marguerite pourhon agé de quarante ans, Sage femme habitante Dudit Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a une heure Du matin Elle a mis au Jour un enfant Masculin au lieu de la dite Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'antoine, lequel enfant est fils de Catherine Marie Jeanne Baptiste Mayet, Cuisinière, habitante de la dite Commune d'Echandelis; laquelle déclarante fait le présent acte en présence de Jacques Mayet âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, habitant de la dite Commune d'Echandelis, beau père de la mère de l'enfant, lequel a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé suivant la loi, et Nous Maire avons signé avec Nous le présent acte lecture faite.

Chaboisse

N°15

8 avril 1852

Lagrange Jean

Marcelin = légitime.

Sans mil huit Cent Cinquante Deux le huit avril a une heure après midi. pardevant Nous antoine-Louis Chabaisse maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton d'Issoire Grnd arrondissement Département Du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pourhon agé de quarante ans Sage femme habitante Dudit Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a une heure Du matin, est né un enfant Masculin au lieu de Condeyras Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est fils de Jean Blanchard Journalier antoine Lagrange, Cultivateur, habitant de la dite Commune d'Echandelis; laquelle déclarante fait le présent acte en présence de Jacques Mayet âgé de Cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant de la dite Commune d'Echandelis, beau père de la mère de l'enfant, lequel a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi, et Nous Maire avons signé avec Nous le présent acte lecture faite.

Chaboisse

N°16

10 avril 1852

Menou Arinet.

Marcelin = légitime.

Sans mil huit Cent Cinquante Deux le Dix avril a quatre heures Du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chabaisse maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton d'Issoire Grnd arrondissement Département Du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pourhon agé de quarante ans Sage femme habitante Dudit Bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a onze heures Du matin est né un enfant Du Sexe Masculin au lieu de Lafage Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de antoine, lequel enfant est fils de Catherine Marie Jeanne Baptiste Mayet, Cuisinière, habitante de la dite Commune d'Echandelis; laquelle déclarante fait le présent acte en présence de Jean Condeyras âgé de Soixante quatre ans et Antoine Condeyras âgé de Cinquante quatre ans, Cultivateurs, habitants de la dite Commune d'Echandelis, beau père de la mère de l'enfant, lequel a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi, et Nous Maire avons signé avec Nous le présent acte lecture faite.

Chaboisse

N°17

10 avril 1852.

Bourneric Jean-Marie

Marcelin = légitime.

Sans mil huit Cent Cinquante Deux le Onze avril a huit heures Du matin, pardevant Nous antoine-Louis Chabaisse maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton d'Issoire Grnd arrondissement Département Du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pourhon agé de quarante ans Sage femme habitante Dudit Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a été heure Du Soir est né un enfant Du Sexe Masculin au lieu de Condeyras Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie, lequel enfant est fils de Jean Baptiste Marcelin Journalier d'antoine Bourneric Cultivateur, habitant de la dite Commune d'Echandelis; laquelle déclarante fait le présent acte en présence de Jean Condeyras âgé de soixante quatre ans et Antoine Condeyras âgé de Cinquante quatre ans, Cultivateurs, habitants de la dite Commune d'Echandelis, beau père de la mère de l'enfant, lequel a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi, et Nous Maire avons signé avec Nous le présent acte lecture faite.

Chaboisse

N°18

12 avril 1852.

Anglade Marie-Louise.

Feminin = légitime.

Sans mil huit Cent Cinquante Deux le Douze avril a deux heures Du soir. pardevant Nous antoine-Louis Chabaisse maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton d'Issoire Grnd arrondissement Du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite pourhon agé de quarante ans, Sage femme, habitante Dudit Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a dix heures Du matin est né un enfant Du Sexe Feminin au lieu Des Sagnes de Saint Etienne Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner les prénoms De Marie-Louise, lequel enfant est fils de Jean Baptiste Marchand, Journalier, habitant du lieu des Sagnes De Saint Etienne Commune d'Echandelis, laquelle déclarante fait le présent acte en présence de Jean Condeyras âgé de soixante quatre ans et Antoine Condeyras âgé de Cinquante quatre ans, Cultivateurs, habitants du lieu de la Grande Commune d'Echandelis, beau père de la mère de l'enfant, lequel a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi, et Nous Maire avons signé avec Nous le présent acte lecture faite.

Chaboisse

N°19 = 15 avril 1852.

Coudeyras Jeanne-Marie.

Féminin = légitime.



N°20 = 18 avril 1852

Longeaud Louise

Féminin légitime.

N°21.

20 avril 1852.

Large Marie.

Féminin = légitime.

N°22.

20 avril 1852

Vialli Claude-André.

Masculin = légitime.

N°23.

20 avril 1852.

Grange

Jean-Germain.

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante deux le dix neuf avril à sept heures du matin, pardevant Nous Antoine-Louis Chabossier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de St Germain Lembron, Département du Puy de Dôme, est comparu Marguerite Pourhon âgée de quarante ans, sage femme, habitante du Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui dix neuf du présent mois à sept heures du soir en la maison de sa résidence audit Echandelys, elle a mis au monde un enfant du sexe féminin, qu'elle Nous a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie, lequel enfant elle Nous a déclaré être issu du légitime mariage de Jean Coudeyras, Cultivateur, habitant du lieu de Prépon Commune d'Echandelys; laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, habitant du lieu de Prépon Commune d'Echandelys, et de Jean Coudeyras âgé de cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant du lieu de la grande Commune d'Echandelys, lesquels ont déclaré ne savoir signer ainsi que la mère de l'enfant de ce interpellés suivant la loi, et ont signé avec Nous après lecture faite du présent acte que nous avons signé le dit jour, mois et an.

Chabossier

L'an mil huit cent cinquante deux le dix neuf avril à sept heures du matin, pardevant Nous Antoine-Louis Chabossier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de St Germain Lembron, Département du Puy de Dôme, est comparu Marguerite Pourhon âgée de quarante ans, sage femme, habitante du Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui dix neuf du présent mois à sept heures du soir en la maison de sa résidence audit Echandelys elle a mis au monde un enfant du sexe féminin qu'elle Nous a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Charles Longeaud, Propriétaire de Louis, lequel enfant elle a déclaré être issu du légitime mariage de Jean Coudeyras, Cultivateur, habitant du lieu de Prépon Commune d'Echandelys; laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, habitant du lieu de la grande Commune d'Echandelys, lequel a déclaré ne savoir signer ainsi que la mère de l'enfant de ce interpellés suivant la loi, et ont signé avec Nous après lecture faite du présent acte que nous avons signé le dit jour, mois et an.

Chabossier

L'an mil huit cent cinquante deux le vingt avril à huit heures du matin, pardevant Nous Antoine-Louis Chabossier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lembron, Département du Puy de Dôme, est comparu Marguerite Pourhon âgée de quarante ans, sage femme, habitante du Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures du matin dans le lieu de Prépon Commune d'Echandelys elle a mis au monde un enfant du sexe féminin qu'elle Nous a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie, lequel enfant elle a déclaré être issu du légitime mariage de Antoine Large, Propriétaire Cultivateur de Bonnevie Commune d'Antoine Large, Cultivateur, habitant du lieu de Prépon Commune d'Echandelys; laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, habitant du lieu de la grande Commune d'Echandelys, lequel a déclaré ne savoir signer ainsi que la mère de l'enfant de ce interpellés suivant la loi, et ont signé avec Nous après lecture faite du présent acte que nous avons signé le dit jour, mois et an.

Chabossier

L'an mil huit cent cinquante deux le vingt avril à huit heures du matin, pardevant Nous Antoine-Louis Chabossier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lembron, Département du Puy de Dôme, est comparu Marguerite Pourhon âgée de quarante ans, sage femme, habitante du Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures du matin dans le lieu de Prépon Commune d'Echandelys elle a mis au monde un enfant du sexe masculin qu'elle Nous a déclaré vouloir donner les prénoms de Claude-André, lequel enfant elle a déclaré être issu du légitime mariage de Jean Coudeyras, Cultivateur, habitant du lieu de Prépon Commune d'Echandelys; laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, habitant du lieu de la grande Commune d'Echandelys, lequel a déclaré ne savoir signer ainsi que la mère de l'enfant de ce interpellés suivant la loi, et ont signé avec Nous après lecture faite du présent acte que nous avons signé le dit jour, mois et an et quatre heures du soir en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, habitant du lieu de la grande Commune d'Echandelys, lequel a déclaré ne savoir signer ainsi que la mère de l'enfant de ce interpellés suivant la loi, et ont signé avec Nous après lecture faite du présent acte que nous avons signé le dit jour, mois et an.

Chabossier

L'an mil huit cent cinquante deux le vingt un avril à huit heures du matin, pardevant Nous Antoine-Louis Chabossier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lembron, Département du Puy de Dôme, est comparu Marguerite Pourhon âgée de quarante ans, sage femme, habitante du Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin dans le lieu de Prépon Commune d'Echandelys elle a mis au monde un enfant du sexe féminin qu'elle Nous a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie, lequel enfant elle a déclaré être issu du légitime mariage de Antoine Grange, Propriétaire Cultivateur de Bonnevie Commune d'Antoine Grange, Cultivateur, habitant du lieu de Prépon Commune d'Echandelys; laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, habitant du lieu de la grande Commune d'Echandelys, lequel a déclaré ne savoir signer ainsi que la mère de l'enfant de ce interpellés suivant la loi, et ont signé avec Nous après lecture faite du présent acte que nous avons signé le dit jour, mois et an.

Chabossier

L'an mil huit cent cinquante deux le vingt un avril à huit heures du matin, pardevant Nous Antoine-Louis Chabossier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lembron, Département du Puy de Dôme, est comparu Marguerite Pourhon âgée de quarante ans, sage femme, habitante du Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin dans le lieu de Prépon Commune d'Echandelys elle a mis au monde un enfant du sexe masculin qu'elle Nous a déclaré vouloir donner les prénoms de Claude-André, lequel enfant elle a déclaré être issu du légitime mariage de Jean Coudeyras, Cultivateur, habitant du lieu de Prépon Commune d'Echandelys; laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, habitant du lieu de la grande Commune d'Echandelys, lequel a déclaré ne savoir signer ainsi que la mère de l'enfant de ce interpellés suivant la loi, et ont signé avec Nous après lecture faite du présent acte que nous avons signé le dit jour, mois et an.

Chabossier

L'an mil huit cent cinquante deux le vingt un avril à huit heures du matin, pardevant Nous Antoine-Louis Chabossier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lembron, Département du Puy de Dôme, est comparu Marguerite Pourhon âgée de quarante ans, sage femme, habitante du Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin dans le lieu de Prépon Commune d'Echandelys elle a mis au monde un enfant du sexe masculin qu'elle Nous a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Germain, lequel enfant elle a déclaré être issu du légitime mariage de Jean Grange, Propriétaire Cultivateur de Bonnevie Commune d'Antoine Grange, Cultivateur, habitant du lieu de Prépon Commune d'Echandelys; laquelle déclaration faite en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, habitant du lieu de la grande Commune d'Echandelys, lequel a déclaré ne savoir signer ainsi que la mère de l'enfant de ce interpellés suivant la loi, et ont signé avec Nous après lecture faite du présent acte que nous avons signé le dit jour, mois et an.

Chabossier

N°24.

3 mai 1852

Dutour antoine.

Marcelin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante deux et le quatre mai à huit heures du matin, par devant Nous antoine louis chabrespin maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département du Puy de Dôme. Est Comparu marguerite pinhon agée de quarante ans, Sage femme, habitante le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à quatre heures du soir Etait né un enfant de sexe masculin au lieu de chabeyres Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente en nous a déclaré donner le prénom d'antoine, lequel enfant est ni d'antoine Marcelin par Lui reconnu de Lui et de Dutour Marie de long, habitants Lieu de chabeyres Commune d'Echandelis; Cette déclaration faite le présent en présence de jean Cardyon agé de soixante quatre ans, et d'antoine Cardyon agé de cinquante ans, Cultivateur, habitants Lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, et ont fait la croix ordinaire.

Chaborspers

N°25.

4 mai 1852.

Sauvadet louise-marie

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante deux et le quatre mai à six heures du matin, par devant Nous antoine louis chabrespin maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département du Puy de Dôme. Est Comparu marguerite pinhon agée de quarante ans, Sage femme, habitante le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jour d'hier à six heures du matin Est né un enfant de sexe féminin au lieu du Chef Commun d'Echandelis qu'elle Nous présente en nous a déclaré donner le prénom de louise-marie, lequel enfant est né de Sauvadet Louis Pierre, Cultivateur, et de Pauvre Jeanne de long, habitants Lieu du Chef Commun d'Echandelis; Cette déclaration faite le présent en présence de jean Cardyon agé de Cinquante quatre ans, Cultivateur, habitant Lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, et ont fait la croix ordinaire.

Chaborspers

N°26

4 mai 1852

Desrochaide Damien.

Marcelin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante deux et le quatre mai à deux heures du soir, par devant Nous antoine louis chabrespin maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département du Puy de Dôme. Est Comparu marguerite pinhon agée de quarante ans, Sage femme, habitante le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ajourd'hui à deux heures du matin Est né un enfant de sexe masculin au lieu du mas de la Cour Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente en nous a déclaré donner le prénom de Damien, lequel enfant est ni d'antoine Marcelin mas cultivateur et de jeanne Desrochaide, Sans profession de long, habitants Lieu du mas de la Cour Commune d'Echandelis; Cette déclaration faite le présent en présence de jean Cardyon agé de soixante quatre ans et d'antoine Cardyon agé de Cinquante ans, Cultivateur, habitants Lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, et ont fait la croix ordinaire.

Chaborspers

N°27.

9 mai 1852.

Pointud Claudine

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante deux et le neuf mai à six heures du soir. par devant Nous antoine louis chabrespin maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département du Puy de Dôme. Est Comparu marguerite pinhon agée de quarante ans, Sage femme, habitante le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ajourd'hui à une heure du soir Est né un enfant de sexe féminin au dit Bourg d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claudine, lequel enfant est né de Pointud Jean Pierre et de Sauvadet Jeanne d'antoinette, Sans de long, habitants le Bourg d'Echandelis; Cette déclaration faite le présent en présence de jean Cardyon agé de soixante quatre ans et d'antoine Cardyon agé de Cinquante ans, Cultivateur, habitants Lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, et ont fait la croix ordinaire.

Chaborspers

N°28.

12 mai 1852.

Chevalier antoine

Marcelin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante deux et le Douze mai à onze heures du matin, par devant Nous antoine louis chabrespin maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chenu, Département du Puy de Dôme. Est Comparu marguerite pinhon, agée de quarante ans, Sage femme, habitante le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ajourd'hui à six heures du matin Est né un enfant de sexe masculin au lieu de Chabrespers Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'antoine, lequel enfant est ni de antoine Marcelin mas cultivateur et de jeanne Desrochaide, Sans profession de long, habitants Lieu du mas de la Cour Commune d'Echandelis; Cette déclaration faite le présent en présence de jean Cardyon agé de soixante quatre ans et d'antoine Cardyon agé de Cinquante quatre ans, Cultivateur, habitants Lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, et ont fait la croix ordinaire.

Chaborspers

42 Feuillet

N° 29

12 Mai 1872.

Tourneboir jean-Baptiste

Masculin = légitime

Décédé le 17 janvier 1877.

L'an mil huit Cent Soixante Douze le Douze mai à huit heures Du matin, pardevant Moi Antoine-Louis Chabaspin maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandeli, Canton de Saint Germain Chaud, Département du Puy de Dôme, est Comparu Marguerite Jouhon agée de quarante ans, Sage femme, Habitante Du Bourg d'Ichandeli, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures Du matin est né en Légitime mariage d'elle Comparante et de Jean Tourneboir, Journalier, Domicilié en cette Commune d'Ichandeli, un enfant du Sexe masculin auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Baptiste, lequel Enfant est né en Cette Commune d'Ichandeli, Lieu de Chez Cambon, Habitant Chez de Chez Commune d'Ichandeli; Lecture faite Du présent acte au dit Jean Tourneboir âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, Habitant Chez de Chez Commune d'Ichandeli, Lequel Comparant a déclaré ne savoir signer ni parafer de ce interpellé suivant la Loi, de ce Requis et interpellé suivant la Loi, Nous avons signé les dits jour, mois et an que dessus.

Chaboisper

N° 30

13 Mai 1872.

Serieudas Etienne

Masculin = légitime

L'an mil huit Cent Soixante Douze le Treize mai à dix heures Du matin, pardevant Nous Antoine-Louis Chabaspin maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandeli, Canton de Saint Germain Chaud, Département du Puy de Dôme, est Comparu Marguerite Jouhon agée de quarante ans, Sage femme, Habitante Du Bourg d'Ichandeli, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures Du matin est né en Légitime mariage d'elle Comparante et de Jean Serieudas, Journalier, Domicilié en cette Commune d'Ichandeli, Lieu de Chez Cambon, Habitant Chez de Chez Commune d'Ichandeli; Lecture faite Du présent acte au dit Jean Serieudas âgé de Soixante quatre ans, Cultivateur, Habitant Chez de Chez Commune d'Ichandeli, Lequel Comparant a déclaré ne savoir signer ni parafer de ce interpellé suivant la Loi, de ce Requis et interpellé suivant la Loi, Nous avons signé les dits jour, mois et an que dessus.

Chaboisper

N° 31.

19 Mai 1872.

Champroux antoine

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Soixante Douze le Dix neuf à dix heures du matin, pardevant Nous antoine-Louis Chabaspin maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandeli, Canton de Saint Germain Chaud, Département du Puy de Dôme, est Comparu Marguerite Jouhon agée de quarante ans, Sage femme, Habitante Du Bourg d'Ichandeli, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures Du soir est né un Enfant Du Sexe masculin en Légitime mariage d'elle Comparante et de Jean Champroux, Journalier, Domicilié en cette Commune d'Ichandeli, Lieu de Chez Bruyère, Habitant Chez de Chez Commune d'Ichandeli; Lecture faite Du présent acte au dit Jean Champroux âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, Habitant Chez de Chez Commune d'Ichandeli, Lequel Comparant a déclaré ne savoir signer ni parafer de ce interpellé suivant la Loi, de ce Requis et interpellé suivant la Loi, Nous avons signé les dits jour, mois et an que dessus.

Chaboisper

Par jugement du Tribunal civil d'Ambert du 1er 8bre 1872 inscrit ci contre a été rectifié en ce sens que l'enfant issu de Champroux Jean et de Marie Brugère sera désigné comme étant du sexe féminin et s'appellera Antoinette

Ichandeley, le 2 décembre 1872.
Le officier de l'état civil:

Chaboisper

N° 32.

19 Mai 1872.

Dumas anne.

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Soixante Douze le Dix neuf à Dix heures du matin, pardevant Nous antoine-Louis Chabaspin maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandeli, Canton de Saint Germain Chaud, Département du Puy de Dôme, est Comparu Marguerite Jouhon agée de quarante ans, Sage femme, Habitante Du Bourg d'Ichandeli, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures Du matin est né un Enfant Du Sexe féminin auquel Dumas, Journalier, Domicilié en cette Commune d'Ichandeli, laquelle Nous a déclaré donner le prénom de anne, Lequel Enfant est né en cette Commune d'Ichandeli, Lieu de Chez Claude Dumas, Père de Lait, Habitant Chez Dumas, Journalier, Domicilié en cette Commune d'Ichandeli; Lecture faite Du présent acte au dit Jean Claude Dumas âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, Habitant Chez de Chez Commune d'Ichandeli, Lequel Comparant a déclaré ne savoir signer ni parafer de ce interpellé suivant la Loi, de ce Requis et interpellé suivant la Loi, Nous avons signé les dits jour, mois et an que dessus.

Chaboisper

N° 33.

26 Mai 1872.

Duchon jacques

Masculin = légitime.

Décédé le 25 mai 1873.

L'an mil huit Cent Soixante Douze le Vingt six à six heures du matin, pardevant Nous antoine-Louis Chabaspin maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ichandeli, Canton de Saint Germain Chaud, Département du Puy de Dôme, est Comparu Marguerite Jouhon agée de quarante ans, Sage femme, Habitante Du Bourg d'Ichandeli, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures Du soir est né un Enfant Du Sexe masculin en Légitime mariage d'elle Comparante et de Jean Duchon, Journalier, Domicilié en cette Commune d'Ichandeli, Lieu de Chez Bruyère, Habitant Chez de Chez Commune d'Ichandeli; Lecture faite Du présent acte au dit Jean Duchon âgé de soixante quatre ans, Cultivateur, Habitant Chez de Chez Commune d'Ichandeli, Lequel Comparant a déclaré ne savoir signer ni parafer de ce interpellé suivant la Loi, de ce Requis et interpellé suivant la Loi, Nous avons signé les dits jour, mois et an que dessus / Les mots non lu ont été approuvés /

Chaboisper

N° 34

25 mai 1852

Ducher jean

Masculin = légitime

L'an mil huit cent cinquante deux le vingt cinq mai à cinq heures du matin, pardevant Nous antoine-louis Chabaisse maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de St Germain Chausse, Département du Puy de Dôme, est comparu Mayet Gilbert agé de quarante ans, Sergent, habitant du Bourg d'Echandelys, lequel Nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures du soir est né dans le Chef lieu de la dite Commune d'Echandelys, de lui déclarant et de Marie Gabrielle Lyonne son épouse, domiciliés audit Echandelys, un enfant du sexe masculin qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est fils légitime du déclarant et de la dite Marie Gabrielle Lyonne son épouse, mariés ensemble à la Commune d'Echandelys le dix huit Janvier mil huit cent quarante deux, habitants dudit Echandelys, le déclarant âgé de trente sept ans, profession de Cultivateur, habitant dudit Echandelys, et la mère âgée de trente ans, sans profession, habitante dudit Echandelys, lesquels ont signé avec Nous après lecture faite du présent acte que nous avons reçu lecture faite, suivant la loi, en présence de Jean Chabaisse, âgé de trente ans, Cultivateur, habitant du Bourg d'Echandelys, et de Jean Chabaisse, âgé de trente ans, Cultivateur, habitant du Bourg d'Echandelys, témoins majeurs, qui

N° 39.

18 juin 1852.

Moulet jeanne-marie

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante deux, le dix huit juin à cinq heures du soir. pardevant Nous Z. Tourtet Maire antoine-louis Chabaisse maire et officier de l'état civil de la Commune d'Chandeli, Canton de Saint Germain Chant, Département du Puy de dôme. Est comparu Mary antoine Ponchon agé de quarante ans, Sergent, habitant le Bourg d'Chandeli, lequel nous a déclaré que le jourdhui à trois heures du soir en son domicile audit lieu Commune d'Chandeli, quelle nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de jeanne-marie, legel enfant est de sexe feminin, Nous Maire susdit avons donné le prénom de jeanne-marie, legel enfant est de sexe feminin. Nous Maire susdit, Antoine, habitant Adjoint audit lieu Commune d'Chandeli; Lecte dit acte fait en présence de jean Coudeyras agé de cinquante quatre ans Cultivateur, habitant du Bourg d'Chandeli, Et de Blaise Renaud agé de cinquante six ans, Cultivateur, habitant du lieu de la paroisse Commune d'Chandeli, Lequel et les Comparants ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, de ce requis et nous avons signé le dit jour, mois et an.

Chaboisseur

N° 40.

20 juin 1852.

Tourdot

joseph-victor.

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante deux, le vingt juin à dix heures du matin. pardevant Nous antoine-louis Chabaisse maire et officier de l'état civil de la Commune d'Chandeli, Canton de Saint Germain Chant Département du Puy de dôme. Est comparu Mary antoine Ponchon agé de quarante ans, Sergent, habitant le Bourg d'Chandeli, lequel nous a déclaré que ce jourdhui à six heures du matin est né en légal Mariage au Bourg d'Chandeli, quelle nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Joseph-victor, legel enfant est de sexe masculin de claudine Chabaisse femme d'antoine Tourdot, habitant, habitant le Bourg d'Chandeli; Lecte dit acte fait en présence de jean Coudeyras agé de cinquante quatre ans Cultivateur, habitant du lieu de la paroisse Commune d'Chandeli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, de ce requis et nous avons signé le dit jour, mois et an.

Chaboisseur

N° 41

20 juin 1852.

Ponchon claudine

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante deux, le vingt un juin à huit heures du matin. pardevant Nous antoine-louis Chabaisse maire et officier de l'état civil de la Commune d'Chandeli, Canton de Saint Germain Chant Département du Puy de dôme. Est comparu Mary antoine Ponchon agé de cinquante quatre ans, Sergent, habitant le Bourg d'Chandeli, lequel nous a déclaré que le jourdhui à trois heures du matin est né en légal Mariage au lieu de Chabaisse Commune d'Chandeli quelle nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de claudine, legel enfant est de sexe feminin de jeanne Chantal Ponchon, femme de Mary, habitant le lieu de Chabaisse Commune d'Chandeli; Lecte dit acte fait en présence de jean Coudeyras agé de soixante quatre ans et de Blaise Renaud agé de cinquante six ans Cultivateur, habitant du lieu de la paroisse Commune d'Chandeli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, de ce requis et nous avons signé le dit jour, mois et an.

Chaboisseur

N° 42

17 juillet 1852.

Pouteud

anne-julie

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante deux, le dix sept juillet à sept heures du matin. pardevant Nous antoine-louis Chabaisse maire et officier de l'état civil de la Commune d'Chandeli, Canton de Saint Germain Chant, Département du Puy de dôme. Est comparu Mary antoine Ponchon agé de quarante ans, Sergent, habitant le Bourg d'Chandeli, lequel nous a déclaré que ce jourdhui a une heure du matin est né en légal Mariage au lieu de la Pouteud Commune d'Chandeli quelle nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Anne-Julie; legel enfant est de sexe feminin de jeanne anglade femme de jean Pouteud, Cultivateur, habitant du lieu de la Pouteud Commune d'Chandeli; Lecte dit acte fait en présence de jean Coudeyras agé de soixante quatre ans et de Blaise Renaud agé de cinquante six ans Cultivateur, habitant du lieu de la paroisse Commune d'Chandeli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, de ce requis et nous avons signé le dit jour, mois et an.

Chaboisseur

N° 43

Dion

jeanne-marie

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante deux, le vingt huit juillet à onze heures du soir. pardevant Nous antoine-louis Chabaisse maire et officier de l'état civil de la Commune d'Chandeli, Canton de Saint Germain Chant, Département du Puy de dôme. Est comparu Mary antoine Ponchon agé de quarante ans, Sergent, habitant le Bourg d'Chandeli, lequel nous a déclaré que ce jourdhui à deux heures du soir est né en légal Mariage au lieu de Chez Pouteud Commune d'Chandeli quelle nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de jeanne-marie, legel enfant est de sexe feminin de jeanne Antoinette Pouteud femme de Laurent Dion Cultivateur au lieu de Chez Pouteud Commune d'Chandeli; Lecte dit acte fait en présence de jean Coudeyras agé de soixante quatre ans et de Blaise Renaud agé de cinquante six ans Cultivateur, habitant du lieu de la paroisse Commune d'Chandeli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, de ce requis et nous avons signé le dit jour, mois et an.

Chaboisseur

N° 44
29 juillet 1852
Vaisse aimé
Jeminien = légitime

L'an mil huit cent cinquante deux le vingt neuf juillet à sept heures du matin, pardevant Nous antoine louis chabert juge de paix du 1er arrondissement de la commune d'Chandeli, canton de St Jean Gervais Chef lieu de cette justice de paix, assisté de Mr Cyprien Magnitat greffier ad hoc a cet effet commis, soussigné, est comparu le sieur Jean Baptiste Vaisse cultivateur habitant du village d'Chandeli, lequel Nous a déclaré que cejourd'hui à une heure du matin il est né un enfant de sexe féminin en légitime mariage de lui comparant et de Dame Marie Jeminien son épouse, domiciliés ensemble audit Chandeli, quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Aimée, lequel enfant est né de mariage et a pour grand père paternel Jean Baptiste Vaisse, cultivateur, et grand père maternel Jean Baptiste Jeminien, cultivateur, tous domiciliés audit Chandeli; laquelle déclaration faite en présence de Jean Baptiste Vaisse cultivateur, âgé de cinquante quatre ans et de Blaise Renaud âgé de cinquante six ans, cultivateur, habitant de la paroisse Commune d'Chandeli, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé hors la présence des parties, ainsi que de droit.

Chaboisseau

N° 45
28 août 1852
Coudert antoine
Marcelin = légitime

L'an mil huit cent cinquante deux le vingt huit août à sept heures du matin, pardevant Nous antoine louis chabert juge de paix du 1er arrondissement de la commune d'Chandeli, canton de St Jean Gervais Chef lieu de cette justice de paix, assisté de Mr Cyprien Magnitat greffier ad hoc a cet effet commis, soussigné, est comparu le sieur Dominique Coudert cultivateur habitant du village d'Chandeli, lequel Nous a déclaré que la femme Marie Jeminien son épouse, domiciliés ensemble audit Chandeli, a ce jourd'hui à deux heures du soir mis au monde un enfant de sexe masculin en légitime mariage de lui comparant et de ladite Marie Jeminien son épouse, lequel enfant est né d'aujourd'hui dudit mois d'août, lieu de leur domicile audit Chandeli; laquelle déclaration faite en présence de Jean Baptiste Vaisse âgé de cinquante quatre ans et de Blaise Renaud âgé de cinquante six ans, cultivateur, habitant de la paroisse Commune d'Chandeli, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé hors la présence des parties, ainsi que de droit.

Chaboisseau

N° 46.
11 7bre 1852.
Coudeyras aimé.
Jeminien = légitime

L'an mil huit cent cinquante deux le onze septembre à sept heures du matin, pardevant Nous antoine louis chabert juge de paix du 1er arrondissement de la Commune d'Chandeli, Canton de St Jean Gervais Chef lieu de cette justice de paix, assisté de Mr Cyprien Magnitat greffier ad hoc a cet effet commis, soussigné, est comparu le sieur Jean Baptiste Coudeyras cultivateur habitant du village d'Chandeli, lequel Nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du soir est né un enfant de sexe féminin en légitime mariage de lui comparant et de Dame Marie Jeminien son épouse, domiciliés ensemble audit Chandeli quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Aimée, lequel enfant est né de mariage et a pour grand père paternel Jean Baptiste Coudeyras, cultivateur, et grand père maternel Jean Baptiste Jeminien, cultivateur, tous domiciliés audit Chandeli; laquelle déclaration faite en présence de Jean Baptiste Vaisse âgé de cinquante quatre ans et de Blaise Renaud âgé de cinquante six ans, cultivateur, habitant de la paroisse Commune d'Chandeli, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé hors la présence des parties, ainsi que de droit.

Chaboisseau

N° 47
14 8bre 1852
Chevalier aimé
Jeminien = légitime

L'an mil huit cent cinquante deux le quatorze octobre neuf heures du matin, pardevant Nous antoine louis chabert juge de paix du 1er arrondissement de la Commune d'Chandeli, Canton de St Jean Gervais Chef lieu de cette justice de paix, assisté de Mr Cyprien Magnitat greffier ad hoc, soussigné, est comparu le sieur Jean Baptiste Chevalier cultivateur habitant du village d'Chandeli, lequel Nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du soir est né un enfant de sexe féminin en légitime mariage de lui comparant et de Dame Marie Jeminien son épouse, domiciliés ensemble audit Chandeli quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Aimée, lequel enfant est né de mariage et a pour grand père paternel Jean Baptiste Chevalier marchand, habitant de la Commune d'Chandeli; laquelle déclaration faite en présence de Jean Baptiste Vaisse âgé de cinquante quatre ans et de Blaise Renaud âgé de cinquante six ans, cultivateur, habitant de la paroisse Commune d'Chandeli, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé hors la présence des parties, ainsi que de droit.

Chaboisseau

N° 48
17 7bre 1852
Coumet Claude
Marcelin = légitime

L'an mil huit cent cinquante deux le dix sept Dimanche à onze heures du matin, pardevant Nous antoine louis chabert juge de paix du 1er arrondissement de la Commune d'Chandeli, Canton de St Jean Gervais Chef lieu de cette justice de paix, assisté de Mr Cyprien Magnitat greffier ad hoc a cet effet commis, soussigné, est comparu le sieur Marcelin Coumet cultivateur habitant du village d'Chandeli, lequel Nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du matin il est né un enfant de sexe masculin en légitime mariage de lui comparant et de la femme Marie Jeminien son épouse, domiciliés ensemble audit Chandeli quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Claude, lequel enfant est né de mariage et a pour grand père paternel Jean Antoine Coumet, marchand, habitant de la Commune d'Chandeli, et pour grand père maternel Jean Baptiste Jeminien, cultivateur, tous domiciliés audit Chandeli; laquelle déclaration faite en présence de Jean Baptiste Vaisse âgé de cinquante quatre ans et de Blaise Renaud âgé de cinquante six ans, cultivateur, habitant de la paroisse Commune d'Chandeli, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé hors la présence des parties, ainsi que de droit.

Chaboisseau

Clos et arrêté par Nous Soussigné Maire de la Commune de Chaudeli le Quatre un Décembre mil huit Cent Cinquante Deux/.

Chaboyer

N° d'ordre	Noms et prénoms	Date	N° de la page	N° d'ordre	Noms et prénoms	Date	N° de la page
1er	anglade marie-louise	12 avril	18	27	Songuhal louise	18 avril	20
2	Buisson marie	28 mars	10	28	Mayet antoine	6 avril	14
3	Bourneix jean-marie	11 avril	17	29	Menu annet	10 avril	16
4	Bourneix pierre	29 mai	28	30	Montel jeanne-marie	18 juin	39
5	Bourneix jeanne	15 juin	38	31	pupidon marie-antoine	20 février	7
6	Bois jeanne-marie	28 juillet	43	32	pouteud claudine	9 mai	27
7	Chevarin antoine	12 février	6	33	ponchon claudine	21 juin	41
8	Chabrier pierre	2 mars	8	34	pouteud annet-julie	17 juillet	42
9	Chantagrel jean-Baptiste	5 avril	12	35	Rouget marie-victoire	2 janvier	1er
10	Coudeyras jeanne-marie	13 avril	19	36	Rouget henriette-perrette	2 janvier	2
11	Clavelin antoine	12 mai	28	37	Redon marie	9 février	4
12	Champroux antoine	19 mai	31	38	Redon marguerite	9 février	5
13	Coudeyras etienne	5 juin	36	39	Sauvadet louise-marie	4 mai	25
14	Coudert antoine	28 août	45	40	Serindat etienne	13 mai	30
15	Coudeyras anne	11. 8bre	46	41	Tourneix jean-Baptiste	13 mai	29
16	Clavelin anne	14. 8bre	47	42	Tourdot joseph-victor	20 juin	40
17	Camat Claude	17. 7bre	48	43	Vaisse jean-marie.	6 février	3
18	Dutour antoine	4 mai	24	44	Vaisse antoinette	28 mars	9
19	Demeulade damien	4 mai	26	45	Vernet louis	6 avril	13
20	Dumas anne	19 mai	32	46	Viallis claude-andré	20. avril	22
21	Duchen jacques	26 mai	33	47	Vaisse jean.	14 juin	37
22	Duchen jean	26 mai	34	48	Vaisse ~~andré~~ anne	29 juillet	44
23	Farge marie	20 avril	21				
24	Grange jean-louis	5 avril	11				
25	Grange jean-germain	21 avril	23				
26	Lagrange jean	8 avril	15				

Certifié la présente table par Nous Soussigné Maire/

Chaboyer

NAISSANCES.

Première Feuille.

ch. Sacros

ANNÉE 1853.

Le présent Registre, contenant six **feuilles, celle-ci et la dernière comprise, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous** chevalier Sacros 1er Juge suppléant **du Tribunal civil d'**Ambert **département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissances dans la commune d'**Echandelys **pendant l'année mil huit cent cinquante-trois.**

Fait à Ambert **le** 30 **décembre mil huit cent cinquante-deux.**

Chevalier Sacros

N° 1er

11 janvier 1853.

Sauchery Etienne

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le onze janvier à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Chouvy, Département du Puy-de-Dôme. Est comparue Marguerite Pouchon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin, est né un enfant de sexe masculin au lieu de Boisson commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Etienne, lequel enfant est né de Jean Sauchery, cultivateur, habitant le lieu de Boisson commune d'Echandelys, et de Jeanne Magnet, épouse de Jean Sauchery, cultivateur, habitant le lieu de Boisson commune d'Echandelys, laquelle déclaration faite en présence de Jean Condyras âgé de soixante dix ans et des lieux Ravaud âgé de cinquante sept ans, cultivateur, habitant le lieu de la paroisse commune d'Echandelys, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite des présentes auxquelles nous avons signé le dix janvier à 9h.

Chaboissier

N° 2

13 janvier 1853.

Viallis Jean

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le treize janvier à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Chouvy, Département du Puy-de-Dôme. Est comparue Marguerite Pouchon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin, est né un enfant de sexe masculin au lieu de Condyras commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né d'Antoine Viallis, laboureur, et de Marie Grion, habitant le lieu de Condyras commune d'Echandelys, et de Jeanne Ravaud âgée de cinquante sept ans, cultivatrice, habitant le lieu de la paroisse commune d'Echandelys, laquelle déclaration faite en présence de Jean Condyras âgé de soixante dix ans et des lieux Ravaud âgé de cinquante sept ans, cultivateur, habitant le lieu de la paroisse commune d'Echandelys, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite des présentes auxquelles nous avons signé les dits jour et an.

Chaboissier

N° 3.

7 Mars 1853.

Largette

Benoist-Arnet.

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le sept Mars à onze heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Chouvy, Département du Puy-de-Dôme. Est comparue Marguerite Pouchon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que, ce jourd'hui à six heures du matin est né un enfant de sexe masculin au lieu de Boisson commune d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Benoist-Arnet, lequel enfant est de Laurent Largette, marchand, habitant le lieu de Boisson commune d'Echandelys; laquelle déclaration faite en présence de Jean Condyras âgé de soixante ans et des lieux Ravaud âgé de cinquante huit ans, cultivateur, habitant le lieu de la paroisse commune d'Echandelys, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite de présentes auxquelles nous avons signé les dits jour et an.

Chaboissier

N°4

8 Mars 1853.

Artaud Jean

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante trois le huit Mars a Deux heures Du Soir. pardevant Nous antoine Louis Chabroisier maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chaus Département Du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite Pourhon agée de quarante Deux ans, Sage femme, habitante le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui a midi Est né en sa Maison Du Bourg d'Echandelis un enfant du Sexe masculin de Jean Artaud agé de trente Sept ans, Cultivateur, habitant le Village de Chabruges Commune d'Echandelis, et de Marie Bonjour agée de trente ans, sa Légitime Epouse, Ledit enfant présenté de nous sous le prénom de Jean, Ledit Jean Artaud, Cultivateur, habitant le Village de Chabruges Commune d'Echandelis, Est Le Premier né de Jean Artaud agé de Soixante ans et de Marie Bonjour agée de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitante le Village de Chabruges Commune d'Echandelis, laquelle Est La Comparante Nous a déclaré en Notre Présence

N° 9 = 6 avril 1853.

Longchal Désiré =

masculin — Légitime.



N° 10 = 7 avril 1853.

Pointet Marguerite.

Féminin = légitime.

N° 11.

7 avril 1853.

Viallis aimé.

féminin = légitime

N° 12

12 avril 1853.

Mayet Marie.

féminin = légitime.

N° 13

18 avril 1853.

Chantard Jeanne.

Féminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante trois le sept avril à quatre heures du soir. (2) (Ch. B)
pardevant nous antoine-louis Chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, canton de saint Germain Chausse, Département du Puy de dôme. Est comparu marguerite pouhon âgée de quarante deux ans, sage femme, hameau de Bourg d'Echandelis; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin elle a mis au monde dans la maison de la Commune d'Echandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Désiré, lequel enfant est né de ce mariage d'entre elle et antoine Jean Baptiste Longchal, cultivateur, hameau de Chaudelis de la Commune d'Echandelis, ainsi déclaration faite en présence de jean Baptiste Ragis âgé de cinquante ans, Sabotier, Raymond âgé de cinquante huit ans, cultivateur, hameau de la Commune d'Echandelis, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant la loi. Et nous avons signé le présent acte avec les témoins susnommés le jour susdit.

Chaboisier

L'an mil huit cent cinquante trois le sept avril à trois heures du soir. pardevant nous antoine-louis Chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, canton de saint Germain Chausse, Département du Puy de dôme. Est comparu marguerite pouhon âgée de quarante deux ans, sage femme, hameau de Bourg d'Echandelis; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin elle a mis au monde dans la maison de la Commune d'Echandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite; lequel enfant est né de ce mariage d'entre elle et antoine Jean Baptiste Longchal, cultivateur, hameau de Chaudelis de la Commune d'Echandelis; lacte de naissance fait en présence de jean Baptiste Ragis âgé de cinquante ans, Sabotier, Raymond âgé de cinquante huit ans, cultivateur, hameau de la Commune d'Echandelis, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant la loi. Et nous avons signé le présent acte avec les témoins susnommés le jour susdit.

Chaboisier

L'an mil huit cent cinquante trois le sept avril à quatre heures du soir. pardevant nous antoine-louis chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, canton de saint Germain Chausse, Département du Puy de dôme. Est comparu marguerite pouhon âgée de quarante deux ans, sage femme, hameau de Bourg d'Echandelis; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin elle a mis au monde dans la maison de la Commune d'Echandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Viallis; lequel enfant est né de ce mariage d'entre elle et antoine Viallis, cultivateur, hameau de Chaudelis de la Commune d'Echandelis; lacte de naissance fait en présence de jean Baptiste Ragis âgé de cinquante ans, Sabotier, Raymond âgé de cinquante huit ans, cultivateur, hameau de la Commune d'Echandelis, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant la loi. Et nous avons signé le présent acte avec les témoins susnommés le jour susdit.

Chaboisier

L'an mil huit cent cinquante trois le douze avril à dix heures du matin. pardevant nous antoine-louis chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, canton de saint Germain Chausse, Département du Puy de dôme. Est comparu marguerite pouhon âgée de quarante deux ans, sage femme, hameau de Bourg d'Echandelis laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à onze heures du matin elle a mis au monde dans la maison de la Commune d'Echandelis, quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Catherine Claudine Lyonde Bruno Mayet, Cultivateur, hameau de la Commune d'Echandelis; lacte de naissance fait en présence de jean Baptiste Ragis âgé de cinquante ans, Sabotier, Raymond âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, hameau de la Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant la loi. Et nous avons signé le présent acte avec les témoins susnommés le jour susdit. Unique mariage de la mère.

Chaboisier

L'an mil huit cent cinquante trois le dix huit avril à trois heures du soir. pardevant nous antoine-louis chaboisier maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, canton de saint Germain Chausse, Département du Puy de dôme. Est comparu marguerite pouhon âgée de quarante deux ans, sage femme, hameau de Bourg d'Echandelis Laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin elle a mis au monde dans la maison de la Commune d'Echandelis quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né de antoinette Nouvelle Jeanne d'antoine Chantard, Cultivateur, hameau de la Commune d'Echandelis; lacte de naissance fait en présence de jean Baptiste Ragis âgé de soixante ans, Sabotier, Raymond âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, hameau de la Commune d'Echandelis, lesquels et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant la loi. Et nous avons signé le présent acte avec les témoins susnommés le jour susdit.

N° 14

11 avril 1853.

Collange Marie.

Féminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante trois le Vingt un avril à quatre heures du soir, pardevant nous antoine Jean Chabrespin maire et officier de l'état civil de la Commune d'Eyrandi, Canton de St Germain Chassenon, Département de Dordogne soussigné. Est comparue Marguerite Ponchon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitante du Bourg d'Eyrandi laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du soir elle a mis au monde un enfant du sexe féminin en la maison de la Cure de la Commune d'Eyrandi qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie Léonide Eléonore issu d'antoine Dieudonné Jacques Collange, métayer, habitant le village de la Chaud Commune d'Eyrandi; lequel déclarant fait le présent acte en présence de Jean Coudeyras âgé de soixante ans et de Blaise Renaud âgé de cinquante huit ans, cultivateurs, habitants la maison de la Cure Commune d'Eyrandi, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer ainsi de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte que nous avons signé les jour et an que dessus.

Chabrespin

N° 15

28 avril 1853.

Pongechal Jeanne.

Féminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante trois le Vingt huit avril à dix heures du matin. pardevant nous antoine Jean Chabrespin maire et officier de l'état civil de la Commune d'Eyrandi, Canton de St Germain Chassenon, Département de Dordogne soussigné. Est comparue Marguerite Ponchon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitante du Bourg d'Eyrandi, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du soir elle a mis au monde un enfant du sexe féminin en la maison de Monsieur Coudeyras d'Eyrandi qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est issu de Jean Pongechal, Cultivateur, et de Marie Coudeyras, habitants la maison de Monsieur Coudeyras d'Eyrandi; lecture faite du présent acte par le père aux présents Jean Coudeyras âgé de soixante cinq ans et Blaise Renaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateurs, habitants la maison de la Cure Commune d'Eyrandi, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer ainsi de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte que nous avons signé les jour et an que dessus.

Chabrespin

N° 16

6 mai 1853.

Dutour Claude.

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante trois le Six mai à cinq heures du soir. pardevant nous antoine Jean Chabrespin maire et officier de l'état civil de la Commune d'Eyrandi, Canton de St Germain Chassenon, Département de Dordogne soussigné. Est comparue Marguerite Ponchon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitante du Bourg d'Eyrandi, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du soir elle a mis au monde un enfant du sexe masculin en la maison de Monsieur Coudeyras d'Eyrandi qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude; lequel enfant est issu de Jeanne Libertie Gervais et Claude Dutour, Cultivateur, habitants la maison de Monsieur Coudeyras d'Eyrandi; lecture faite du présent acte par le père aux présents Jean Coudeyras âgé de soixante cinq ans et Blaise Renaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateurs, habitants la maison de la Cure Commune d'Eyrandi, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer ainsi de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte que nous avons signé les jour et an que dessus.

Chabrespin

N° 17.

7 mai 1853.

Dutour pierre.

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante trois le huit mai à dix heures du matin. pardevant nous antoine Jean Chabrespin maire et officier de l'état civil de la Commune d'Eyrandi, Canton de St Germain Chassenon, Département de Dordogne soussigné. Est comparue Marguerite Ponchon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitante du Bourg d'Eyrandi, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du soir elle a mis au monde un enfant du sexe masculin en la maison de Monsieur Coudeyras d'Eyrandi qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Pierre; lequel enfant est issu de Antoine Dutour, Cultivateur, habitant le village de Lagarde Commune d'Eyrandi; lecture faite du présent acte par le père aux présents Jean Coudeyras âgé de soixante cinq ans et Blaise Renaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateurs, habitants la maison de la Cure Commune d'Eyrandi, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer ainsi de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte que nous avons signé les jour et an que dessus.

Chabrespin

N° 18

9 mai 1853.

Coudeyras pierre

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante trois le Neuf mai à trois heures du soir. pardevant nous antoine Jean Chabrespin maire et officier de l'état civil de la Commune d'Eyrandi, Canton de St Germain Chassenon, Département de Dordogne soussigné. Est comparue Marguerite Ponchon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitante du Bourg d'Eyrandi, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin elle a mis au monde un enfant du sexe masculin en la maison de Monsieur Coudeyras d'Eyrandi qu'elle nous présente, lequel enfant est issu de antoine Jean Coudeyras, Cultivateur, et de Marie Coudeyras, habitants la maison de Monsieur Coudeyras d'Eyrandi; lecture faite du présent acte par le père aux présents Jean Coudeyras âgé de soixante cinq ans et Blaise Renaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateurs, habitants la maison de la Cure Commune d'Eyrandi, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer ainsi de ce interpellés suivant la loi. Lecture faite du présent acte que nous avons signé les jour et an que dessus.

Chabrespin

N°. 19 = 13 mai 1853

Gidon Jean Etienne.

légitime.



Marié à Echandelys le 18 avril 1922 à Bayle Marie Jeanne. Le mariage a été précédé d'un acte de notoriété délivré par le juge de paix du canton de Lanouaille le 15 avril 1922.

N°. 20 = 14 mai 1853.

Dutour Etienne

Manuelin

légitime.

L'an mil huit cent cinquante trois, le quatorze mai à dix heures du matin, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Chenu, Département de la Dordogne. Est comparu Marguerite Pouthon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitante du bourg d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin est né un enfant du sexe masculin au lieu des dits Commune d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Etienne, lequel enfant est né de Marguerite Pouthon épouse de Jean Gidon, Ouvrier de bois, habitant le lieu des dits Commune d'Echandelys; lecture faite de la présente déclaration par le père comparant, il a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant la loi. Et ont signé avec nous Antoine Chaboisseau agé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelys, lequel et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés

N°24

2 juin 1853.

Collange Claude

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante trois et le deux juin à huit heures du matin - pardevant nous antoine-louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Chassy, Département du Puy de Dôme. Est comparu Marguerite Pouchon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à une heure du matin est né un enfant de sexe masculin au lieu de Chef Commun d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude ; lequel enfant est né de Claude Collange, cultivateur, et de Marie Jeanne Audigier âgée de vingt deux ans, cultivatrice, habitant le lieu de la Parade Commune d'Echandelys, laquelle a déclaré ne savoir signer de ce interpellée, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite. Et Collange Pouchon Pouchon : et nous Officier public soussigné.

Chaboisseau

N°25

3 juin 1853.

Dichamp antoinette.

Féminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante trois et le quatre juin à huit heures du matin - pardevant nous antoine-louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Chassy, Département du Puy de Dôme. Est comparu Marguerite Pouchon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à trois heures du soir est né un enfant de sexe féminin au lieu de Chef Commun d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Antoinette, lequel enfant est né de Marie Antoinette Dichamp, Cultivateur, et de Jean Baptiste Dichamp, Cultivateur, habitant le lieu de Chef Commun d'Echandelys ; l'acte dit Antoine fait le présent jour à dix heures du matin par Jean Audigier âgé de cinquante trois ans, et de Blaise Ravaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la Parade Commune d'Echandelys, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite. Et Antoinette Pouchon Pouchon : et nous Officier public soussigné.

Chaboisseau

N°26

13 juin 1853

Chalimbaud Jean

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante trois et le treize juin à dix heures du matin - pardevant nous antoine-louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Chassy, Département du Puy de Dôme. Est comparu Marguerite Pouchon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin est né un enfant de sexe masculin au lieu de Chef Commun d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de David Jean de Georges Chalimbaud, Cultivateur, et de Jeanne Audigier âgée de vingt deux ans, cultivatrice, habitant le lieu de la Parade Commune d'Echandelys ; l'acte dit Antoine fait le présent jour à dix heures du matin par Jean Audigier âgé de soixante ans et de Blaise Ravaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la Parade Commune d'Echandelys, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite. Et Jean Pouchon Pouchon : et nous Officier public soussigné.

Chaboisseau

N°27.

13. juin 1853.

Grange Marie.

Féminin = légitime

L'an mil huit cent cinquante trois et le treize juin à onze heures du matin - pardevant nous antoine-louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Chassy, Département du Puy de Dôme. Est comparu Marguerite Pouchon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à onze heures du soir est né un enfant de sexe féminin au lieu de Chef Commun d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Antoinette Pouchon Pouchon de Jean Grange, Cultivateur, habitant le lieu de Chef Commun d'Echandelys : l'acte dit Antoine fait le présent jour à dix heures du matin par Jean Audigier âgé de soixante ans et de Blaise Ravaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la Parade Commune d'Echandelys, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite. Et Antoinette Pouchon Pouchon : et nous Officier public soussigné.

Chaboisseau

N°28.

14 juin 1853.

Pouchon

Sophie

Féminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante trois, le quatorze juin à sept heures du soir - pardevant nous antoine-louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Chassy, Département du Puy de Dôme. Est comparu Marguerite Pouchon, agée de quarante deux ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du soir est né un enfant de sexe féminin au lieu de Chef Commun d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Sophie ; lequel enfant est né de Claudine Chantalonde épouse de Jean Pouchon, Cultivateur, habitant le lieu de Chef Commun d'Echandelys, l'acte dit Antoine fait le présent jour à dix heures du matin par Jean Audigier âgé de soixante ans et de Blaise Ravaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la Parade Commune d'Echandelys, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés, de ce que lecture lui a été faite du présent acte que nous avons signé lecture faite. Et Sophie Pouchon Pouchon : et nous Officier public soussigné.

Chaboisseau

N°. 29.

13. juillet 1850.

Bravard.

Jean-Marie.

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante huit et le quatorze juillet à neuf heures du matin, pardevant Nous antoine-louis Chaboisier maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chemin, Département du Puy de Dôme. Est Comparu marguerite Pardoux agée de quarante deux ans, Sage femme, habitante du Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a onze heures du matin est né un enfant du Sexe masculin au lieu de son habitation et que cet enfant est issu du mariage contracté entre le Sieur Jean Bravard, propriétaire, habitant, de cette Commune d'Echandelis, présent et présent acte, et de Jeanne Marie Legueult son épouse, sans profession, habitante de cette Commune d'Echandelis, ici présente, auquel enfant elle a déclaré donner le prénom de Jean-Marie. Lesquelles déclaration et présentation faites en présence de Jean Bravard agé de soixante ans, Cultivateur, habitant de cette Commune d'Echandelis, et de Blaise Bravard agé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant de la Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis par la loi. De quoi nous avons dressé le présent acte que nous avons signé avec les témoins, jour et an susdits.

Chaboisier

N°. 30.

21. juillet 1850.

Rampatrautaudin.

Vernet.

Marie-philomene

Femenine = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante huit et le vingt un juillet à onze heures du soir, pardevant Nous antoine-louis Chaboisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chemin, Département du Puy de Dôme. Est Comparu marguerite Pardoux agée de quarante deux ans, Sage femme, habitante du Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a onze heures du matin est né un enfant du Sexe féminin au lieu de son habitation Commune d'Echandelis qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de marie-philomene, lequel enfant est issu de marguerite Vernet femme de Claude Vernet, Cultivateur, habitant de cette Commune d'Echandelis; lecte déclaration faite en présence de jean Cardyon agé de soixante onze ans et de Blaise Ravaud agé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant de la Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis par la loi. De quoi nous avons dressé le présent acte que nous avons signé avec les témoins, jour et an susdits.

Chaboisier

N°. 31

27 juillet 1850.

Bortier antoinette.

Feminine = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante huit, le vingt sept juillet à deux heures du soir, pardevant Nous antoine-louis Chaboisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chemin, Département du Puy de Dôme. Est Comparu marguerite Pardoux agée de quarante deux ans, Sage femme, habitante du Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui deux heures du soir est né un enfant du Sexe féminin au lieu de son habitation Commune d'Echandelis qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoinette, lequel enfant est issu de marie Bortier femme de jean Bortier, Cultivateur, habitant du lieu de son Conjoint Commune d'Echandelis; lecte déclaration faite en présence de jean Cardyon agé de soixante onze ans et de Blaise Ravaud agé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant du lieu de la Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis par la loi. De quoi nous avons dressé le présent acte que nous avons signé avec les témoins, jour et an susdits.

Chaboisier

N°. 32.

30. juillet 1850.

Claudin jeanne

Feminine = légitime

L'an mil huit Cent Cinquante huit et le trente juillet à six heures du soir, pardevant Nous antoine-louis Chaboisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chemin, Département du Puy de Dôme. Est Comparu marguerite Pardoux agée de quarante deux ans, Sage femme, habitante du Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a midi est né un enfant du Sexe féminin au lieu de son habitation Commune d'Echandelis qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne, lequel enfant est issu de Catherine Chomion femme de jean claudin, Cultivateur, habitant de la Commune d'Echandelis; lecte déclaration faite en présence de jean Cardyon agé de soixante onze ans et de Blaise Ravaud agé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant de la Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis par la loi. De quoi nous avons dressé le présent acte que nous avons signé avec les témoins, jour et an susdits.

Chaboisier

N°. 33.

4 août 1850.

Coupat antoinette

Feminine = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante huit et le quatre août à sept heures du soir, pardevant Nous antoine-louis Chaboisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chemin, Département du Puy de Dôme. Est Comparu marguerite Pardoux agée de quarante deux ans, Sage femme, habitante du Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui deux heures du soir est né un enfant du Sexe féminin au lieu de Coupat Commune d'Echandelis qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de antoinette, lequel enfant est issu d'antoinette Pommier femme d'antoine Coupat, Cultivateur, habitant du lieu de Coupat Commune d'Echandelis, lecte déclaration faite en présence de jean Cardyon agé de soixante onze ans et de Blaise Ravaud agé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant du lieu de la Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce requis par la loi. De quoi nous avons dressé le présent acte que nous avons signé avec les témoins, jour et an susdits / en marge il a été approuvé /.

Chaboisier

N° 24

13 août 1850.

Buisson Marie.

Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante trois le Dix neuf août à huit heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chabisier maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ebaudi, Canton et Justice de Paix de Gemain Chevreux, Département du Jura, est Comparu Marguerite Jambon agée de quarante deux ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ebaudi, laquelle nous a dit et déclaré que ce jourd'hui à huit heures du soir est née en la maison de sa demeure en la Commune d'Ebaudi quelle nous présente et déclare être du sexe feminin et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel présent enfant est issu de légitime mariage de Pierre Buisson Cultivateur, habitant la Commune d'Ebaudi; laditte déclaration faite en présence de Jean Cudyer âgé de cinquante ans et de Blaise Renaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant la Commune d'Ebaudi, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Chabisier

N° 25

1er Juin 1850.

Marie.

Feminin = Naturelle

L'an mil huit Cent Cinquante trois le Premier Juin à quatre heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chabisier maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Ebaudi, Canton de Gemain Chevreux, Département du Jura. est Comparue Marguerite Jambon agée de quarante deux ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ebaudi, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui a été né en la maison de sa demeure au lieu du Bourg Commune d'Ebaudi quelle nous présente et déclare être du sexe feminin et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel présent enfant est issu de Catherine Bugnet fileuse de coton, habitant le lieu du Bourg Commune d'Ebaudi; laditte déclaration faite en présence de Jean Cudyer âgé de cinquante ans et de Blaise Renaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la présente Commune d'Ebaudi, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Chabisier

N° 26.

2 Juin 1850.

Pointud Jeanne

Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante trois le Deux Juin à sept heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chabisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ebaudi, Canton de Gemain Chevreux, Département du Jura. est Comparue Marguitte Jambon agée de quarante deux ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ebaudi, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du soir est né en la maison du Bourg d'Ebaudi quelle nous présente et déclare être du sexe feminin et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel présent enfant est issu de mariage de Nicolas Pierre Pointud, propriétaire, habitant le Bourg d'Ebaudi; laditte déclaration et présentation faite en présence de Jean Cudyer âgé de soixante ans et de Blaise Renaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant la Commune d'Ebaudi, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Chabisier

N° 27

21 8bre 1850.

Lagrange

Victoria = Françoise

Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante trois le Vingt quatre octobre à huit heures du matin. pardevant Nous antoine louis Chabisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ebaudi, Canton de Gemain Chevreux, Département du Jura. est Comparue Marguitte Jambon agée de quarante deux ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ebaudi, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du soir est née en la maison du Sr Jean Cudyer au lieu du fort Chatau Commune d'Ebaudi quelle nous présente et déclare être du sexe feminin et auquel elle a déclaré donner le prénom de Victoria Françoise, lequel présent enfant est issu de mariage de Jean Lagrange, Cultivateur, habitant le lieu du fort Chatau Commune d'Ebaudi; laditte déclaration faite en présence de Jean Cudyer âgé de soixante ans et de Blaise Renaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la présente Commune d'Ebaudi, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Chabisier

N° 28.

25 9bre 1850.

Chalumbaud alexis

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante trois le Vingt cinq novembre à trois heures du soir. pardevant Nous antoine louis Chabisier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Ebaudi, Canton de Gemain Chevreux, Département du Jura. est Comparu Marguitte Jambon agée de quarante deux ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Ebaudi, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à midi est né en la maison du Sr Nicolas Masculin au lieu de dessus Commune d'Ebaudi quelle nous présente et déclare être du sexe masculin auquel elle a déclaré donner le prénom d'Alexis, lequel présent enfant est issu de légitime mariage de Claude Chalumbaud Cultivateur, habitant le lieu de Pontarlier Commune de Vaux; laditte déclaration faite en présence de Jean Cudyer âgé de soixante dix ans, Cultivateur, habitant le lieu de la présente Commune d'Ebaudi, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi et ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Chabisier

N.o 09

6. 7.bre 1855.

Chabrier jean

Marcelin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante cinq le Cinq décembre à cinq heures du matin. pardevant Nous Antoine-Louis Chabrier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chassais, Département du Puy de dôme. Est comparu Marguerite Pouhon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitante du bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jourdhui à deux heures du matin elle a fait un enfant de sexe masculin en son lit de bourg Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean lequel enfant est né de ses Chatamin femme de jean Chabrier, cultivateur, habitant le bourg Commune d'Echandelis; laquelle déclaration faite le prénommé jean Chabrier a signé avec nous et Antoine Renaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le bourg paroisse Commune d'Echandelis lequel et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. et de ce interpellés suivant la loi. Et nous avons signé les jour et an.

Chabrier

N.o 10

10. 7.bre 1855.

Communal

Jeanne = Marie.

Féminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante cinq le Dix décembre à six heures du matin. pardevant Nous Antoine-Louis Chabrier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chassais, Département du Puy de dôme. Est comparu Marguerite Pouhon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitante du bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que le jourdhui à deux heures du matin elle a fait un enfant de sexe féminin en son lit de bourg Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jeanne Marie; lequel enfant est né de Marie Virginie Gonin d'Antoine Communal, propriétaire, habitant le bourg Commune d'Echandelis; laquelle déclaration faite le prénommé jean Chabrier âgé de cinquante trois ans et Antoine Renaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le bourg paroisse Commune d'Echandelis lequel et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. Et nous avons signé les jour et an.

Chabrier

N.o 11

27. 7.bre 1855.

Collange jean.

Marcelin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante cinq le Vingt sept décembre à onze heures du matin. pardevant Nous Antoine-Louis Chabrier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chassais, Département du Puy de dôme. Est comparu Marguerite Pouhon âgée de quarante deux ans, sage femme, habitante du bourg d'Echandelis laquelle Nous a déclaré que le jourdhui à trois heures du matin elle a fait un enfant de sexe masculin en son lit de sa demeure Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de jean lequel enfant est né de jeanne Courtin, femme d'Antoine Collange, Cultivateur, habitant le bourg Commune d'Echandelis, laquelle déclaration faite le prénommé jean Chabrier âgé de cinquante trois ans et Antoine Renaud âgé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le bourg paroisse Commune d'Echandelis, lequel et la comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi. Et nous avons signé les jour et an.

Chabrier

Clos et arrêté par Nous Conseiller Maire de la Commune d'Echandelis le Trente un Décembre mil huit cent cinquante cinq.

Chabrier

Nos d'ordre	Noms et prénoms	Dates	Nos des registres	Nos des actes	Noms et prénoms	Dates	Nos des registres
1er	Artaud Jean.	8 mars	1	30	Longchal Benoit.	6 avril	9
2	Bontier Antoinette	27 juillet	31	31	Longchal Jeanne	28 avril	15
3	Bravard Jean-Marie	13 juillet	29	02	Mayet Marie	13 avril	12
4	Buisson Marie	13 août	34	03	Marie (Naturelle)	1er fév.	40
5	Chabrier Jean.	6 7bre	39	34	Pointud Marguerite	7 avril	10
6	Chalimbaud Jean.	13 juin	26	05	Pointud Jeanne	2 fév.	06
7	Chalimbaud Alexis.	25 9bre	38	36	Ponchon Anne-Sophie	14 juin	28
8	Chautard Jeanne	18 avril	13	07	Sauvadet Jeanne	20 mai	22
9	Chevelier Jeanne	30 juillet	32	38	Simonet Benoit.	16 mars	05
10	Collange Marie	21 avril	14	09	Verret Marie-Philomène	21 juillet	30
11	Collange Claude.	2 juin	24	40	Viallis Jean.	13 janvier	2
12	Collange Jean.	27 9bre	41	41	Viallis Anne	7 avril	11
13	Communal Jeanne Marie	13 9bre	40				
14	Coudurier Marie	29 mars	7		Certifié la présente table par nous		
15	Coudurier Jeanne Pierre.	9 mai	18		Soussigné Maire /		
16	Coupat Antoinette	4 août	33				
17	Dichamp Anne	24 mars	6		Chaboisseau		
18	Dichamp Antoinette	4 juin	25				
19	Ducher Jeanne-Marie	25 mai	23				
20	Dutour Claude.	6 mai	16				
21	Dutour Pierre.	7 mai	17				
22	Dutour Etienne.	14 mai	20				
23	Largeta Benoît-ainé.	7 mars	5				
24	Lauchery Etienne.	11 janvier	1er				
25	Lot Jeanne	18 mai	21				
26	Genestier Jeanne	3 avril	8				
27	Gidon Jean Etienne.	13/8 mai	19				
28	Grange Marie	13 juin	27				
29	Lagrange Victoria-Françoise	24 8bre	37				

NAISSANCES.

Première Feuille.
ch. Faeros

ANNÉE 1854.

LE *présent Registre, contenant six feuilles, celle-ci et la dernière comprise, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous* ch. Faeros 1er J. Suppl *du Tribunal civil d'Ambert département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'Echandelys pendant l'année mil huit cent cinquante-quatre.*

Fait à Ambert le premier décembre mil huit cent cinquante-trois.

ch. Faeros

N°. 1er.

1er janvier 1854.

Jauhory antoine

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante quatre le premier janvier à deux heures du soir, pardevant Nous antoine-louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lembron, Département du puy de dôme, est comparu marguerite pouhon agée de quarante deux ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à deux heures du matin est né un enfant du sexe masculin au lieu du Buisson Commune d'Echandelys, qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'antoine, lequel enfant est né de jacques magnat cultivateur et de jeanne Jauhory, cultivateurs, habitant le lieu du Buisson Commune d'Echandelys; le dit, déclaration et présentation faites en présence de louis pouhon agé de soixante huit ans, cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelys, et de Blaise Ravaud agé de cinquante huit ans, cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelys, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an.

Chaboissier

N°. 2.

23 janvier 1854

Guidon joseph-marcellin

Masculin = légitime.

N°. 2 bis. Annie David, née le trente et un janvier mil huit cent cinquante quatre Voir acte N°. 4 du trente mai mil neuf cent trente-trois
Le Maire

L'an mil huit cent cinquante quatre le vingt trois janvier à onze heures du matin, pardevant Nous antoine-louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lembron, Département du puy de dôme, est comparu marguerite pouhon agée de quarante deux ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à onze heures du matin est né un enfant du sexe masculin au lieu des vers Commune d'Echandelys qu'elle Nous présente auquel elle a déclaré donner les prénoms de joseph-marcellin, lequel enfant est né de marie montagne épouse de françois Guidon, sabotier, habitant le lieu des vers Commune d'Echandelys; le dit, déclaration et présentation faites en présence de louis pouhon agé de soixante huit ans, cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelys, et de Blaise Ravaud agé de cinquante huit ans, cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelys, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an.

Chaboissier

N°. 3.

24 février 1854.

Sonbonne Victoire.

Féminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante quatre le vingt cinq février à neuf heures du matin, pardevant Nous antoine-louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la Commune d'Echandelys, Canton de Saint Germain Lembron, Département du puy de dôme, est comparu marguerite pouhon agée de quarante deux ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelys, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à dix heures du soir est né un enfant du sexe féminin au Bourg d'Echandelys, qu'elle Nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de Victoire, lequel enfant est né de marie Chevalon épouse de Michel Sonbonne, propriétaires, habitant le Bourg d'Echandelys; le dit, déclaration et présentation faites en présence de louis pouhon agé de soixante huit ans, cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelys, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an.

Chaboissier

N° 4.

27 février 1854

Vaisse jean-marie.

Maruéjol = légitime.

L'an mil huit cent cinquante quatre le vingt sept février à une heure du soir, pardevant Nous antoine louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la Commune d'Alhaudéli, canton de Saint Germain Lhuire, Département du Puy de Dôme. Est comparue Marguerite pouchon agée de quarante deux ans, sage femme, habitant le Bourg d'Alhaudéli, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à cinq heures du matin est né un enfant du sexe masculin au lieu du moulin du Bourg Commune d'Alhaudéli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Vaisse jean marie, legel enfant est né de Claudine longchal épouse de jean vaisse Cultivateur du lieu du moulin du Bourg Commune d'Alhaudéli; les dits déclaration et présentation faites, les prénoms de louis présent agé de soixante huit ans et de Blaise Ravaud agé de cinquante huit ans, cultivateur, habitans, le lieu de la paroisse Commune d'Alhaudéli, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an.

Chaboisseau

N° 5

1er Mars 1854.

Redon auguste-pascal

Maruéjol = légitime.

L'an mil huit cent cinquante quatre le premier jour du mois de mars à deux heures du soir, pardevant Nous antoine louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la Commune d'Alhaudéli, Canton de Saint Germain Lhuire Département du Puy de Dôme. Est comparue Marguerite pouchon agée de quarante deux ans, sage femme, habitant le Bourg d'Alhaudéli, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à midi est né un enfant du sexe masculin au lieu du bourg Commune d'Alhaudéli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de auguste pascal, legel enfant est né de jeanne Teralle épouse de françois Redon propriétaire, habitant, le lieu du bourg Commune d'Alhaudéli; les dits déclaration et présentation faites, les prénoms de louis pointal agé de soixante huit ans et de Blaise Ravaud agé de cinquante huit ans, cultivateur, habitans, le lieu de la paroisse Commune d'Alhaudéli, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après lecture faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an.

Chaboisseau

N° 6.

11 Mars 1854

Chantagrel jeanne

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante quatre le onze mars à trois heures du soir, pardevant Nous antoine louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la Commune d'Alhaudéli, canton de Saint Germain Lhuire, Département du Puy de Dôme. Est comparue Marguerite pouchon agée de quarante deux ans, sage femme, habitant le Bourg d'Alhaudéli, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à cinq heures du matin est né un enfant du sexe feminin au lieu des vers Commune d'Alhaudéli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de jeanne, legel enfant est né de Benoite Montagne épouse de Gilbert Chantagrel, Cultivateur, habitans, le lieu des vers Commune d'Alhaudéli; les dits déclaration et présentation faites, les prénoms de louis pointal agé de soixante huit ans et de Blaise Ravaud agé de cinquante huit ans, cultivateur, habitans, le lieu de la paroisse Commune d'Alhaudéli, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an.

Chaboisseau

N° 7.

18 Mars 1854.

Dinet Marie.

Feminin=légitime.

L'an mil huit cent cinquante quatre le dix huit mars à neuf heures du matin, pardevant Nous antoine louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la Commune d'Alhaudéli, Canton de Saint Germain Lhuire, Département du Puy de Dôme. Est comparue Marguerite pouchon agée de quarante deux ans, sage femme, habitant le Bourg d'Alhaudéli, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à onze heures du matin est né un enfant du sexe feminin au lieu de la petite Commune d'Alhaudéli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie, legel enfant est né de Marie pellaboeuf épouse de Damien jouret, Cultivateur du lieu, habitans, le lieu de la petite Commune d'Alhaudéli; les dits déclaration et présentation faites, les prénoms de louis pointal agé de soixante huit ans et de Blaise Ravaud agé de cinquante huit ans, cultivateur, habitans, le lieu de la paroisse Commune d'Alhaudéli, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an.

Chaboisseau

N° 8

21 Mars 1854.

Renaudias

Marie-Louise

Feminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante quatre le vingt un mars à deux heures du soir, pardevant Nous antoine louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la Commune d'Alhaudéli, Canton de Saint Germain Lhuire, Département du Puy de Dôme: est comparue Marguerite pouchon, agée de quarante Cinq ans, sage femme, habitant le Bourg d'Alhaudéli, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à huit heures du matin est né un enfant du sexe feminin au lieu du Puy feuy, Commune d'Alhaudéli qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Louise #, les dits déclaration et présentation faites, les prénoms de louis pointal agé de soixante huit ans, et de Blaise Ravaud agé de cinquante huit ans, cultivateur, habitans, le lieu de la paroisse Commune d'Alhaudéli, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an. # lequel enfant est né de Marguerite Terrasson épouse de Jean Renaudias, cultivateur du bourg, habitant le lieu des Deux fierres commune d'Alhandely. (Renvoi approuvé)

Chaboisseau

N° 9 = 28 mars 1854.

Bourmerie Marie.

Feminin = légitime.



N° 10 = 28 mars 1854

Duchon antoinette.

Feminin = légitime.

N° 11.

01 mars 1854.

Nouvet Josephine.

Feminin = légitime.

N° 12

6 avril 1854.

Bourmerie François.

Masculin = légitime.

N° 13.

20 avril 1854.

Terrasse Louise-Marie.

Feminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le Vingt huit mars à dix heures du matin, pardevant Nous antoine-Louis Chaboissier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chassy, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de quarante huit ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à une heure du matin Elle a fait dans l'exercice de sa profession au lieu de Coudeyras Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente un enfant du sexe féminin auquel elle a déclaré donner le prénom de Josephine, lequel enfant est né de marie angèle Josephe Désirée Nouvet, propriétaire, habitant le lieu de Coudeyras Commune d'Echandelis, de légitime mariage, de Jean Baptiste Nouvet, propriétaire, habitant le lieu de la Commune d'Echandelis, laquelle déclaration et présentation faites en présence de Louis Pouteau agé de soixante trois ans et de Blaise Navard agé de cinquante huit ans, Cultivateurs, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, de ce fait et dressé le présent acte que nous avons signé les dits jour et an.

Chaboissier

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le six avril à six heures Du soir, pardevant Nous antoine Louis Chaboissier maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chassy, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de quarante huit ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à trois heures du soir Elle a mis au monde dans le lieu de Montcel de Gay Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente un enfant du sexe masculin auquel elle a déclaré donner le prénom de Francois, lequel enfant est né de jeanne Communal Epouse de François Bourmerie, Cultivateur de Loup, habitant le lieu de Montcel de Gay Commune d'Echandelis ; les dits déclaration et présentation faites, les témoins Pierre Pouteau agé de soixante trois ans et de Blaise Navard agé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, de ce fait et dressé le présent acte que nous avons signé les dits jour et an.

Chaboissier

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le Vingt un avril à dix heures Du matin, pardevant Nous antoine-Louis Chaboissier Maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chassy, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de quarante trois ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à onze heures du matin Elle a mis au monde dans le lieu de Coudeyras Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente un enfant du sexe féminin auquel elle a déclaré donner le prénom de Josephine, lequel enfant est né de marie angèle Josephe Désirée Nouvet, propriétaire, habitant le lieu de Coudeyras Commune d'Echandelis, de légitime mariage, de Jean Baptiste Nouvet, propriétaire, habitant le lieu de la Commune d'Echandelis, laquelle déclaration et présentation faites, les témoins Louis Pouteau agé de soixante trois ans et Blaise Navard agé de cinquante huit ans, Cultivateurs, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, de ce fait et dressé le présent acte que nous avons signé les dits jour et an.

Chaboissier

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le Six avril à six heures Du soir, pardevant Nous antoine-Louis Chaboissier Maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chassy, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de quarante trois ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à trois heures du soir Elle a mis au monde dans le lieu de Montcel de Gay Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente un enfant du sexe masculin auquel elle a déclaré donner le prénom de Francois, lequel enfant est né de jeanne Communal Epouse de François Bourmerie, Cultivateur de Loup, habitant le lieu de Montcel de Gay Commune d'Echandelis ; les dits déclaration et présentation faites, les témoins Pierre Pouteau agé de soixante trois ans et de Blaise Navard agé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, de ce fait et dressé le présent acte que nous avons signé les dits jour et an.

Chaboissier

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le Vingt un avril à dix heures Du matin, pardevant Nous antoine-Louis Chaboissier Maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chassy, Département du Puy de Dôme. Est Comparue Marguerite pouchon agée de quarante trois ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à onze heures du matin Elle a mis au monde dans le lieu de Coudeyras Commune d'Echandelis qu'elle Nous présente un enfant du sexe féminin auquel elle a déclaré donner le prénom de Louise-Marie, lequel enfant est né de Marie Antoine Jeanne de Sainte Terrasse, Epouse de Berg, habitant le lieu de Coudeyras Commune d'Echandelis ; les dits déclaration et présentation faites, les témoins Pierre Pouteau agé de soixante trois ans et de Blaise Navard agé de cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le ~~Bourg~~ lieu d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant la loi, de ce fait et dressé le présent acte que nous avons signé les dits jour et an. Et lui de la paroisse Commune d'Echandelis / Le Renvoi et le mot Nation sont approuvés /

Chaboissier

N° 14

27 avril 1854

Dutour Benoite.

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le Vingt sept avril à Deux heures Du soir. pardevant Nous antoine Louis Chaboisseau maire officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Jean Pied de Port Département des Basses Pyrenées, Est comparu Marguitte Jaureguy agé de quarante trois ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Elhandelli, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui à Cinq heures Du matin Est née en Sa Maison Une fille Féminin au lieu de Chabagnes Commune d'Elhandelli quelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Benoite, Ledit Enfant Est né d'antoinette Jaureguy Epouse de Laurent Dutour, Cultivateur, habitant Chez le Bourg, habitant le lieu de Chabagnes Commune d'Elhandelli ; Lecture, dit acte de présentation faite, Ledit Enfant présenté agé de Soixante heures en présence de Pierre Navarre agé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la Parade Commune d'Elhandelli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après que lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Lecture faite.

Chaboisseau

N° 15

28 avril 1854.

anglade Claudine

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le Vingt huit avril à trois heures Du Soir. pardevant Nous antoine Louis Chaboisseau maire officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Jean Pied de Port Département des Basses Pyrenées. Est Comparu Marguitte Jaureguy agé de quarante trois ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Elhandelli, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui à Sept heures Du matin Est née en Sa Maison Une fille Féminin au Bourg d'Elhandelli quelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Claudine, Ledit Enfant Est né de Benoite Mouttet Epouse d'antoine anglade, Cultivateur, habitant le Bourg d'Elhandelli, Lecture dit acte de présentation faite, Lequel présenté agé de Soixante trois ans et de Blois à Navarre agé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Elhandelli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après que lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Lecture faite.

Chaboisseau

N° 16

30 avril 1854.

Régaud Marie.

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le Trente avril à quatre heures Du Soir. pardevant Nous antoine Louis Chaboisseau maire officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Jean Pied de Port Département des Basses Pyrenées. Est Comparu Marguitte Jaureguy agé de quarante trois ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Elhandelli, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a neuf heures Du matin Est née en Sa Maison Une fille Féminin au lieu de Lepaud Commune d'Elhandelli quelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de Marie, Ledit Enfant Est né de marie Gratien Epouse de Jacques Régaud, Cultivateur, habitant le lieu de Lepaud Commune d'Elhandelli ; Lecture, dit acte de présentation faite, Lequel présenté agé de Soixante trois ans et de Blois à Navarre agé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Elhandelli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après que lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Lecture faite.

Chaboisseau

N° 17.

1er Mai 1854

Pinet anne.

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le premier Mai a une heure Du Soir. pardevant Nous antoine Louis Chaboisseau maire officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Jean Pied de Port Département des Basses Pyrenées. Est Comparu Marguitte Jaureguy, agé de quarante trois ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Elhandelli, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a neuf heures Du matin Est née en Sa Maison Une fille Féminin au lieu de Lespitalet Commune d'Elhandelli quelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de anne, Ledit Enfant Est né de jeanne Blanchard Epouse de jean pinet, Cultivateur, habitant le lieu de Lespitalet Commune d'Elhandelli ; Lecture, dit acte de présentation faite, Lequel présenté agé de Soixante trois ans et de Blois à Navarre agé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la Parade Commune d'Elhandelli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après que lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Lecture faite.

Chaboisseau

N° 18.

3 Mai 1854.

David anne.

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le Trois mai à Sept heures Du matin. pardevant Nous antoine Louis Chaboisseau maire officier de l'état Civil de la Commune d'Elhandelli, Canton de Saint Jean Pied de Port Département des Basses Pyrenées. Est Comparu Marguitte Jaureguy agé de quarante trois ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Elhandelli, laquelle Nous a déclaré que Ce jourd'hui a une heure Du matin Est née en Sa Maison Une fille Féminin au lieu de Chabagnes Commune d'Elhandelli quelle Nous présente et auquel elle a déclaré Donner le prénom de anne, Ledit Enfant Est né de marie Gratien Epouse d'antoine David, Cultivateur, habitant le lieu de Chabagnes Commune d'Elhandelli ; Lecture, dit acte de présentation faite, Lequel présenté agé de Soixante trois ans, et de Blois à Navarre agé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Elhandelli, Lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après que lecture leur a été faite Du présent acte que Nous avons Signé Lecture faite.

Chaboisseau

N° 19 = 5 mai 1854.

Largette Jeanne-Marie

Féminin = légitime.

N° 20 = 12 mai 1854

Genestier André

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante quatre et le cinq mai à huit heures du matin, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chausse, Département du Puy de Dôme. Est comparue Marguerite Pourchon agée de quarante trois ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est né en la sus dite Commune en un lieu de cette Commune d'Echandelis quelle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie, légitime fille de Pierre Gaspard Genestier, Cultivateur, et de Marie Blanchard Femme Delong, habitant le lieu de cette Commune d'Echandelis ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Louis Pourchon agé de soixante trois ans et de Blaise Navaud agé de cinquante huit ans, Cultivateurs, habitans le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après quoi lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé avec les dits jour et an.

Chaboisseau Off.

N° 21

17 mai 1854.

Prathière Jeanne-Marie

Féminin = légitime

L'an mil huit cent cinquante quatre et le dix sept mai à sept heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chausse, Département du Puy de Dôme. Est comparue Marguerite Pourchon agée de quarante trois ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure après midi est né en légitime mariage de Pierre Prathière Cultivateur et de Marie Chemineau Epouse d'avant elle a donné les prénoms de Jeanne-Marie, lequel enfant est né de ce matin en la maison de Pierre Prathière, Cultivateur, habitant le lieu de Pierre Bourg, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Louis Pourchon agé de soixante trois ans et de Blaise Navaud agé de cinquante huit ans, Cultivateurs, habitans le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jour et an.

Chaboisseau Off.

N° 22.

19 mai 1854.

Anglade Marguerite Jeanne.

Féminin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante quatre et le dix neuf mai à sept heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chausse, Département du Puy de Dôme. Est comparue Marguerite Pourchon agée de quarante trois ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à trois heures du soir est né en légitime mariage de Jean Anglade et de Marie Redon Epoux de présent Cultivateurs, habitans le lieu de Pont Pontas Commune d'Echandelis ; les dites déclaration et présentation faites, le présent enfant est né de ce matin en la maison de Blaise Navaud agé de cinquante trois ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite des dites présentes, jour et an que dessus. Et que nous avons signé

Chaboisseau Off.

Renvoi approuvé.

N° 23.

23 mai 1854.

Lagrange Damien.

Masculin = légitime.

L'an mil huit cent cinquante quatre et le vingt trois mai à sept heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisseau maire officier de l'état civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chausse, Département du Puy de Dôme. Est comparue Marguerite Pourchon, agée de quarante trois ans, sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à sept heures du matin est né en légitime mariage de Jean Lagrange et de Marie Blanchard Epoux d'Antoine Commune d'Echandelis et auquel elle a déclaré donner le prénom de Damien, lequel enfant qui est né Jean aîné des Garçons issus dudit mariage est né de ce matin dans la maison de Jean Blanchard Epoux d'Antoine Lagrange, Cultivateur, habitant le lieu de Pont Commune d'Echandelis ; les dites déclaration et présentation faites, le présent de Louis Pourchon agé de soixante trois ans et de Blaise Navaud agé de cinquante huit ans, Cultivateurs, habitans le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lequel et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que nous avons signé les dits jour et an que dessus. Et que celui nous présente approuvé

Chaboisseau Off.

N° 24

25 Mai 1854

Lagrange Jean.

Masculin = légitime.

Par acte inscrit à la mairie de Vienne Isère, Lagrange Jean a contracté mariage avec Borre Louise-Josephine le 15 avril 1899. Mention faite le 6 mai 1899.

N° 25.

4 Juin 1854.

Coudejias Pierre.

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le quatre juin à onze heures du matin pardevant Nous Antoine-Louis Chaboisseau maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chausse Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Ponchon âgée de quarante trois ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à une heure après midi est née un Enfant du Sexe Masculin au lieu de la Maison Commune d'Echandelis quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Pierre, lequel Enfant est né de Marie Angelat Epouse de Jean Coudejias, Cultivateur, habitant le lieu de la Maison Commune d'Echandelis; Et les dites déclaration et présentation faites, le prénommé Jean Coudejias présent âgé de trente huit ans et Antoine Lavaud âgé de Cinquante huit ans, Cultivateurs, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé Lecture faite. Jour et an.

Chaboisseau

N° 26.

19 Juin 1854.

Chevalier Jeanne.

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le Dix neuf Juin à cinq heures du soir. pardevant Nous Antoine-Louis Chaboisseau maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chausse, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Ponchon âgé de quarante trois ans, Sage femme habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure après midi est née un Enfant du Sexe Féminin au lieu de la Maison Commune d'Echandelis quelle Nous présente et auquel elle a donné le prénom de Jeanne, lequel Enfant est né de Marie Gidon Epouse de Louis Chevalier, Marchand, habitant le lieu de la Maison Commune d'Echandelis; Les dites déclaration et présentation faites, le prénommé Louis présent âgé de soixante trois ans et de Blaise Navaud âgé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les trois jour et an.

Chaboisseau

N° 27.

22 Juin 1854

Chartoire Joseph.

Masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le Vingt deux Juin à cinq heures du soir. pardevant Nous Antoine-Louis Chaboisseau maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chausse, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Ponchon âgée de quarante trois ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à midi est né un Enfant du Sexe masculin au lieu de la Maison Commune d'Echandelis quelle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Joseph, lequel Enfant est né de Marguerite Delorme Epouse de Joseph Chartoire, Cultivateur, habitant le lieu de la Maison Commune d'Echandelis; Les dites déclaration et présentation faites, le prénommé Louis présent âgé de soixante trois ans et de Blaise Navaud âgé de Cinquante huit ans, Cultivateurs, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé Lecture faite, jour et an.

Chaboisseau

N° 28.

20. Juin 1854

Verand Marie.

Féminin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre le Vingt Juin à Dix heures du soir pardevant Nous Antoine-Louis Chaboisseau maire officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chausse, Département du Puy de Dôme. Est Comparu Marguerite Ponchon âgée de quarante trois ans Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis; laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à Dix heures après midi est né un Enfant du Sexe Féminin au lieu de la Maison Commune d'Echandelis quelle Nous présente et auquel elle a donné le prénom de Marie, lequel Enfant est né d'Anne Delphine Epouse de Claude Verand, Cultivateur de Loy, habitant le lieu de la Maison Commune d'Echandelis; Les dites déclaration et présentation faites, le prénommé Louis présent âgé de soixante trois ans et de Blaise Navaud âgé de Cinquante huit ans, Cultivateurs, habitant le lieu de la paroisse Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé Lecture faite, jour et an. Déclaré et Navaud approuvé

Chaboisseau

N°. 29.

29 juin 1854.

Genestier Jean

masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre et le Vingt Cinq juin à Cinq heures du soir, pardevant Nous antoine-louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chemin, Département du Jura, Du Dôme, est Comparue Marguerite pourchon, agée de ~~soixante~~ quarante huit ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui a neuf heures du matin est né un enfant du Sexe masculin au lieu de Lapuye Commune d'Echandelis, qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né d'Antoinette Genestier, Sans de Loup, habitant le lieu de Lapuye Commune d'Echandelis; les dites déclaration et présentation faites, le prénommé Louis présenté âgé de soixante trois ans et de Blaise Savaud âgé de Cinquante huit ans, Cultivateurs, habitans le lieu de la parade Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer, après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an. / Chaboisson

N°. 30

28 juin 1854.

Bourmerie Blaise

masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre et le Vingt huit juin à onze heures du matin, pardevant Nous antoine-louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chemin, Département du Jura, Du Dôme. est Comparue Marguerite pourchon âgée de quarante huit ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin est né un enfant du Sexe masculin au lieu du moulin de Gry Commune d'Echandelis, qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Blaise, lequel enfant est né d'antoinette Renaudier Epouse de Philippe Bourmerie, Sans de Loup, habitant, le lieu du moulin de Gry Commune d'Echandelis; les dites déclaration et présentation faites, le prénommé Louis présenté âgé de soixante trois ans et de Blaise Savaud âgé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an. / Chaboisson

N°. 31

1er juillet 1854.

Chevarin Jean

masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre et le Deux juillet à ~~sept~~ huit heures du matin, pardevant Nous antoine-louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chemin, Département du Jura, Du Dôme, est Comparue Marguerite pourchon, âgée de quarante quatre ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis; laquelle Nous a déclaré que le jourd'hui à onze heures du soir est né un enfant du Sexe masculin au lieu de la Celbandie Commune d'Echandelis, qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né d'antoinette Saurin Epouse d'antoine Chevarin, métayer, habitant le lieu de la Celbandie Commune d'Echandelis; les dites déclaration et présentation faites le prénommé Louis présenté âgé de soixante trois ans, et de Blaise Savaud âgé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an. / Chaboisson

N°. 32

2. juillet 1854.

Montet Jean-Marie.

masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre et le Deux juillet à ~~six~~ huit heures du soir. pardevant Nous antoine-louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chemin, Département du Jura, Du Dôme. est Comparue Marguerite pourchon âgée de quarante quatre ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures du matin est né un enfant du Sexe masculin au lieu de la Fontaine Commune d'Echandelis, qu'elle Nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie, lequel enfant est né de Marie Dumas Epouse de Claude Montet, Sans de Loup, habitant le lieu de la Fontaine Commune d'Echandelis; les dites déclaration et présentation faites, le prénommé Louis présenté âgé de soixante trois ans et de Blaise Savaud, âgé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu de la parade Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an / approuvé un mot Rayé nul. /. Chaboisson

N°. 33

3 juillet 1854.

Grange Etienne.

masculin = légitime.

L'an mil huit Cent Cinquante quatre et le trois juillet à une heure du soir. pardevant Nous antoine louis Chaboisson maire et officier de l'état Civil de la Commune d'Echandelis, Canton de Saint Germain Chemin, Département du Jura, Du Dôme, est Comparue Marguerite pourchon, âgée de quarante quatre ans, Sage femme, habitant le Bourg d'Echandelis, laquelle Nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin est né un enfant du Sexe masculin au lieu du moulin de Gry Commune d'Echandelis, qu'elle Nous présente et auquel elle a donné le prénom de Etienne, lequel enfant est né de antoinette Coudert Epouse d'Etienne Grange #; les dites déclaration et présentation faites le prénommé Louis présenté âgé de Soixante trois ans et de Blaise Savaud âgé de Cinquante huit ans, Cultivateur, habitant le lieu De la parade Commune d'Echandelis, lesquels et la Comparante ont déclaré ne savoir Signer après que lecture leur a été faite du présent acte que Nous avons signé les dits jour et an / Etienne Grange cultivateur et Domicilié au dit lieu du moulin de Gry en cette commune (Renvoi approuvé) Chaboisson

N°34

Le 20 Juillet 1854.

Lupidon, Antoinette
sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-quatre le vingt Juillet, à midi, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Etienne Lupidon âgé de trente cinq ans, cultivateur, domicilié au chef-lieu de la commune d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né aujourd'hui, à cinq heures du matin, en sa maison située à Echandely de lui déclarant et de Marie Faurie, son épouse, âgée de trente deux ans sans profession, demeurant aussi à Echandely et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoinette; ladite déclaration et présentation faites en présence de Louis Pointud, âgé de soixante trois ans, et de Blaise Ravaud, âgé de cinquante huit ans, cultivateurs et domiciliés à la Parade en cette commune; a le père signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

pup d'Ore

Chaboisseau

N°35

Le 31 Juillet 1854.

Bravard, Claudine
sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-quatre, le trente-un Juillet, à deux heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Bravard, âgé de quarante-deux ans, sieur de Loy, habitant le Buisson, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à six heures du matin, en sa maison située audit lieu du Buisson, de lui déclarant et de Françoise Faucher, son épouse, âgée de quarante ans, sans profession, aussi domiciliée au Buisson et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Claudine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Faucher, âgé de quarante-deux ans, et de Jacques Roux, âgé de cinquante-neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au susdit lieu du Buisson de cette commune d'Echandely; et ont le père et témoins déclaré ne savoir signer après lecture faite.

Chaboisseau

N°36

Le 16 7bre 1854.

Lupidon
Anne-Adélaïde.
sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-quatre, le dix-sept septembre, à neuf heures du matin, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Philippes Lupidon, âgé de quarante ans, propriétaire, habitant le bourg d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à deux heures du soir, en sa maison sise à Echandely, de lui déclarant et de Marie Delagne, son épouse, âgée de vingt-huit ans, sans profession, demeurant aussi à Echandely, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Anne-Adélaïde, ladite déclaration et présentation faites en présence de Blaise Ravaud, âgé de cinquante-huit ans, et de Louis Pointud, âgé de soixante trois ans, cultivateurs et domiciliés à la Parade, en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture du présent acte à eux faite.

Lupidon

Chaboisseau

5 ch. S

N°37.

le 19 7bre 1854.

Mesnet, marie-françoise, sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-quatre, le vingt septembre, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboiseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Pouchon, âgée de quarante-quatre ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Mesnet, usa à la Fage section de la commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Françoise; lequel enfant est né de Marguerite Lafarge, âgée de quarante ans, épouse dudit Jean Mesnet, âgé de quarante-deux ans, cultivateurs; demeurant tous deux audit lieu de la Fage. Ladite déclaration faite en présence d'Antoine Lamoine, âgé de soixante dix-sept ans, et de Jean Roche, âgé de soixante quatorze ans, cultivateurs domiciliés audit lieu de la Fage, en cette commune; la déclarante et les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Chaboiseau

N°38

le 24 7bre 1854.

Gauthier, marguerite, sexe fem. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-quatre, le vingt-quatre septembre à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboiseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marie Dubour, âgée de trente trois ans, sans profession, demeurant au Moulin de Gry, en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de son mari dite au susdit lieu, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite; lequel enfant est né de Claudine Ecorge, épouse de Jean Gauthier, tous deux ramoneurs et domiciliés à Paris. Ladite déclaration et présentation faite en présence de Vital Vinsclade, âgé de vingt-deux ans, et de Claude Dubour, âgé de soixante douze ans, voisins de Gry et domiciliés au Moulin de Gry, dite commune d'Echandely, et ont, la déclarante et les témoins, dit ne savoir signer, après lecture faite.

Chaboiseau

N°39

le 29 7bre 1854.

Lavelier, Annet, sexe mas. fils légit.

L'An mil huit cent cinquante-quatre, le vingt-neuf septembre à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboiseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Lavelier, âgé de trente trois ans, manœuvre, habitant le bourg d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à une heure du matin, de lui déclarant, et de Jeanne Pouchon, son épouse âgée de vingt-huit ans, sans profession, demeurant aussi à Echandely; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Louis Pointud, âgé de soixante trois ans, et de Blaise Renaud, âgé de cinquante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à la Parade, en cette commune, ami du père, signé avec nous le présent acte de naissance. Les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. Il en a été dressé le présent acte de naissance, le jour, mois et an susdits, en présence

Chaboiseau

N°. 40

Le 4 9bre 1854.

Grange
Jean Charles
sexe fém. fille lég.

L'An mil huit cent cinquante-quatre, le cinq novembre, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Louis Grange âgé de trente-neuf ans, sieur de Long, demeurant au moulin de Géry en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier à dix heures du matin, en sa maison située au moulin de Géry, déclarant et de Jeanne Chevalier, son épouse, âgée de trente-deux ans, sans profession, demeurant aussi au moulin de Géry; laditte déclaration et présentation faites en présence de Jean Grange, âgé de soixante-un ans et de Pierre Longechal, âgé de cinquante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au susdit lieu; et ont le père et le premier témoin signé avec nous le présent acte, Longechal a déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Grange — Chaboissier

N°. 41

Le 9 9bre 1854.

Chantagrel
Jeanne-Marie
sexe fém. fille lég.

L'An mil huit cent cinquante-quatre, le neuf novembre à deux heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Tonchon, âgée de quarante-trois ans, sage femme domiciliée à Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Chantagrel sise au lieu des Vers, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Jeanne Commanvel, âgée de vingt-huit ans, épouse dudit Jean Chantagrel, âgé de trente ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu des Vers, susdite commune d'Echandelys; laditte déclaration faite en présence de Pierre Ravaud, âgé de cinquante-huit ans, et de Louis Pointet, âgé de soixante trois ans, cultivateurs et domiciliés à la Varade, en cette commune, et ont la déclarante et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite.

Chaboissier

N°. 42

Le 20 9bre 1854

Fargette
Jeanne-Louise
sexe fém. fille lég.

L'An mil huit cent cinquante-quatre, le vingt novembre, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Tonchon, âgée de quarante-trois ans, sage femme demeurant à Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Laurent Fargette située au Buisson, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Louise, lequel enfant est né de Claudine Terrasse âgée de trente ans, sans profession, épouse dudit Laurent Fargette âgé de quarante ans, manœuvrier, tous deux demeurant audit lieu du Buisson; laditte déclaration faite en présence de Louis Terrasse âgé de soixante ans, et de Jacques Roux aussi âgé de soixante ans, cultivateurs et domiciliés audit lieu du Buisson; Louis Terrasse a signé avec nous, la déclarante et l'autre témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Terrasse — Chaboissier

L'An mil huit cent cinquante-quatre, le vingt-deux décembre, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain

n° 43

Le 22 X^bre 1854

Chevarin, marie, sexe féminin, fille légitime

L'an Mil huit cent cinquante quatre, le trente un Décembre à dix heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboiseau officier de l'état civil de la commune de Chandelay, canton de Saint Germain l'Herm Arr.t de Dôme, est comparu Pierre Chevarin fermier âgé de trente quatre ans, métayer, demeurant à Compas, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à onze heures du matin, en son domicile sis audit lieu de Compas, de lui déclarant, et de Louise Faurie âgée de trente deux ans, son épouse, demeurant aussi à Compas, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie, les dites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Chevarin, âgé de quarante ans, et de Jacques Roux âgé de soixante ans, cultivateurs et domiciliés, le premier à la Chaudie et le second au Buisson, le tout en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. /.

Chevarin

Chaboiseau

Clos et arrêté par nous Antoine Louis Chaboiseau officier de l'état civil de la commune d'Chandelay, canton de Saint Germain l'Herm Arr.t de Dôme, le présent registre de naissances pour l'année mil huit cent cinquante quatre, contenant quarante trois actes.

En jourd'hui trente et un Décembre mil huit cent cinquante quatre.

Chaboiseau

Table alphabétique des naissances.

N.os du registre	Noms et Prénoms.	date de la naiss.ce	N.os du registre	Noms et Prénoms.	date de la naiss.ce
15	Angladon, Claudine.	9 avril	25	Coudeyras, Pierre	4 Juin
22	Angladon, marg.te Jeanne	19 mai	18	David, Anne	3 mai
28	Beraud, Maurice . . .	23 Juin	10	Ducher, Antoinette	28 mars
30	Bourneris, Blaise.	28 Juin	14	Dutour, Benoite	23 avril
12	Bourneris, François	6 avril	42	Fargette, Jeanne Louise	20 9.bre
9	Bourneris, Marie	22 mars	19	Fargette, Jeanne Marie	3 mai
35	Brevard, Claudine	31 Juillet	1	Fauchery, Antoine	1.er Janvier
6	Chantagrel, Jeanne	14 mars	3	Faubonne, Victoire	24 février
41	Chantagrel, Jeanne Marie	9 9.bre	38	Gaultier, Marguerite	24 9.bre
24	Chartoire, Joseph . .	22 Juin	20	Gonnetier, André	12 mai
31	Chevarin, Jeanne	2 Juillet	29	Gonnetier, Jean	28 Juin
43	Chevarin, Marie	22 X.bre	2	Gros, Joseph Amable	25 Juin
39	Chevalier, Annet	29 9.bre	33	Grange, Etienne	3 Juillet
26	Chevalier, Jeanne	19 Juin	40	Grange, Jean Charles	1.er 9.bre

	23	Lagrouye Damien	23 mai	36	Lapidon, Anne Adélaïde	16 7bre
	24	Lagrouye Jeanne	23 mai	8	Redon, Auguste Pascal	1er mars
+	31	Monut-Marie-Jeanne	19 7bre	8	Renoudias, marie Louise	21 mars
	32	Pontel Jean-Marie	2 juillet	16	Rigaud, marie	30 avril
	17	Pinet, Anne	1er mai	11	Rouvet Josephine	31 mars
	7	Pinet, marie	18 mars	13	Terrasse Louise marie	20 avril
	21	Pulbiere, Jeanne-marie	17 mai	4	Vaisse, Jean-marie	27 février
	34	Lapidon, Antoinette	20 juillet			

Nous Antoine Louis Chaboiseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echourbely, canton de Saint Germain l'herm, Puy-de-Dôme, certifions exacte la Table alphabétiques ci-dessus dressée. En foi de quoi nous avons Janvier mil huit cent cinquante cinq.

Chaboiseau

NAISSANCES.

Première Feuille.

A

TIMBRE IMPÉRIAL 1E 25c.

ANNÉE 1855.

Le présent Registre, contenant Trois **feuilles, celle-ci et la dernière comprise, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous** 2ème juge-suppléant **du Tribunal civil d'** Ambert **département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'** Echandelys **pendant l'année mil huit cent cinquante-cinq.**

Fait à Ambert **le** onze **décembre mil huit cent cinquante-quatre.**

Heppt. Bernard

N°. 1

Le 11 Janvier 1855.

Collange / Pierre François / sexe mas. fils légitime

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le onze janvier, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de saint Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu François Collange, âgé de trente-trois ans, métayer, demeurant à la Cibaudie, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à trois heures du matin, en sa maison sise à la Cibaudie, de lui déclarant et d'Antoinette Dessard, âgé de vingt-cinq ans, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Pierre-François, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jacques Dumas, âgé de soixante quinze ans, et d'Antoine Dumas, âgé de soixante huit ans, cultivateurs demeurant au Mas, en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Chaboisseau Collange

N°. 2

Le 24 Janvier 1855

Lazuguer (Jean) / sexe mas. fils légitime

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le vingt-cinq janvier, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de Saint Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Damien Marquet-sauvade, demeurant à la Forestorie, petite commune, âgé de quarante-deux ans, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à dix heures du soir, en sa maison sise à la Forestorie, de lui déclarant et d'Anne Fougère, âgée de trente-quatre ans, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jean; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Lacintud, âgé de soixante ans, et de Vital Lapidon, âgé de soixante douze ans, propriétaires et domiciliés au dit lieu de la Forestorie; et ont les père et témoins déclaré ne savoir signer après lecture du présent acte à eux faite.

Chaboisseau

N° 3

Le 27 janvier 1855

Terrasse (Louis)

sexe mas. fils légitime

L'an mil huit cent cinquante cinq, le vingt-sept janvier, à trois heures du soir, par devant nous, Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandoly, canton de Saint-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, et comparu Louis Terrasse, âgé de soixante huit ans, propriétaire demeurant au Buisson, commune d'Echandoly, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à neuf heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en sa maison sise au Buisson, qui nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Louis, lequel enfant est né de lui et de Anne Dubois, âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse de Etienne Terrasse, âgé de vingt-huit ans, marchand, tous deux domiciliés au Buisson, ladite déclaration faite en présence de Berand Bravard, âgé de soixante-neuf ans, et de Jacques Terrasse, âgé de soixante ans, cultivateurs et domiciliés audit lieu du Buisson, lesquels ont signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Chaboisseau

Terrasse

N° 4.

Le 29 janvier 1855.

Pradat (Josephine) sexe fém. fille naturelle

L'an mil huit cent cinquante cinq, le vingt-neuf janvier, à midi par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandoly, canton de Saint Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Joseph Payol, âgé de cinquante deux ans, médecin, domicilié à Eauthad; lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à huit heures du matin, la dame Rose Radat, veuve de Jean Mauzy, propriétaire, habitant au lieu du Vacher, commune de Domaize, est accouchée dans la maison de Jean Faucheux, sise au Buisson, commune d'Echandoly, d'un enfant du sexe féminin dont le père est inconnu, qu'il nous présente et auquel il donne les prénom et nom de Josephine Radat; laditte déclaration et présentation faites en présence de Michel Vachon, âgé de quarante huit ans, garde, domicilié à Echandoly et de Jean Faucheux, âgé de quarante huit ans, marchand, demeurant au Buisson, au dit commune d'Echandoly a signé avec nous et le père Faucheux a dit ne savoir signer après lecture faite de et le déclarant présent approuvé.

Payol

Gachetou

Chaboisseau

N° 5

Le 30 janvier 1855.

Rouget (Blaise François) fils mas. fils légitime

L'an mil huit cent cinquante cinq, le trente janvier, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandoly, canton de Saint Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Jean Rouvet, âgé de quarante cinq ans, métayer, demeurant à Roure en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à une heure du soir, au domicile dit à Roure, de lui déclarant et de Jeanne Chevaries, âgée de quarante deux ans, son épouse, demeurant aussi à Roure, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Blaise-François; laditte déclaration et présentation faites en présence de Vidal Reydon, âgé de soixante douze ans, et de Jean Cinier, âgé de soixante ans, tous deux propriétaires domiciliés à la forestrie de cette commune; et ont, le père et les témoins déclaré ne savoir signer, après lecture de présente acte en faite.

Chaboisseau

N°6

Le 3 Mars 55.

Grange (Jeanne Julie) sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante cinq, le ~~trois mars~~ 2e Fr. à trois heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'Herm. Puy de Dôme, est comparu Jean Grange, âgé de soixante deux ans, propriétaire, demeurant au moulin de Gery, en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du matin est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Louis Georges Grange, sise au moulin de Gery, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jeanne Julie, lequel enfant est né de Marie Grange âgée de trente six ans, sans profession, épouse dudit Louis Georges Grange, sciant de long, tous deux domiciliés au dit lieu du moulin de Gery; ladite déclaration faite en présence de Louis Longechal, âgé de cinquante sept ans, et de Damien Bourmerie, âgé de soixante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu de Moulin de Gery; le déclarant a signé avec nous le présent acte, et témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Grange Chaboisier

N°7

Le 4 Avril 1855.

Rousset (Antoine) sexe mas. fils légit.

L'An mil huit cent cinquante cinq, le quatre avril, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de saint Germain l'herm. Puy de Dôme, est comparu André Rousset, âgé de vingt six ans, propriétaire, demeurant au Cluchon cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui à sept heures du matin, en sa maison sise audit lieu du Cluel, de lui déclarant et de Marie Champroux, âgée de vingt six ans, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénom d'Antoine; ladite déclaration et présentation faites en présence d'Antoine et ~~Raimond~~, âgé de cinquante sept ans, propriétaire, et de Guillaume Ravaud, âgé de cinquante cinq ans maçon, tous deux domiciliés audit lieu du Cluel; le père et les premiers témoin ont signé avec nous le présent acte, Ravaud a déclaré ne savoir signer, après lecture faite. ~~f~~. et Champroux. La rature d'un mot nul et le présent renvoi sont approuvé.

Rousset Champroux Chaboisier

N°8

Le 5 avril 1855.

Pougeze (Marie) sexe fem. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante cinq, le cinq avril, à quatre heures du soir. Devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'Etat civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain l'herm. Puy de Dôme est comparue Catherine Page, âgée de cinquante cinq ans, fileuse, demeurant aux Deux Poirier en cette commune; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à midi, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Pierre Pougeze, sise au Cluel en cette commune; qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né de Marie Genestier, âgée de vingt huit ans, épouse dudit Pierre Pougeze, tous deux cultivateurs et domiciliés au Cluel; ladite déclaration faite en présence d'Etienne Bonnet, âgé de cinquante cinq ans, cultivateur, et de Guillaume Ravaud, âgé de cinquante cinq ans,

sans, maçon domicilié audit lieu du Cheix, la déclarante et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Charbonnier

N°. 9

Le 14 avril 1858.

Longechal (Antoine) sexe mas. fils légt.

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le quinze avril à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Charbonnier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lembron, Arr. de Dôme, a comparu Antoine Communal, âgé de quarante ans, propriétaire, demeurant à Coupat, en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jour d'hier, à huit heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Jacques Longechal sise à Coupat, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Françoise Forez, âgée de vingt-trois ans, sans profession, épouse dudit Jacques Charles Longechal âgé de trente deux ans, cultivateur, demeurant tous deux à Coupat, dite commune d'Echandelys. Ladite déclaration faite en présence de Damien Bournaire, âgé de soixante-huit ans, et de Pierre Longechal, âgé de cinquante sept ans, cultivateurs et domiciliés au Moulin de Gery, en cette commune; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Charbonnier

Commune

N°. 10

Le 15 avril 1858

Longechal (Laurent) sexe mas. fils légt.

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le quinze avril, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Charbonnier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lembron, Arr. de Dôme, est comparu Laurent Penchon, âgé de cinquante-quatre ans, cultivateur, domicilié à Pigeon, en cette commune; lequel nous a déclaré que ce jour d'hui à trois heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Jacques-Charles Longechal, située audit lieu de Pigeon, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Laurent, lequel enfant est né de Jeanne Penchon, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse dudit Jacques-Charles Longechal âgé de trente deux ans, cultivateur, demeurant tous deux à Pigeon, dite commune d'Echandelys. Ladite déclaration faite en présence de Vital Peyron, âgé de soixante ans, et de Jean Lointier, âgé de soixante-ans, propriétaires et domiciliés à la Forestelie, en cette commune, et ont le déclarant et les témoins dit ne savoir signer, après lecture du présent acte faite.

Charbonnier

N°. 11

Le 28 avril 1858

Simonder (Jeanne) sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le vingt-neuf avril, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Charbonnier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lembron, Arr. de Dôme, est comparu Antoine Chavelier, âgé de trente trois ans, marchand, demeurant à Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jour d'hier à dix heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, ~~qu'il nous présente~~ en la maison de Mr Jean Simonder, sise à Cher, en cette commune, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel

enfant est né de Jeanne Lonnelier, âgée de trente trois ans, sans profession, épouse dudit Mathieu Simondet, âgé de vingt huit ans, tisseur de long, tous deux domiciliés à Cher; ladite déclaration faite en présence de Michel Bonbonne, âgé de quarante quatre ans, et de Michel Vacheron, âgé de quarante huit ans, propriétaires et domiciliés à Echandely, et sont les — Déclarant et témoins signés avec nous le présent acte après lecture faite. La rature de quatre mots nuls est approuvé ✓.

Bonbonne Echandely — Vacheron — Chaboysier

L'an mil huit cent cinquante-cinq le vingt neuf avril à six heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboysier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-Lembron, Puy de Dôme, est comparu Michel Bonbonne, âgé de quarante-quatre ans, propriétaire, domicilié à Echandely; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui à sept heures du matin, en sa maison située à Echandely, de lui déclarant, et de Marie Chevalier, âgée de trente cinq ans, son épouse, sans profession, aussi domiciliée à Echandely, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de François. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Vital Bonbonne, âgé de soixante douze ans, et de Jean Pointet, âgé de soixante ans, tous deux propriétaires et domiciliés à la Forestie, en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte. Les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. ✓.

Bonbonne — Chaboysier

L'an mil huit cent cinquante cinq, le premier mai, à midi. Par devant nous Antoine-Louis Chaboysier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-Lembron, Puy de Dôme, est comparu Jean Dutour, âgé de vingt-trois ans, sieur de long, domicilié à Parsenevelle, commune lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du soir, est né en la maison de Gaspard Dutour, sise audit lieu de Carel, un enfant du sexe masculin qu'il nous présente et il a déclaré donner les prénoms de Pierre-Philippe, lequel enfant est né de Benoite Berthy, âgée de trente ans, sans profession, épouse dudit Gaspard Dutour, aussi âgé de trente ans, sieur de long, tous deux domiciliés audit lieu de Carel; ladite déclaration faite en présence de Guillaume Ravaud, âgé de cinquante-cinq ans maçon, et d'Etienne Laurdot, âgé de cinquante-cinq ans, cultivateur, demeurant tous deux au Cluet, en cette commune; et ont, le déclarant et les témoins déclaré ne savoir signer, après lecture faite. ✓. + auxquel renvoi approuvé.

Chaboysier

L'an mil huit cent cinquante cinq, le premier mai, à midi. Par devant nous Antoine Louis Chaboysier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint Germain Lembron, Puy de Dôme, est comparu Marguerite Rigoulet, âgée de cinquante quatre ans, sans profession, demeurant au Rouvet, commune d'Aix-la-Fayette, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin, est né en la

N° 12

Le 29 avril 1855

Bonbonne (François) sexe mas. fils légitime

N° 13

Le 30 avril 1855

Dutour (Pierre Philippe) sexe mas. fils légitime

N° 14

Le 1er mai 1855.

Redon (Antoine) sexe mas. fils légit.

maison d'Antoine Rigonnet sise à Lasfeux, en cette commune, un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Catherine Rigonnet, âgée de quarante-quatre ans, sans profession, épouse dudit ~~Antoine~~ Antoine Redon, sieur de long du même âge, et demeurant tous deux audit lieu de Lasfeux. Ladite déclaration faite en présence de Jacques Roux, âgé de soixante ans, et de Jean Faucheux, âgé de quarante deux ans, cultivateurs et domiciliés au Buisson, en cette commune. La déclarante et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. ~~et~~ rature approuvée

Charbonnier Off

N°18

Le 3 mai 1855.

Fougères (Jean) sexe mas. fils légit.

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le trois mai, à midi, par devant nous Antoine Louis Charboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Arr. de Dôme, est comparue Marie Renard, âgée de quarante-cinq ans, sans profession, demeurant à la Forestière en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né en la maison de François Fougères sise audit lieu de la forestière, un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Marie Renard, épouse dudit François Fougères, tous deux âgés de vingt-six ans et cultivateurs, demeurant audit lieu de la Forestière ; ladite déclaration faite en présence de Jean Pointet âgé de soixante ans, et de Vital Lapeyre, âgé de soixante douze ans, cultivateurs, demeurant aussi à la Forestière, la déclarante et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. f.

Charbonnier Off

N°16

Le 14 mai 1855

Vaisse Marie-Julie sexe fém. fille légit.

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le quatorze mai, à midi, par devant nous Antoine Louis Charboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm. Arr. de Dôme, est comparu Jean Berry âgé de soixante-deux ans, propriétaire, demeurant au Moulin de Gery, en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin, est né en la maison de François Vaisse, sise au Moulin de Gery, une enfant du sexe féminin qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Marie-Julie, lequel enfant est né de Catherine Granje, âgée de vingt-trois ans, sans profession, épouse dudit François Vaisse, âgé de trente-neuf ans, sieur de long, domiciliés audit lieu du Moulin de Gery. Ladite déclaration faite en présence de Claude Dufour, âgé de soixante-huit ans, et de Pierre Longchal âgé de soixante ans, cultivateurs, aussi domiciliés au Moulin de Gery ; la déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. f.

Charbonnier Off

Granjon

N°17

Le 14 mai 1855

Dumas (Jeanne Françoise) sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le quatorze mai, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Charboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Arr. de Dôme, est comparu François Dumas, âgé de quarante-trois ans, sans profession, domicilié au mas en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à midi, est né en la maison de Sieur Dumas, sise au mas, un enfant du sexe féminin, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne Françoise, lequel enfant est né de Marie Cardegnac, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, épouse dudit Sieur Dumas, âgé de trente-un ans, sieur de long, tous deux domiciliés au mas. Ladite déclaration faite en présence de Jean Cardegnac âgé de soixante-huit ans, et de Jacques Dumas, âgé de soixante-dix-huit ans, cultivateurs, demeurant audit lieu du mas, commune d'Echandelys, et ont, la déclarante et les témoins déclaré ne savoir signer, après lecture faite. f.

Charbonnier Off

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le vingt-et-un mai, à dix heures du soir, par devant nous Antoine Louis Charboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Arr. de Dôme, est comparu Barthélemy Pérouchon, âgé de quarante ans, sans profession, demeurant au Moulin de Gery, en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du soir

N°18

Le 16 mai 1855

Dieuxclade (Blaise) sexe mas. fils légitime

N°19

Le 20 mai 1855.

Salasse (Marie) sexe fém. fille légit.

N°20.

Le 2 juin 1855.

Dutour (Marie Hermille) sexe fem. fille légitime

N°21

Le 6 juin 1855.

(Coudert Jean Pierre)

sexe mas. fils légitime

Inscrit le 26 février 1861

est née en la maison de Jean Dieuxclade, située au Moulin de Gay, un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Blaise, lequel enfant est né d'Antoinette Marie Jaid, âgée de trente six ans, sans profession, épouse dudit Jean Dieuxclade, âgé de trente six ans, tous deux domiciliés audit lieu du Moulin de Gay; ladite déclaration faite en présence de Pierre Longechal, âgé de soixante dix ans, et de Claude Dutour, âgé de soixante huit ans, cultivateurs, demeurant aussi au Moulin de Gay; le déclarant et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture des présentes faite.

Chaboisseau O

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le vingt-un mai, à sept heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Benoit Salasse, âgé de soixante deux ans, cultivateur, domicilié à la Faye en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jour d'hier, à cinq heures du soir, est né en la maison de Jean Salasse sise à la Faye un enfant du sexe féminin, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Pointet Marie, âgé de vingt deux ans, sans profession, épouse dudit François Salasse, âgé de vingt deux ans, tous deux domiciliés audit lieu de la Faye, ladite déclaration faite en présence de Jean Coudert, âgé de quarante ans, et de Pierre Cuspas, âgé de soixante dix ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à la Faye section de la commune de Saint Eloy; et ont, le déclarant et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite.

Chaboisseau O

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le deux mai, à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Jean Bouchon, âgé de vingt un ans, charbonnier, demeurant à Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jour d'hier, à dix heures du soir, est né en la maison de Blaise Dutour, située au lieu dit Plantes en cette commune, un enfant du sexe féminin, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Marie-Hermille, lequel enfant est née d'Antoinette Sabatier, âgée de quarante deux ans, sans profession, épouse dudit Blaise Dutour, cultivateur, tous deux domiciliés au lieu dit Plantes en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Pierre Longechal, âgé de soixante ~~huit~~ ans, et de Claude Dutour, âgé de soixante huit ans, cultivateurs et domiciliés au moulin de Gay en cette commune, et ont le déclarant et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite.

Bouchon

Chaboisseau O

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le six juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Jeanne Bouchon, âgée de vingt deux ans, sans profession, demeurant à chez, en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du matin, est née en la maison de Jean Coudert, sise au dit lieu de Chez, un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente et auquel elle ~~a~~ déclaré donner les prénoms de Jean-Pierre, lequel enfant est né d'Anne Bouchon, âgée de vingt huit ans, sans profession, épouse dudit Jean Coudert, âgé de vingt sept ans, cultivateur, demeurant tous deux audit lieu de Chez; ladite déclaration faite en présence de Pierre Bouchon, âgé de soixante ans, et de Pierre Longechal, marié âgé de soixante ans, cultivateurs et domiciliés au moulin de Gay en cette commune; le déclarant et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. ~~t~~ Rature de deux mots nulle.

Chaboisseau O

N°22.

Le 9 juin 1855.

Camus (Charles)
sexe mas. fils légit.

L'An mil huit cent cinquante-cinq le sept juin à sept heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chabrejier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandoly, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Charles Camus, âgé de cinquante huit ans, manœuvre demeurant à la Maillarie, en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jour d'hier à quatre heures du soir, est né en la maison d'Antoine Camus, sise au Moulin neuf en cette commune, un enfant du sexe masculin, qu'il nous présente, auquel il a déclaré donner le prénom de Charles; lequel enfant est né de marie Bonnerie, âgée de trente deux ans, épouse de Camus, Antoine, âgé de trente cinq ans, tous deux Meuniers et Domiciliés audit lieu du moulin neuf Cayl; la dite déclaration faite en présence de Claude Dutour âgé de soixante huit ans et de Pierre Longechal, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et Domiciliés au moulin de Cayl en cette commune; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite de et rature approuvée.

Camus

Chabrejier Off

N°23

Le 10 juin 1855.

Bonnerie (Marie)
sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-cinq, le dix juin, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chabrejier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandoly, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Marguerite Conchon, âgée de quarante six ans, sage femme demeurant à Echandoly; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin est né en la maison d'Antoine Bonnerie, située à Coudezyras, en cette commune, un enfant du sexe féminin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né de Benoite Chevalier, âgée de trente cinq ans, sans profession, épouse dudit Antoine Bonnerie âgé de quarante ans, cultivateur, demeurant tous deux audit lieu de Coudezyras en cette commune; la dite déclaration faite en présence de François Chanfreux et de Bonnerie Antoine, tous deux âgés de soixante douze ans et cultivateurs, domiciliés audit lieu de Coudezyras; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

pour chon

Chabrejier Off

N°24

Le 18 juin 1855.

Dutour (Antoinette)
sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante cinq le dix huit juin, à quatre heures du soir, pardevant moi Antoine Louis Chabrejier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandoly, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Jean Conchon, âgé de vingt un ans, chartier, domicilié à Echandoly, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est né en la maison d'André Dutour sise au Cluel en cette commune, un enfant du sexe féminin, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom d'Antoinette, lequel enfant est né d'Anne Ravaud âgée de trente ans, épouse dudit André Dutour, âgé aussi de trente ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu du Cluel; la dite déclaration faite en présence de Jean Jouvet, âgé de soixante ans, et de Vital Lapierre, âgé de trente deux ans, tous deux propriétaires et domiciliés à la Forterie, commune d'Echandoly; et la déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite de.

Conchon

Chabrejier Off

N°25

Le 17 juin 1855.

Chalinbaud (Annette)
sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-cinq, le dix sept juin, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chabrejier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandoly, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Joseph Chalinbaud, âgé de vingt deux ans, marchand, domicilié à Bordeau cette commune, lequel nous a déclaré que ce jour d'hier à une heure du matin, est né en la maison de Gaspard Dulhière sise audit lieu de Bordeau un enfant du sexe féminin qu'il nous présente auquel il a déclaré donner le prénom d'Annette; lequel enfant est né de Marie Magaud âgée de quarante cinq ans, sans profession, épouse dudit Gaspard Dulhière âgé de cinquante trois ans, tous deux domiciliés audit lieu de Bordeau; la dite déclaration faite en présence de Jean Jouvet, âgé de soixante douze ans, et d'Antoine Durand, âgé de soixante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Mas, commune d'Echandoly; Chalinbaud a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite de.

Chalinbaud

Chabrejier Off

N°26

le 3 juillet 1855

Ravaud (Marc-Antoine) mes. fils lég.

L'An mil huit cent cinquante-cinq, le quatre juillet à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Antoine Ravaud âgé de trente-quatre ans, maçon, demeurant à la Farge, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à six heures du soir, en sa maison sise audit lieu de la Farge, de lui déclarant et de Marguerite Lagat, âgée de trente trois ans, sans profession, tous deux domiciliés au dit lieu de la Farge, + la dite déclaration et la dite présentation faites en présence de Jean Ravaud, âgé de soixante ans, maçon, et d'Etienne Baudoyneau, âgé de vingt-sept ans, sieur de long, demeurant tous deux à la grande commune d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. p. + et auquel il a déclaré donner les prénoms de Marc-Antoine. Ravaud après approuvé

Ravaud

Chaboisseau Mre

N°27

le 3 août 1855.

Bravard (Jean-Marie-Guillaume) mes. fils lég.

L'An mil huit cent cinquante-cinq, le trois août à cinq heures du soir pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Jean Bravard âgé de quarante-deux ans, voiturier, demeurant à Labat, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui, à midi, en sa maison située audit lieu de Labat, de lui déclarant et de Marie Mayet, son épouse âgée de quarante ans, sans profession, tous deux domiciliés au dit lieu de Labat, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Marie-Guillaume, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Vinatier, âgé de soixante ans, et de Vidal Dupeyron, âgé de soixante-douze ans, tous deux propriétaires et domiciliés à la forestière, commune d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Bravard

Chaboisseau Mre

N°28

le 14 8bre 1855

Collange (Antoinette) mes. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-cinq, le quinze octobre à dix heures du matin, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Antoine Collange âgé de soixante-sept ans, métayer, demeurant aux Bordes, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à dix heures du matin, en son domicile sis audit lieu des Bordes, de lui déclarant et de Jeanne Courtaise âgée de soixante-sept ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui audit lieu des Bordes, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoinette; les dites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Bonnaire, âgé de soixante-douze ans, et de François Champroux, âgé aussi de soixante-douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Bordayras, en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Collange

Chaboisseau Mre

N°29

le 14 9bre 1855.

Sonchon (Jean-Marie) mes. fils légit.

L'An mil huit cent cinquante-cinq, le quatorze novembre, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparue Marguerite Sonchon, âgée de quarante-six ans, sage femme, demeurant à Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est née en la maison de Jean Sonchon fils à Farel commune d'Echandelys, un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie, lequel enfant est issu de Claudine Chantalaud, âgée de trente-quatre ans, sans profession, épouse dudit Jean Sonchon, sieur de long, tous deux domiciliés audit lieu de Farel; ladite déclaration faite en présence de Joseph Rochinbaud, âgé de cinquante-sept ans, et de Vital Dubois, âgé de soixante

quatre ans, tous deux cultivateurs et habitant ledit lieu de Dorel, dite commune d'Echandelys. La déclarante et deux témoins ont signé avec nous le présent acte, Dutour a déclaré ne savoir signer, de ce requis, après lecture faite. /.

pour Thon Chalandon Chaboisseau

f° 30

Le 1er Xbre 1855.

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le premier décembre, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm. Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante six ans, sage femme, demeurant à Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hui, à quatre heures du matin, est né, en la maison de Joseph Coudeyras, sise à Dorel, hâras en cette commune, un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Marie Jouhannet, âgée de trente-trois ans, sans profession, épouse du dit Joseph Coudeyras, âgé de trente six ans, saisie de long, tous deux domiciliés audit lieu des Dorel-hâras; ladite déclaration faite en présence de François Champroux, âgé de soixante douze ans, et d'Antoine Bournerie, aussi âgé de soixante douze ans, cultivateurs tous deux domiciliés à Coudeyras, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Chaboisseau

pour Thon

Clos et arrêté par nous soussigné officier de l'état civil de la commune d'Echandelys le présent registre des naissances, contenant trente actes pour l'année mil huit cent cinquante-cinq. Ce jourd'hui trente-un décembre mil huit cent cinquante-cinq. /.

Chaboisseau

Coudeyras (Antoine) sexe mas. fils légit.

Table alphabétique des actes de naissance.

N° de l'ordre	Noms et prénoms.	Date de la naissance.	N° de l'ordre	Noms et prénoms.	Date de la naissance.
1	Bournerie, Marie . . .	10 juin	16	Fougères Marie	5 avril
2	Bravard jean-marie-Guillaume	9 août	17	Grange, jeanne-julie	3 mars
3	~~Bravard, Marie-Antoine~~	~~3 juillet~~	18	Longechal, Antoine . . .	14 avril
4	Canut, Charles	6 juin	19	Longechal, Laurent	15 avril
5	Collange Antoinette	14 8bre	20	Marquet, jeane	24 janvier
6	Collange pierre-François	11 janvier	21	Palasse, Marie	20 mai
7	Coulbert, jean-pierre	6 juin	22	Ponchon, jeane-marie . .	14 9bre
8	Coudeyras Antoine	1er x bre	23	Trulhière, Annette . . .	19 juin
9	Desbesclade, Blaise . .	16 mai	24	Tradat, Josephine	29 janvier
10	Dumas jeanne-Françoise	14 mai	25	Ravaud, Marie-antoine Redon, Antoine	3 juillet 1er mai
11	Dutour, Antoinette . .	13 juin	26	Rousset, Antoine . . .	4 avril
12	Dutour, Marie-Petronille	29 mai	27	Rouret, Blaise-François	30 janvier
13	Dutour, Pierre-Philippe	30 avril	28	Simondet, jeanne	2 avril
14	Fonbonne, François	29 avril	29	Terrasse, Louis	27 janvier
15	Fougères, jeune	3 mai	30	Vaisse, marie-Julie	14 mai

Je soussignée Maire de la commune d'Echandelys, certifie exacte la table alphabétique ci-dessus dressée par nous, ce jourd'hui quatre janvier mil huit cent cinquante-six. Et la rature de cette ligne non approuvée.

Chaboisseau

NAISSANCES.

Première Feuille.

TIMBRE IMPÉRIAL 1F. 25C.

ANNÉE 1856.

Le présent Registre, contenant Trois **feuilles, celle-ci et la dernière comprise, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous** 1er Juge Suppléant **du Tribunal civil d'** Ambert **département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'** Echandelys **pendant l'année 1856.** *(mil huit cent cinquante-six.)*

Fait à Ambert **le** quinze **décembre mil huit cent cinquante-cinq.**

Hippte Bernard

N° 1

Le 9 février 1856

Chambon Louis Pierre
un mas. fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-six, le neuf février, à deux heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Ponchon, âgé de vingt-deux ans, cultivateur, domicilié au chef lieu de la commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Chambon Louis sise à Cagneades, en cette commune, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Louis-Pierre, lequel enfant est né de Anne Marie Cavard, âgée de quarante quatre ans, épouse dudit Louis Chambon, âgé de quarante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu de Cagneades, commune d'Echandelys, ladite déclaration faite en présence de Jean Faucheux, âgé de quarante huit ans, et de Jacques Roux, âgé de cinquante quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson en cette commune, les déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. Ponchon Chabrissier

N° 2

Le 29 février 1856.

Genestier Catherine
sexe fem. fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-six le vingt neuf février, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm Puy de Dôme, est comparu Claude Genestier, âgé de soixante six ans, cultivateur, demeurant aux deux fines en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à onze heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Claude Genestier, située audit lieu de Deux fines, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Catherine, lequel enfant est né de Marie Lapidon âgée de vingt neuf ans, sans profession, épouse dudit Claude Genestier, âgé de vingt six ans, tous deux domiciliés aux deux fines en cette commune, ladite déclaration faite en présence de Blaise Genestier, âgé de cinquante deux ans, et de Joseph Coudeyras âgé de trente six ans, tous deux demeurant aussi tous deux aux deux fines, le déclarant et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. Chabrissier

L'An mil huit cent cinquante-six, le dix-sept mars, à deux heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm Puy de Dôme, est comparu Jean Ponchon, âgé de vingt deux ans

N°3

Le 6 mars 1856

Pinet Antoinette
sexe féminin fille légitime

assistation domicilié au chef lieu de la commune d'Echandelys lequel nous a déclaré que a jourd'hui à neuf heures du matin sa femme Marie Pinet est accouchée d'un enfant du sexe féminin en la maison de Pierre Pinet située à la Tinatelle commune d'Echandelys, cet enfant qui nous présente est auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette, lequel enfant est né de Jeanne Blanchard, âgée de trente six ans sans profession, épouse du dit Pierre Pinet, sciant de long, âgé de trente quatre ans, tous deux domiciliés audit lieu de la Tinatelle commune d'Echandelys, la dite déclaration faite en présence de Joseph Chaudeyrac, âgé de trente six ans, et de Blaise Genestier, âgé de cinquante trois ans, sciant de long tous deux domiciliés aux Deux-Rives commune d'Echandelys, témoins à ce requis et appelés lesquels ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Ponchon

Chaboisseau

N°4

Le 30 Mars 1856

Vaisse Marie
sexe féminin fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-six, le trente mars à deux heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lhum Puy de Dôme, est comparu Blaise Benoit, âgé de soixante-six ans, cultivateur, domicilié au Moulin de Geay, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que a jourd'hui, à neuf heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Benoit Vaisse, située audit Moulin de Geay, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Marie Benoit, âgée de vingt trois ans, sans profession, épouse dudit Benoit Vaisse, âgé de vingt huit ans sciant de long, tous deux domiciliés audit lieu des Moulin de Geay en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Jean Grange, âgé de soixante quatre ans, et de Longechal Pierre, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et aussi domiciliés au Moulin de Geay, le déclarant et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture du présent acte à eux faite.

Chaboisseau

N°5

le 6 avril 1856

Terrasse Jeanne
sexe féminin fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-six, le six avril à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lhum Puy de Dôme, est comparu Jean Terrasse, âgé de vingt sept ans, cultivateur, domicilié au Moulin de Geay en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Claude Terrasse située au Masson cette commune que la nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né de Marie Dutour âgée de vingt sept ans, sans profession, épouse dudit Claude Terrasse âgé de trente cinq ans sciant de long, tous deux domiciliés audit lieu du Mas commune d'Echandelys, ladite déclaration faite en présence de Coudeyras Jean âgé de soixante douze ans et de Dumas Antoine âgé de soixante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu du Mas, la déclarante à signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite

Terrasse

Chaboisseau

N°6

le 9 avril 1856

Ducher, Marguerite
sexe féminin fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-six, le dix avril à dix heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lhum Puy de Dôme, est comparu Claude Ducher, âgé de quarante quatre ans, cultivateur, domiciliés à Labat, en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Ducher, sise, au dit lieu de Labat, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Marguerite, lequel enfant est né de Marie Chabaton, âgée de trente cinq ans, sans profession, épouse dudit Claude Ducher, sciant de long, âgé de quarante huit ans tous domiciliés audit lieu de Labat, dite commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Jean Faucher, âgé de quarante huit ans et de Jacques Roux, âgé de soixante quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson, commune d'Echandelys, le déclarant a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Ducher

Chaboisseau

N°7

le 9 avril 1856

Grange, Anne
sexe féminin fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-six, le dix avril à dix heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lhum Puy de Dôme, est comparu Anne Buisson, âgée de vingt huit ans, sans profession, demeurant à Ceyr, en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Etienne Grange, sise au moulin de Geay commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et

auquel elle a déclaré donner le prénom d'Anne, lequel enfant est né d'Antoinette Couderc âgée de trente sept ans sans profession, épouse dudit Grange, Etienne âgé de trente sept ans, cultivateur, tous deux domiciliés audit lieu de la Maison de Jouy, en cette commune. Ladite déclaration faite en présence de Jean Faucher, âgé de quarante huit ans et de Jacques Roux âgé de soixante quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson, commune d'Echandelys; les déclarants et témoins ont dit ne savoir signer, après lecture du présent acte à eux faite. Chaboisier

L'an mil huit cent cinquante six, le douze avril, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboisier, officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparue Michelle Pauthier, âgée de quarante trois ans, sans profession, demeurant à Coupeyre en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Genestier Antoine, sise à Lospeux, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant, qui est sourd muet, est né de Louise Couvet, âgée de trente quatre ans, sans profession, épouse dudit Genestier Antoine, âgé de vingt six ans, sieur de long, tous deux domiciliés audit lieu de Lospeux. Ladite déclaration faite en présence de Claude Vialle, âgé de cinquante quatre ans, et de Pierre Chastanier, âgé de soixante dix ans, tous deux cultivateurs et aussi domiciliés à Lospeux, la déclarante et les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. Chaboisier

Genestier, Jeanne, sa fille légitime

N° 9

le 11 Avril 1856

L'an mil huit cent cinquante six, le douze avril, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparue Michelle Pauthier, âgée de quarante trois ans, sans profession, demeurant à Coupeyre en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Genestier Antoine, sise à Lespeux, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Barthelemy, lequel enfant, qui est fils naturel de la fille inscrite dans l'acte précédent, est né de Louise Couvet, âgée de trente quatre ans, sans profession, épouse dudit Genestier Antoine, âgé de vingt six ans, sieur de long, tous deux domiciliés audit lieu de Lospeux. Ladite déclaration faite en présence de Claude Vialle, âgé de cinquante quatre ans, et de Pierre Chastanier, âgé de soixante huit ans, tous deux cultivateurs et aussi domiciliés à Lospeux; les déclarants et témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. Chaboisier

Genestier, Barthelemy, son fils légitime et naturel

N° 10

le 11 avril 1856

L'an mil huit cent cinquante six, le douze avril à une heure du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparue Marguerite Buisson, âgée de soixante ans, sans profession, demeurant au Jeune, commune d'Augelles, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Buisson situé à Sabat, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marguerite, lequel enfant est né de Jeanne Granet, âgée de trente deux ans, sans profession, épouse dudit Jean Buisson, sieur de long, tous deux domiciliés audit lieu de Sabat, dite commune d'Echandelys, ladite déclaration faite en présence de Jean Faucher, âgé de quarante huit ans, et d'Antoine Genestier, âgé de cinquante cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson en cette commune, lesdits déclarant et les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture du présent acte à eux faite. Chaboisier

Buisson, Marguerite, sa fille légitime

N° 11

le 16 avril 1856

L'an mil huit cent cinquante six, le seize avril, à cinq heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Jean Pouchon, âgé de vingt deux ans, cultivateur, domicilié au chef lieu de la commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Claude Barrière, sise au dit lieu, en cette commune, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est fils de Jeanne Chanson, âgée de vingt deux ans, sans profession, épouse dudit Pouchon, âgé de trente deux ans, sieur de long, tous deux domiciliés audit lieu de Barrière, dite commune; ladite déclaration faite en présence de Joseph Coudeyre, âgé de trente six

Barrière, Jeanne, sa fille légitime

ans, et de Blaise Genestier, âgé de cinquante deux ans tous deux voisins de long et aussi domiciliés aux Deux fours; déclarant a ce qui a nous de présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. /.

Thaborpt

N° 14

Le 25 Avril 1856

Genestier Jean fils légitime

Décès —

L'an mil huit cent cinquante six, le vingt cinq avril, à six heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Genestier Blaise, âgé de cinquante deux ans, voisin de long demeurant aux Deux fours, cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à midi, est né un enfant du sexe masculin en la maison de ladite Blaise Genestier sise audit lieu des Deux fours, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Jean, de lequel enfant est accouchée Anne Bion, âgée de vingt sept ans, sans profession, épouse du dit Blaise Genestier, âgé de trente trois ans, voisin de long tous deux domiciliés au susdit lieu des Deux fours en cette commune, ladite déclaration faite en présence de Joseph Couturas âgé de trente six ans, et de Claude Genestier, âgé de soixante six voisins de long et aussi domiciliés aux Deux fours; le déclarant et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite, de ce requis. /.

Thaborpt

N° 13

Le 26 Avril 1856.

Bravard Antoinette sans prof. fille légit.

L'an mil huit cent cinquante six, le vingt sept avril, à quatre heures du soir pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Antoinette Bravard âgée de vingt deux ans, sans profession, demeurant à Chez, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à midi, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Antoine Bravard sise audit lieu de Chez, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Antoinette, lequel enfant est né de Marie Vaisse, âgé de vingt six ans, sans profession, épouse du dit Antoine Bravard, âgé de vingt huit ans, cultivateurs, tous deux habitants le lieu de Chez en cette commune, ladite déclaration faite en présence de Longechal Pierre, âgé de soixante ans, et de Jean Grange, âgé de soixante quatre ans, cultivateurs et domiciliés au Moulin de Gery en cette commune, le déclarant et les témoins, ont dit ne savoir signer après lecture faite. /.

Thaborpt

N° 14

Le 28 avril 1856.

Dutour Jean fils légitime

Par acte reçu à la mairie de Beaulieu le 17 novembre 1907 Dutour dont la naissance est ci-contre a contracté mariage avec Honorat Marguerite Paule Mention faite le 3 février 1908 Le Maire,

L'an mil huit cent cinquante six, le vingt huit avril à cinq heures du soir pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Blaise Couret âgé de soixante six ans, cultivateur domicilié au Moulin de Gery, en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à midi est né un enfant du sexe masculin en la maison de Claude Dutour, sise audit Moulin de Gery qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Jeanne Héberlé, âgée de vingt trois ans sans profession, épouse dudit Claude Dutour, âgé de trente deux ans, voisins de long, tous deux demeurant audit lieu du moulin de Gery, ladite déclaration faite en présence de Jean Grange, âgé de soixante quatre ans et de Pierre Longechal, âgé de soixante ans, cultivateurs et aussi domiciliés au moulin de Gery; le déclarant et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Thaborpt

N° 15

Le 3 mai 1856

Chevalier Jean sans prof. fils légit.

Décès le 10 X^bre 1861

L'an mil huit cent cinquante six, le quatre mai, à trois heures du soir pardevant nous Antoine-Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy de Dôme, est comparu Jean Chevalier, âgé de trente trois ans, voisin de long demeurant au chef lieu de cette commune lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison d'habitation de Jean Chevalier sise au Buisson en cette commune, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Catherine Chanion âgée de vingt huit ans, sans profession épouse dudit Jean Chevalier, âgé de vingt huit ans voisins de long tous deux domiciliés au dit lieu du Buisson commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Jean Faucher, âgé de quarante huit ans et de Antoine Genestier, âgé de cinquante cinq ans tous deux cultivateurs et aussi domiciliés au Buisson; le déclarant et les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. /.

Thaborpt

N°16

Le 6 Mai 1856.

Berthière Benjamin
sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent cinquante six, le six mai à midi, pardevant nous Z. F. M. H. Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm Puy-de-dôme, est comparu François Berthoux âgé de cinquante ans cultivateur demeurant au manial commune de St amant Roche-savine, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin est né une enfant du sexe féminin en la maison de Berthière audit lieu de Pierson en cette commune qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Marguerite lequel enfant est né de Marie Chomat âgée de trente cinq ans, sans profession, épouse dudit amant Berthière âgé de trente deux ans, sceur delong tous deux habitant le dit lieu de Pierson commune d'Echandelys, la dite déclaration faite en présence de Jean Chevalier âgé de trente un ans, sceur delong et de Pierre Brugère âgé de quarante quatre ans, cultivateurs tous deux domiciliés au chef lieu de la commune d'Echandelys le déclarant et les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. /.

Chaboissier

N°17

Le 10 mai 1856

Genestier André
sexe mas. fils légitime

L'an mil huit cent cinquante six, le onze mai, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'herm Puy de Dome est comparu Claude Genestier âgé de soixante six ans, sceur de long, demeurant aux deux frères, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jourd'hier à six heures du soir est né un enfant du sexe masculin en la maison d'André Genestier, sise audit lieu des Deux frères, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom d'André lequel enfant est né de Jeanne Coudert âgée de quarante six ans, sans profession, épouse dudit André Genestier, âgé de trente sept ans, sceur delong, tous deux domiciliés audit lieu des deux frères, dite commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Joseph Couegrds, âgé de trente six ans et de Blaise Genestier âgé de cinquante deux ans, tous deux sceurs de long et aussi domiciliés aux deux frères, et ont, le declarant et les témoins, dit ne savoir signer, après lecture faite /.

Chaboissier

N° 18

Le 11 mai 1856

Longechal Anne
sexe féminin, fille légit.

L'an mil huit cent cinquante six le onze mai, à six heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Etienne Longechal âgé de soixante ans, sceur delong, demeurant au Moulin de Gery, en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Antoine Longechal sise audit moulin de Gery qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom d'Anne, lequel enfant est né de Marie Dubour, âgée de trente six ans, épouse dudit Antoine Longechal, âgé de cinquante quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu du moulin de Gery, commune d'Echandelys la dite déclaration faite en présence de Jean Grange, âgé de soixante quatre ans et de Pierre Longechal, âgé de soixante ans, cultivateurs, demeurant aussi audit lieu du moulin de Gery, et ont, le declarant et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite /. Chaboissier

N° 19

Le 17 mai 1856

Goutte Pierre
sexe mas. fils légitime

L'an mil huit cent cinquante six, le dix sept mai, à six heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm Puy-de-dôme, est comparu Blaise Genestier, âgé de cinquante deux ans, sceur de long demeurant aux Deux frères en cette commune; lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Goutte sise audit lieu des Deux frères, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Pierre, lequel enfant est né d'Anne Souvendet, âgée de vingt trois ans, sans profession, épouse dudit Jean Goutte, âgé de vingt quatre ans, sceur de long, tous deux habitant le dit lieu des Deux frères, en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Jean Chevalier, âgé de trente un ans sceur de long et de Pierre Brugère âgé de quarante quatre ans, cultivateurs tous deux domiciliés au chef lieu de la commune d'Echandelys, dont le déclarant et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite /.

Chaboissier

L'an mil huit cent cinquante six, le premier juin, à six heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St

N.° 20

Le 1.er Juin 1856

Bernard, Jeanne Marie
sexe masc. fils légit.

Germain l'Herm. Puy-de-Dôme est comparue Marie Mercier fille âgée de vingt-un ans deux
habitant le lieu des Deux-Frères commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à
deux heures du soir est né un enfant du sexe masculin en la maison de Claude Bernard sise
audit lieu des Deux-Frères qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les
prénoms de Jean-Baptiste, lequel enfant est né d'Anne Bernard âgé de trente six ans
sans profession épouse dudit Bernard Claude âgé de trente neuf ans cultivateur de lui ci
domiciliés audit lieu des Deux-frères: ladite déclaration faite en présence de Blaise Genestoux
âgé de cinquante deux ans, et de Blaise Bernard, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs
et domiciliés le premier aux Deux-frères et le second à la Berade, commune d'Echandelys et
la déclarante et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite. /- Roussias adjoint.

Chaboisseau

N.° 21

Le 2 Juin 1856.

Pointud, Julie
sexe fem. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-six le deux juin à dix heures du matin, pardevant nous
Antoine Louis Chabroisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St
Germain l'Herm, Puy-de-Dôme est comparu Pointud, cultivateur âgé de cinquante ans propriétaire
habitant le chef-lieu de la commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du
sexe féminin, né ce jourd'hui, à quatre heures du matin, en sa maison située au chef-
lieu de ladite commune de lui déclarant et de Marguerite Redon âgée de quarante six
ans son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré
vouloir donner le prénom de Julie; les dites déclaration et présentation faites en présence
de Pierre Brugière âgé de quarante quatre ans sabotier, et de Jean Chevalier âgé de trente
un ans cultivateur, habitant tous deux le bourg d'Echandelys; le père a signé avec
nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture faite /.

Pointud

Chaboisseau

N.° 22

Le 2 Juin 1856

Chevalier (Anne)
sexe fem. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-six le deux juin, à midi pardevant nous Antoine
Louis Chabroisseau, maire officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St
Germain l'Herm Puy-de-Dôme, est comparu Antoinette Langechal âgée de cinquante cinq
ans fileuse, demeurant à Chabreyras, commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce
jourd'hui à trois heures du matin est né un enfant du sexe féminin, la maison de Jean
Chevalier, sise à Chabreyras, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom
d'Anne; lequel enfant est né de Françoise Condeyras, âgée de trente-cinq ans fileuse
épouse dudit Jean Chevalier, âgé de quarante-quatre ans cultivateur de lui, habitant tous
deux ledit lieu de Chabreyras, en cette commune: ladite déclaration faite en présence de Jean
Chevalier âgé de quarante-quatre ans et de Jean Boucheny, âgé de quarante huit ans
tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson en cette commune; dont la déclarante et les
témoins dit ne savoir signer après lecture faite /.

Chaboisseau

N.° 23

Le 3 Juin 1856

Dutour, Marie
sexe fem. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante six, le quatre juin à midi, pardevant nous Antoine Louis
Chabroisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St
Germain l'Herm Puy-de-Dôme, est comparue Lafaidon, Marguerite âgée de trente sept
ans cultivateur, habitant à Parel en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à
onze heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Dutour Gaspard sise
audit lieu de Parel qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie
lequel enfant est né de Berby, Benoite, âgée de trente deux ans sans profession, épouse
dudit Dutour Gaspard, âgé de trente deux ans, cultivateur de lui, tous deux domiciliés audit lieu de
Parel en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Jean Chevalier âgé de trente-un
ans et de Pierre Brugière âgé de quarante-quatre ans tous deux cultivateurs et domiciliés en cette
cette commune, la déclarante et les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite /.

Chaboisseau

L'An mil huit cent cinquante six, le quatre juin, à quatre heures du soir, pardevant
nous Antoine Louis Chabroisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de
Saint Germain l'Herm Puy-de-Dôme, est comparu Jean Grange âgé de soixante quatre ans
cultivateur demeurant au moulin de Jorcy en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui

N°24

Le 4 juin 1856

Bournerie Jeanne Claudine fille légitime

à trois heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Bournerie François, situé au Moulin de Gény, que il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jeanne Claudine, lequel enfant est né de Jeanne Communal, âgée de trente-un ans, sans profession, épouse dudit Bournerie François, âgé de trente sept ans, cultivateur de Gény, dit commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Pierre Longchal, âgé de soixante ans et de Blaise Ravet, âgé de cinquante-six ans, tous deux cultivateurs et tous deux domiciliés au Moulin de Gény, dont le déclarant et les témoins, déclaré ne savoir signer après lecture à nous faite de présent acte. J.

Chaboisseau

N°25

Le 4 juin 1856

Chanion Marie sexe féminin fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-six le quatre juin, à dix heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marie Berard, âgée de soixante ans, propriétaire demeurant au Deux Soeurs commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Chanion Louis, situé au Deux Soeurs, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Jeanne Bourgne âgée de trente huit ans, épouse dudit Louis Chanion, âgé de quarante-cinq ans, cultivateur demeurant ensemble audit lieu des Deux Soeurs commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Baudeyron Joseph, âgé de trente-six ans et de Blaise Grenadier, âgé de cinquante deux ans tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux Soeurs; et ont la déclarante et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite. J.

Chaboisseau

N°26

Le 8 juin 1856.

Serindat Jeanne sexe féminin fille légitime.

L'An mil huit cent cinquante-six, le huit juin, à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Anne Laroye, âgée de quarante-neuf ans sans profession, demeurant à Sagnerade, commune de Ste la fayette, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Serindat Etienne, sise à sagnerade, section de la commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né de Redon marie, âgé de trente cinq ans époux dudit Serindat Etienne, âgé de trente-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu de Sagnerade section de la commune d'Echandelys, ladite déclaration faite en présence de Jean Jouchoux, âgé de quarante-huit ans et Jacques Roux âgé de soixante-quatre ans tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson en cette commune; et ont la déclarante et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite. J.

Chaboisseau

N°27

Le 13 juin 1856

Fargelle Laurent-Louis sexe mas. fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-six, le treize juin à neuf heures du matin pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Cessase Marie, âgée de vingt sept ans, cultivateur demeurant au Buisson en cette commune; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Laurent Fargelle sise au Buisson, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Laurent-Louis; lequel enfant est né de Claudine Cessase, âgée de trente six ans, sans profession, épouse dudit Laurent Fargelle, âgé de trente huit ans tous deux domiciliés en dit lieu du Buisson, commune d'Echandelys, ladite déclaration faite en présence de Jacques Roux, âgé de soixante quatre et de Jean Jouchoux âgé de quarante-huit ans, tous deux cultivateurs et aussi domiciliés au Buisson; et ont la comparante et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite. J. et d'Echandelys, sauvoir approuvé.

Chaboisseau

L'An mil huit cent cinquante-six, le quinze juin, à six heures du soir pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparue Marie Anne Cadegeas âgée d'environ quatre ans sans

N° 28

Le 15 Juin 1826

Chabrieres (Jeanne) son fils légit

habitant le lieu de Lafaye commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin, est né un enfant de sexe féminin en la maison de Jean Chabrier sise audit lieu de Lafaye et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne, lequel enfant est né de ladite Jeanne Chabrier âgée de trente ans sans profession habitant le dit lieu de Lafaye commune d'Echandelys, ici présente, et dudit Jean Chabrier âgé de trente cinq ans cultivateur aussi demeurant ensemble audit lieu de Lafaye en cette commune; la dite déclaration faite en présence de Claude Vialles âgé de cinquante quatre ans et de Jean Chabrier âgé de soixante huit ans tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu de Lafaye; Lecture faite et lecture faite et lecture faite et

est né de Lagrange, femme âgée de trente cinq ans, sans profession, épouse dudit Baudier Pierre, âgé de quarante ans, marchand de chiffons, tous deux demeurant ensemble audit lieu de Lospeux, ladite déclaration faite en présence de Claude Viallis, âgé de cinquante quatre ans, et Pierre Chalagnac, âgé de soixante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au susdit lieu de Lospeux, commune d'Echandelys, et ont ledit déclarant et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite des présents actes.

Chaboisier

N° 33

Le 3 août 1856.

Pointet Étienne-François fils légit

L'An mil huit cent cinquante six, le trois août, à midi, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm Puy de Dôme, est comparu Pointet Jean, âgé de cinquante ans, propriétaire, demeurant à la Forestarie commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce jourd'hui à huit heures du matin d'une maison sise audit lieu de la forestarie, de lui déclarant et de Jeanne Anglade âgée de quarante quatre ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui audit lieu de la Forestarie, et auquel il a déclaré donner les prénoms d'Étienne-François, ladite déclaration et présentation faites en présence de Jean Chavelier, âgé de soixante ans et de Pierre Brugière, âgé de cinquante quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au chef lieu de la commune d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Chaboisier

N° 34

Le 20 août 1856.

Viallis, Jean Louis Gustave fils légit.

L'An mil huit cent cinquante six, le vingt un août, à dix heures du matin, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm Puy de Dôme, est comparu Viallis, Claude, âgé de cinquante quatre ans, propriétaire, demeurant à Lospeux commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le jourd'hui, à six heures du soir, en sa maison sise au dit lieu de Lospeux, de lui déclarant et de Marie Anne Baudoyas âgée de vingt quatre ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui au dit lieu de Lospeux, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean-Louis-Gustave; ladite déclaration et présentation faites en présence de Jean Chavelier, âgé de soixante ans et de Pierre Brugière, âgé de cinquante quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au chef lieu de la commune d'Echandelys, le père et les témoins ont dit ne savoir signer après lecture du présent acte à eux faite.

Chaboisier

N° 35

Le 27 7bre 1856

Redon Antoinette fille légit.

L'An mil huit cent cinquante six le vingt-huit septembre, à midi, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm Puy de Dôme, est comparu François Redon, âgé de trente trois ans, propriétaire, demeurant au lieu de Lospeux en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier, à dix heures du matin, en sa maison d'habitation sise audit lieu de Lospeux de lui déclarant et de Jeanne Barrois, âgée de vingt cinq ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui audit lieu de Lospeux et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoinette, ladite déclaration et présentation faites en présence de Pierre Chalagnac, âgé de soixante huit ans et de Claude Viallis âgé de cinquante quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu de Lospeux, dite commune d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Redon Chaboisier

N° 36

Le 4 8bre 1856

Rouvet Antoine fils légit.

L'An mil huit cent cinquante six le cinq octobre à dix heures du matin pardevant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm Puy de Dôme, est comparu Damien Rouvet, âgé de quarante sept ans, propriétaire, habitant le lieu de Coudeyras, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à onze heures du soir, en sa maison située audit lieu de Coudeyras, de lui déclarant et de Marie Anne Ladoy

âgée de trente huit ans, sans profession, demeurant aussi à Coudeyras, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoine ; laquelle déclaration et présentation faites en présence de François Bidon, âgé de trente trois ans, et de Claude Vaillis, âgé de cinquante quatre ans, tous deux propriétaires et domiciliés au lieu de Soyeux ou autre communes, le père et le premier témoin ont signé avec nous le présent acte, Vaillis a déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Thaboyer Maire

Bidon

N° 37

Le 8 9bre 1856

Commencal Claudine, sexe f. fille légitime

L'An mil huit cent cinquante six le cinq octobre à dix heures du matin, Pardevant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Damien Rouvet âgé de quarante huit ans, propriétaire, domicilié à Coupatou cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le jourd'hui à deux heures du soir, en la maison qu'il habite audit lieu de Coupat, et nous déclarant et Jeanne Marie Dubuyre sa femme, âgée de trente ans, sans profession, demeurant aussi audit lieu de coupat, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Claudine, ladite déclaration et présentation faites en présence de François Bidon, âgé de trente trois ans, et de Damien Rouvet, âgé de quarante huit ans, tous deux propriétaires et domiciliés le premier à Soyeux et le second à Coudeyras, lecture faite, ont le père et les témoins signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Thaboyer Maire

Bidon

Rouvet

Commencal

N° 38

Le 9 9bre 1856

Berard Madeleine sexe fem. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante six le neuf décembre à onze heures du matin, Pardevant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Benoit Berard, âgé de quarante sept ans, propriétaire, demeurant aux Deux Frères en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce jourd'hui à une heure du matin en sa maison d'habitation audit lieu des Deux Frères, de lui déclarant et de Marie Méaille son épouse, âgée de trente sept ans, sans profession, demeurant avec lui au susdit lieu des Deux Frères, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Madeleine ; laquelle déclaration et présentation faites en présence de Jean Grange, âgé soixante quatre ans et de Pierre Longeichal âgé de soixante ans, cultivateurs et domiciliés au Moulin de Gay dite commune d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Thaboyer Maire

Berard

N° 39

Le 31 9bre 1856

Chavelier Benoite Jeanne sexe mas. fils lég.

L'An mil huit cent cinquante six le trentième décembre, à quatre heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Chavelier Antoine, âgé de trente sept ans, maréchal, demeurant au hameau de la Chaulière de la commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce jourd'hui, à onze heures du matin, en sa maison d'habitation audit lieu d'Echandelys, de lui déclarant et de Annette Grachon, son épouse âgée de trente ans, sans profession, demeurant avec lui au susdit lieu d'Echandelys, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Benoit-Jean ; laditte déclaration et présentation faites en présence de Claude Vaillis âgé de cinquante quatre ans et de Pierre Chalagnac, âgé de soixante dix ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu de Soyeux dite commune d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Chavelier

Thaboyer Maire

Ce livre a été fourni par nous Antoine-Louis Chaboisier officier de l'état civil de la commune d'Echandelys le présent registre des naissances pour l'année mil huit cent cinquante-six contenant trente-neuf actes. Ce jourd'hui 31 décembre 1856./.

Chaboisier

Table alphabétique.

Nos des registres	Noms et prénoms.	Dates des naissances	Nos des registres	Noms et prénoms.	Dates des naissances
11	Barrière Jeanne . .	16 avril	27	Faryettes Laurent-Louis	13 juin
31	Bautier Pierre . . .	3 juillet	17	Genestier André	10 mai
32	Bautier Pierre	28 Dem	9	Genestier Barthélemy . . .	11 avril
20	Berard Jean-Baptiste	1er juin	2	Genestier Catherine	29 février
38	Berard Madeleine	9 X bre	8	Genestier Jeanne	11 avril
24	Bourneris Jeanne Claudine	4 juin	12	Genestier Jean	23 avril
13	Bravard Antoinette	26 avril	19	Goutte Pierre	17 mai
29	Bravard Benoit-Ambroise	17 juin	7	Grenet Anne	9 avril
10	Buisson Marguerite .	9 avril	18	Longechal Anne . .	11 mai
28	Chabrier Anne . . .	15 juin	3	Linet Antoinette . . .	16 mars
1	Chambon Louis-Pierre	9 janvier	33	Pointud Etienne-François	3 août
25	Chanion Marie . . .	4 juin	21	Pointud Julie	2 juin
39	Chevalier Benoit-Jean . .	31 X bre	16	Prudhon marguerite	6 ~~juin~~ mai
15	Chevalier Jean	3 mai	35	Redon Antoinette . .	27 9 bre
37	Communal Claudine	29 bre	36	Rouvet Antoine . .	4 8 bre
30	Couderyas Marie . . .	26 juin	26	Verinat Jeanne . .	8 juin
6	Dechet Marguerite .	9 avril	5	Verasse Jeanne	6 avril
14	Dutour Jean . . .	28 id.	4	Vaisse Marie	30 mars
23	Dutour Marie . . .	3 juin	34	Viallis Jean-Louis-Gustave	20 août
22	Echalier Anne . .	2 id.			

Nous soussignés Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, certifions exacte la table alphabétique ci-dessus dressée par nous ce jourd'hui 31 décembre 1856./.

Chaboisier

NAISSANCES.

Première Feuille.

13

ANNÉE 1857.

Le présent Registre, contenant six feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous juge du Tribunal civil d'Ambert département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'Echandelys pendant l'année mil huit cent cinquante-sept.

Fait à Ambert le douze décembre mil huit cent cinquante-six.

A Rolla

N° 1

Le 2 janvier 1857.

Clavelier (Annette) sexe fem. fille légitime.

L'an mil huit cent cinquante-sept, le trois janvier, à une heure du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Arr.t de Dôme, est comparu Couderas Annette, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, domiciliée à Fioron, de cette commune, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à trois heures du soir, est né un enfant du sexe féminin de la maison de Jean Clavelier, aussi chef-lieu de cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Annette. Ledit enfant est né de Communal Benoîte, âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse dudit Clavelier Jean, âgé de trente-deux ans, venu de long tous deux habitant le chef-lieu de la commune d'Echandelys. Ladite déclaration faite en présence de Michel Fonbonne, âgé de quarante-cinq ans, et d'Auguste Lavigne, âgé de vingt-cinq ans, propriétaires aussi domiciliés à Echandelys, et ont, les déclarante et témoins, signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Fonbonne Lavigne — Annette Couderas

Chaboisseau

N° 2

Le 29 janvier 1857

Couderpas Jean-Marie sexe masculin fils légitime

Décédé le 3 avril 1859

L'an mil huit cent cinquante-sept, le vingt-neuf janvier à midi, pardevant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Arr.t de Dôme, est comparu Couderas Joseph, âgé de trente-sept ans, cultivateur, domicilié au lieu des Deux-Pierres, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui trois heures du matin en sa maison, sise audit lieu des Deux-Pierres, de lui déclarant, et de Jouannet Marie, âgée de trente-cinq ans, son épouse, sans profession, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Marie. Ladite déclaration et présentation faites en présence de Blaise Genestie, âgé de quarante-huit ans, et de François Bion, âgé de soixante-deux ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu des Deux-Pierres en cette commune, et ont le père et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite de comparu. Renvoi approuvé.

Chaboisseau

N° 3

Le 6 mars 1857.

Vaisse François.
sexe mas. fils légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le six mars à cinq heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue Boulon Françoise, âgée de cinquante ans, sans profession, demeurant à Chez commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré qu'à quatre heures, ce jourd'hui, est née en sa maison, en la maison de Vaisse, ici, au dit lieu de Chez, une enfant à elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Françoise, lequel enfant est née de Vaisse François, sans profession, époux de la déclarante, âgé de quarante-quatre ans, demeurant tous deux domiciliés au dit lieu de Chez; les dites déclaration et présentation faites en présence de Vernard Joseph, âgé de soixante ans et de Buisson Pierre, âgé de quarante-huit ans, tous deux cultivateurs demeurant au dit Chez, et ont, la déclarante et les témoins, déclaré ne savoir signer après lecture faite.

Chaboissier

N° 4

Le 11 mars 1857.

Duchez Catherine
sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le douze mars, à une heure du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue Catherine Vaisson, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, demeurant à la Faye, section de la commune de St Eloy, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à sept heures du soir est née un enfant de sexe féminin, en la maison de Duchez Claude, située à Labat en dite commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Catherine; lequel enfant est né de Vaisson Marguerite, âgée de trente-trois ans sans profession, épouse du dit Duchez Claude, âgé de quarante-six ans, demeurant tous domiciliés au dit lieu de Labat; la dite déclaration faite en présence de Mathey Barthélemy, âgé de cinquante-sept ans, et de Genestier Antoine âgé de quarante-huit ans, cultivateurs, demeurant le premier au dit lieu de Labat et le second aux Deux-frères, le tout commune d'Echandelys; et ont la déclarante et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite du présent acte.

Chaboissier

N° 5

Le 22 mars 1857.

Collange Françoise
sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le vingt-deux mars, à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu Collange François âgé de trente-trois ans, métayer, demeurant au lieu de la Tibaudie commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né aujourd'hui, à une heure du matin, en son domicile audit lieu de la Tibaudie, de lui déclarant et de Dissard Antoinette, âgée de vingt-sept ans, son épouse sans profession, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Françoise, laquelle enfant est sœur aînée de la fille inscrite dans l'acte suivant; les dites déclaration et présentation faites en présence de Collange Jean, âgé de soixante-trois ans, et de Collange Antoine-Charles âgé de trente ans, tous deux métayers, demeurant au lieu des Bordes en cette commune, et ont le père et les témoins signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Collange Collange Collange Chaboissier

N° 6

Le 22 mars 1857.

Collange Antoinette
sexe fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le vingt-deux mars, à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu Collange François, âgé de trente-trois ans, métayer, demeurant au lieu de la Tibaudie, commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né aujourd'hui, à une heure et demie du matin, en son domicile audit lieu de la Tibaudie, de lui déclarant

et de Dissard Antoinette, âgée de vingt-sept ans, son épouse, sans profession, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoinettes, laquelle enfant est sexe féminin de la fille inscrite dans les procès-verbaux desdites déclaration et présentation faites en présence de Callange Jean âgé de soixante-trois ans, et de Callange Antoine Charles, âgé de trente ans, tous deux métayers demeurant au lieu des Bordes en cette commune; et ont, le père et les témoins signé avec nous le présent acte, après lecture faite. / Callange Callange Callange Chaboisseau

N.° 7

Le 26 mars 1857.

Blanchard (Antoine)

Le vingt-six mars mil huit cent cinquante-sept, à vingt-six heures, à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Lherm, Puy-de-Dôme, est comparu Jany, Marguerite âgée de cinquante ans, sans profession, domiciliée au lieu des Deux-frères, en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du matin, est née un enfant du sexe masculin, en la maison de Blanchard Jean, située audit lieu des Deux-frères, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Eoudeyras Marie, âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Blanchard, Jean, âgé de vingt-neuf ans, sciant de long, tous deux domiciliés audit lieu des Deux-frères, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Eoudeyras Joseph, âgé de trente-sept ans, et de Blanchard Antoine, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et aussi domiciliés aux Deux-frères; et ont, la comparante et les témoins, dit ne savoir signer, après lecture faite. / Chaboisseau

N.° 8

Le 2 avril 1857.

Bourmerie (Claude)

Sexe masc. fils légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le trois avril à huit heures du matin, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Lherm, Puy-de-Dôme, est comparu Amblard Marguerite, âgée de cinquante-cinq ans, sans profession, demeurant au lieu du Moulin de Gry, en cette commune; laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à une heure du soir, est née un enfant du sexe masculin en la maison de Bourmerie Philippe, située audit lieu du Moulin de Gry, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude; lequel enfant est né de Reyaudias Antoinette, âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Bourmerie Philippe, âgé de trente-cinq ans, sciant de long, tous deux domiciliés audit lieu du Moulin de Gry, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Grange Jean, âgé de soixante-quatre ans, et de Longchal Pierre, âgé de soixante-huit ans, tous deux cultivateurs, habitant aussi au Moulin de Gry; et ont les déclarante et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite. / Chaboisseau

N.° 9

Le 4 avril 1857.

Reyaudias (Claude)

Sexe masc. fils légit.

L'An mil huit-cent cinquante-sept, le cinq avril à midi, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune de Echandelys canton de St Germain Lherm, Puy-de-Dôme, est comparue Jany Marguerite âgée de cinquante ans, sans profession, demeurant aux Deux-frères, en cette commune; laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à huit heures du matin est née un enfant du sexe masculin en la maison de Reyaudias Jean, située aux Deux-frères, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Claude; lequel enfant est né de Bonnaire Marguerite, âgée de trente-sept ans, sans profession, épouse dudit Reyaudias Jean, âgé de trente-huit ans, sciant de long, tous deux domiciliés audit lieu des Deux-frères commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Blanchard Antoine, âgé de soixante ans et de Eoudeyras Joseph, âgé de trente-sept ans, tous deux cultivateurs et

avoir Domicilés aux Deux-Frères: et ont les déclarants et les témoins, déclaré ne savoir signer, après lecture faite. /.

Charbonnier Off

N.° 10

Le 7 avril 1857. De l'Est Germain l'Herm, Cuy.de-Dôme.

Vaisse Catherine avec fille légit.

L'An mil huit cent cinquante sept, le huit avril, à midi, pardevant nous Antoine Louis Charbonnier, maire et officier de l'état civil de la commune de Chandelay, canton de l'Est Germain l'Herm, Cuy.de-Dôme, est comparue Chonion Catherine âgée de trente ans, sans profession, demeurant au Buisson, commune de Chandelay; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à six heures du soir, est née un enfant du sexe féminin en la maison de Vaisse Antoine, sis au dit lieu du Buisson, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Catherine: lequel enfant est né de Chonion François, âgée de quarante-cinq ans, sans profession, épouse dudit Vaisse Antoine, âgé de quarante ans, cultivateur, habitant ensemble audit lieu du Buisson: ladite déclaration faite en présence de Jeanne Grange, âgée de soixante quatre ans, et de Longechal Pierre, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au moulin de Gry, en cette commune; et ont, les déclarants et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Charbonnier Off

N.° 11.

Le 8 avril 1857. De l'Est Germain l'Herm, Cuy.de-Dôme.

Rougier Antoine fils légit.

L'An mil huit cent cinquante sept, le huit avril à midi, pardevant nous Antoine Louis Charbonnier, maire et officier de l'état civil de la commune de Chandelay, canton de l'Est Germain l'Herm, Cuy.de-Dôme, est comparu Rougier François, âgé de trente deux ans, seigneur de long, demeurant à la Fontaine, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui à deux heures du matin en sa maison, sise audit lieu de la Fontaine, de lui déclarant et de Poyet Antoinette, âgée de vingt-huit ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoine: ladite déclaration et présentation faites en présence de Dutour Claude, âgé de soixante douze ans et de Grange Jean, âgé de soixante-trois ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Moulin de Gry, commune de Chandelay; lequel a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Rougier Charbonnier Off

N.° 12

Le 11 avril 1857. De l'Est Germain l'Herm, Cuy.de-Dôme.

Grange Jean marie fils légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le onze avril à neuf heures du matin, pardevant nous Antoine Louis Charbonnier, maire et officier de l'état civil de la commune de Chandelay, canton de l'Est Germain l'Herm, Cuy.de-Dôme, est comparu Jean Grange, âgé de soixante quatre ans, habitant le lieu dit Moulin de Gry, en cette commune, lequel nous a déclaré que le jourd'hui à deux heures du matin, sont née deux enfants du sexe masculin de la maison de Grange dont, sise audit lieu du moulin de Gry, qu'il nous présente ensuite il a déclaré donner les prénoms de Jean Baptiste: lequel enfant est né de Chevalier Jeanne, âgée de trente huit ans, son épouse dudit Grange Louis, âgé de quarante deux ans, cultivateur, demeurant audit lieu du Moulin de Gry: ladite déclaration et présentation faites en présence de Grange Jean, âgé de soixante quatre ans, et de Longechal Pierre, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au susdit lieu du moulin de Gry: lequel a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. /.

Grange Charbonnier Off

N.° 13

Le 11 avril 1857. Par devant nous Antoine Louis Charbonnier, maire et officier de l'état civil de la commune de Chandelay, canton de l'Est Germain l'Herm, Cuy.de-Dôme est comparue Louise Lenoble, femme Lavesse Jeanne, de Chandelay, canton de l'Est Germain l'Herm, Cuy.de-Dôme, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à deux heures du matin, sont nés deux enfants du sexe masculin, jumeaux, issus du mariage contracté entre elle et Lavesse Jean, son époux, cultivateur, demeurant ensemble au Moulin de Gry, en cette commune

lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le jourd'hui à sept heures du matin en sa maison sise audit lieu de Marlière, de lui déclarant, et de Marie Catherine âgée de trente-quatre ans, sans profession, demeurant avec lui et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne; laquelle déclaration et présentation faites en présence de Jacques Rocheyras, âgé de soixante-cinq ans et Jacques Philippe Coudeyras, âgé de vingt-neuf ans cultivateurs, habitant le bourg d'Echandelys; le père et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite. / Terrasse Coudeyrat Coudeyrat Chaboissier

N° 14

Le treize avril 1857.

Magaud Jean

sexe mas. fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-sept, le treize avril, à quatre heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Lembron, Puy de Dôme, est comparu Magaud Jean, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, habitant le lieu de Parel commune d'Echandelys lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Magaud Laurent qu'il nous présente et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Simon Magaud, âgé de vingt-un ans, journalier, et de Marie Catherine Magaud Laurent âgée de trente-six ans, marchand, habitant ensemble ledit lieu de Parel, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Antoine Milat âgé de soixante-douze ans, cultivateur demeurant aussi à Parel et de Bruyère Pierre âgé de cinquante ans, cultivateur habitant le bourg d'Echandelys, lesdéclarants et témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. / Chaboissier

N° 15

Le 27 avril 1857.

Clavelier Jean

sexe mas. fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-sept, le vingt-sept avril, à cinq heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Lembron, Puy de Dôme est comparue Marie Anglade âgée de quarante-sept ans, sans profession, habitant au lieu de Buisson, commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Louis Clavelier situé audit lieu de Buisson, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Marie Gidon, âgée de trente-huit ans, sans profession, épouse dudit Louis Clavelier âgé de quarante-cinq ans, propriétaire, habitant ensemble audit lieu de Buisson; lesdites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Guerrier âgé de cinquante-deux ans et de Jean Radeleny âgé de quarante-huit ans cultivateurs, habitant le susdit lieu de Buisson; et ont la déclarante et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite. Chaboissier

N° 16

Le 28 avril 1857.

Longechal Jean-Pierre

sexe mas fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-sept, le vingt-huit avril, à trois heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy de Dôme est comparu Jean Longechal, âgé de soixante-un ans, cultivateur habitant le lieu du moulin de Jay, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Longechal sise au lieu de Coupat commune d'Echandelys qu'il nous présente et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Pierre, lequel enfant est né de Françoise Teyssier âgée de vingt-cinq ans, sans profession, épouse dudit Jean Longechal âgé

de vingt-neuf ans, voisin de long habitant ensemble au dit lieu de Coupat; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Granges, âgé de soixante quatre ans, et de Dutour Claudes, âgé de soixante douze ans, propriétaires, domiciliés au susdit lieu de Gay, dites communes d'Echandelys et ont le déclarant et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite./.

Chaboisseau

N° 17

Le 2 mai 1857.

Ponchon Benoît fils légit.

L'an mil huit cent cinquante sept, le deux mai, à neuf heures du matin, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron Puy-de-Dôme, est comparu Ponchon, Benoît, âgé de trente six ans, cultivateur, demeurant à la Gorce, commune de Brousse, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin de la maison de Jean Ponchon, sise à Chaboyras, commune d'Echandelys, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Benoît; lequel enfant est né de Jeanne Fargettes, âgée de quarante-quatre ans, sans profession, épouse dudit Jean Ponchon, âgé de quarante-sept ans, voisin de long, tous deux domiciliés audit lieu de Chaboyras; ladite déclaration faite en présence de Joseph Coudeyras, âgé de trente-six ans et de Blanchard Antoine, âgé de soixante ans, tous deux voisins de long et domiciliés aux deux pièces en cette commune; et ont le déclarant et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite./.

Chaboisseau

N° 18

Le 2 mai 1857.

Grange (Jeanne Marie) sans profession fille légit.

L'an mil huit cent cinquante-sept, le deux mai à midi pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron Puy-de-Dôme est comparu Bouvet, Marie, âgé de vingt-huit ans sans profession, demeurant au Moulin de Gay, en cette commune; lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Grange Louis Georges, sise audit lieu du Moulin de Gay commune d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Grange, Marie, âgée de trente huit ans, sans profession, épouse dudit Grange Louis Georges, âgé de trente ans, voisin de long habitant ensemble audit lieu du Moulin de Gay; ladite déclaration faite en présence de Dutour Claudes, âgé de soixante douze ans et de Grange Jean, âgé de soixante quatre ans tous deux cultivateurs, habitant aussi au moulin de Gay et ont le déclarant et le témoin dit ne savoir signer, après lecture faite./. Et du sexe féminin Renvoi approuvé:

Chaboisseau

N° 19

Le 2 mai 1857.

Ponchon Jeanne Marie fille légit.

L'an mil huit cent cinquante sept le deux mai à quatre heures du soir pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu Goudier, Marie, âgée de trente deux ans sans profession, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à midi est né un enfant du sexe féminin en la maison de Ponchon Jean, située à Laval commune d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne Marie; lequel enfant est né de Ponchon Claudine, âgée de trente six ans sans profession, épouse dudit Ponchon Jean, âgé de quarante ans, voisin de long, tous deux domiciliés à Laval; ladite déclaration faite en présence de Dutour Vital, âgé de soixante ans et de Jarrige Antoine dit Chaud, âgé de soixante ans tous deux cultivateurs, demeurant audit lieu de Laval, en cette commune; et ont le déclarant et le témoin déclaré ne savoir signer, après lecture du présent acte faite. Et demeurant à Laval. Renvoi approuvé

Chaboisseau

N° 20

Le 4 mai 1857.

Laby Françoise Anne sexe fem. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le quatre mai, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chabroisie, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Baudat François, âgé de quarante-neuf ans, cultivateur, demeurant à la Faye, commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que cejourd'hui à onze heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Laby Antoine, sise audit lieu de Chez, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Françoise-Anne; lequel enfant est fils d'Auglade Marie, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse dudit Laby Antoine, âgée de vingt-sept ans, demeurant ensemble audit lieu de Chez, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Laby Antoine, âgé de quarante deux ans, et de Dutour Claude, âgé de soixante douze ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au Stratalème et domiciliés le premier à Cherelle second au Moulin de Gay, communes d'Echandelys, et ont, les déclarants et les témoins, dit ne savoir signer après lecture faite. Chaboisie

N° 21

Le 4 mai 1857.

Coupat François, sexe masculin, légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le cinq mai, à midi, par devant nous Antoine Louis Chabroisie, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Blaise François, âgé de vingt-sept ans, cultivateur, demeurant à la Faye commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que le jourd'hui, à onze heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Coupat Benoit, sise audit lieu de la Faye, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de François; lequel enfant est fils de Marguet Marie, âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Coupat Benoit, âgé de vingt-neuf ans, vivant et demeurant ensemble audit lieu de la Faye, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Coupat Jean, âgé de trente-six ans, et de Palasse Benoit, âgé de soixante-douze ans, cultivateurs, tous deux domiciliés à la Faye section de la commune de St Eloy et ont, les déclarants et les témoins, dit ne savoir signer après lecture faite. #né Renvoi approuvé. Chaboisie

N° 22

Le 5 mai 1857.

Coudert Damien, sexe masculin, légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le cinq mai à six heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chabroisie, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Cieffier Remy, âgé de cinquante-neuf ans, sans profession, demeurant à Chez, en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à onze heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Coudert Jean sise au dit lieu de Chez, de la fille Coudert Benoit présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Damien; lequel enfant est de #. Père sans profession âgé de trente ans, sans profession, épouse dudit Coudert Jean, âgé de vingt-cinq ans, vivant de long demeurant ensemble audit lieu de Chez, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Antoine Antoine, âgé de quarante deux ans, et de Dubost Claude, âgé de soixante douze ans, tous deux cultivateurs et domiciliés le premier à Chez et le second au moulin de Gay commune d'Echandelys et ont, les déclarants et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite. #né Renvoi approuvé. Chaboisie

N° 23

Le 10 mai 1857.

Palasse François, sexe fem. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le dix mai à trois heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chabroisie, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Palasse François, âgé de vingt-six ans, cultivateur, demeurant à la Faye section de la commune de St Eloy, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce jourd'hui à huit heures du matin en sa maison sise audit lieu de la Faye, de lui déclarant et de Pointet Marie, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Françoise

les dites déclaration et présentation faites en présence de Courtière Jean, âgé trente-six ans et de Salasse Benoit âgé de soixante-trois ans, cultivateurs domiciliés à la Goye, section de la commune de St Eloy; et ont le père et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Chaboyre Off

N° 24

Le 12 mai 1857.

Gongebas (Marie) fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le douze mai à midi, pardevant nous Antoine Louis Chabroisier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron Puy-de-Dôme, est comparu Thomas Marie âgé de vingt-huit ans, profession, demeurant à Prossan, en cette commune, lequel nous a déclaré que le jourd'hui à quatre heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Longechal Alexandre son beau père, au moulin de Géry commune d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie. Lequel enfant est né de Thomas Jeanne âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse dudit Longechal Alexandre âgé de trente cinq ans, tous deux domiciliés audit lieu du moulin de Géry. Ladite déclaration faite en présence de Pierre Longechal âgé de soixante ans et de Jean Georges âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu du moulin de Géry, et ont le déclarant et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite. /.

Chaboyre Off

N° 25

Le 13 mai 1857.

Dumas (Jean) fils légit.

Décédé le 1er août 1857

L'An mil huit cent cinquante-sept, le quatorze mai à midi, pardevant nous Antoine Louis Chabroisier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Dumas âgé de soixante dix ans, cultivateur demeurant au lieu du mas commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que le jourd'hui à neuf heures du soir est né en son domicile en la maison de Dumas Claude son père audit lieu du mas commune d'Echandelys qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né légitime de Dumas Antoine âgé de quarante cinq ans, sans profession, épouse dudit Dumas Claude âgé de quarante ans, tous deux demeurant ensemble audit lieu du mas. Ladite déclaration faite en présence de Baudeyres Jean, âgé de soixante dix ans et de Dubost Guillaume âgé de vingt-cinq ans tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu du Mas, et ont, le déclarant et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Chaboyre Off

N° 26

Le 23 mai 1857.

Lacombe Annette fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le vingt-troisième mai, à dix heures du matin, pardevant nous Antoine Louis Chabroisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron Puy-de-Dôme, est comparu Pierre Annette âgé de soixante-trois ans, sans profession, demeurant à la Fontaine commune d'Augnat, lequel nous a déclaré que le jourd'hui à trois heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Lacombe, vivant cultivateur de Lespinas, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Annette, lequel enfant est né d'Antoinette Mouriat âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse dudit Jean Lacombe âgé de vingt-trois ans, tous deux demeurant ensemble audit lieu de Lespinas. Ladite déclaration faite en présence de Vialles Claude âgé de cinquante-six ans et de Chabagnat Pierre âgé de soixante quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu de Lespinas, et ont, la déclarante et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite.

Chaboyre Off

N° 27

Le 8 juin 1857.

Chardavoine (Pierre) fils légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le neuf juin, à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chabroisier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu Pierre Chardavoine âgé de vingt ans, cultivateur demeurant au lieu de Charbeyres commune de Lavaud-Fy, lequel nous a déclaré que

le jourd'hui à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Chantard Georges, sise audit lieu de Chabeyras, qu'il nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Pierre ; lequel enfant est né de mariage Georges, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse dudit Chantard Georges, âgé de trente-deux ans, cultivateur, demeurant ensemble audit lieu de Chabeyras. La dite déclaration faite en présence de Barthelemy Artaud, âgé de cinquante ans et de Jean Donadon, âgé de quarante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au dit-lieu de Chabeyras ; et ont la déclarant et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite. S. M. Delong Chaboisseau

N° 28

Le 13 juin 1857.

Dumas Jean-Pierre, sexe mas. fils légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le quatorze juin à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune de Chanaleilles canton de St Germain-l'Herm Puy de Dôme, est comparu Jean Dumas, âgé de cinquante-un ans, sans profession, demeurant au mas, commune de Chanaleilles ; laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à dix heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Dumas susdite âgé de trente quatre ans, située audit lieu du mas qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Pierre ; lequel enfant est fils de Delandes Dumas, âgé de vingt-un ans, sans profession, épouse dudit Dumas Pierre, ci-avant de long, habitant ensemble audit lieu du mas ; ladite déclaration faite en présence de Coudeyras Jean, âgé de soixante-douze ans, et de Dumas Antoine, âgé de soixante-dix ans, tous deux cultivateurs, demeurant ainsi au mas, en cette commune ; la déclarante et les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. Chaboisseau

N° 29

Le 17 juin 1857.

Gidon Jean-Marie, sexe mas. fils légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le dix-sept juin, à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune de Chanaleilles, canton de St Germain-l'Herm Puy-de-Dôme est comparu Gidon Jean-Baptiste, âgé de trente-six ans, tisserand, demeurant aux Vers, commune de Chanaleilles, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à trois heures du matin, en la maison aux Vers susdite ; lui déclarant et de Gidon Anne, âgée de trente-quatre ans, sans profession, son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Marie ; ladite déclaration et présentation faites en présence de Vieille Claude, âgé de cinquante-six ans et de Chabaypeyre Pierre, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lespeyre, en cette commune ; la pièce signée avec nous le présent acte les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. Chaboisseau

N° 30

Le 18 juin 1857.

Bourneris Jean, sexe mas. fils légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le dix-huit juin, à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune de Chanaleilles canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme est comparu Bernard Antoinette âgée de vingt-neuf ans, sans profession, demeurant au Moulin de Gry en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Bourneris déclarante sise audit lieu du moulin de Gry, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean ; lequel enfant est né de Bourneris Antoinette, âgée de trente-huit ans, sans profession, épouse dudit Bourneris déclarant âgé de trente-sept ans, voisin de long, habitant ensemble audit lieu du moulin de Gry ; ladite déclaration faite en présence de Granges Jean, âgé de soixante-cinq ans, et de Jouglard Pierre âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu du moulin de Gry ; et ont, la déclarante et les témoins, dit ne savoir signer, après lecture du présent acte à eux faite. Chaboisseau

N° 31

Le 23 juin 1857.

Ravaud Jean-Antoine, sexe mas. fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-sept le vingt-trois juin, à neuf heures du matin pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune de Chanaleilles canton de St Germain-l'Herm Puy-de-Dôme, est comparu Ravaud Jean âgé de trente ans, maçon, demeurant à la Parade, commune de Chanaleilles ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à trois heures du matin en la maison située audit lieu de la Parade de lui déclarant et de Lagat Marie, âgée de vingt-neuf ans, sans

profession, tant pour lui que pour son enfant mineur audit lieu de la Paravade ou elle comparait ladite Léda Marie Augas épouse dudit Marc Raynaud, et auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean Antoine, laquelle déclaration et présentation faites en présence de Pierre Rugière âgé de soixante ans, cultivateur demeurant à Echandelys et de Raynaud Blaise âgé de cinquante neuf ans, maçon, habitant ledit lieu de la Paravade; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir, de ce requis et interpellés, après lecture faite. Et garantie. Approuvé le présent renvoi et la rature de deux mots nuls.

Chaboisseau

Part

N° 32

Le 18 juin 1857.

Désuselade Antoinette née fem. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le vingt-neuf juin à dix heures du matin, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Lembron, Puy-de-Dôme, est comparue Antoinette Désuselade âgée de trente ans, sans profession, demeurant au Moulin de Guy commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à huit heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Désuselade vivier audit lieu du moulin de Guy commune d'Echandelys qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette; lequel enfant est né d'Antoinette mère qui a déclaré être âgée de trente huit ans sans profession, épouse dudit Jean Désuselade âgé de trente cinq ans ouvrier de long, tous deux domiciliés audit lieu du moulin de Guy; ladite déclaration faite en présence de Jean Chevalier Pierre âgé de soixante ans et de Georges Jean âgé de soixante cinq ans tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu du moulin de Guy; et ont, la déclarante et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Chaboisseau

N° 33

Le 3 juillet 1857.

Coudeyras Marguerite fem. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante sept, le trois juillet à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain Lembron, arrondissement d'Ambert, Puy-de-Dôme, est comparu Coudeyras Pierre, âgé de cinquante six ans cultivateur demeurant à Fioso commune d'Echandelys lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Coudeyras Jean, sis audit lieu de Fioso commune d'Echandelys qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Marguerite; lequel enfant est né d'Angèle Astorgues, âgée de trente cinq ans, sans profession, épouse dudit Jean Coudeyras âgé de trente sept ans cultivateur demeurant tous les deux à Fioso commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Sonchon Laurent âgé de soixante ans et de Jean Pierre âgé de quarante cinq ans tous deux cultivateurs et domiciliés le premier audit lieu de Fioso et le second à Echandelys; et ont, le déclarant et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite. /.

Chaboisseau

N° 34

Le 14 juillet 1857.

Bompuy Antoinette née fem. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante sept, le seize juillet à sept heures du matin, pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Bompuy François âgé de quarante ans cultivateur habitant au village de la Forestrie commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le quatorze juillet courant, à six heures du soir en sa maison sise audit lieu de la Forestrie, de lui déclarant et de Marie Raynard âgée de quarante cinq ans son épouse, sans profession, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoinette; ladite déclaration et présentation faites en présence de Vitalis Benoit âgé de cinquante ans et de Pupidon Michel âgé de soixante dix ans tous deux propriétaires et domiciliés audit lieu de la Forestrie, et ont le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. Corpet

Chaboisseau

L'An mil huit cent cinquante sept, le vingt-trois août à dix heures du matin pardevant nous Antoine Louis Chaboisseau maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm Puy-de-Dôme, est comparu Chantal Antoine âgé de trente ans cultivateur demeurant au lieu dit Deux Ponts commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré

N° 35

Le 23 août 1857.

Chevrin Antoine
un enfant fille légitime

que le quinze huit à six heures du soir est né un enfant du sexe masculin de la maison d'Antoine Chevrin sise au lieu dit la Chaudière commune d'Echandelys
qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est né d'Antoinette Laurie, âgée de quarante-cinq ans sans profession, épouse dudit Antoine Chevrin âgé de quarante cinq ans métayer demeurant ensemble audit lieu de la chaudière commune d'Echandelys. Ladite déclaration faite en présence de Jean Chevalier âgé de trente six ans cultivateur, et de Pierre Bruyère âgé de quarante six ans cultivateur, habitant le chef lieu de la commune d'Echandelys les déclarants et les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite de la nature d'un seul mot approuvée.

Chabrier

N° 36

Le 31 août 1857.

Jean-Théodore Conchon cultivateur fils légitime

L'An mil huit cent cinquante sept le trente-un août à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chabrissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Conchon Jean âgé de vingt-quatre ans cultivateur, habitant le chef lieu de la commune d'Echandelys lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce jourd'hui à sept heures du matin, en sa maison sise audit lieu de Bouffat de lui déclarant et de Marie, âgée de vingt-sept ans sans profession et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jean-Théodore: ladite déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bruyères âgé de quarante-six ans, cultivateur et Jean Chevalier âgé de trente-six ans cultivateur habitant aussi le chef lieu de la commune d'Echandelys le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Conchon

Chabrier

N° 37.

Le 31 août 1857.

Chevrin Claudine
une fille légitime

L'An mil huit cent cinquante sept le premier septembre à dix heures du matin par devant nous Antoine-Louis Chabrissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Chevrin Jacques âgé de trente-huit huit ans, métayer demeurant au lieu de Bouffat commune d'Echandelys lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce jourd'hui à une heure du matin en sa maison sise audit lieu de Bouffat de lui déclarant et de Marie Louise âgée de trente six ans sans profession, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Claudine: ladite déclaration et présentation faites en présence de Pierre Longuechal âgé de soixante ans et de Grange Jean, âgé de ~~cinquante~~ soixante cinq ans tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu du Moulin de Gorp commune d'Echandelys le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture faite. Chevrin

Chabrier

la nature de deux mots nuls approuvée.
Chabrier

N° 38

24 8bre 1857

Largelle, Benoît dit Laurent
fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-sept, le vingt-quatre octobre à midi, par devant nous Antoine-Louis Chabrissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Faucheux âgé de quarante huit ans cultivateur habitant au lieu du Buisson en cette commune, lequel nous a déclaré que cejourd'hui à une heure du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Laurent Largelle dit Laurent sise audit lieu du Buisson, que il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Benoîte; lequel enfant est né de Claudine Terrasse âgée de quarante ans épouse dudit Laurent Largelle, âgé de quarante-quatre ans, tous deux cultivateurs et aussi domiciliés au Buisson, la dite déclaration faite en présence de Jean Conchon âgé de quarante huit ans, et de Antoine Chevrat, âgé de soixante-six ans, cultivateurs, habitants à Chabrignas commune d'Echandelys et ont les déclarants et témoins dit ne savoir signer après lecture faite.

Chabrier

N° 39

Le 25 8bre 1857

Bautier Anne sexe féminin légitime

L'An mil huit cent cinquante-sept, le vingt-cinq octobre, à midi, pardevant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy-de-Dôme, est comparue Marie Longuechaud, âgée de quarante cinq ans, sans profession, habitant avec enclos en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à neuf heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Antoine Bautier, situé à Lossedat commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Anne, lequel enfant est né d'Anne Chauvadet, âgée de trente ans, épouse du dit Antoine Bautier, âgé de trente ans tous deux cultivateurs et domiciliés au dit lieu de Lossedat; la dite déclaration faite en présence de Claude Viallis, âgé de cinquante-quatre ans, et Jean Mourat, âgé de cinquante ans, cultivateurs, demeurant au lieu de Lospeux en cette commune, la déclarante et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Chaboissier

N° 40

Le 26 8bre 1857

Bertin, Marie sexe fem. fille lég.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le vingt-six octobre, à midi, pardevant nous Antoine-Louis Chaboissier, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lherm, Puy-de-Dôme, est comparu Pierre Bertin, âgé de trente ans cultivateur ## Lossedat, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à six heures du matin, en sa maison, sis à Lossedat déclarant et de Michelle Pointaud, âgée de vingt cinq ans, son épouse demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie; les dites Déclaration et présentation faites en présence d'André Pointaud, âgé de soixante-treize ans cultivateur, habitant aussi à Lossedat, et Antoine Chalembaud, âgé de cinquante ans, aussi cultivateur, demeurant à Lospeux, en cette commune, le père a déclaré avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

habitant. Le présent renvoi est approuvé:

Baxter

Chaboissier

N° 41

Le 26 8bre 1857

Roussel, Marie sexe fem, fille leg.

L'An mil huit cent cinquante-sept, le vingt-six octobre à midi, pardevant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Champroux, âgé de soixante-deux ans propriétaire, habitant au Cluel en cette commune; lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en sa maison, sis au dit lieu du Cluel qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Marie Champroux, âgée de vingt sept ans, épouse d'André Roussel, âgé de trente ans, propriétaires, demeurant au dit lieu du Cluel, la dite déclaration faite en présence de Jean Mouroux, âgé de cinquante ans cultivateurs, demeurant et de Claude Viallis, âgé de cinquante quatre ans cultivateurs, demeurant au lieu de Lospeux, commune d'Echandelys; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Champroux

Chaboissier

N° 42

Le 29 8bre 1857.

Collange, François, sexe mas. fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-sept, le dix-neuf octobre, à midi, pardevant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Charles Collange, âgé de trente ans, métayer, demeurant au Bordes, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à neuf heures du soir, en son domicile au lieu des Bordes, de lui déclarant et de Jeanne Burtin, âgée de vingt huit ans, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de François, les dites déclaration et présentation faites en présence de Claude Viallis, âgé de cinquante-quatre ans, et Antoine Chalembaud, âgé de cinquante ans, cultivateurs, demeurant à Lospeux, en cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Collange

Chaboissier

N° 43

Le 23 9bre 1857.

Chabrier, Marie Benoite sexe fem. fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-sept, le vingt-trois novembre à midi, pardevant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lherm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Chabrier, âgé de trente deux ans, cultivateur, domicilié à Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui à une heure du matin, en sa maison sis au bourg d'Echandelys, de lui déclarant et de Catherine Convers, âgée de vingt-sept ans, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Benoite; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Longechaud, âgé de soixante trois ans âgé de soixante ans, cultivateurs, domiciliés au bourg d'Echandelys, et Jean Bourgeois âgé de soixante ans, cultivateur, demeurant au bourg d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Chabrier

Chaboissier

N° des registres

39

40

41

42

43

A

La présente feuille a été cotée et paraphée par nous Juge de Paix du Tribunal civil d'ambert, département du Puy-de-Dome, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir de supplément au Registre des actes de naissances de la commune d'Echandelys, pendant l'année mil huit cent cinquante-sept.

Fait à Ambert le treize Décembre mil huit cent cinquante sept.

Celeyrard J.P.

L'An mil huit cent cinquante-sept le quinze Décembre, à Deux heures du soir, pardevant nous Antoine-Louis Chaboissier, notaire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dome, est comparue Marie Montagnac, âgée de quarante ans sans profession, demeurant au lieu des Vers, commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, de la maison de Gilbert Chantagrel, sise audit lieu des Vers, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Victor; lequel enfant est né de Marie Montagnac âgée de trente-sept ans, épouse dudit Gilbert Chantagrel âgé de quarante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu des Vers; ladite déclaration faite en présence de Jean Redon, âgé de vingt-trois ans, et de Claude Vialle, âgé de cinquante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lespeure, en cette commune. Redon a signé avec nous le présent acte; la déclarante et l'autre témoin ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

J. Redon

Chaboissier

Clos et arrêté par nous Antoine-Louis Chaboissier, notaire et Officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, le présent registre des naissances contenant quarante-quatre actes pour l'année mil huit cent cinquante-sept. Ce jourd'hui trente et un Décembre mil huit cent cinquante-sept.

Chaboissier

Table alphabétique.

N° du registre	Noms et Prénoms	Dates des actes	N° du registre	Noms et Prénoms	Dates des actes.
39	Baudier, Anne.....	28 8bre	30	Bournerie, Jean...	18 Juin
10	Bertin, Marie.....	26 8bre	43	Chabrier, marie-Benoite	23 9bre
1	Blanchard, antoine...	26 mars	44	Chantagrel, Jean-Victor	15 Xbre
34	Bonnay, antoinette...	14 Juillet	27	Chautard, Pierre...	8 Juin
8	Bournerie, Claude....	2 avril	35	Chevaris, Antoine..	22 août

37	Chevarin, Claudine	31 août	12	Grange, Jean-Marie	11 avril
1	Clavelier, Annette	2 janvier	18	Grange, Jeanne-Marie	2 mai
18	Clavelier, Jean ...	27 avril	26	Lacombe, Annette	23 mai
6 #	Collange, Antoinette	22 mars	16	Longechal, Jean-Pierre	28 avril
42	Collange, François ..	18 9bre	14	Magaud, Jean ...	13 avril
22	Coudert, Damien	5 mai	23	Palasse, Françoise	10 mai
2	Coudeyras, Jean-Marie	29 janvier	17	Ponchon, Benoîte ...	2 mai
33	Coudeyras, Marguerite	3 juillet	19	Ponchon, Jeanne-Marie	2 mai
20	Coupat François	5 mai	36	Ponchon, Jean-Théodore	31 août
32	Désusclade, Antoinette	28 juin	31	Ravaud, Jean Antoine	23 juin
4	Ducher, Catherine	11 mars	9	Renaudias, Claude	4 avril
25	Dumas, Jean	13 mai	41	Roussel, Marie	26 8bre
28	Dumas Jean Pierre	13 juin	20	Saby Françoise-Anne	4 mai
38	Fargette, Benoite	24 8bre	13	Terrasse Jeanne	11 avril
11	Fougères, Antoine ...	8 avril	10	Vaisse, ~~Jeanne~~ Catherine	7 avril
29	Gibon Jean-Marie	17 juin	3	Vaisse François ..	6 mars
#5	Collange Françoise ..	22 mars	24	Longechal Marie ..	12 mai

La présente Table est certifiée exacte par nous soussigné Antoine Louis Chebissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, ce quatre dix-huit trois janvier mil huit cent cinquante sept.

Chebissier

1603

TIMBRE IMPERIAL 1f. 25c.

ANNÉE 1858.

Le présent Registre, contenant Croix feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous premier juge-suppléant du Tribunal civil d'Ambert département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'Echandelys pendant l'année mil huit cent cinquante-huit.

Fait à Ambert, le Seize décembre mil huit cent cinquante-sept.

Hippt Bernard

N° 1

9 janvier 1858.

Gravière, Antoine mas. fils légitime.

L'An mil huit cent cinquante-huit, le dix janvier, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Gravière Antoine, âgé de quarante ans, cultivateur, demeurant à Lavie commune de St Jean des Ollières, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à cinq heures du soir, en la maison de Jean Marsolat, son beau père sise au lieu du Buisson, commune d'Echandelys, de lui déclarant et de Marie Marsolat, âgée de trente-quatre ans, sans profession, demeurant chez son père lieu dit lieu du Buisson, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Marsolat, âgé de soixante-treize ans, et de Jean Faubery, âgé de quarante huit ans, tous deux propriétaires et domiciliés au dit lieu du Buisson en cette commune. Le père et Marsolat ont signé avec nous le présent acte, Faubery a dit ne savoir signer, après avoir fait lecture du présent acte. Et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoine, renvoi approuvé :

Marsolat Antoine Gravière

Chaboissier

N° 2

23 janvier 1858.

Blanger, Joseph, mas. fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-huit, le vingt-trois janvier, à deux heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Marthieu Dupiden, âgé de soixante-sept ans, cultivateur, demeurant à la Forestrie en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Alexandre Collange, sise au Chat, commune d'Echandelys qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Joseph, lequel enfant est né de Catherine Gravières, âgée de quarante ans, sans profession, épouse du dit Alexandre Collange, âgé de trente ans, sans profession, tous deux domiciliés au Chat en cette commune ; les dites déclaration faite en présence de Vital Dupiden, âgé de soixante-quinze ans, cultivateur, habitant le dit lieu de la Forestrie et de Pierre Bourgières, âgé de quarante-huit ans, cultivateur, habitant le chef-lieu de cette commune, et ont le déclarant et les témoins déclaré ne savoir signer, après lecture faite :

Chaboissier

L'An mil huit cent cinquante-huit, le six février, à trois heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune

N° 3.

5 février 1858

Viallis, François
sans mère fils légitime

d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Claude Viallis, âgé de cinquante-neuf ans, propriétaire, demeurant au lieu de Laspeux commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à huit heures du soir, en sa maison sise audit lieu de Laspeux de lui déclarant et de Marie-Anne Coudeyras, âgée de vingt-six ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de François, les dites déclaration et présentation faites en présence de François Reix âgé de trente-quatre ans et de Jean Rodde, âgé de vingt-quatre ans tous deux propriétaires et aussi domiciliés à Laspeux, ont signé avec nous les deux témoins, le père a déclaré ne savoir signer, après lecture du présent acte faite à eux faite.

Chabroissier

N° 4

le 8 février 1858

Issartel, Pierre
sexe masculin fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-huit le huit février à cinq heures du soir par devant nous Antoine Louis Chabroissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Jeanne Tourzade, âgée de cinquante cinq ans, sans profession, habitant au lieu des Deux-frères, en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du matin, est née un enfant du sexe masculin en la maison de Gabriel Issartel située au dit lieu des Deux-frères qu'elle nous présente auquel elle a déclaré donner le prénom de Pierre; lequel enfant est né de Marie Chevaris, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse dudit Gabriel Issartel, âgé de trente-trois ans, sciant de long tous deux domiciliés audit lieu des Deux-frères commune d'Echandelys la dite déclaration faite en présence de Joseph Coudeyras, âgé de trente-neuf ans, et Louis Renaudias, âgé de soixante-deux ans tous deux cultivateurs demeurant au dit Deux-frères et ont la déclarante et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite à eux du présent acte.

Chabroissier

N° 5.

Le 23 février 1858.

Pomel, Marie-Michelle, sa fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-huit, le vingt trois février, à cinq heures du soir par devant nous Antoine-Louis Chabroissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de Saint Germain-l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Antoine Pomel, âgé de trente-huit ans, sciant de long, demeurant au lieu de Pomel, commune dudit Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui à midi, en sa maison sise audit lieu de Pomel, déclarant, et d'Anne David, âgée de trente-neuf ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui à Pomel, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Michelle; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Mauvat, âgé de cinquante-deux ans, et de Pierre Chalagnac, âgé de cinquante-cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu de Laspeux, commune d'Echandelys; a le père signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Chabroissier

pomel

N° 6

Le 25 mars 1858

Grange, Jeanne
sexe féminin fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-huit, le vingt-six mars, à dix heures du matin par devant nous Antoine Louis Chabroissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy de Dôme, est comparue Jeanne Grange âgée de soixante-seize ans, cultivateur, demeurant au village de Gey, commune dudit Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Etienne Grange, sise audit lieu de Gey, qu'elle nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né d'Antoinette Collet, âgée de trente-sept ans, épouse dudit Etienne Grange âgé de trente-neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au susdit lieu de Gey commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Pierre Sorgebal, âgé de soixante ans, et de Claude Boudon, âgé de soixante-quatorze ans, cultivateurs demeurant tous deux au village de Gey; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Grange

Chabroissier

L'An mil huit cent cinquante-huit, le deux avril à six heures du soir par devant nous Antoine Louis Chabroissier, maire et officier de l'état civil de

N°7

Le 2 avril 1858

Désusclade, Etienne, sexe mas. fils légit. Jumeau

N°8

Le 2 avril 1858

Désusclade, Etienne, sexe mas. fils légit. Jumeau

N°9

Le 4 avril 1858

Bucher, Louis, sexe mas. fils légit.

Décédé le 7 7bre 1868

N° 10

Le 13 avril 1858

Champroux (Jean-Marie) sexe mas. fils légit.

commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm Puy-de-Dôme
est comparu Etienne Courdot, âgé de soixante ans, cultivateur, demeurant au Chiel en cette commune, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à midi et cinq minutes, il est né un enfant du sexe masculin, en sa maison sise au Chiel qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom d'Etienne, lequel enfant est né de Marie-Constance Courdot, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, épouse de Vital Désusclade, âgé de vingt-cinq ans, cultivateur, demeurant ensemble audit lieu du Chiel, commune d'Echandely, et est fils aîné du garçon inscrit dans l'acte précédent, ladite déclaration faite en présence d'Antoine Genestier, âgé de cinquante-huit ans, et de communal Pierre, âgé de soixante-trois ans, cultivateurs, demeurant aussi au Chiel; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Courdot Chaboissier O

L'An mil huit cent cinquante-huit, le deux avril, à six heures du soir par-devant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Etienne Courdot âgé de soixante ans cultivateur demeurant au Chiel, commune d'Echandely; lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à midi et cinq minutes, est né un enfant du sexe masculin, en sa maison sise au Chiel qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom d'Etienne, lequel enfant est né de Marie-Constance Courdot, âgée de vingt-neuf ans, sans profession épouse de Vital Désusclade, âgé de vingt-cinq ans, cultivateur, demeurant ensemble audit lieu du Chiel, commune d'Echandely, et est fils puîné du garçon inscrit dans l'acte précédent, ladite déclaration faite en présence d'Antoine Genestier, âgé de cinquante-huit ans, et de communal Pierre, âgé de soixante-trois ans, cultivateurs, demeurant aussi au Chiel; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. Et la rature de un mot minute est approuvée

Courdot Chaboissier O

L'An mil huit cent cinquante-huit, le quatre avril, à deux heures du soir par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Mathieu Barthélemy âgé de cinquante-cinq ans, cultivateur, domicilié à Labat, commune d'Echandely, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à une heure du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Marc Duchez, située audit lieu de Labat, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Louis, lequel enfant est né de Marie Sabatier, âgée de quarante ans, sans profession, épouse dudit Marc Duchez, âgé de quarante-six ans, cultivateur, tous deux domiciliés au dit lieu de Labat, dite commune d'Echandely; ladite déclaration faite en présence de Jean Duchez, âgé de quarante-huit ans, et de Jacques Roux, âgé de soixante-cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Buisson, en cette commune; et ont le déclarant et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite.

Chaboissier O

L'An mil huit cent cinquante-huit, le quatorze avril, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Dumas, âgé de soixante-dix ans, cultivateur, demeurant au mas, commune d'Echandely; lequel nous a déclaré que le jour d'hier, à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Barthélemy Champroux, sise audit lieu du mas, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean-Marie, lequel enfant est né de Françoise Dumas, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse dudit Barthélemy Champroux, âgé de trente ans, cultivateur, tous deux domiciliés au susdit lieu du mas; ladite déclaration faite en présence de Pierre Longechal, âgé de soixante ans, et de Claude Dubost, âgé de soixante-quatorze ans, cultivateurs, demeurant au Moulin de Greygommes d'Echandely; et ont le déclarant et les témoins dit ne savoir signer, après leur avoir fait lecture du présent acte. La rature d'un mot nul est approuvée.

Chaboissier O

L'An mil huit cent cinquante-huit, le quatorze avril, à cinq heures du soir par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est

N° 11

Le 14 avril 1858.

David, Jeanne Marie

sexe fem. fille légitime

Naissance

comparue Jeanne Cornelie, âgée de quarante-quatre ans, sans profession domicilié à Cher, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à onze heures du matin est née un enfant du sexe féminin, en la maison d'Antoine David, sise audit lieu de Cher, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Marie Jeanselme, âgée de vingt-trois ans, sa femme, fille légitime dudit Antoine David âgé de quarante-trois ans, sans profession, époux dudit lieu de Cher, en cette commune, leurs voisins de long, tous deux domiciliés au susdit lieu de Cher, en cette commune, laquelle déclaration faite en présence de Joseph Simonnet, âgé de cinquante cinq ans et d'Antoine Vaisse, âgé de quarante-cinq ans, voisins de long, demeurant aussi à Cher et ont la déclarante et les témoins dit ne savoir signer après lecture faite de ce.

Chabonjon A

N° 12

Le 16 avril 1858.

Bravard. Jean,

sexe mas. fils légitime

Naissance

L'an mil huit cent cinquante huit, le seize avril, à une heure du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme; est comparue Catherine Grange, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, habitant le moulin-de-Gay en cette commune laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison d'Antoine Bravard, située à Cher commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean, lequel enfant est né de Marie Vaisse, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, épouse dudit Antoine Bravard âgé de trente ans, voisins de long, demeurant aussi au susdit lieu de Cher, la déclaration faite en présence d'Antoine Vaisse, âgé de quarante cinq ans, et de Joseph Simonnet, âgé de cinquante-cinq ans, voisins de long aussi domiciliés à Cher, la déclarante et les témoins ont dit ne savoir signer après lecture du présent acte à eux faite de ce.

Chabonjon A

N° 13

Le 20 avril 1858

Jarge Antoine

sexe mas fils naturel

L'an mil huit cent cinquante-huit, le vingt avril, à deux heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Antoinette Bonnet sans profession, âgée de quarante-sept ans, demeurant à Pérol, commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à huit heures du matin, la dernommée Marie Jurge, âgée de vingt-trois ans, sans profession, demeurant aussi à Pérol, en cette commune, fille de feu Antoine et de vivante Antoinette Jurgier ci-dessus nommée, est accouchée dans sa maison, sise au dit lieu de Pérol d'un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente et auquel elle donne les prénoms et nom d'Antoine Jurge, lequel enfant est né d'un père inconnu, les dites déclaration et présentation faites en présence de Barthélemy Lupidon, âgé de soixante-quinze ans et de Mathieu Lupidon, âgé de soixante-deux ans, cultivateurs, demeurant à la Bourboule en cette commune et ont la déclarante et les témoins, dit ne savoir signer après lecture à eux faite du présent acte. ## Bourboule valeur d'un mot approuvé ##

Chabonjon

N° 14

28 avril 1858

Jugement rectificatif de Naissance

L'an mil huit cent cinquante-huit, le vingt-neuf avril à quatre heures du soir, nous Antoine-Louis Chaboisier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme avons conformément à la loi transcrit sur nos registres de naissance le jugement dont la teneur suit. = Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut. Nous avons ouï que Le Tribunal de première instance de l'arrondissement d'Ambert département du Puy-de-Dôme a rendu et prononcé le jugement suivant = Le Tribunal composé de Mr Chantelaube président et juges composant le tribunal civil d'Ambert, le procureur impérial entendu dans ses conclusions que sur les deux doubles des registres des naissances de la commune d'Echandelys pour l'année mil huit cent vingt-six, le nommé Chantelaube, jacques, né au lieu de Pérol le dix avril mil huit cent vingt-six a été inscrit comme étant fils de Blaise et de Eleuthère Mobenichez registre des baptêmes de la paroisse d'Echandelys, l'acte de décès de Blaise Chantelaube père, l'acte de décès de la dite Mobenichez mère et le certificat délivré par le maire de la commune d'Echandelys dûment timbrés, duquel il résulte que le nom Mobenichez a reçu le prénom de Marie et que c'est par erreur qu'elle a été désignée dans l'acte de naissance de ses fils jacques, sous le prénom de Eleuthère Dollar pour des causes et en forme de droit, ouï M le maire et pour le procureur d'Echandelys, contenant



l'indigence de Jacques Chantelouve. Vu conjointe[ment] 3 F. Me Vaspessans à l'article quatre-vingt-six de la loi du vingt-six avril mil huit cent dix, l'article Du douze Brumaire an onze, l'article cent vingt-deux du décret du dix-huit juin mil huit cent onze et l'article soixante-quinze de la loi du vingt-cinq mars mil huit cent dix-sept, Requiert qu'il vous plaise ordonner que rectification soit faite de l'acte de naissance inscrit le dix avril mil huit cent vingt-six sur les registres des naissances de mil huit cent vingt-six, dire que s'est par erreur que cet acte constate que Jacques Chantelouve est fils de Blaise et de Claudine Hobenicke, que la vérité est qu'il est fils de Blaise et de Marie Hobenicke, ordonner en outre que votre Jugement sera transcrit et inscrit sur le registre des naissances de la commune d'Echandelys de l'année courante et qu'il en sera fait mention en marge dudit acte et de toutes expéditions qui pourront en être délivrées par la suite. Fait au Parquet, à Ambert le vingt-sept avril mil huit cent cinquante-huit, Signé le procureur impérial empêché, signé: Me de la Rousselle substitut. = Vu la requête ci-dessus, ensemble les pièces et documents à l'appui, Vu la loi du dix décembre mil huit cent cinquante, Vu l'avis du Conseil d'état du douze brumaire an onze et les articles quatre-vingt-dix-neuf et cent un du Code Napoléon, huit cent cinquante-cinq, huit cent cinquante-six et huit cent cinquante-sept du Code de Procédure civile; Ouï M. le Président en son rapport à cette audience; Ouï également le substitut du Procureur Impérial, en ses conclusions motivées, Le Tribunal, après avoir délibéré a rendu et prononcé le jugement suivant: Attendu qu'il est suffisamment établi par les pièces produites que le nommé Jacques Chantelouve né le dix avril mil huit cent vingt-six, a été par erreur désigné dans son acte de naissance inscrit sur les registres de l'état civil de la commune d'Echandelys, comme étant fils de Claudine Hobenicke sa landjoge et son fils de Marie Hobenicke; Attendu que le dit Chantelouve a intérêt d'obtenir la rectification de son acte de naissance, le Tribunal statuant en premier ressort ordonne que le présent Jugement sera inscrit aussitôt qu'il lui aura été remis par l'officier de l'état civil de la commune d'Echandelys sur les registres des naissances de l'année courante, ordonne en outre que mention en sera faite en marge de l'acte du dix avril mil huit cent vingt-six, qui ne sera plus délivré qu'avec les rectifications ordonnées, à peine de tous dommages intérêts. Fait et jugé à l'audience publique du Tribunal civil d'Ambert, séant M.M. Calmard Président, Imbert et Rollat, juges, de la Rousselle, substitut du procureur Impérial et Dégiron, Greffier, le mercredi vingt-huit avril mil huit cent cinquante-huit. Et à la minute sont signé: Calmard Président et Dégiron, Greffier. Vérifié par timbre et enregistré gratis, à Ambert le vingt-huit avril mil huit cent cinquante-huit folio cent quatre-vingt-dix-neuf, case quatre. = Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; aux procureurs généraux et aux Procureurs près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par le président du Tribunal et par le Greffier susdit et délivré à Me Jacques Chantelouve. En l'audience, le Greffier du Tribunal signé: Dégiron. En marge il y a la mention suivante: Vu pour timbre et enregistré gratis à Ambert le vingt-huit avril mil huit cent cinquante-huit, folio cent quatre-vingt-dix-neuf, case quatre, signature illisible. Pour Ambert

N° 11

Le 8 mai 1858.

Dulour: Antoinette

sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-huit, le huit mai à midi par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain l'Herm, Puy de Dôme, est comparue Antoinette Bourneix âgée de quarante-sept ans, sans profession, demeurant à Parel, commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à quatre heures du soir, est née en la maison de Gaspard Dulour, sise audit lieu de Parel, une enfant du sexe féminin qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette, lequel enfant est né de Benoite Berbey, âgée de trente ans, sans profession, épouse dudit Gaspard Dulour âgé de trente-quatre ans, cultivateur, demeurant audit lieu de Parel, la dite déclaration faite en présence de Pierre Chalignac âgé de cinquante deux ans et Jean Mouriat, âgé de cinquante deux ans, cultivateurs demeurant tous les deux à Lespeux, en cette commune, la déclarante et les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture du présent acte à eux faite.

Pour

N° 16

Le 21 mai 1858.

Coupat (Jeanne) sa fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante huit, le vingt-cinq mai à midi par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme est comparu Antoinette [illegible], âgée de vingt-trois ans, sans profession, demeurant aux Charbonnial, commune de Tedmets, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin, est né un enfant de sexe féminin, de la maison, dit lieu Coupat, située à Coupat, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né d'Antoine Coupat, âgé de vingt-huit ans, sans profession, époux de la dite Antoinette Coupat, âgé de quarante-deux ans, vivant de leurs, tous deux domiciliés au dit lieu de Coupat en cette commune, la dite déclaration faite en présence de Jacques Rouge âgé de soixante-cinq ans et de Jean Faucheux, âgé de quarante-huit ans, tous deux propriétaires et domiciliés au Buisson, commune d'Echandelys, le déclarants et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite du présent acte. /.

+ Jeanne mot. Le renvoi et la rature d'une mot nul sont approuvés /.

Chaboyet

N° 17

Le 28 mai 1858.

Coudeyras Marie sa fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante huit, le vingt huit mai à quatre heures du soir, pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu Claude Pointet âgé de soixante onze ans, cultivateur, demeurant aux Endos, commune d'Echandelys lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Jean Coudeyras, sise au dit lieu des Endos, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Jeanne Pointet, âgée de vingt-trois ans, sans profession, épouse du dit Jean Coudeyras, âgé de vingt-six ans, ci-dessus, demeurant aux Endos, la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugère âgé de cinquante ans et d'Antoine Mourgues âgé de vingt-un ans, tous deux cultivateurs domiciliés au bourg d'Echandelys, tous les déclarants et les témoins, dit ne savoir signer, après lecture faite du présent acte /.

Chaboyet

N° 18

Le 2 juin 1858.

Chassagne, Françoise sa fém. fille légit.

L'An mil huit cent cinquante huit, le trois juin, à sept heures du soir pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme est comparu Jean Baudu âgé de soixante seize ans, cultivateur, demeurant à la Faye, section de la commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à neuf heures du matin est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'Etienne Chassagne, sise au dit lieu de la Faye, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Françoise, lequel enfant est né de Marguerite Brevard, âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse du dit Etienne Chassagne, âgé de trente-trois ans, cultivateur, demeurant au dit lieu de la Faye, commune d'Echandelys, la dite déclaration faite en présence de Pierre Coupat, âgé de soixante-cinq ans et de Benoit Palasse âgé de soixante deux ans, tous deux cultivateurs, demeurant aussi à la Faye, section de la commune d'Echandelys, le déclarant et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite /.

Chaboyet

N° 19

Le 4 juin 1858.

Brugère Antoine sa fém. fils légit.

L'An mil huit cent cinquante huit le quatre juin, à sept heures du soir pardevant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu Marie Vaillis, âgée de cinquante-trois ans, sans profession, demeurant à Lospeux en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Louis Brugère, située au dit lieu de Lospeux, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Marie Vaillis, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse du dit Louis Brugère, âgé de vingt-quatre ans ci-dessus, demeurant ensemble au dit lieu de Lospeux, en la commune d'Echandelys, la dite déclaration faite en présence de Jean Mourgues âgé de cinquante deux ans et de Pierre Chalagnat, aussi âgé de cinquante-deux ans, tous deux cultivateurs domiciliés au dit lieu de Lospeux, la déclarante et les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture à eux faite du présent acte.

Chaboyet

N° 20

Le 9 Juin 1858.

Vaisse Auguste Michel
son fils légitime
né

L'An mil huit cent cinquante-huit, le neuf Juin, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain, Chern. Puy de Dôme, est comparue Michelle Rouvet âgée de trente-sept ans, tailleuse, habitant le lieu du moulin de Jery, en dite commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à huit heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison, de Benoit Vaisse agissant dit lieu de moulin de Jery, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Auguste Michel; lequel enfant est né de Marie Rouvet âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse du dit Benoit Vaisse âgé de trente ans, scieur de long, demeurant ensemble au dit lieu du Moulin de Jery, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Pierre Longechal âgé de soixante ans, et de Claude Dubreuil âgé de soixante-quatorze ans cultivateurs, demeurant aussi au Moulin de Jery; et ont la déclarante et les témoins dit ne savoir signer, après lecture du présent acte à eux faite. J.

Chaboissier

N° 21

Le 14 Juin 1858.

Rodas Anne
sa fem. fille légit.
née

L'An mil huit cent cinquante-huit, le treize Juin, à deux heures du soir par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, marié et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain, Chern. Puy de Dôme est comparue Anne Chalembrier âgée de vingt-deux ans, sans profession, demeurant à Lospeux, en cette commune, laquelle nous a déclaré que le jourd'hier, à onze heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Antoine Rodas, sise au lieu de Lospeux, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Anne, lequel enfant est né de Catherine Reyrolle, âgée quarante-six ans, sans profession, épouse du dit Antoine Rodas, âgé de quarante-sept ans, tous deux demeurant ensemble au dit lieu de Lospeux, commune d'Echandelys, la dite déclaration faite en présence de Claude Vialis, âgé de cinquante-neuf ans, et de Jean Mouras âgé de cinquante-deux ans, cultivateurs, demeurant aussi à Lospeux, la déclarante et les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite du présent acte. J.

Chaboissier

N° 22.

Le 15 Juin 1858.

Taurie Jean-Claude
son fils légitime
né

L'An mil huit cent cinquante-huit, le quinze Juin, à six heures du soir par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, marié et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain, Chern. Puy-de-Dôme, se comparu Marie Chevallon, âgée de cinquante-un ans, sans profession, demeurant à Langlade, commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Jean Taurie, sise au dit lieu de Langlade, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jean-Claude, lequel enfant est né de Françoise Dubois âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse du dit Jean Taurie âgé de vingt huit ans scieur de long, tous deux demeurant ensemble au dit lieu de Langlade, commune d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence de Vidal Pépidon âgé de soixante-quinze ans, et de Mathieu Papidon, âgé de soixante-deux ans propriétaires, demeurant tous les deux à la Forestrie, en cette commune et ont la déclarante et les témoins, déclaré ne savoir signer, après lecture faite. J.

Chaboissier

N° 23

Le 20 juin 1858.

Faucheux Jeanne
sa fem. fille légitime
née

L'An mil huit cent cinquante-huit, le vingt-un juin, à huit heures du soir par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, marié et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain, Chern. Puy-de-Dôme est comparu Jean Faucheux âgé de quarante huit ans, marchand, demeurant au Buisson, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à cinq heures du soir, en sa maison d'habitation, sise au dit lieu du Buisson, de lui déclarant et de Jacqueline Magnet, âgée de quarante-un ans, sans profession, son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne, les dites déclaration et présentation faites en présence de Jacques Roux âgé de soixante-quatre ans, et de Antoine Genestier, âgé de quarante-huit ans, tous deux cultivateurs, habitant aussi le Buisson, dite commune d'Echandelys, et ont le père et les témoins déclaré ne savoir signer, après lecture à eux faite du présent acte. J.

Chaboissier

L'An mil huit cent cinquante-huit, le quatre juillet, à cinq heures du soir par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain, Chern. Puy-de-Dôme est comparu

N° 24

Le 3 juillet 1858

Lavigne (Victoire-Antoinette-Michelle) sexe fém. fille légitime.

Mr Lavigne âgé de trente ans, tailleur d'habits, domicilié au chef-lieu de la commune d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à deux heures du matin, en sa maison sise au bourg et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Victoire-Antoinette-Michelle; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bruyère, âgé de cinquante-un ans, cultivateur, et de Jean Chevalier, âgé de trente-trois ans, sabotier, tous les deux domiciliés au chef-lieu de cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Lavigne

Thaboiseau

N° 25

Le 16 juillet 1858.

Longechal, sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-huit, le seize juillet à sept heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Thaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Longechal, âgé de quarante-cinq ans métayer, demeurant au Moulin de Gay commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui à cinq heures du soir, en sa maison sise audit lieu du Moulin de Gay et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bruyère, âgé de cinquante-un ans cultivateur et de Jean Chevalier, âgé de trente-trois ans sabotier, tous les deux domiciliés au chef-lieu de cette commune; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite.

Longechal

Thaboiseau

N° 26

Le 9 7bre 1858.

Chevalier Jean son mas. fils naturel

L'An mil huit cent cinquante-huit, le neuf septembre à neuf heures du matin, par-devant nous Antoine-Louis Thaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu François Chevalier, âgé de soixante-quatre ans, sabotier, demeurant au Pont-Pontas, en cette commune, lequel nous a déclaré que le neuf septembre courant, à midi, la Demoiselle Marie Chevalier, âgée de vingt-six ans sans profession, fille de lui François Chevalier et de Marie Fargis, âgée de soixante-deux ans, tous demeurant ensemble au lieu du Pont-Pontas, est accouchée dans sa maison sise au dit lieu d'un enfant du sexe masculin qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénom et nom de Jean Chevalier; lequel enfant est né d'un père inconnu; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Chevalier, âgé de trente-deux ans, sabotier, et de Pierre Bruyères, âgé de cinquante-un ans, cultivateur, tous les deux domiciliés au chef-lieu de cette commune, et ont les déclarant et témoins dit ne savoir signer après leur avoir fait lecture du présent acte.

Thaboiseau

N° 27

Le 27 7bre 1858.

Malière (Jean-Marie) sexe mas. fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-huit, le vingt-sept septembre à quatre heures du soir par-devant nous Antoine-Louis Thaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu François Vauzelot, âgé de cinquante ans, sans profession, habitant le lieu de Laudet commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jour d'hui à six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en sa maison d'habitation sise audit lieu de Laudet, qu'elle nous présente et auquel elle a donné les prénoms de Jean-Marie, lequel enfant est né de Marie Chevalier, âgée de vingt-trois ans, tous les deux domiciliés au lieu de Laudet, mariés ensemble suivant acte reçu par nous le dix-huit du présent mois, ladite Chevalier a déclaré ne vouloir signer, attendu qu'elle est en couches, ladite déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bruyères, âgé de cinquante-deux ans, cultivateur, et de Jean Chevalier, âgé de trente-deux ans, sabotier, tous les deux domiciliés au chef-lieu de cette commune, et ont les déclarant et témoins dit ne savoir signer après lecture faite du présent acte.

Thaboiseau

L'An mil huit cent cinquante-huit, le vingt-sept septembre à quatre heures du soir par-devant nous Antoine-Louis Thaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu François Vauzelot, âgé de cinquante ans, sans profession, habitant le lieu de Laudet commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jour d'hui à six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en sa maison d'habitation sise audit lieu de Laudet, qu'elle nous présente et auquel elle a donné les prénoms de Jean-Marie, lequel enfant est né de Marie Chevalier, âgée de vingt-trois ans, tous les deux domiciliés au lieu de Laudet, mariés ensemble suivant acte reçu par nous le dix-huit du présent mois, ladite Chevalier a déclaré ne vouloir signer, attendu qu'elle est en couches, ladite déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bruyères, âgé de cinquante-deux ans, cultivateur, et de Jean Chevalier, âgé de trente-deux ans, sabotier, tous les deux domiciliés au chef-lieu de cette commune, et ont les déclarant et témoins dit ne savoir signer après lecture faite du présent acte.

Thaboiseau

L'An mil huit cent cinquante-huit, le vingt-huit septembre à quatre heures du soir par-devant nous Antoine-Louis Thaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu François Vauzelot, âgé de cinquante ans, sans profession, habitant le lieu de Laudet commune d'Echandelys, lequel nous a déclaré que ce jour d'hui à six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en sa maison d'habitation sise audit lieu de Laudet, qu'elle nous présente et auquel elle a donné les prénoms de Jean-Marie, lequel enfant est né de Marie Chevalier, âgée de vingt-trois ans, tous les deux domiciliés au lieu de Laudet, mariés ensemble suivant acte reçu par nous le dix-huit du présent mois, ladite Chevalier a déclaré ne vouloir signer, attendu qu'elle est en couches, ladite déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bruyères, âgé de cinquante-deux ans, cultivateur, et de Jean Chevalier, âgé de trente-deux ans, sabotier, tous les deux domiciliés au chef-lieu de cette commune, et ont les déclarant et témoins dit ne savoir signer après lecture faite du présent acte.

Thaboiseau

L'An mil huit cent cinquante-huit, le vingt-huit octobre à midi, par-devant nous Antoine-Louis Thaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-Lembron, Puy-de-Dôme, est comparu [illegible], âgé de [illegible] ans, [illegible], demeurant au [illegible]

N° 28

Le 9 8bre 1858.

Batisse François
vu mas. fils légt

comparue à Echandelys, laquelle nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à midi, en sa maison, sise audit lieu de Allet, Dalin Déclarant et de Marie Lafont, âgée de trente cinq ans, sans profession, son épouse, Dacommun avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de François; ladite déclaration et présentation faites en présence de Jean Mallet, âgé de quarante quatre ans, et de Damien Baby, âgé de cinquante huit ans, tous les deux voisins Delong et domiciliés audit lieu de Chez; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Chaboisseau

Batisse

N° 29

Le 23 8bre 1858.

Renaudias, Jean
vu mas. fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-huit le vingt-trois octobre, à midi, par-devant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Damien Renaudias, âgé de soixante-six ans, cultivateur, demeurant à Parel, en cette commune d'Echandelys, grand père de l'enfant, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Blaise Renaudias, sise au Parel, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Jean; lequel enfant est né de mariée Champroux, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, épouse dudit Blaise Renaudias, cultivateur, demeurant ensemble, âgé de vingt-neuf ans, tous les deux habitant ensemble audit lieu de Parel, ladite déclaration faite en présence de Joseph Chalimbaud, âgé de soixante ans, et de Vital Dutour, âgé de soixante-quinze ans, cultivateurs, tous deux demeurant aussi à Parel, et ont le déclarant et les témoins dit ne savoir signer, après lecture faite du présent acte.

Chaboisseau

N° 30

Le 11 9bre 1858

Ravaud Jean-Blaise
vu mas. fils légitime
né

L'An mil huit cent cinquante-huit, le onze novembre à dix heures du matin par-devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Ravaud âgé de trente sept ans, maçon, demeurant à la Parade, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à dix heures du soir, en sa maison, d'habitation, sise au dit lieu de la Parade, de lui déclarant et de Marguerite Lagat, âgée de trente-six ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean-Blaise les dites déclaration et présentation faites en présence de Blaise Ravaud, âgé soixante trois ans, maçon, demeurant aussi à la Parade, et de Henri Bruyères âgé de cinquante un ans, cultivateur, habitant le bourg d'Echandelys, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture donné lecture. /.

Ravaud

Chaboisseau

N° 31

Le 19 9bre 1858

Terrasse Jeanne
vue Jeunon
née

L'An mil huit cent cinquante-huit, le dix-neuf novembre, à dix heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage femme, habitant le chef-lieu de la commune d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à une heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'Etienne Terrasse, sise au lieu de Pérosse, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, lequel enfant est né de Marie Chanior, âgée de trente-un ans, sans profession, épouse du dit Etienne Terrasse, âgé de quarante-un ans, cultivateur, demeurant ensemble au lieu de Pérosse, en cette commune, ladite déclaration faite en présence de Vital Dutour, âgé de soixante-quinze ans, et de Joseph Chalimbaud, âgé de soixante ans, cultivateurs, demeurant à Parel, commune d'Echandelys, le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /

ponchon

Chaboisseau

L'An mil huit cent cinquante-huit, le quinze décembre, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Benoît Fontaine âgé de quarante-cinq ans, cultivateur, demeurant au lieu dit Jeux-Plantas, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un

N° 32

Le 14 X^bre 1858

Fontaine, Pierre
sexe mas. fils légit.

Marié à Romilly-s-Seine le trente août mil neuf cent dix neuf à Barchetsky Jeanne
Echandelys le 2 sept^bre 1920
L'officier
Cannet

enfant du sexe masculin né hier, à deux heures du soir, en sa maison d'habitation sise audit lieu du Jaua-Plantas, de lui déclarant, et de Marie Montel, âgée de vingt-huit ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre, les dites déclaration et présentation faites en présence de Barthélemy Michy, âgé de cinquante-deux ans, et de Jean Montel, âgé de vingt-six ans, tous les deux cultivateurs et domiciliés à Sabat, en cette commune; et a, Jean Montel, signé avec nous le présent acte, Michy, a déclaré ne savoir signer, après lecture donné.

Chaboyer

Clos et arrêté par nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, le présent registre des naissances contenant trente-deux actes pour l'année mil huit cent cinquante-huit. /.

— Echandelys, le trente-un décembre mil huit cent cinquante-huit. —

Chaboyer

Table alphabétique.

Numéro du registre	Noms et Prénoms.	Date des naissances	N^os du registre	Noms et Prénoms	Date des naissances
28	Batisse, François	9 8^bre	22	Faurie Jean-Claude	15 juin
12	Bravard, Jeane	16 avril	32	Fontanel Pierre	14 X^bre
19	Brugère, Antoine	4 juin	6	Grange Jeanne	25 mars
10	Champroux, Jean-marie	13 avril	1	Gravière Antoine	7 janvier
18	Chaussayne, Françoise	2 juin	14	Issartel, Pierre	18 février
26	Clavelier, Jeane	9 7^bre	24	Jugement rectificatif de naissance	28 avril
2	Collange, Joseph	23 janvier	25	Lavigne Victoire Antoinette	3 juillet
17	Coudeyras, marie	28 mai	27	Longechal Jeanne	16 juillet
16	Coupaze, Jeanne	25 mai	5	Malène Jeanne-Marie	27 7^bre
11	David, Jeanne-marie	14 avril	30	Pomel Marie-Michelle	23 février
8	Désusclade, Etienne	2 avril	21	Renaud Jean-Blaise	11 9^bre
7	Désusclade, Pierre	2 avril	29	Redon Anne	12 juin
9	Ducher, Louis	4 avril	31	Renaudins Jean	23 8^bre
15	Dulour Antoinette	8 mai	20	Terrasse Jeanne	19 9^bre
13	Farge Antoine	20 avril	3	Vaisse Auguste-Abel	9 juin
23	Faucbery Jeanne	20 juin		Viallis François	1 février

Le maire de la commune d'Echandelys, soussigné, certifie exacte la Table alphabétique ci-dessus dressée

Echandelys, le neuf janvier mil huit cent cinquante-neuf.

Chaboyer

NAISSANCES.

Première Feuille.

TIMBRE IMPERIAL 1F 25c

ANNÉE 1859.

Le présent Registre, contenant six *feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous* juge suppléant *du Tribunal civil d'* Ambert *département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissance dans la commune d'* Echandelys *pendant l'année mil huit cent cinquante-neuf.*

Fait à Ambert *le* Vingt-deux *décembre mil huit cent cinquante-huit.*

L. Arm-Chev
J.-I.

N° 1er

Le 12 janvier 1859

Vaisse (Marie)
sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent cinquante-neuf le douze janvier à midi par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de Saint Germain-Lheurm, Puy-de-Dôme, est comparu Benoit Berteby âgé de quarante sept ans, Maréchal, domicilié au bourg d'echandely; lequel nous a déclaré que ajourd'hui à deux heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jeanne Vaisse sis au moulin-de-Gery qu'il nous présente et auquelle il a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Françoise Force âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse dudit Jean Vaisse, âgé de trente quatre ans, sciant de long demeurant ensemble au moulin-de-Gery commune d'echandely; ladite déclaration faite en présence de Jean Moiriel, âgé de vingt six ans, et de Guillaume Sayet, âgé de cinquante quatre ans cultivateurs, tous deux domiciliés au lieu de Labat, en cette commune; et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture. / Sayet L. Arm-Chev Berthelay Chaboissier

N° 2

Le 14 janvier 1859.

Ravaud Jeanne Marie
sexe féminin fille Légitime

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le quatorze janvier, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain Lheurm, Puy-de-Dôme, est comparu Blaise Ravaud, âgé de soixante deux ans, cultivateur, habitant à la Parade, en cette commune, grand père de l'enfant; lequel nous a déclaré que ajourd'hui, à une heure du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Antoine-marie Ravaud située au bourg d'Echandely, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jeanne Marie, Lequel enfant est né de Maria Lagat âgée de trente un ans, épouse dudit Antoine marie Ravaud âgé de trente-deux ans maçon demeurant ensemble au chef-lieu de la commune d'Echandely; ladite déclaration faite en presence de Benoit Berteby âgé de quarante-sept ans, Maréchal, et de Pierre Brugeon, âgé de cinquante deux ans, cultivateur, tous deux domiciliés au bourg d'Echandely; Berteby a signé avec nous le présent acte de naissance Ravaud et Brugeon ont dit ne savoir signer après lecture faite. / Berthelay Chaboissier

N° 3

Le 28 janvier 1859.

Viallis (Marie-martha)
sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent cinquante-neuf le vingt-huit janvier, à quatre heures du soir, par devant nous antoine-louis chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'heurm Puy-de-Dôme, est comparu Antoine viallis, âgé de quarante-trois ans, marchand, habitant au lieu de Cadeyras, commune d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce jourd'hui, à onze heures du matin, en sa maison sise à Cadeyras, Lequel déclarant et donnant les prénoms de Marie Jeanne, sont ceux inscrits en tête du présent acte de naissance. Dont et de tout ce que dessus nous avons dressé le présent acte que le déclarant a signé avec nous après lecture faite. / Viallis Chaboissier

Jean Montel âgé de vingt-six ans, et de Guillaume Fayet, âgé de cinquante-quatre ans, tous les deux cultivateurs et domiciliés au lieu de Labat, même commune; ont signé avec nous le présent acte de naissance, après lecture faite. /.

Fayet J. Montel Viallis Chaboisseau

N° 4

Le 29 janvier 1859.

Marquet (Jeanne-Marie) sexe féminin fille légitime.

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-neuf janvier, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Pierre Marquet, âgé de trente-huit ans, cultivateur, demeurant à la forestrie, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à deux heures du matin, en sa maison sise à la forestrie, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie; laquelle déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bruguière, âgé de cinquante deux ans, et de Benoit Berthelay, âgé de quarante-sept ans, maréchal, tous deux domiciliés au bourg d'Echandelys, le père et Berthelay ont signé avec nous le présent acte de naissance; quant à Bruguière il a déclaré ne savoir signer après lecture faite. /.

Berthelay Chaboisseau

N° 5

Le 17 février 1859.

Echalier (Antoine) sexe masculin fils légitime.

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le dix-huit février, à trois heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Echalier, âgé de quarante-sept ans, propriétaire, demeurant à Chabreyras, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jour d'hier, à neuf heures du matin, en sa maison située au dit lieu de Chabreyras, de lui déclarant, et de Françoise Coudeyras, âgée de trente-huit ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui à Chabreyras et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jacques Roux, âgé de soixante-quatre ans, et Jean Faucbery, âgé de quarante-huit ans, propriétaire habitant le hameau du Buisson, commune d'Echandelys, qui ont, ainsi que le déclarant, dit ne savoir signer après leur avoir fait lecture du présent acte. /.

Chaboisseau

N° 6

Le 27 mars 1859.

Simonadet (Marie) sexe féminin fille légitime.

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-sept mars, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jeanne Bouchet, âgée de soixante-dix ans, sans profession, demeurant au lieu de Chez-Simonadet, commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Mathieu Simonadet, dit au lieu de Chez, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né d'Annette Pairis, âgée de trente-deux ans, sans profession, épouse dudit Mathieu Simonadet, âgé de trente-trois ans, cultivateur, demeurant ensemble audit lieu de Chez, en cette commune; laquelle déclaration faite en présence de Pierre Bruneix âgé de cinquante-deux ans, et d'Antoine Chardat âgé de quarante-dix ans, cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys Chardat a signé avec nous le présent acte; la déclarante et Bruneix ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Chardat Chaboisseau

N° 7

Le 29 mars 1859

Gonthier (Jeanne) sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent cinquante-neuf, Dimanche vingt-neuf mars, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Bruchon, âgée de quarante-six ans, sage-femme, demeurant au dit lieu de la commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin, est né une enfant du sexe féminin, en la maison de Blaise Gonthier, située au Puy-Jaïas, en cette commune, que elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne; de

TIMBRE IMPERIAL 1F. 25C.

Jeanne; lequel enfant est né d'Annecy Bien, âgée de trente-un ans, sans profession, épouse dudit Blaise Ponnetier, âgé de trente-huit ans, sieur de bois, domiciliés audit lieu des Deux-frères; ladite déclaration faite en présence de Joseph Cudeyras âgé de trente-huit ans et de Louis Renaudias, âgé de soixante-quatre ans, cultivateurs et domiciliés dudit lieu des Deux-frères commune d'Echandely: la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite /.

ponchon

Chaboissier

N° 8

Le 30 mars 1859.

Dubamp (André) sexe mas. fils légitime.

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le trente-un mars à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-six ans, sage-femme, demeurant au chef lieu de la commune d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jour d'hier, à onze heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jacques Dichamp située aux Deux-frères, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'André; lequel enfant est né de Françoise Loffre âgée de quarante-cinq ans, sans profession, épouse dudit Jacques Dichamp, âgé de trente-six ans, propriétaire, domiciliés audit lieu des Deux frères: ladite déclaration faite en présence de Joseph Renaudias, âgé de cinquante-cinq ans, et de Louis Renaudias âgé de soixante-quatorze ans propriétaires et domiciliés audit lieu des Deux-frères commune d'Echandely: la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite /.

ponchon

Chaboissier

N° 9

Le 31 mars 1859

Coudeyras Catherine sexe fem. fille légitime.

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le trente-un mars, à quatre heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Joseph Coudeyras, âgé de trente-huit ans sieur de long, demeurant aux Deux frères en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à midi, en sa maison d'habitation située au dit lieu des deux frères, de lui déclarant et de Marie Jouannon, âgée de trente-sept ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui aux Deux frères, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Catherine, les dites déclaration et présentation faites en présence de Joseph Renaudias, âgé de cinquante-cinq ans, et de Louis Renaudias âgé de soixante-quatorze ans propriétaires et domiciliés au dit lieu des deux frères commune d'Echandely, qui ont, ainsi que le déclarant dit ne savoir signer, après leur avoir fait lecture du présent acte /.

Chaboissier

N° 10

Le 31 mars 1859

Coudeyras Marg^te-Philomène sexe fem. fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le premier avril, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon âgée de quarante-six ans, sage-femme, demeurant au bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à onze heures du soir est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Coudeyras, sise au lieu des Deux frères, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marguerite-Philomène; lequel enfant est né de d'Antoinette Marguerie, âgée de quarante-deux ans, sans profession épouse du dit Jean Coudeyras, âgé de cinquante-deux ans, sieur de long, domiciliés ensemble au dit lieu des Deux-frères, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Joseph Coudeyras, âgé de trente-huit ans, de même état de sieur de long et demeurant aussi aux Deux frères et de Pierre Brugère, âgé de cinquante-un ans cultivateur et domicilié au bourg d'Echandely, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite /.

ponchon

Chaboissier

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le premier avril à cinq heures du soir par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-six ans, sage-femme

N° 11

Le 1er avril 1859

Longechal.

(Jeanne-Marie sexe fém. fille naturelle

Domiciliée au chef-lieu de la commune d'Echandelys laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du matin, la demoiselle Catherine Longechal, âgée de trente quatre ans, sans profession, demeurant au lieu de Lespeux en cette commune, est accouchée dans sa maison sise au dit lieu de Lespeux, d'un enfant du sexe féminin, dont le père est inconnu qu'elle nous présente et auquel elle donne les prénoms et nom de Jeanne-Marie Longechal; les dites déclaration et présentation faites en présence de Louis Pointud, âgé de soixante-six ans, et de Pierre Brugière, âgé de cinquante-un ans, cultivateurs et domiciliés au bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. Ponchon Chaboissier

N° 12

Le 7 avril 1859

Dumas (Antoine) sexe mas. fils légitime

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le sept avril, à deux heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-six ans, sage-femme, domiciliée au chef-lieu de cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à cinq heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Pierre Dumas, sise au lieu du mas, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est né de marie Coudeyras, âgée de vingt-trois ans sans profession, épouse du dit Pierre Dumas, âgé de trente-six ans, sieur debang, tous deux habitant ensemble au dit lieu du mas, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence d'Antoine Dumas, âgé de soixante-onze ans, cultivateur, demeurant aussi au mas, et de Jean Faucherys, âgé de quarante-huit ans, cultivateur habitant le lieu du Buisson en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite. Ponchon Chaboissier

N° 13.

Le 11 Avril 1859.

Goutte (Jeanne) sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le onze avril à cinq heures du soir. Par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-six ans, sage femme, demeurant au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Goutte sise au lieu des Deux-Frères, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne; lequel enfant est né d'Anne Sauvade, âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse dudit Jean Goutte âgé de vingt-neuf ans, sieur debang, demeurant ensemble au lieu des Deux-Frères, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Louis Bernardeas, âgé de soixante-quatorze ans, et de Joseph Bernardeas, âgé de cinquante-cinq ans, cultivateurs, demeurant aussi aux Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture faite. Ponchon Chaboissier

N° 14

Le 12 avril 1859

Clavelier (Marie) sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le douze avril, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Clavelier, âgé de trente-six ans, marchand, habitant le bourg d'Echandelys lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier, en sa maison d'habitation à Echandelys, de lui déclarant, et d'Anne Gachon, âgée de trente un ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au chef-lieu de cette commune et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugière, âgé de cinquante-un ans, cultivateur, demeurant aussi à Echandelys, et d'Antoine Chevalier, âgé de soixante ans, aussi cultivateur, demeurant au lieu de Buisson commune d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte les témoins ont déclaré ne savoir signer, lecture à eux faite après avoir approuvé. Chaboissier

N° 15.

Le 15 avril 1859

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le quinze avril à huit heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St-Germain-l'Herm, Puy-

Terrasse Laurent 3e-Enfant, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-six ans sage-femme
sexe mas. fils légitime
demeurant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que cejourd'hui à six heures
du matin est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Etienne Terrasse
située au Buisson, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a
déclaré donner le prénom de Laurent; lequel enfant est né d'Anne Dubois,
âgée de vingt-neuf ans, sans profession, épouse dudit Etienne Terrasse,
âgé de trente-trois ans, marchand, demeurant ensemble audit lieu du
Buisson, commune d'Echandely; ladite déclaration faite en présence de
Jean Faucherey, âgé de quarante-huit ans, et de Jacques Rouer âgé de
soixante-six ans, cultivateurs et domiciliés au susdit lieu du Buisson; la
déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer,
après lecture à eux faite. J. ponchon Chabrol

N.e 16

Le 17 avril 1859.

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le dix-sept avril à quatre heures
du soir. Par-devant nous Antoine-Louis Chabrissier, maire et officier de l'état
civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme,
est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-six ans, sage-femme
demeurant au chef-lieu de la commune d'Echandely; laquelle nous a déclaré
Ponchon, Marg.te Joséphine, sexe fém. que cejourd'hui, à deux heures du matin, est né un enfant du sexe féminin
fille légitime. en la maison de Jean Ponchon, située au lieu de Barel, en cette commune
qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marguerite
Joséphine; lequel enfant est né de Claudine Chantelaube agée de
trente-huit ans, sans profession, épouse dudit Jean Ponchon, âgé de quarante-
deux ans, sieur delong, demeurant ensemble audit lieu de Barel; ladite
déclaration faite en présence d'Antoine Dumas, âgé de soixante-dix ans, et
de Jean Coudeyras, âgé de soixante-quinze ans, cultivateurs, habitant le lieu
dit mas, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte,
les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. J. ponchon Chabrol

N.e 17

Le 20 avril 1859.

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-~~huit~~ avril, à cinq heures du
soir, par-devant nous Antoine-Louis Chabrissier, maire et officier de l'état civil de la
commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est
comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-six ans, sage-femme domiciliée
Genestier, (Etienne) au bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que cejourd'hui, à midi, est né un
sexe mas. fils légitime enfant du sexe masculin en la maison d'André Genestier, sise au lieu des
Deux-Frères, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner
le prénom d'Etienne; lequel enfant est né de Jeanne Coudoyras, âgée de trente-
neuf ans, sans profession, épouse dudit André Genestier, âgé de quarante-deux ans
sieur delong, demeurant ensemble audit lieu des Deux-Frères; ladite déclaration
faite en présence de Joseph Coudoyras, âgé de trente-huit ans, et de Joseph
Renaudias, âgé de cinquante-cinq ans, cultivateurs, demeurant aussi aux
Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit
ne savoir signer, après lecture faite et relecture à persévéra. J. ponchon Chabrol

N.e 18

Le 21 avril 1859.

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-un avril, à dix heures du
matin, Par-devant nous Antoine-Louis Chabrissier, maire et officier de l'état
civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme,
est comparu Marguerite Ponchon, âgée de quarante-six ans, sage-femme demeurant
Blanchard, Mélanie au chef-lieu de la commune d'Echandely; laquelle nous a déclaré que cejourd'hui
sexe fém. fille légitime à trois heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de
Jean Blanchard, située aux Deux-Frères, en cette commune, qu'elle nous
présente et auquel elle a déclaré donner le prénom Mélanie; lequel enfant est
né de Marie Coudeyras, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, épouse du
dit Jean Blanchard, âgé de trente-quatre ans, sieur delong, tous deux domiciliés
aux Deux-Frères, commune d'Echandely; la dite déclaration faite en présence
de Louis Renaudias, âgé de soixante-quatorze ans, et de Joseph Coudeyras, âgé
de trente-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu des Deux-Frères;

la Déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. / ponchon Chaboisier

N.e 19

Le 26 avril 1859.

Longechal (Marie) sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-six avril, à six heures du soir, par-devant nous Antoine Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-six ans, sage-femme, demeurant au chef-lieu de cette commune; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jacques-Charles Longechal, située à Compat, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né de Françoise Force âgée de vingt-sept ans, sans profession, épouse du dit Jacques-Charles Longechal âgé de trente-un ans, sieur de long, domiciliés ensemble audit lieu de Compat, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Jean Faucherys, âgé de quarante-huit ans, et de Jacques Roux, âgé de soixante-quatre ans, cultivateurs et domiciliés au Buisson, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. / ponchon Chaboisier

N.e 20

Le 29 avril 1859.

Dutour, (Antoine-Marc) sexe masc. fils légitime et posthume

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-neuf avril, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante six ans, sage-femme, demeurant au chef-lieu de la commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison d'Antoinette Terrasse située au lieu de Chabreyras commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Antoine-Marc; lequel enfant est né d'Antoinette Terrasse, âgée de quarante-un ans, sans profession, habitant ledit lieu de Chabreyras, commune d'Echandelys, veuve de Laurent Dutour; ladite déclaration faite en présence de Jacques Roux, âgé de soixante-quatre ans, et de Jean Faucherys, âgé de quarante huit ans, cultivateurs, domiciliés au lieu du buisson en cette commune, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. / ponchon Chaboisier

N.e 21

Le 4 mai 1859

Saby, (Antoine) sexe masc. fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le quatre mai, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Françoise Boutardon, âgée de cinquante-cinq ans, sans profession, demeurant à Cher, en cette commune, grand'mère de l'enfant; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en sa maison, sise audit lieu de Cher, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine; lequel enfant est né de Marie Anglade, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse d'Antoine Saby âgé de vingt-cinq ans, sieur de long, demeurant ensemble audit lieu de Cher; ladite déclaration faite en présence de Benoit Pointet, âgé de soixante dix ans, et de Joseph Simonnet, âgé de soixante deux ans, cultivateurs, demeurant aussi à Cher, et ont, la déclarante et les témoins, dit ne savoir signer, après lecture à eux faite du présent acte. / Chaboisier

N.e 22

Le 5 mai 1859

Saurdet (Jeanne) sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le cinq mai à dix heures du matin par-devant nous Antoine-Louis Chaboisier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Pierre Saurdet, âgé de soixante-trois ans, propriétaire demeurant au Cluel, en cette commune, grand'père de l'enfant; lequel nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en sa maison sise audit lieu du Cluel, qu'il nous présente et lequel il a déclaré donner le prénom de Jeanne; lequel enfant est né de Claudine Communal, âgée de quarante ans, sans profession

épouse de François Saunadet, âgé de trente-cinq ans, scieur de long, demeurant ensemble audit lieu du Chat commune d'Echandely; ladite déclaration faite en présence de Pierre Anglade âgé de cinquante ans, et d'André Dutour, âgé de cinquante-cinq ans tous les deux cultivateurs, aussi domiciliés au Chat; la déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

Saunadet

Chaboisier

N° 23

Le 9 mai 1859

Coudeyras Marie Victorine, sexe fém. fille légitime.

L'an mil huit cent cinquante neuf, le dix mai, à huit heures du matin. Par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante six ans, sage-femme, domiciliée au bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à six heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Antoine Coudeyras située au chef-lieu de cette commune; qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Victorine; lequel enfant est né de Françoise-marie Ravaud, âgée de trente-quatre ans, couturière, épouse dudit Antoine Coudeyras, âgé de trente-deux ans, scieur de long, domiciliés au bourg d'Echandely; ladite déclaration faite en présence de Pierre Brugière, âgé de cinquante-un ans, cultivateur, et d'Antoine Courdot, âgé de quarante six ans aussi cultivateur, tous deux domiciliés à Echandely; la déclarante et Courdot ont signé avec nous le présent acte, Brugière a dit ne savoir signer, après lecture faite.

ponchon

Chaboisier

N° 24

Le 9 mai 1859

Couderc Jeanne sexe fémi. fille légitime

L'an mil huit cent cinquante neuf, le dix mai, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon âgée de quarante six ans, sage-femme, demeurant au chef-lieu de la commune d'Echandely laquelle nous a déclaré que ce jour d'hier, à neuf heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Couderc située à Chez, en cette commune; qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne; lequel enfant est d'Anne Buisson, âgée de trente trois ans, sans profession, épouse dudit Jean Couderc, âgé de trente-un ans, scieur de long, tous deux domiciliés au lieu de Chez, commune d'Echandely; ladite déclaration faite en présence de Joseph Simonde, âgé de soixante-deux ans, et de Benoit Pointet, âgé de soixante-dix ans, cultivateurs, demeurant aussi à Chez; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

ponchon

Chaboisier

N° 25

Le 10 mai 1859

Clavelier (Jeanne Marie) sexe fém. fille légitime

L'an mil huit cent cinquante neuf, le dix mai, à dix heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-six ans sage-femme, domiciliée au chef-lieu de la commune d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Clavelier, sise au lieu du Buisson en cette commune; qu'elle nous présente et duquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Catherine Chanion, âgée de trente-cinq ans, sans profession, épouse dudit Jean Clavelier, âgé de trente-un ans, scieur de long, demeurant ensemble audit lieu du Buisson, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Jean Faucherey, âgé de quarante-huit ans, et de Jacques Boux âgé de soixante-quatre ans, cultivateurs, demeurant aussi au Buisson; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

ponchon

Chaboisier

L'an mil huit cent cinquante neuf, le quinze mai, à deux heures du soir; par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon âgée de quarante-six ans, sage-femme demeurant au chef-lieu de la commune d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Desrochers, située au lieu du Moulin-de-Jary, en cette commune

N°= 26

le 15 mai 1859.

Désuscladc (Alexandre) sexe mas. fils légit.

qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Alexandre; lequel enfant est né d'Antoinette Marcepoil, âgée de trente cinq ans, sans profession, épouse dudit Jean Désuscladc, âgé de trente huit ans, cieux demeurant ensemble audit lieu du moulin de Gery; ladite déclaration faite en présence de benoit Pointud, âgé de soixante dix ans, et de Joseph Simondet, âgé de soixante deux ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Cher, commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte. les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite./

Chaboisser

N°= 27

Le 25 mai 1859

Camus (Marie) sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent cinquante neuf, le vingt cinq mai, à cinq heures du soir; par devant nous Antoine-Louis Chaboisser, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy de Dome, est comparue Marguerite Donchon âgée de quarante six ans, sage femme, domiciliée au chef lieu de la commune d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à neuf heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Antoine Camus, sise au moulin neuf en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né de Marie Baumerie, âgée de trente huit ans, épouse dudit Antoine Camus, âgé de trente huit ans, tous deux mariés et domiciliés ensemble audit lieu du moulin neuf; ladite déclaration faite en présence d'André Dutour, âgé de cinquante cinq ans, et de Pierre Anglade, âgé de cinquante ans, cultivateurs et domiciliés au lieu du Cluel, commune d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite./

Donchon

Chaboisser

N°= 28

Le 26 mai 1859

Fougère (Catherine sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent cinquante neuf, le vingt six mai, à quatre heures du soir; par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain-l'Herm, Puy de Dome, est comparue Marguerite Donchon, âgée de quarante six ans, sage femme, demeurant au bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à dix heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Pierre Fougère située au lieu du Cluel, commune d'Echandely, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Catherine; lequel enfant est né de Marie Genestier, âgée de trente un ans, sans profession, épouse dudit Pierre Fougère, âgé de trente six ans, cieux demeurant ensemble audit lieu du Cluel; ladite déclaration faite en présence d'André Dutour, âgé de cinquante cinq ans, et de Pierre Anglade, âgé de cinquante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu du Cluel; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite

Donchon

Chaboisser

N°= 29

le 9 Juin 1859

Donchon (Marie) sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent cinquante neuf, le dix juin, à midi, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Donchon, âgé de vingt six ans, chantre, demeurant au chef lieu de la commune d'Echandely, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à trois heures du soir, en sa maison d'habitation située au bourg d'Echandely, duquel déclarant et de Marie Vacheron, âgée de vingt huit ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Genestier âgé de cinquante ans, cultivateur, demeurant au Cluel, en cette commune et de Pierre Burgère, âgé de cinquante un ans, cultivateur, demeurant au chef lieu de cette commune, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite./

Donchon

Chaboisser

L'an mil huit cent cinquante neuf, le treize Juin, à sept heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme est comparu Pierre Baumerie, âgé de soixante quatre ans, cultivateur, demeurant au moulin de Gery, en cette commune, grand père de l'enfant, lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du matin, est né un

N°=30
le 15 Juin 1859

Bourrerie (Antoinette)
née fém. fille légitime

enfant du sexe féminin en sa maison sise audit lieu du moulin-de-Gery, qu'il nous présent et auquel il a déclaré donner le prénom d'Antoinette; lequel enfant est né d'Antoinette Renaudias, âgée de trente-un ans, sans profession, épouse de Philippe Bourrerie, âgé de trente-cinq ans, sieur Delong, tous deux Domiciliés au susdit lieu du moulin-de-Gery; ladite déclaration faite en présence d'Antoine Dumas, âgé de soixante-onze ans, et de Jean Condeyras, âgé de soixante-quinze ans, tous deux cultivateurs, habitant le lieu du mas, commune d'Echandelys; et ont, le déclarant et les témoins, dit ne savoir signer, après lecture du présent acte. /.

Chaboyer D.

N°=31
le 16 Juin 1859.

Barrière (Antoine)
né mas. fils légitime

L'An mil huit cent cinquante neuf, le seize Juin, à sept heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante six ans, sage femme, domiciliée au bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Claude Barrières, située aux Deux-frères, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoine, lequel enfant est né de Jeanne Chanion, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, épouse dudit Claude Barrière, âgé de trente-cinq ans, secteur Delong, domiciliés ensemble audit lieu des Deux-frères, ladite déclaration faite en présence de Blaise Genestier, âgé de cinquante ans, et d'Etienne Bisarel, âgé de cinquante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite /. ponchon

Chaboyer D.

N°=32
le 18 Juin 1859.

Bourg Julie marg.te
née fém. fille naturelle

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le dix-huit Juin, à sept heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Marguerite Ponchon âgée de quarante six ans, sage femme, demeurant au chef lieu de la commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, la demoiselle Annette Bourg, âgée de vingt-sept ans, domestique, domiciliée aux Deux-frères, en cette commune, est accouchée, en la maison de sa mère sise audit lieu des Deux frères, d'un enfant du sexe féminin, dont le père est inconnu, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms et nom de Julie-marguerite Bourg; les dites déclaration et présentation faites en présence d'Etienne Bisarel, âgé de cinquante-six ans, et de Blaise Genestier, âgé de cinquante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu des Deux-frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

ponchon Chaboyer D.

N°=33
le 29 Juin 1859.

Renaudias
Pierre-Marie
né mas. fils légit.me
1859

L'An mil huit cent cinquante neuf, le trente Juin, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Jean Renaudias, âgé de quarante sept ans, sieur Delong, demeurant aux Deux-frères, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à neuf heures du soir, en sa maison d'habitation sise audit lieu des Deux-frères, de lui déclarant et de Marguerite Terrasse, âgée de trente-sept ans, son épouse sans profession demeurant avec lui aux Deux-frères, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Pierre-marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Joseph Condeyras, âgé de trente-huit ans, et de Blaise Genestier âgé de cinquante ans, tous deux sieurs Delong et domiciliés aux Deux-frères, en cette commune; le père et les témoins ont dit ne savoir signer, après leur avoir fait lecture du présent acte. /.

Chaboyer D.

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le quatre Juillet, à sept heures du soir par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy de Dôme, est comparu Guillaume Raparie, âgé de trente-neuf ans, propriétaire

N.e 34

Le 4 juillet 1859.

Rapare, Pierre, sexe mas. fils légitime

demeurant au Moulin-de-Gery, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui, à midi, en son domicile sis audit lieu du moulin-de-Gery, de lui, déclarant, et de Claudine Bonfort, âgée de trente-trois ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui au moulin-de-Gery, et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre; ladite déclaration et ladite présentation faites en présence d'André Dutour, âgé de cinquante-cinq ans, et de Pierre Anglade, âgé de cinquante ans, cultivateurs, domiciliés au Cheix, commune d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture à eux faite. / Rapparé

Chaboissier

N.e 35

Le 19 août 1859

Chantagrel Jeanne Marie, fille légitime

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le vingt août, à huit heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Chantagrel, âgé de trente-cinq ans, propriétaire demeurant au lieu des Vers, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à midi, en sa maison dit dit lieu des Vers, de lui déclarant et de Jeanne Communaud âgée de trente-deux ans, sans profession, son épouse demeurant avec son mari au sus dit lieu des Vers, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne Marie; la dite déclaration et la dite présentation faites en présence de Pierre Bruyère, âgé de cinquante-un ans, et de Jean Chaplier âgé de trente-trois ans, cultivateurs, domiciliés au chef lieu de cette commune; le père a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite.

Chantagrel

Chaboissier

N.e 36

Le 11 7.bre 1859

Babriet Catherine Rosalie sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le douze septembre, à neuf heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Chabrier, âgé de trente-quatre ans, cultivateur, demeurant au bourg d'Echandelys, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier à onze heures du soir, en sa maison sise au dit lieu d'Echandelys, de lui déclarant et de Marie Boudeyras, âgée de vingt-huit ans, sans profession, son épouse, demeurant avec son mari au sus dit lieu d'Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Catherine Rosalie; la dite déclaration et la dite présentation faites en présence de Pierre Boudre, âgé de cinquante-un ans, et de Jean Chaplier, âgé de trente-trois ans, cultivateurs, domiciliés au chef lieu de cette commune, le père a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. / Chabrier

Chaboissier

N.e 37

Le 28 8.bre 1859.

Dutour (Ursule-Marie-Jeanne) sexe fem. fille légit.

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-huit octobre à deux heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Pondeau, âgée de quarante-six ans, sage-femme, demeurant au chef-lieu de la commune d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Claude Dutour, située au Moulin-de-Gery, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Ursule-Marie-Jeanne; lequel enfant est né de Jeanne Thibertie, âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse dudit Claude Dutour, âgé de trente-huit ans, cultivateur, tous deux domiciliés au dit lieu du Moulin-de-Gery, commune d'Echandelys; ladite déclaration faite en présence de Blaise Genestier, âgé de cinquante ans, et d'Etienne Eduartel âgé de cinquante-six ans, cultivateurs, demeurant aux Deux-frères, en cette commune; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

ponchon

Chaboissier

N°38

Le 3 9bre 1859

Marcepoil Marie fille naturelle sexe féminin.

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le cinq novembre, à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Marcepoil, âgé de soixante ans, scieur de long, habitant aux Deux-frères, commune d'Echandelys; lequel nous a déclaré que le trois de ce mois, à une heure du soir, la demoiselle Marie Marcepoil, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, demeurant avec lui aux Deux-frères, sa fille et fille de marie Coiffier âgée de cinquante-cinq ans, sans profession, est accouchée en la maison de son père sise aux Deux-frères, d'un enfant du sexe féminin dont le père est inconnu, qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms et nom de Marie Marcepoil; les dites déclaration et présentation faites en présence de Joseph Condeyras, âgé de trente-huit ans, et d'Etienne Dessartel, âgé de cinquante-six ans, cultivateurs, demeurant aussi aux-Deux-frères, en cette commune; le déclarant a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Marcepoil Chaboissier

N°39

le 4 Xbre 1859

Coupat Jeanne fille légitime sexe féminin

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le quatre décembre à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dome; est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-six ans, sage-femme, habitant au bourg d'Echandely, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à six heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Coupat Antoine, située à Coupat, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jeanne, laquelle enfant est née d'Antoinette Garnaud, âgée de trente ans, sans profession, épouse dudit Antoine Coupat, âgé de quarante-trois ans, scieur de long demeurant ensemble audit lieu de Coupat ladite déclaration faite en présence de Benoit Chambat, âgé de vingt-trois ans, et de Pierre Brugère, âgé de cinquante-un ans, tous deux sabotiers et habitant le bourg d'Echandely, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

ponchon Chaboissier

N°40

le 9 Xbre 1859

Berlin-Marie (Annet) sexe masculin fils légitime

L'An mil huit cent cinquante-neuf, le neuf décembre à midi par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Pierre Berlin, âgé de trente-deux ans, propriétaire demeurant au lieu de Lassedat, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui à deux heures du matin, en sa maison sise audit lieu de Lassedat, de lui déclarant et de Michelle Pointud, âgée de vingt-six ans, sans profession, son épouse demeurant tous deux audit lieu de Lassedat, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Annet-Marie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Benoit Chambat, âgé de vingt-trois ans, et de Pierre Brugère, âgé de cinquante-un ans, tous deux sabotiers et habitant le bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite.

Berlin Chaboissier

Clos et arrêté par nous soussigné Maire de la commune d'Echandely le présent registre des naissances, contenant quarante actes pour l'année mil huit cent cinquante-neuf.

Fait en mairie, à Echandely, le trente-un décembre mil huit cent cinquante-neuf

Chaboissier

Table alphabétique des naissances.

N.os des actes	Noms et Prénoms	Date de la naissance	N.os des actes	Noms et Prénoms	Date de la naissance
31	Barrière Antoine . . .	16 juin	5	Echalier, Antoine . . .	17 février
40	Berlin, Marie-Annet .	9 Xbre	28	Fougère Catherine . . .	26 mai
18	Blanchard, Mélanie . .	21 avril	17	Genestier, Etienne . . .	20 avril
32	Bourg, Julie-Marguerite	18 juin	7	Genestier, Jeanne . . .	29 mai
30	Boutnerie, Antoinette .	13 id.	13	Goutte, Jeanne	11 avril
27	Canut, Marie . . .	25 mai	11	Longechal, Jeanne-Marie .	1 id.
36	Chabrier, Catherine-Rosalie	11 fév.	19	Longechal, Marie . . .	26 id.
35	Chantagrel, Jeanne-Marie	19 août	38	Marcepoil, Marie . . .	30 déc.
25	Clavelier, Jeanne-Marie	10 mai	4	Marquet, Jeanne-Marie . .	29 janv.
14	Clavelier, Marie . . .	12 avril	16	Ponchon, Marguerite-Joséphine	17 janv.
24	Coudert, Jeanne . . .	9 mai	29	Ponchon, Marie . . .	9 juin
9	Couderyras, Catherine . .	31 mars	34	Rapparie, Pierre . . .	4 juillet
10	Couderyras, Marguerite-Philomène	31 id.	2	Ravaud, Jeanne-Marie . .	14 janv.
23	Couderyras, Marie-Victoire	9 mai	33	Renaudias, Pierre-Marie .	29 juin
39	Coupat, Jeanne . . .	4 Xbre	21	Seaby, Antoine . . .	4 mai
26	Désusclade, Alexandre . .	15 mai	22	Sauvadet, Jeanne . . .	5 id.
8	Dichamp, Aimé . . .	30 mars	6	Simonidet, Marie . . .	2 janv.
12	Dumas, Antoine . . .	Janvier	15	Terrasse, Laurent . . .	15 avril
20	Dutour, Antoine-Marc .	29 id.	1	Vaisse, Marie . . .	12 janvier
37	Dutour, Ursule-Marie-Jeanne	28 8bre	3	Viallis, Marie-Martine	23 id.

Nous soussigné maire de la commune d'Echandelys certifions exacte la Table alphabétique ci-dessus dressée.

Echandelys le 12 Janvier 1860.

Le Maire

NAISSANCES. *Première Feuille.*

TIMBRE IMPERIAL 1f. 25c.

ANNÉE 1860.

Le présent Registre, contenant cinq feuilles, celle-ci et la dernière comprises, a été coté et paraphé à chaque feuille, par nous Conseiller juge du Tribunal civil d'Aubusson département du Puy-de-Dôme, conformément à l'article 41 du Code Napoléon, pour servir à l'inscription des actes de Naissances dans la commune d'Echandelys pendant l'année mil huit cent soixante.

Fait à Aubusson le quinze décembre mil huit cent cinquante-neuf.

N.e 1er

Le 11 janvier 1860.

Bournerie François-Régis sexe masculin fils légitime

L'An mil huit cent soixante, le douze janvier, à trois heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Ponchon, Marguerite, âgée de quarante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Bournerie, sise au Cluel, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de François-Régis; lequel enfant est né de Marie-Antoinette Communal, âgée de vingt-trois ans, sans profession, épouse dudit Jean Bournerie, âgé de vingt-cinq ans, sieur Delong, demeurant ensemble audit lieu du Cluel, en cette commune; ladite déclaration faite en présence de Dufour André, âgé de cinquante-sept ans, et de Pierre Anglade, âgé de soixante ans, sieurs Delong, habitant aussi au Cluel. La déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. Ponchon Chaboissier

N.e 2

Le 25 Janvier 1860

Collange (Louise) sexe féminin fille légitime

L'An mil huit cent soixante, le vingt-six Janvier à midi, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine-Charles Collange, âgé de trente-deux ans métayer, domicilié aux Bordes, commune d'Echandely; lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin né le jour d'hier, à midi, de lui déclarant en sa maison d'habitation sise au dit lieu des Bordes, et de Jeanne Courtine, âgée de trente ans, sans profession, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Louise; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugère âgé de cinquante-deux ans, et de Benoit Chambaron âgé de vingt-quatre ans tous deux sabotiers, habitant le bourg d'Echandely; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture faite. Collange Chaboissier

N.e 3

Le 1.er Février 1860

Vauchery (Benoit) sexe masculin fils légitime

L'An mil huit cent soixante, le premier février, à quatre heures du soir par-devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Vauchery, âgé de quarante-neuf ans, marchand, demeurant au Buisson, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui, à midi, en sa maison sise audit lieu du Buisson, de lui déclarant, et de Jacqueline Chaguet, son épouse, âgée de quarante deux ans, sans profession, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Benoit; les dites déclaration et présentation faites en présence

de Jacques Roux, âgé de soixante-trois ans, et d'Antoine Genestier, âgé de cinquante-quatre ans, tous les deux cultivateurs et domiciliés au Buisson, commune d'Echandelys; et ont, le père ainsi que les témoins, déclaré ne savoir signer après lecture à eux faite du présent acte./.

Chaboyssier

N°4

Le 7 février 1860.

Bravard.
(Marie-Louise-Rosalie)
sexe féminin
fille légitime.

L'An mil huit cent soixante le sept février à trois heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Bravard, âgé de quarante-huit ans, propriétaire, demeurant à Labaro, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né cejourd'hui à trois heures du matin en sa maison sise au dit lieu de Labaro de lui déclarant, et de Marie Noyer, son épouse âgée de quarante-trois ans, sans profession, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Louise-Rosalie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugère, âgé de cinquante-deux ans et de Benoist Chambard, âgé de vingt-quatre ans tous deux sabotiers habitant le bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture faite./.

Chaboyssier

N°5

Le 16 février 1860

Bravard

L'An mil huit cent soixante le seize février à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Etienne Philippe Pupidon, âgé de quarante-cinq ans, propriétaire, demeurant au Bourg d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né cejourd'hui, à six heures du matin, en sa maison sise au chef-lieu de cette commune, de lui déclarant, et d'Anne-Marie Lilleyre+, son épouse, sans profession, demeurant avec lui au bourg d'Echandelys, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms d'Anne-Marie-Thérèse; les dites déclaration et présentation faites en présence de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans et de Pierre Brugère, âgé de cinquante-deux ans tous deux sabotiers, habitant le bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture à eux faite du présent acte./.

+âgée de trente-six ans. (renvoi approuvé)

Puy de Dôme

Chaboyssier

Pupidon
Anne-Marie-Thérèse
sexe féminin
fille légitime

N°6

Le 3 mars 1860

Mouras, François
sexe masculin
fils légitime

Le 16 février 1860

L'an mil huit cent soixante le trois mars à midi par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme est comparue Ponchon Marguerite, âgée de quarante-sept ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jacques Mouras, sise au lieu de Lospeux, en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de François; lequel enfant est né de Marie Longechal, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse dudit Jacques Mouras, âgé de vingt-sept ans, cultivateur demeurant ensemble audit lieu de Lospeux. La dite déclaration faite en présence de Pierre Chatagner, âgé de soixante ans et de Jean Mouras, âgé de cinquante-huit ans, cultivateur habitant aussi à Lospeux, le déclarant a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite./.

Ponchon

Chaboyssier

N°7

Le 20 mars 1860

Lamothier-Dumas-Jeanne-Marie
sexe féminin
fille légitime

L'An mil huit cent soixante, le vingt mars à midi par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Ponchon Marguerite, âgée de quarante-sept ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à midi est né un enfant du sexe féminin en la maison d'Antoine Lamothier, sise au lieu de Chez, en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Catherine Laubière

âgé de quarante ans, sans profession, époux dudit Antoine Bonnefoy âgé
âgé de quarante-six ans, scieur de long, demeurant ensemble au lieu de Chez
la dite déclaration faite en présence de Damien Saby, âgé de cinquante-
six ans, et de Joseph Simondet, âgé de soixante-quatre ans, cultivateurs et domiciliés
au sus dit lieu de Chez, la déclarante a signé avec nous le présent acte les té-
moins ont déclaré ne savoir signer après lecture à eux faite du présent acte

ponchon Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante, le vingt-sept mars à trois heures du soir
par-devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la
commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme. Est comparue
Marguerite Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg
d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à cinq heures du soir
est né un enfant du sexe féminin en la maison de Pierre Bautier, sise au lieu
de Lospeyre, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré
donner le prénom de Marie lequel enfant est né d'Anne Lagrange, âgée
de trente-huit ans, sans profession, épouse dudit Pierre Bautier âgé de
quarante-un ans, scieur de long, demeurant ensemble au village de Lospeyre, la
dite déclaration faite en présence de Pierre Rougère, âgé de cinquante-deux ans
et de Benoît Chambat, âgé de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers, habitant le
bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte les témoins
ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite du présent acte.

ponchon Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante, le trente mars à midi, par-devant nous
Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely
canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon
âgée de quarante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle
nous a déclaré que le jour d'hier à cinq heures du soir, est né un enfant du sexe
masculin en la maison de Louis Pointud, sise au lieu de la Parade en cette
commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de
Jean-Marie, lequel enfant est né d'Anne Fargette, âgée de quarante-trois ans
sans profession, épouse dudit Louis Pointud, âgé de soixante-dix ans, cultivateurs
demeurant ensemble au lieu de la Parade, ladite déclaration faite en présence
de Pierre Rougère, âgé de cinquante deux ans, et de Benoit Chambat âgé
de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers, habitant le bourg d'Echandely; la
déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après
lecture à eux faite.

ponchon Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante, le sept avril à deux heures du soir, par-devant
nous, Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune
d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite
Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle
nous a déclaré que le jour d'hier, à trois heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la
maison d'Antoine Pomel, sise au lieu de Parel, en cette commune, qu'elle nous présente et
auquel elle a déclaré donner les prénoms de Joseph-Marie; lequel enfant est né de
Jeanne Farge, âgée de trente ans, sans profession, épouse dudit Antoine Pomel, âgé
de trente-neuf ans, scieur de long, demeurant ensemble au lieu de Parel; ladite déclaration
faite en présence de Pierre Rougère, âgé de cinquante-deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de
vingt-quatre ans, tous deux sabotiers, habitant le bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec
nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite.

ponchon Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante, le treize avril à quatre heures du soir, par-devant nous
Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely,
canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de
quarante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que
ce jourd'hui, à huit heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de
Claude Genestier, sise au lieu des Deux-Frères, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel
elle a déclaré donner le prénom de Blaise, lequel enfant est né d'Anne Dion, âgée de
vingt-trois ans, sans profession, épouse dudit Claude Genestier, âgé de trente deux

TIMBRE IMPERIAL 1f 25c

Né 8
Le 26 mars 1860
Bautier / Marie
sexe féminin
fille
légitime

Né 9
Le 29 mars 1860
Pointud / Jean-Marie
sexe masculin
fils légitime

Né 10
Le 6 avril 1860.
Pomel / Joseph-Marie
sexe masculin
fils légitime

Né 11
Le 13 avril 1860
Genestier / Blaise
sexe masculin
fils légitime

scieurs delong, demeurant ensemble au lieu des Deux-frères; la dite déclaration faite en présence de Blaise Genestier, âgé de cinquante sept ans, et Jean Gerand, âgé de quarante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-frères; le déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. /.

ponchon Chaboissier D

N° 12

Le 13 avril 1860.

Roussel (Claude) sexe masculin fils légitime

L'An mil huit cent soixante, le quatorze avril à midi, par devant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu André Roussel, âgé de trente-quatre ans, propriétaire, demeurant au Cluel, commune d'Echandelys; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jour d'hier, à quatre heures du matin, en sa maison sise au lieu du Cluel, de lui déclarant, et de Marie Champroux, son épouse, âgée de trente-un ans, sans profession #, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Claude; les dites déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Genestier, âgé de cinquante huit ans, et d'André Dutour, âgé de soixante deux ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Cluel; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture à eux faite.
demeurant avec lui au Cluel. Renvoi approuvé. /.

Roussel Chaboissier D

N° 13

Le 13 avril 1860.

Gidon (Antoinette) sexe féminin fille légitime

L'An mil huit cent soixante, le quatorze avril, à deux heures du soir, par devant nous, Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Jean Gidon, sise au lieu des Vers, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette, lequel enfant est né de Marguerite Lourdot, âgée de trente deux ans, sans profession, épouse dudit Jean Gidon, âgé de trente-sept ans, sciieur delong, demeurant ensemble au lieu des Vers; la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugère, âgé de cinquante deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers habitant le bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. /.

ponchon Chaboissier D

N° 14

Le 13 avril 1860.

Pinet (Antoinette) sexe féminin fille légitime

L'An mil huit cent soixante, le quatorze avril, à trois heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin en la maison de Pierre Pinet, sise au lieu de Lossedat, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette, lequel enfant est né de Jeanne Blanchard, âgée de quarante ans, sans profession, épouse dudit Pierre Pinet, âgé de trente huit ans, sciieur delong, demeurant ensemble au lieu de Lossedat, la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugère, âgé de cinquante deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers habitant le bourg d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. /.

ponchon Chaboissier D

N° 15

Le 15 avril 1860.

Bournerie (Pierre) sexe masculin fils légitime

L'An mil huit cent soixante, le quinze avril à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à trois heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Etienne Bournerie, sise au lieu du Moulin de Gay, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre, lequel enfant est né d'Antoinette Chaussidière, âgée de quarante ans, sans profession, épouse dudit Etienne Bournerie, âgé de quarante ans, sciieur delong, demeurant ensemble au lieu du Moulin de Gay, la dite déclaration faite en présence de Pierre Bournerie, âgé de soixante six ans, et de Pierre Longechal, âgé de soixante cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Moulin de Gay, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. /.

ponchon Chaboissier D

L'An mil huit cent soixante, le dix sept avril à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys

N°16

Le 15 avril 1860

Chorion (Laurent)
sexe masculin
fils
légitime

Né le 15 à 10 heures du soir

N°17

Le 19 avril 1860

Genestier (Marie)
sexe féminin
fille
légitime

N°18

Le 22 avril 1860.

Faurie (Georges-Marius)
sexe masculin
fils légitime.

N° 19

Le 23 avril 1860

Terrasse (Etienne)
sexe masculin
fils légitime

N° 20

Le 29 avril 1860

Batisse (Jeanne-Marie)
sexe féminin
fille légitime

canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le quinze avril présent mois, à dix heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Antoine Chorion, sise au lieu de Pored, en cette commune, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner le prénom de Laurent; lequel enfant est né de Benoite Farguette, âgée de vingt-huit ans, sans profession, épouse dudit Antoine Chorion, âgé de trente-quatre ans, sieur de long, demeurant ensemble, au lieu de Pored; la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugère, âgé de cinquante-deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers, habitant le bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. /.

ponchon Chaboissier

L'An mil huit cent soixante, le dix-neuf avril à sept heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du soir est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Claude Genestier, sise au lieu des Deux-frères, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie; lequel enfant est né de Marie Dupeidor, âgée de trente-trois ans, sans profession, épouse dudit Claude Genestier, âgé de trente ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu des Deux-frères; ladite déclaration faite en présence de Blaise Genestier, âgé de cinquante ans, et de Jean Beraud, âgé de quarante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. /.

ponchon Chaboissier

L'An mil huit cent soixante, le vingt-trois avril à deux heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Jean Faurie, sise au lieu de Langlade, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Georges-Marius; lequel enfant est né de Françoise Dufour, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse dudit Jean Faurie, âgé de trente ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu de Langlade; la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugère, âgé de cinquante-deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers habitant le bourg d'Echandelys; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. /.

ponchon Chaboissier

L'An mil huit cent soixante, le vingt-trois avril à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à midi, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Claude Terrasse, sise au lieu du Mas, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Etienne; lequel enfant est né de Marie Dalour, âgée de trente trois ans, sans profession, épouse dudit Claude Terrasse, âgé de quarante ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu du Mas; la dite déclaration faite en présence d'Antoine Dumas, âgé de soixante-treize ans, et de Jean Courteyras, âgé de soixante-seize ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu du Mas; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. /.

ponchon Chaboissier

L'An mil huit cent soixante, le trente avril à une heure du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que le jourd'hui à sept heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison d'Antoine Batisse située au lieu de Chez-en, cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne-Marie; lequel enfant est né de Marie Lasort, âgée de trente-six ans, sans profession, épouse dudit Antoine Batisse, âgé de quarante-six ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu de Chez, ladite déclaration faite en présence de Damien Saby, âgé de cinquante-six ans, et de Joseph Simandet, âgé de soixante-quatre ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu de Chez; la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. /.

ponchon

N° 21

Le 1er mai 1860

Grange (Marie-Jeanne) sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent soixante, le premier mai, à neuf heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dome, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante sept ans, sage femme habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à neuf heures du matin, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Louis-Georges Grange, située au lieu du Moulin de Gery, commune d'Echandelys, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marie-Jeanne, lequel enfant est né de Marie Grange, âgée de quarante deux ans, sans profession, épouse dudit Louis Georges Grange, âgé de trente-quatre ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu du Moulin de Gery. La dite déclaration faite en présence de Pierre Bourrerie, âgé de soixante six ans, et de Pierre Longechal, âgé de soixante-cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Moulin de Gery, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. /.

ponchon Chaboissier

N° 22

Le 2 mai 1860

Fargette (Jean) sexe masculin fils légitime

L'an mil huit cent soixante, le trois mai à cinq heures du soir par devant nous, Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm, Puy de Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à dix heures du soir, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Jean Pierre Fargette, sise au lieu de Labat en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean, lequel enfant est né de Marie Bravard, âgée de trente ans, sans profession, épouse dudit Jean Pierre Fargette, âgé de trente sept ans, sieur de long demeurant ensemble au lieu de Labat; la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugère, âgé de cinquante deux ans, et de Benoit Bambal dit Blois deux cabotiers, habitant le bourg d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite dit âgé de vingt-quatre ans. Ratifié approuvé :

ponchon Chaboissier

N° 23

Le 3 mai 1860.

Désusclade (Etienne) sexe masculin fils légitime

L'an mil huit cent soixante, le quatre mai, à six heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dome, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante sept ans, sage femme habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jour d'hier à six heures du matin, est né un enfant du sexe masculin en la maison de Vital Désusclade, sise au lieu du Cluel en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Etienne, lequel enfant est né de Marie-Constance Courdol, âgée de trente deux ans, sans profession, épouse dudit Vital Désusclade, âgé de vingt-huit ans, sieur de long demeurant ensemble au lieu du Cluel; la dite déclaration faite en présence d'Antoine Genestier, âgé de cinquante huit ans, et d'André Dutour, âgé de soixante deux ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au Cluel, la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite /.

ponchon Chaboissier

N° 24

Le 5 mai 1860

Terrasse (Pierre) sexe masculin fils légitime

L'an mil huit cent soixante, le cinq mai à trois heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dome, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante sept ans, sage femme habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à huit heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Antoine Terrasse, sise au lieu de Chabreyras, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Pierre lequel enfant est né de Marguerite Anglade, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, épouse dudit Antoine Terrasse, âgé de vingt cinq ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu de Chabreyras; la dite déclaration faite en présence de Jean Chabalier, âgé de quarante huit ans, métayer, demeurant à Chabreyras, et de Jean Faucherey, âgé de quarante neuf ans, cultivateur et domicilié au Buisson, le tout commune d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir après lecture à eux faite /.

ponchon Chaboissier

N° 25

Le 9 mai 1860

Brugère (Marie) sexe féminin fille légitime

L'an mil huit cent soixante le dix mai à onze heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dome, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante sept ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à onze heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Pierre Brugère sise au lieu de Lespeux en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, lequel enfant est né de Anne Martinbaud âgée de vingt-trois ans, sans profession, épouse dudit Pierre Brugère, âgé de vingt quatre ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu de Lespeux; la dite déclaration faite en présence

d'Antoine Chatinbaud, âgé de cinquante-sept ans; et de Claude Wallis âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Lospeux, la déclarante a signé avec nous le présent acte; les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite./.

ponchon Chaboyssier

N° 26

Magaud (Claude)

sexe masculin. Fils légitime

né le 20 mai 1860

L'an mil huit cent soixante, le vingt mai à deux heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage-femme habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que aujourd'hui à quatre heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Laurent Magaud, sise au lieu de Pérol, en cette commune qu'elle nous présente et duquel elle a déclaré donner le prénom de Claude; lequel enfant est né d'Anne Ponchon, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, épouse dudit Laurent Magaud, âgé de trente-six ans, marchand, demeurant ensemble au lieu de Pérol, la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugière, âgé de cinquante-deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers, habitant le bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite./.

ponchon Chaboyssier

N° 27

Le 4 Juin 1860.

Brugière (Antoine Martin)

sexe masculin

fils légitime

décédé le 18 juin 1872

L'an mil huit cent soixante, le quatre juin, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que aujourd'hui à sept heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Louis Brugière, sise au lieu de Lospeux, en cette commune qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms d'Antoine Martin; lequel enfant est né de Marie Wallis, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse dudit Louis Brugière, âgé de vingt-six ans, cultivateur, demeurant ensemble au lieu de Lospeux; la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugière, âgé de cinquante-deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers, habitant le bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite./.

ponchon Chaboyssier

N° 28

Le 5 Juin 1860.

Bourg (Antoinette)

sexe féminin

fille légitime.

décédée à Echandely le 8 mai 1902

Reconnue

L'an mil huit cent soixante, le six juin, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante-sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que le jour d'hier, à deux heures du soir, est né un enfant du sexe féminin, en la maison de Claude Bourg, sise au lieu des Deux-Frères, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Antoinette; lequel enfant est né d'Anne Grivel, âgée de vingt-six ans, sans profession, épouse dudit Claude Bourg, âgé de trente ans, cultivateur, demeurant ensemble au lieu des Deux-Frères; la dite déclaration faite en présence de Blaise Genestier, âgé de cinquante ans, et de Jean Beraud, âgé de quarante-huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite./.

ponchon Chaboyssier

N° 29

Le 15 juin 1860

Bourmerie (Louis)

sexe masculin

fils légitime

L'an mil huit cent soixante, le quinze juin à deux heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Ponchon, âgée de quarante sept ans, sage-femme, habitant le bourg d'Echandely; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison d'Antoine Bourmerie, sise au lieu de Coudeyras, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Louis; lequel enfant est né de Benoite Claverie, âgée de trente-neuf ans, sans profession, épouse dudit Antoine Bourmerie, âgé de quarante cinq ans, cultivateur, demeurant ensemble au lieu de Coudeyras; la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugière, âgé de cinquante deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers, habitant le bourg d'Echandely; la déclarante a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite./.

ponchon Chaboyssier

N° 30

Le 17 juin 1860

Longechal (Etienne)
sexe masculin
fils légitime

L'An mil huit cent soixante, le dix-huit juin, à six heures du matin, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Dorchon, âgée de quarante-sept ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys, laquelle nous a déclaré que le jourd'hui, à deux heures du soir, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Jacques-Charles Longechal, sise au lieu de Pissor, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom d'Etienne, lequel enfant est né de Jeanne Dorchon, âgée de trente trois ans, sans profession, épouse dudit Jacques-Charles Longechal, âgé de trente trois ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu de Pissor; la dite déclaration faite en présence de Pierre Brugère, âgé de cinquante deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers, habitant le bourg d'Echandelys, la déclarante a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. S.

Chaboissier

Dorchon

N° 31

Le 24 juin 1860.

Baulier (Jean)
sexe masculin
fils légitime

L'An mil huit cent soixante le vingt-quatre juin, à quatre heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Dorchon, âgée de quarante-sept ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à dix heures du matin est né un enfant du sexe masculin en la maison de Christophe Baulier, sise au lieu de la Forge, en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner le prénom de Jean; lequel enfant est né d'Antoinette Gaillard, âgée de vingt-cinq ans, sans profession, épouse dudit Christophe Baulier, âgé de vingt-six ans, sieur de long, demeurant ensemble au lieu de la Forge, section d'Echandelys; la dite déclaration faite en présence d'Etienne Lemoine, âgé de cinquante neuf ans, et de Guillaume Lemoine, âgé de soixante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à la Faye même section; la déclarante a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite. S.

Chaboissier

Dorchon

N° 32

Le 26 juin 1860.

Marcepoil (Jeanne Marie)
sexe féminin
fille légitime

L'An mil huit cent soixante, le vingt-six juin à dix heures du matin, par devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparue Marguerite Dorchon, âgée de quarante sept ans, sage femme, habitant le bourg d'Echandelys; laquelle nous a déclaré que ce jourd'hui à deux heures du matin est né un enfant du sexe féminin en la maison de Barthélemy Marcepoil, sise au village des Deux-Frères en cette commune, qu'elle nous présente et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Jeanne Marie, lequel enfant est né de Claudine Dorchon, âgée de trente deux ans, sans profession, épouse dudit Barthélemy Marcepoil, âgé de trente ans, sieur de long demeurant ensemble au lieu des Deux-Frères; la dite déclaration faite en présence de Blaise Genestier, âgé de cinquante ans, et de Jean Berauld, âgé de quarante huit ans, tous deux cultivateurs et domiciliés aux Deux-Frères; la déclarante a signé avec nous le présent acte les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. S.

Chaboissier

Dorchon

N° 33

Le 2 juillet 1860

Redon (Marie Julie)
sexe féminin
fille légitime

L'An mil huit cent soixante, le deux juillet à six heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu François Redon, âgé de trente cinq ans, propriétaire demeurant à Lespinasse, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui à onze heures du matin en sa maison, sise audit lieu de Lespinasse de lui déclarant, et de Jeanne Corrèges, son épouse, âgée de vingt-huit ans, sans profession, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie Julie; les dites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugère, âgé de cinquante deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de vingt quatre ans, tous deux sabotiers, habitant le bourg d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent et les témoins ont dit ne savoir signer après lecture à eux faite.

Redon

Chaboissier

N° 34

Le 8 juillet 1860.

L'An mil huit cent soixante, le huit juillet à quatre heures du soir, par devant nous Antoine Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Vantier, âgé de trente ans, sieur de long, demeurant à Lespinasse, en cette

Bouthier (Pierre)
sexe masculin
fils légitime

N° 35

Le 9 juillet 1860.

commune ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui à une heure du matin, en sa maison sise audit lieu de Lassedat, de lui déclarant et de Marie Ronzet, son épouse, âgé de vingt-quatre ans, sans profession, demeurant ensemble au lieu de Lassedat ; et auquel il a déclaré donner le prénom de Pierre ; la dite déclaration faite en présence de Pierre Bruyère âgé de cinquante deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans tous deux sabotiers habitant le bourg d'Echandely, et le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. /.

Bouthier

Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante, le neuf juillet, à cinq heures du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Chevalier âgé de trente huit ans, marchand, demeurant au bourg d'Echandely ; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui à onze heures du matin, en sa maison sise à Echandely, de lui déclarant et d'Anne Gachon, son épouse, âgée de trente quatre ans, sans profession, demeurant ensemble au bourg d'Echandely, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jeanne Marie ; la dite déclaration faite en présence de Pierre Bruyère, âgé de cinquante deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers, habitant le bourg d'Echandely. Le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture à eux faite. /.

Chevalier (Jeanne Marie)
sexe féminin
fille légitime

N° 36

Le 30 juillet 1860.

Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante, le trente juillet à sept heures du soir, par-devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Genestier, âgé de cinquante huit ans, cultivateur, habitant au Cluel, commune d'Echandely ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né aujourd'hui à cinq heures du matin, en sa maison sise au Cluel, de lui déclarant et d'Anne Chaduc, âgée de trente cinq ans, sans profession, son épouse, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoine ; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Bruyère, âgé de cinquante deux ans, et de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers et domiciliés au bourg d'Echandely ; et ont, le père et les témoins déclaré ne savoir signer, après que lecture du présent acte leur a été faite. /.

Genestier (Antoine)
sexe masc. fils légitime

N° 37

Le 3 août 1860

Chaboisseau

L'An mil huit cent soixante, le quatre août, à midi, par-devant nous Antoine Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Antoine Communal, âgé de quarante cinq ans, propriétaire, demeurant à Coupat, commune d'Echandely ; lequel nous a déclaré que ce jour d'hier, à quatre heures du soir, est né en sa maison sise audit lieu de Coupat un enfant du sexe masculin qu'il nous a présenté, de lui déclarant et de Marie Delleyre, âgée de trente deux ans, sans profession, son épouse demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de François ; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Benoit Chambat, âgé de vingt-quatre ans, et de Pierre Bruyère, âgé de cinquante deux ans, tous deux sabotiers, habitant le bourg d'Echandely, le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont dit ne savoir signer, après lecture faite. /.

Communal

Chaboisseau

Communal François
sexe masc. fils légitime

N° 38

Le 6 août 1860.

L'An mil huit cent soixante, le sept août à neuf heures du matin, par-devant nous Antoine-Louis Chaboisseau, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de St Germain l'Herm, Puy-de-Dôme, est comparu Jean Marquet, âgé de vingt-sept ans, scieur de long, habitant au faux d'Chantas en cette commune ; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier, à huit heures du soir, en sa maison d'habitation sise audit lieu de Jeanne d'Chantas, de lui déclarant et de Benoite Donchon, son épouse, âgée de vingt-deux ans, sans profession, demeurant avec son mari, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoinette ; les dites

Marquet, Antoinette
sexe fém. fille légitime

déclaration et présentation faites en présence d'Antoine Donchon, âgé de cinquante-sept ans, et de Pierre Dubois, âgé de cinquante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés audit lieu du Faux-Thomas; et ont, le père et les témoins dit ne savoir signer, après lecture à eux faite du présent acte./.

Thaborjon

N° 39

Le 8 août 1860

Chevarin (Marie)

sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante, le huit août, à midi, par devant nous Antoine Louis Thaborjon, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Arr.t de Dôme, est comparu Pierre Chevarin, âgé de quarante ans, métayer, demeurant à Coupat, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à dix heures du matin, en son domicile à Coupat, de lui déclarant et de Louise Fouvrier, âgée de trente-neuf ans, sans profession, demeurant avec son mari audit lieu de Coupat, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Pierre Brugère, âgé de cinquante-deux ans, et de Benoît Chambon, âgé de vingt-quatre ans, tous deux sabotiers et domiciliés au chef-lieu de la commune d'Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture faite./. Et son épouse a, pareillement approuvé:

Chevarin

Thaborjon

N° 40

Le 22 août 1860.

Ravaud (Anne)

sexe fém. fille légitime

L'An mil huit cent soixante, le vingt-trois août, à cinq heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Thaborjon, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys canton de St Germain-l'Herm, Arr.t de Dôme, est comparu Marc-Antoine Ravaud âgé de trente-trois ans, maçon, demeurant au chef-lieu de cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier, à quatre heures du soir, en sa maison d'habitation, sise à Echandelys, de lui déclarant et de Marie Legat, âgée de trente-deux ans, son épouse, sans profession, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Anne; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Benoît Chambat âgé de vingt-quatre ans, et de Pierre Brugère, âgé de cinquante-deux ans, tous deux cultivateurs, demeurant aussi à Echandelys; le père a signé avec nous le présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer, après lecture à eux faite./.

Thaborjon

Varto

N° 41

Le 28 7bre 1860

Jugement rectificatif d'acte de naissance

Dubour pour Marc-Antoine

L'An mil huit cent soixante, le sept octobre, nous Antoine-Louis Thaborjon, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandelys, canton de St Germain-l'Herm, Arr.t de Dôme, ce requis, conformément à la loi, avons sur nos registres le jugement rectificatif dont la teneur suit: Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, Salut: faisons savoir que: Le Tribunal civil de première instance, séant en la ville et arrondissement d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, a rendu et prononcé le jugement suivant: A Messieurs les Président et Juges, composant le Tribunal de première instance, séant à Ambert; Le Procureur Impérial, près le même Siège M.e l'Honneur d'exposer ce qui suit; Le vingt-huit Janvier mil huit cent vingt-huit est né du mariage légitime de Claude Dubour et de Marie Longechal, un enfant du sexe masculin, baptisé le même jour sous les prénoms de Marc-Antoine; Cependant à la même date, un enfant, né du même mariage, était inscrit sur le registre de la commune d'Echandelys comme étant du sexe féminin et sous le prénom de Marie; Attendu qu'il résulte d'un certificat du Maire d'Echandelys, qu'il y a identité parfaite entre l'enfant du sexe masculin baptisé sous les prénoms de Marc-Antoine et celui inscrit comme étant du sexe féminin, sous le prénom de Marie. Attendu que l'acte signalé dans l'acte de naissance du vingt-huit Janvier mil huit cent vingt-huit est dès-lors applicable; Vu les articles quatre-vingt-dix-neuf et suivants du code Napoléon. Requiert qu'il plaise au Tribunal ordonner que l'acte de naissance dont il s'agit, sera rectifié en ce sens que les mots du sexe féminin seront remplacés par ceux du sexe Masculin et que le prénom de Marie sera également remplacé par ceux de Marc-Antoine. Fait au Cabinet le vingt-sept septembre mil huit cent soixante. Le Procureur Impérial, empêché. Signé: Debuge, Substitut. Vu la requête ci-dessus, ensemble les pièces et documents à l'appui; Vu les avis du conseil d'Etat du treize Février et Dix et Neuf Brumaire An onze et les articles quatre-vingt-dix-neuf et cent un du code Napoléon, huit cent cinquante-cinq, huit cent cinquante-un et huit cent cinquante-sept du code de Procédure civile; Vu la loi

Echa
sexe
Le
Fouv
sexe

Du dix décembre mil huit cent cinquante. Ouï Monsieur Imbert Juge, en son rapport à cette audience, et Monsieur Debye, Substitut de monsieur le Procureur Impérial en ses conclusions motivées; Attendu qu'il est suffisamment établi par les pièces produites que les erreurs signalées en la requête qui précède, existent dans l'acte de naissance de Marc-Antoine Dutour et qu'il y a lieu de les rectifier, Le Tribunal jugeant en premier ressort, Ordonne la rectification de l'acte de naissance de Marc-Antoine Dutour inscrit sur les registres de l'Etat civil de la commune d'Echandely, le vingt-huit janvier mil huit cent vingt-huit, en ce sens qu'il devra y être désigné comme étant du sexe Masculin et sous les prénoms de Marc-Antoine, au lieu d'y être porté du sexe féminin, sous le prénom de Marie: Ordonne en outre que le présent jugement sera inscrit, aussitôt qu'il lui aura été remis par l'officier de l'état civil de la commune d'Echandely, sur les registres des naissances de l'année courante et que mention en sera faite en marge de l'acte du vingt-huit janvier mil huit cent vingt-huit; qu'il ne sera plus délivré qu'avec la rectification ordonnée, à peine de tous dommages-interêts. Fait et jugé à l'audience publique du Tribunal de première instance séant à Ambert, désignant Mr M. Imbert, premier Juge, faisant les fonctions de Président, par empêchement de ce dernier, Bernard, premier juge suppléant, par empêchement du deuxième juge; Armilhon, troisième juge suppléant; Debye, Substitut de M. le Procureur Impérial et Brunel, Commis-Greffier, le vendredi vingt-huit septembre mil huit cent soixante. Et à la minute ont signé Imbert, Juge, et Brunel, Commis-Greffier. Visé pour timbre et enregistré gratis à Ambert le premier octobre mil huit cent soixante, folio quarante huit, case première, le Receveur. Signé: Lemarchant. Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent Jugement à exécution; à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main; à tous Commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis; En foi de quoi ces présentes ont été signées et scellées. Expédié et délivré à Dutour Marc-Antoine. Collationné, le Greffier du Tribunal signé Doyron. En marge il y a la mention suivante: Vu par nous Juge, par empêchement de Mr le Président pour légalisation de la signature de Mr Doyron Greffier. Ambert, le deux octobre mil huit cent soixante signé Imbert Juge Bernard — Pour copie certifiée conforme. Le maire de la commune d'Echandely.

Chaboissier

N° 42

Le 24 novembre 1860

Echalier (Antoine) sexe mas. fils légitime

L'an mil huit cent soixante, le vingt-quatre novembre, à deux heures du soir, par-devant nous, Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint Germain-Lherm, Puy-de-Dôme est comparu Jean Echalier, âgé de quarante-cinq ans, métayer, demeurant à Chabreyras, en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jourd'hui à cinq heures du matin, en sa maison sise au dit lieu de Chabreyras, de lui déclarant et de Françoise Codeyras, son épouse, âgée de quarante ans, sans profession, à laquelle il a déclaré vouloir donner le prénom d'Antoine, les dites déclaration et présentation faites en présence de Vital Genestier, âgé de cinquante-trois ans, et de Mathieu Dupuydon, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à la Forestrie commune d'Echandely, et ont le père et les témoins déclaré ne savoir signer après lecture à eux faite de présent acte.

Chaboissier

N° 43

le 28 décembre 1860

Fontaine (Jeanne) sexe féminin, fille légitime

L'an mil huit cent soixante, le vingt-huit décembre, à une heure du soir, par-devant nous Antoine-Louis Chaboissier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely, canton de Saint-Germain-Lherm, Puy-de-Dôme est comparu Benoit Fontaine, âgé de quarante-cinq ans, cultivateur demeurant au lieu de Fâne-plantas en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui, à quatre heures du matin, en sa maison sise au village de Fâne-plantas, de lui déclarant, et de Marie Montel, son épouse, âgé de trente-ans sans profession demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne, les dites déclarations et présentation faites en présence de Vital Genestier, âgé de cinquante-trois ans, et de Mathieu Dupuydon, âgé de soixante-six ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à la forestrie même commune, et ont, le père et les témoins déclaré ne savoir signer, après lecture à eux faite de présent acte.

décédée le 22 novembre 1949 à Brassac. les Mines

№ 44

Le 29 Xbre 1860

Gidon Anne

sexe fem. fille légitime

L'an mil huit cent soixante le vingt neuf décembre à trois heures du soir, par devant nous Antoine-Louis Chabrissier maire et officier de l'état civil de la commune d'Echandely canton de Saint Germain Lherm puy de Dôme est comparu François Gidon âgé de quarante six ans cultivateur demeurant au lieu des Vers en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né ce jourd'hui à cinq heures du matin en sa maison sise au dit lieu des Vers, de lui déclarant et de Marie Montagne, son épouse âgée de quarante quatre ans sans profession demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Anne les dites déclaration et présentation faites en présence de Mouras, Jean, âgé de cinquante huit ans et de Chabrier, Pierre, âgé de soixante cinq ans tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu de Lospeux même commune, le père a signé avec nous le présent acte les témoins ont déclaré ne savoir signer après lecture faite.

Gidon

Chaboy[illegible]

Clos et arrêté par nous maire de la commune d'Echandely le présent registre des naissances, contenant quarante actes pour l'année mil huit cent soixante.

Fait en mairie à Echandely, le trente-un décembre mil huit cent soixante et quatre.

approuvé

Chaboi[illegible]

Table alphabétique des naissances.

Nos des actes	Noms et Prénoms	Date de la naissance	Nos des actes	Noms et Prénoms	Date de la naissance
+ 20	Batisse Jeanne Marie	29 avril	36	Genestier Antoine	30 juillet
31	Baulier Jean	24 juin	11	Genestier, Blaise	13 avril
8	Baulier Marie	26 mars	17	Genestier Marie	19 avril
34	Baulier Pierre	8 juillet	44	Gidon Anne	29 Xbre
+ 28	Bourg Antoinette	5 juin	13	Gidon Antoinette +	13 avril
1	Bournerie François-Régis	11 janvier	21	Grange Marie-Jeanne	1er mai
29	Bournerie Louis	15 juin	41	Jugement rectificatif	28 7bre
15	Bournerie Pierre	15 avril	30	Longechal Etienne	17 juin
4	Bravard, marie-Louise-Rosalie	7 février	26	Magaud Claude	20 mai
27	Brugère Antoine-Martin	4 juin	32	Marcepoil Jeanne-Marie	26 juin
25	Brugère Marie	9 mai	38	Marquet Antoinette	6 août
39	Chebarin Marie +	8 août	6	Mouras François	3 mars
+ 16	Chomion Laurent	15 avril	14	Pinet Antoinette	13 avril
35	Chauffier Jeanne-Marie	9 juillet	9	Pointud Jean-Marie	29 mars
2	Collange Louise	25 janvier	10	Pomel Joseph-Marie	6 avril
37	Communal François	3 août	5	Supiot Anne-Marie-Thérèse	16 février
23	Desusclade Etienne	3 mai	40	Ravaud Anne	22 août
42	Echalier Antoine	24 7bre	33	Redon Marie-Julie +	2 juillet
22	Fargette Jean	2 mai	12	Rousset Claude	13 avril
3	Faucherie Benoit	1er février	19	Terrasse Etienne	23 avril
18	Fourie Georges-Marien	22 avril	24	Terrasse Pierre	5 mai
+ 43	Fontanie Jeanne	28 Xbre	7	Tournelier Jeanne-Marie	20 mai

Nous soussigné maire de la commune d'Echandely, certifions exacte la Table alphabétique ci-dessus dressée.

Echandely, le 5 janvier 1861.

Chaboi[illegible]